



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
ED BEQUEST ED



65

IE
5
M727



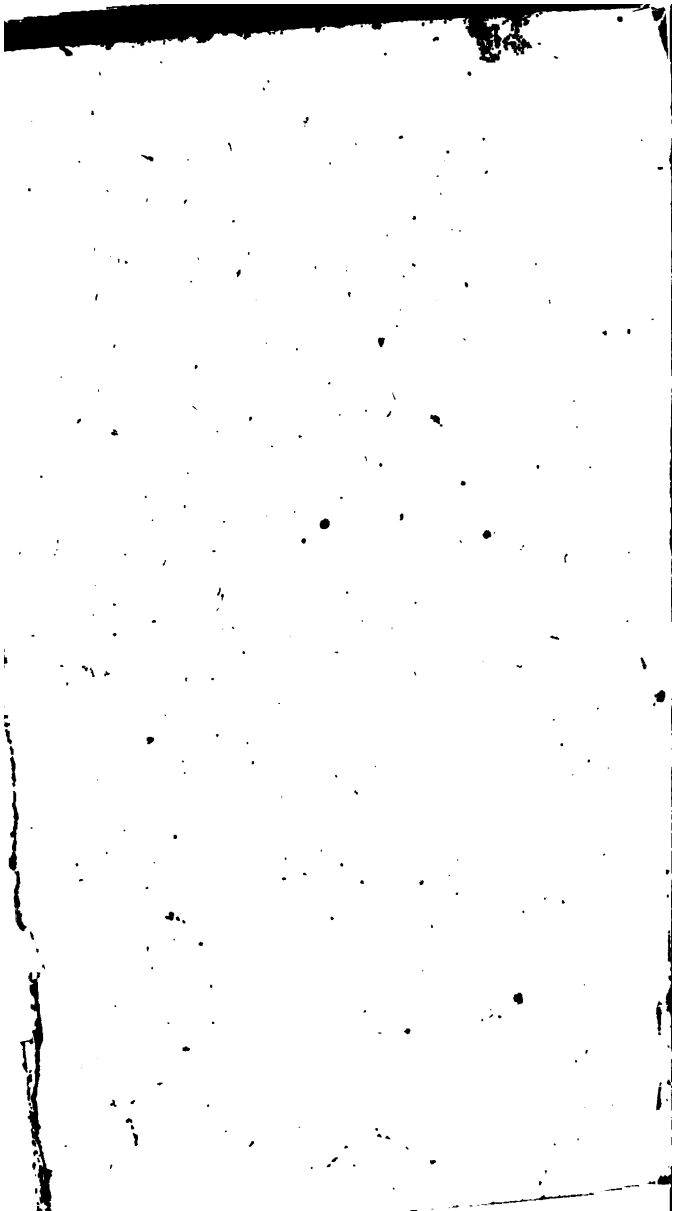
SENT FEB 1911

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST



65

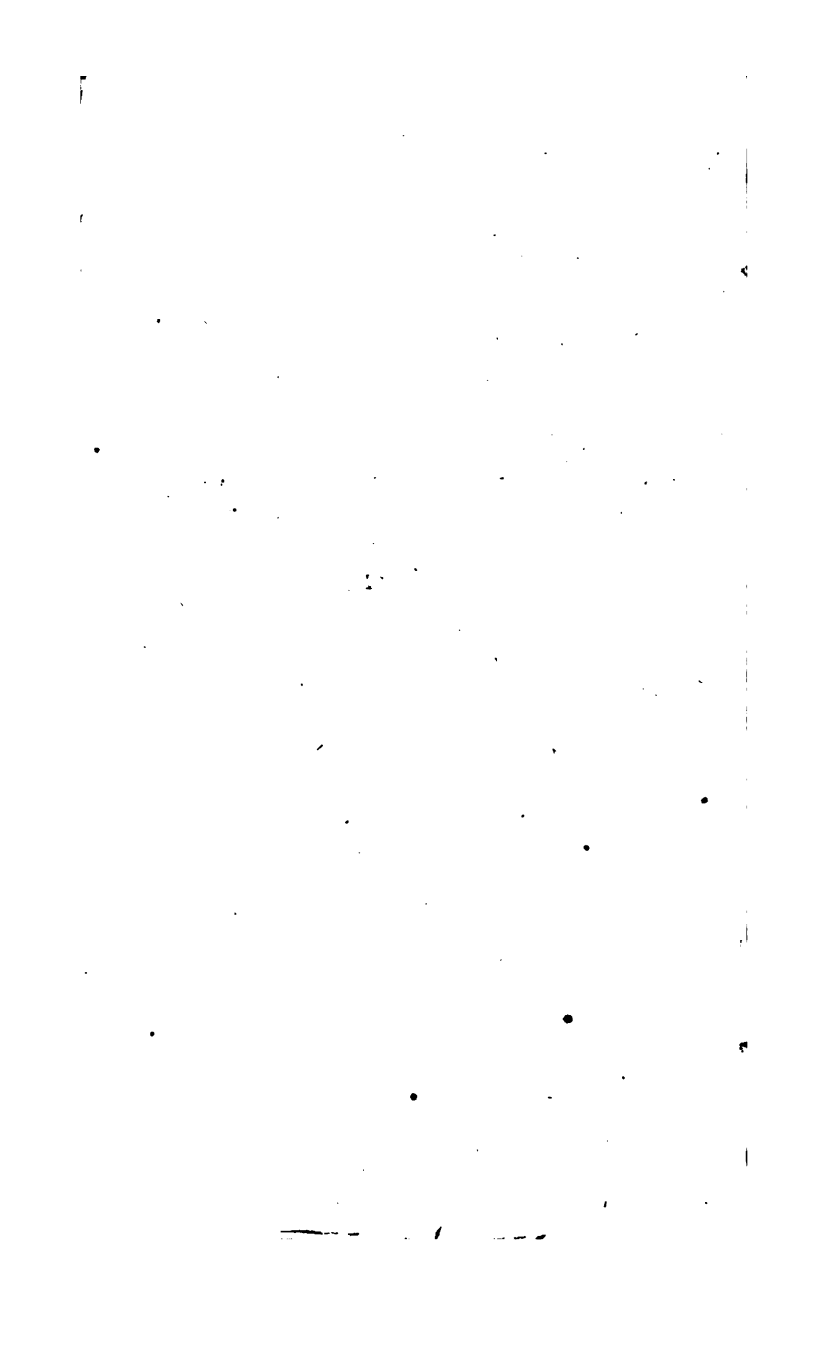
IF
5
M787



DICTIONNAIRE

ABRÉGÉ

D'ANTIQUITÉS.



DICTIONNAIRE A B R É G É D'ANTIQUITÉS,

*POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE
de l'Histoire Ancienne, tant Sacrée
que Profane, & à celle des Auteurs
Grecs & Latins :*

Par E. J. MONCHABLON, Maître ès-arts & de
pension, en l'Université de Paris.

Le prix est de 2 liv. 10 s. relié.



A P A R I S,
Chez DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean
de Beauvais, vis-à-vis le Collège.

M. DCC. LX.
Avec Approbation & Privilège du Roi.

Bates
De Criscio
5-5-25
9194



OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

SUR L'ETUDE DES ANTIQUITÉS.

DESSEIN DE CET OUVRAGE.



IL y a peu de matières sur lesquelles on ait plus écrit que sur celle des Antiquités, & cependant il n'y a rien dont on soit communément moins instruit ; que de ce qui regarde les mœurs & les coutumes des Anciens. Entre plusieurs causes qui ; malgré tant de secours, s'opposent aux progrès de cette étude, les principales sont la grosseur & le nombre des ouvrages faits sur ce sujet ; la manière dont ils sont écrits ; le peu de soin qu'on prend d'y initier les jeunes gens, en négligeant de faire entrer cette étude dans le plan de leur éducation ; enfin l'esprit de frivolité, devenu malheureuse-

ment le goût dominant de notre siècle.

En mettant la grosseur & le nombre des volumes pour la première des causes de l'ignorance des Antiquités, ce seroit en tirer une conséquence très-fausse & très-injuste que de penser qu'on veuille en diminuer le mérite & l'utilité. Ce sont véritablement, comme quelques-uns en portent le titre, des *trésors* ; mais des trésors enfoncés dans des mines si profondes & d'un accès si difficile, qu'on n'y peut parvenir qu'avec beaucoup de courage & de peine. Qui n'est effrayé à l'aspect des immenses recueils de Grevius, de Gronovius, & de leurs supplémens ? Se trouve-t-il bien des gens qui aient assez de courage pour en entreprendre la lecture, pour la continuer, & pour aller jusqu'au bout ? On ne s'engage pas aisément dans une étude dont, pour ainsi dire, on ne voit pas la fin : & tel qui l'entreprend avec la meilleure résolution de ne pas lâcher prise, ne la finit jamais. Au reste, ce n'est pas toujours la longueur de ces sortes d'ouvrages qui fatigue & qui rebute, c'est la manière dont ils sont écrits. Un stile dur, diffus, pédantesque, presque toujours hérissé de longues citations, & rendu insupportable par un aride étalage d'érudition, dégoûte insensiblement le Lecteur, & lui fait tomber des mains les ouvrages même d'une médiocre étendue. Ajoutez à cela que tous ne s'interessant pas également aux différentes parties des Antiquités,

il arrive ordinairement que l'ennui & le dégoût qu'on éprouve à la lecture de celles qu'on goûte moins, & qu'on regarde comme peu importantes, font interrompre la lecture du reste, qu'on diffère long-tems de reprendre & à laquelle on ne revient presque jamais. L'ouvrage de Potter sur les Antiquités Grecques, & celui de Rosin sur les Antiquités Romaines, sont tous deux justement estimés; & cependant, quoique renfermés l'un & l'autre dans des bornes très-raisonnables, la plupart de ceux qui les ont, conviendront qu'ils les lisent rarement, & que souvent ils se contentent de les feuilleter. On a prétendu remédier à cet inconvénient, en traduisant ou en composant en notre langue sur ces matières, des livres encore moins étendus, & il faut convenir qu'il y en a de fort bons: mais comme ils sont faits sur le même plan que les autres, on y rencontre les mêmes obstacles aux progrès de l'étude des Antiquités; & l'on ne veut pas acheter au prix d'un peu de peine sur les endroits moins assortis au goût particulier de chacun, la connoissance d'une infinité de choses curieuses & utiles.

Notre dessein n'est donc pas de rabaisser ce qui a été écrit sur les Antiquités; mais seulement de donner aux jeunes gens une idée de ces sortes d'ouvrages, de piquer leur curiosité, de leur faire naître l'envie de s'instruire à fond de ce que nous ne présentons

que sommairement, & de leur inspirer assez de courage pour ne pas se rebuter des difficultés qui se rencontrent dans cette étude.

Les écrits des Anciens sont remplis non-seulement de faits & de termes qu'on ne peut entendre, si l'on n'a quelque connoissance de leurs mœurs & de leurs usages ; mais encore de simples allusions à ces mêmes usages dont l'ignorance fait qu'on n'entend pas réellement ce qu'on croit comprendre. C'est ce que M. le Clerc démontre dans son *Ars Critica*, ouvrage excellent, qui ne peut être trop lu par ceux qui enseignent ou qui étudient les langues anciennes. Il voudroit qu'on n'entreprît point la lecture & l'explication d'un Auteur, sans commencer par acquérir la connoissance des opinions & des coutumes principales de sa nation. Il regrette à ce sujet qu'aucun Ancien n'ait rien écrit particulièrement sur les usages de son temps ; car ce n'est qu'avec des peines infinies qu'on est parvenu à les faire connoître : quelque nombreux, quelque étendus que soient les Recueils qu'on en a faits, on ne peut se flatter de les avoir tous retrouvés. Combien y en a-t-il qui sont si incertains & si peu développés, que ce qu'on en sçait, n'est établi que sur des convenances, des rapports, de simples conjectures ? Tout n'est donc pas encore découvert : l'étude réfléchie des anciens Auteurs, & la combinaison du texte des uns avec celui des autres, ou celle de différens endroits du texte d'un même

Auteur, sont des moyens nécessaires pour parvenir à la connoissance de certains usages anciens dont l'ignorance fait donner dans bien des erreurs.

Prenons pour exemple le *Socii cratera coronant* de Virgile, *Georg. l. 2, v. 528*. Le Poëte décrit en cet endroit les plaisirs innocens du Laboureur, qui, se on la traduction de M. l'Abbé Defontaines : « Couché sur » l'herbe au milieu de ses amis, ou autour » d'un feu, *vide avec eux de larges coupes » pleines de vin*, &c. sur quoi le traducteur fait cette remarque : « L'expression du texte » *cratera coronant*, ne veut pas dire qu'ils » couronnent de fleurs leurs coupes, comme » d'ignorans traducteurs l'ont entendu, mais » qu'ils vident & offrent aux dieux des coupes pleines de vin ». M. D. pour appuyer le sens qu'il donne au *cratera coronant*, & pour justifier sa remarque, cite un vers d'Homère, qui m l'heureusement prouve tout le contraire, comme nous le verrons bientôt. Mais comment M. D. qui a si bien vu qu'il étoit ridicule de couronner une coupe de fleurs, ne s'est-il pas apperçu qu'il tomboit lui-même à plein dans ce ridicule, en traduisant cet autre endroit de Virgile : *Æneid. 3, v. 525*.

*Tum pater Anchisæ magnum cratera coronat
Induit, implevitque mero.*

» Mon pere Anchise prit alors une large

a v

» coupe qu'il couronna de fleurs & rempli
 » de vin ». Il n'est pas possible que le Traducteur ne se soit aperçu de cette contradiction dans laquelle il se trouvoit comme entraîné par les expressions du texte. Ce qu'il y a de singulier, c'est que dans sa remarque sur cet endroit, après avoir rejeté avec raison l'interprétation de Lacerda, qui veut que *cratera induere corona*, signifie la même chose que *vina coronare*, & même que *mero implere*, il ajoute : « Le terme *induere* fait sentir qu'il » s'agit d'une couronne de fleurs & d'un ornement extérieur, & nom d'une liqueur » versée dans la coupe ». Cela est très juste ; mais voilà donc une coupe couronnée de fleurs, & une coupe pleine de vin, précisément comme celle du Laboureur des Géorgiques. Si cela est réellement ridicule dans la main de celui-ci, peut-on supposer qu'il le soit moins dans la main d'Anchise ? Pourquoi le Traducteur qui a si bien senti dans les Géorgiques, combien il est absurde de supposer qu'on puisse couronner de fleurs une coupe pleine de vin, le dissimule-t-il dans l'Énéide ? Cela n'auroit-il pas dû lui faire naître quelques doutes sur la signification qu'il donne, d'après tant d'autres, au mot *crater* ? Avant que d'entreprendre de traduire Virgile, il l'avoit sans doute lu plus d'une fois tout entier, & sur-tout le bel E. isode de Nisus & d'Euryale. Il y avoit vû assurément que l'idée qui nous y est présentée du *crater*, ne peut

en aucune manière revenir à celle que nous avons d'une coupe. Aussi abandonne-t-il ici cette idée, & le *crater* n'est plus une coupe, mais un *grand vase* dont Rhetus effrayé du carnage que faisoit Euryale, se couvroit pour ne pas éprouver le même sort.

Sed magnum metuens se post cratera tegebat.

Lib 9. v. 346.

Pourquoi le *crater*, qui est en cet endroit un vase assez grand pour qu'un homme puisse s'en couvrir, ou plutôt, comme il auroit fallu traduire, pour se cacher derrière, dans le même sens que le *post carectā latebas* de la troisième Eglogue; pourquoi ce *crater* ne seroit-il plus entre les mains d'Anchise qu'une *large coupe*, étant sur-tout dans l'un & l'autre endroit caractérisé par la même épithète, *magnum cratera*? Une contradiction si marquée dans l'interprétation de ce mot, doit faire conclure qu'on se trompe, & par conséquent donner lieu à des recherches qui puissent conduire au véritable sens. Le mot *crater* ou *créter* étant purement grec, il est naturel que ce soit dans cette langue qu'on en cherche la signification. On la trouve avec sa véritable étymologie, au chapitre VI du livre 5^e d'Athénée. Le *crater*, selon l'idée qu'en donne cet Auteur, & que Meziriac a très-bien développée dans ses commentaires sur les Héroïdes d'Ovide, étoit un grand vaisseau dont on ne se servoit point pour boire dedans; mais seule-

» ment pour y mêler l'eau avec le vin, selon
 » le tempéramment que l'on vouloit obser-
 » ver ; & de ce vaisseau on puisoit le vin ainsi
 » mêlé, avec des coupes ; ou premierement
 » ils en versoient dans des pots, & de-là
 » dans des tasses ». Cette idée du crater est
 entièrement conforme à celle qu'en donne
 Homère en plusieurs endroits, & particulie-
 rement dans celui que M. D. cite pour justi-
 fier sa traduction du *cratera coronant*. Voici
 l'endroit tout entier, tel que l'a traduit Ma-
 dame Dacier. « Chacun fut content de la
 » portion qui lui avoit été distribuée, &
 » quand le repas fut fini, de jeunes gens rem-
 » plirent de vin de grandes urnes, d'où ils
 » versoient dans les coupes qu'ils présen-
 » toient à tout le monde ». M. D. ne cite
 seulement en grec, que ce qui est ici en
 italien. On peut juger même d'après la tra-
 duction de Madame Dacier, si cela étoit
 bien propre à autoriser celle du *cratera co-
 ronant* : mais qu'il nous soit permis d'essayer
 de le prouver, il paroît que Madame Dacier
 s'est trompée en traduisant *επισημασθε ποτόν*,
 par *remplirent de vin*. Il est vrai que c'est le
 sens qu'un ancien Scholiaste donne à ces deux
 mots, que la traduction latine rend encore
 par *coronarunt vino* ; mais les Scholiastes,
 non plus que les Traducteurs & les Lexico-
 graphes, ne sont pas infallibles. On peut
 supposer, sans craindre de se tromper, que
 Virgile entendoit mieux son Homère qu'eux

tous. Voici comme il a rendu cet endroit :

*Postquam prima quies epulis, mensaque remota ;
Crateras magnos statuunt, & vina coronant.*

On convient généralement que le *vina coronant* fait le même sens que *cratera coronant*, & cela est incontestable. Or, avoir prouvé que ces expressions ne peuvent signifier *vuider de larges coupes pleines de vin*, en faisant voir que l'idée de *coupe* ne peut en aucune manière convenir au *crater*, c'est aussi avoir prouvé que *coronare* ne peut signifier *remplir* ces prétendues coupes, & que ce sens ne peut non plus convenir à l'*inspiration* d'Homère. Que signifient donc & cette expression grèque & la latine *coronant*? rien de si simple. Le *crater* étoit une espèce de grande cruche dans laquelle on apportoit le vin dans le *tridinion* ou salle à manger, à peu près comme dans les grosses maisons & chez les marchands de vin, on monte du vin de la cave dans de grands brocs. Le *crater* étoit comme le broc, pour la commodité du transport de la liqueur, afin qu'on pût en porter davantage à la fois & avec moins d'embaras. Or, il ne seroit pas moins ridicule de supposer que les Anciens fissent apporter leurs *crater* vuides dans leurs salles à manger, & les y remplir de vin, pour de-là le verser ensuite dans de moindres vases & dans leurs *dépas* ou *pateres*, qui étoient leurs véritables coupes, qu'il le seroit de voir dans une Com-

munauté le garçon de la cave apporter d'abord au réfectoire les brocs vuides, aller ensuite tirer du vin dans des chopines pour en remplir les brocs, & enfin remettre ce même vin dans des chopines pour en servir à chaque personne de la Communauté. On apportoit donc le *crater* tout rempli, & si c'étoit chez des gens du commun, tels que le Laboureur de Virgile avec tous ceux de la maison, ils se mettoient autour du *crater*, dont ils verfoient dans leurs pateres, & buvoient à la ronde. Si c'étoit chez des grands ou chez des riches, de jeunes esclaves environnoient le *crater* pour en verser à boire dans des coupes, qu'ils présentoient aux convives. Le *ποσειδον* d'Homère ne signifie pas plus du vin que de l'eau, du lait, ou telle autre liqueur que ce soit : mais seulement l'action de boire ; ou la chose même qu'on boit, ou le vase dans lequel on boit. Que ce soit un contresens bien décidé de traduire *επισπασσαν* *ποσειδον* par *coronarunt vino*, ou en François par *remplirent de vin*, cela est démontré par l'usage du *crater*, qu'on apportoit non pour le remplir, mais pour le vuidier à diverses reprises. Il semble donc qu'il faudroit traduire ainsi le vers d'Homère : *De jeunes gens se pressèrent pour donner à boire, autour des grands craters, d'où ils verfoient dans des coupes, &c.* Ainsi *coronare* signifie ici *être autour, environner*, dans le même sens qu'Ovide a dit *silva coronat aquas* ; & Virgile : *omnemque aditum cus-*

zode coronant, &c. Le *crater* n'étant donc point un vase à boire, il n'y a point de difficultés sur l'endroit de l'Enéide cité plus haut, où il est dit qu'Anchise couronna de fleurs un grand *crater*, puisque ce vase étoit fait de manière qu'il pouvoit très-bien recevoir cet ornement. Quant à ce que le Poëte ajoute qu'il l'emplit de vin, il faut observer que c'étoit dans cette circonstance une cérémonie purement religieuse, & qui n'avoit rien de commun avec ce qui se pratiquoit dans les repas. La crainte d'être trop longs nous fait supprimer quantité d'autorités grèques & latines, qui déposent toutes en faveur du sens que nous donnons au *cratera coronant*, & qui prouvent en particulier que *crater* n'a jamais signifié ni coupe, ni tasse, ni aucun vase à boire. Au reste, nous avons pris cet exemple d'autant plus volontiers, que nous nous sommes apperçus trop tard de l'omission de l'article *Crater* dans ce petit Dictionnaire, pour pouvoir l'y placer; ce que néanmoins, pour ne pas nous écarter de notre plan, nous n'aurions pas fait avec l'étendue que nous lui avons donnée ici.

Observons encore au sujet du *crater*, que sans se tourmenter à lui chercher une dénomination françoise parmi celles de nos grands vases qui peuvent y avoir quelque rapport, il paroîtroit plus à propos de lui laisser dans notre langue sa dénomination grèque telle qu'elle est. Il faudroit peut-être en user de

même à l'égard de presque tous les noms de pays, de villes, de rivières, de peuples, de dignités, de charges, d'habits, de meubles, &c, qu'on trouve dans les anciens Auteurs. La manie de rappeler tout à nos mœurs, défigure l'antiquité & la rend méconnoissable dans leurs écrits, d'où on en fait disparaître, autant qu'on peut, les vénérables traces. Pourquoi substituer les Suisses aux Helvétiques, les François-Comtois aux Sequanois, les Hollandois aux Bataves, Tivoli à Tibur, &c ? Où nos Traducteurs de Virgile ont-ils vu que les lustres étoient connus des Anciens, pour en suspendre si gratuitement aux lambris dorés du palais de Didon ? Pourquoi ces mêmes Traducteurs ôtent-ils à cette Princesse sa *chlamyde*, pour l'affubler d'un mantelet comme une fille de boutique du palais, &c, &c ? Est-il nécessaire d'observer encore que les noms propres d'hommes doivent absolument demeurer tels qu'ils sont, quand on ne peut leur donner une terminaison française, sans les défigurer ? Personne, sans doute, ne s'aviserait aujourd'hui de nous donner M. de Pomponne pour *Pomponius*, ni M. de Grospied pour *Crassipes*.

Il y a dans la manière de rendre en français les écrits des Anciens, un autre abus qui acheve d'y anéantir le goût de l'antique, abus d'autant plus préjudiciable à ce goût, qu'il est comme insensible, étant, à ce qu'on s'imagine, inséparable du génie de notre

langue. C'est de traduire par la seconde personne du pluriel, tout ce qui est à la même personne du singulier. L'observation paroîtra peut-être inutile & déplacée ; mais on en jugera autrement, si on la considère indépendamment du préjugé national, fortifié par cette fausse règle : qu'il faut faire parler en notre langue l'auteur qu'on traduit, comme il auroit écrit s'il fût né parmi nous, & s'il y eût été élevé. Il faut, sans doute, qu'on lui fasse parler purement notre langue, & si on n'entendoit autre chose par cette prétendue règle, il n'y auroit rien à dire ; mais il faut bien distinguer ce qui n'entre dans notre langue que par une suite de nos mœurs & de nos usages, d'avec ce qui lui est propre, & inséparable de son génie. Ne pourroit-on pas supposer qu'il en est du langage pour exprimer ses pensées, comme des étoffes pour s'habiller ? Si un Mandarin de la Chine venoit à Paris, & si dans le séjour qu'il y feroit, il vouloit se faire habiller de nos étoffes, seroit-il obligé de faire donner à son habillement la forme des nôtres, par cette seule raison que l'étoffe auroit été tirée des manufactures de France ? L'étoffe françoise mise en œuvre, conformément aux mœurs & aux modes chinoises, en seroit-elle de son propre fond moins belle, moins riche, moins brillante ? Non, sans doute : & il semble qu'on çauroit fort mauvais gré à cet étranger, de sa complaisance pour nos modes. En les adaptant

aux usages de son pays & de son rang, il se seroit toujours attiré les regards d'une foule de spectateurs, qui ne se seroient point lassés de voir le Mandarin Chinois : devenu par son extérieur semblable aux François, ce seroit beaucoup s'il ne demeurait que confondu dans la foule, sans se rendre ridicule. Voilà cependant comme nous traitons les Anciens, qui ne sont plus reconnoissables par la manière dont nous les faisons parler. Ce n'est plus Homère; ce n'est plus Demosthène; ce n'est plus Virgile : c'est Madame Dacier; c'est M. de Toureil; c'est M. Desf. L'observation du *Costume*, n'est-elle donc une loi que pour les Peintres & pour les Sculpteurs? S'ils sont sifflés avec raison, lorsqu'ils s'en écartent, les Traducteurs mériteront-ils des éloges, lorsqu'ils la sacrifient à leurs préjugés? Faire parler les Auteurs anciens & les héros de leurs ouvrages comme on les fait parler, c'est véritablement donner à Achille & à Turnus une perruque à bourse, un chapeau bordé avec un plumet, un habit galonné, & des escarpins à talons rouges : c'est donner à Andromaque & à Didon un bonnet de dentelle de Flandre, un grand panier, des souliers à talons très-hauts, & par-dessus tout, un joli éventail du dernier goût. Pourquoi ne pas leur laisser cette aimable simplicité qui attache & qui charme le Lecteur? Cela n'est certainement pas impossible dans ce qui fait l'objet de cette remarque.

La traduction de Plutarque par Amyot est une preuve. Malgré son vieux stile, malgré les fautes qu'il a faites contre le sens de l'Auteur en bien des endroits, les gens sensés & de goût, la lisent avec plaisir, & la préfèrent à celle de Monsieur Dacier, par cette seule raison peut-être que dans son stile il a sçu conserver à son Auteur son air d'antiquité, son goût & sa manière; je dis dans son stile, car dans les choses, comme dans les noms de charges, de dignités, &c, il a toujours négligé le *Costume*. On n'y voit en revanche ni phrases ridiculement guindées sur des échasses, ni expressions fleuries, ni tours pincés, ni rien de cette manie qui veut presque toujours donner à son Auteur plus d'esprit qu'il n'en a. Tous ses Héros y parlent bonnement par *tu* & par *toi*, comme dans l'original; & loin d'en être choqué, cette naïveté jette dans la lecture un nouvel intérêt. On dira peut-être que cela étoit bon pour le temps auquel Amyot écrivoit; mais que notre langue n'étant plus ce qu'elle étoit alors, elle est portée aujourd'hui à un degré de perfection & de politesse, qui ne pourroit plus admettre cette manière de parler. Cela seroit vrai si cette manière étoit effectivement incompatible avec la perfection & la politesse de notre langue; mais il est aisé de démontrer que cette même manière n'est contraire qu'à nos mœurs & à nos usages, & nullement au génie de notre langue. Si nos bons Auteurs,

ceux sur-tout dont les écrits peuvent être regardés comme les livres classiques de la nation, ont souvent employé cette manière ; & si on ne lit pas ces endroits avec moins de plaisir & de goût que les autres, il s'ensuit que non-seulement elle ne doit point être proscrire de notre langue ; mais qu'au contraire elle y tient un rang trop distingué pour n'y être pas conservée avec soin. Écoutons le grand Bossuet, & qu'on juge si cet endroit de *l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche* a quelque chose de contraire au génie de notre langue.

« Tu céderas, ou tu tomberas
 » sous ce vainqueur, Alger, riche des dé-
 » pouilles de la Chrétienté. Tu disois dans
 » ton cœur avare : Je tiens la mer sous mes
 » loix, & les nations sont ma proie. La le-
 » gèreté de tes vaisseaux te donnoit de la
 » confiance : mais tu te verras attaqué dans
 » tes murailles, comme un oiseau ravissant
 » qu'on iroit chercher parmi ses rochers &
 » dans son nid, où il partage son butin à ses
 » petits. Tu rends déjà tes esclaves. Louis
 » a brisé les fers dont tu accablois ses sujets,
 » qui sont nés pour être libres sous son glo-
 » rieux empire. Tes maisons ne sont plus
 » qu'un amas de pierres. Dans ta brutale fu-
 » reur tu te tournes contre toi-même, & tu
 » ne sçais comment assouvir ta rage impuis-
 » sante. Mais nous verrons la fin de tes bri-
 » gandages ».

Il seroit peut-être difficile de trouver un

passage où les *tu*, *toi*, *te*, *ta*, &c, fussent aussi fréquemment répétés que dans celui-ci : & très-certainement on ne peut pas dire que l'oreille en soit blessée. Qu'on ouvre les livres de nos meilleurs Ecrivains, on les trouvera pleins de ces sortes d'exemples dans tous les genres de style, sublime, grand, tempéré, simple, familier. Il est vrai que selon nos mœurs, il seroit ridicule d'employer ordinairement cette manière de s'exprimer. Parlons selon nos mœurs : rien de plus juste : mais n'y assujettissons pas les Anciens. Autrement c'est les défigurer, c'est les mutiler. Je ne puis mieux conclure contre cet abus, que par ces deux strophes de l'ode de l'immortel Rousseau contre les détracteurs de l'antiquité. On y verra que les *tu*, *ta*, *tes*, n'y blessent point l'harmonie de notre langue.

Que dis-tu, sage Malherbe,
De voir tes Maîtres pros crits
Par une foule superbe
De fanatiques esprits ;
Et dans ta propre patrie
Renaître la barbarie
De ces temps d'infirmité,
Dont ton immortelle veine
Jadis avec tant de peine
Dissipa l'obscurité ?

Peux-tu, malgré tant d'hommages,
D'ençens, d'honneurs & d'autels,

Voir mutiler les images
 De tous ces Morts immortels ,
 Qui jusqu'au siècle où nous sommes ,
 Ont fait chez les plus grands hommes
 Naître les plus doux transports ;
 Et dont les divins génies
 De tes doctes symphonies
 Ont formé tous les accords ?

De la manière dont on interprète ordinairement les Auteurs grecs & latins, on diroit que ces grands hommes sçavoient notre langue telle que nous la parlons, & qu'ils avoient d'abord composé en françois, ce qu'ils nous ont laissé en grec & en latin, à peu près comme un écolier fait un thème. Ne seroit-il pas à propos de prémunir les jeunes gens qui étudient ces langues, contre ce préjugé plus commun qu'on ne pense, & dans lequel ils sont entretenus par la peine qu'ils ont à les apprendre, & encore plus par la manière dont les règles de la composition latine sont présentées dans la plupart des Méthodes qu'on leur met entre les mains ? Ce n'est point ici le lieu de nous étendre là-dessus ; mais pour ne point sortir de notre sujet, ne seroit-ce pas un moyen sûr de leur former le goût pour les antiquités, que de tâcher de les convaincre, en leur mettant entre les mains ou Demosthène ou Cicéron, que ce sont des monumens antiques aussi curieux, mais plus intéressants & plus utiles que les ruines de Palmyre &

que les souterrains d'Herculanum : & au lieu de vouloir ramener leur langue au génie de la nôtre, ne faudroit-il pas s'attacher particulièrement à faire sentir la différence du génie de l'une d'avec le génie de l'autre.

Ce qu'on feroit remarquer de singulier dans la manière de s'exprimer, sur les usages anciens militaires, civils, publics & particuliers &c, seroit très-propre à réveiller l'attention des jeunes gens, à piquer leur curiosité, & à leur inspirer le desir & la volonté de s'en instruire par eux-mêmes à fond par la lecture des livres que nous avons sur cette matière. Ce Recueil de remarques sur les Antiquités, pourra peut-être contribuer à les amener à ce point. Voici ce que nous nous y sommes proposé.

Les jeunes gens dans l'explication des Auteurs, les jeunes demoiselles & d'autres personnes qui n'ont point fait leurs études, rencontrent souvent dans la lecture de l'histoire, des noms de dignités, d'emplois, de mesure, de monnoie, de fêtes, &c. dont ils n'ont aucune idée, ou qu'ils ont oublié. Cependant la véritable intelligence des endroits où se trouvent ces noms, dépend tellement de la connoissance qu'on en doit avoir, que sans elle, ils sont ordinairement inintelligibles. Nous avons cru qu'il seroit de quelque utilité de recueillir l'explication de ces noms, & de les disposer par ordre alphabétique, afin qu'on pût les trouver plus aisément au besoin. Dans chaque article nous nous sommes bornés à dire sim-

plement la chose , sans entrer dans aucune discussion sur la diversité des sentimens. Quand nous avons cru devoir en embrasser un nouveau & contraire à l'opinion commune, nous l'avons exposé de même le plus clairement & le plus laconiquement qu'il nous a été possible , sans entrer dans le détail des preuves qui l'établissent. Par exemple, au mot *Aulaum* , nous nous contentons de dire que c'étoit *une sorte de tapisserie qui servoit aux décorations de théâtre* : surquoi nous renvoyons au mot *Scène* , où il est encore dit quelque chose de l'*Aulaum*. Or, cette idée que nous donnons de l'*Aulaum* , est absolument contraire à celle qu'on en a communément , en prétendant que c'étoit une grande toile qui fermoit le devant du théâtre hors le temps des représentations ; mais il doit suffire que notre explication de l'*Aulaum* soit vraie , & qu'avec elle on ne court pas risque de s'égarer , au lieu que l'opinion commune , insoutenable de tout point , a engagé dans une infinité de bévues ceux qui l'ont suivie , comme nous l'avons fait voir au long dans un *Essai* sur cette matière , inséré dans le second volume du *Mercur* de Juin de l'année 1748. Si nous eussions repris le détail de cet *Essai* pour le mettre ici , & si nous nous fussions également étendu sur les autres articles , nous eussions fait un ouvrage qui auroit excédé de beaucoup les bornes que nous nous sommes prescrites , relativement au dessein d'être utiles

utiles aux jeunes gens. Outre qu'ils s'effrayent des gros livres, tous ne sont pas riches. Il a donc fallu, en travaillant pour eux à cet ouvrage, tâcher d'en proportionner le prix aux facultés du plus grand nombre. La nécessité de nous restreindre à ne dire précisément que ce qu'il faut pour être entendus, est encore devenue indispensable par le nombre des objets que nous avons embrassés, ne nous étant pas bornés aux antiquités d'un peuple particulier, mais ayant compris dans notre plan les antiquités de tous les anciens empires. Nous prions ici qu'on ne prenne pas le change. Nous ne disons pas que notre dessein a été de traiter de *toutes* les antiquités de tous les peuples; mais seulement de celles dont la connoissance est la plus nécessaire pour l'intelligence des Auteurs & de l'Histoire: le titre de l'ouvrage n'annonce rien de plus. Ainsi on ne doit pas s'attendre à trouver ici des descriptions des ruines de Troye, de Balbec, des Temples de la Grece, ni des anciens édifices des Romains, & encore moins celles des tombeaux & des statues antiques: les difficultés qui se trouvent dans les écrits des Anciens, ne portent pas ordinairement sur ces objets. Les inscriptions, les Médailles & la Mythologie, font aussi partie des Antiquités; mais il n'étoit pas de notre plan de nous étendre sur ces différentes matières. Nous nous sommes contentés au commencement de chaque lettre de l'alphabet,

d'y donner une sorte d'introduction à la lecture des inscriptions : à l'article *Médailles*, nous avons indiqué où on pourroit s'en instruire : & pour ce qui est de la mythologie, nous avons sur cette matière des secours à la portée de tout le monde, & si multipliés, que ce que nous aurions pu en mettre ici, n'auroit servi qu'à grossir inutilement le volume. D'ailleurs, la Fable fait moins une partie réelle des Antiquités, qu'elle n'en est un simple accessoire ; & peut-être les Antiquaires auroient-ils bien fait de ne pas tant s'appesantir sur cette matière. Danot, par exemple, annonce par le titre de son livre, un *Dictionnaire des Antiquités Grèques & Romaines*, & on n'y trouve presque que de la Mythologie & de l'Histoire.

Amphora cepit

Infitini : currens rotâ, cur urceus exit ?

Si un ouvrage tel que celui-ci peut avoir quelque mérite, ce ne peut être que dans la certitude des faits & dans l'exactitude des recherches. L'invention n'y doit entrer pour rien, & encore moins l'imagination. C'est aussi ce que nous avons tâché d'éviter avec soin, tant dans ce que nous avons pris dans les sources, que dans ce que nous avons emprunté des Modernes. En profitant de leurs écrits, & en nous servant de leurs propres expressions, nous avons été si souvent obligés d'y faire des changemens considérables

peut ramener le tout au vrai, que nous avons été dans l'impossibilité de les nommer toutes les fois que nous avons adopté leurs recherches. Nous n'aurions pu les citer, sans faire connoître pourquoi en bien des choses nous avons substitué notre sentiment aux leurs; ce qui nous auroit engagés dans des discussions & des détails de preuves qui intéressent fort peu la plupart des Lecteurs, & les jeunes gens encore moins que les autres. Si nous eussions eu par tout des guides aussi sûrs que M. Fleury, M. Pluche, M. le Comte de Caylus, M. de la Bletterie, & quelques autres, nous n'aurions pas été dans cet embarras, & nous aurions pu les citer par-tout, parce que nous n'aurions eu aucun changement à faire dans leur texte. Au lieu donc de charger nos marges des citations des Auteurs qui ont écrit sur les Antiquités; citations qu'on n'auroit pu présenter qu'en abrégé, & auxquelles les jeunes gens n'auroient rien compris, nous avons cru qu'il leur seroit plus avantageux de donner ici en entier les titres des ouvrages où nous avons puisé, & d'un bon nombre d'autres où l'on peut s'instruire à fond de ce qui regarde les Antiquités. Mais comme il ne seroit pas possible qu'ils pussent se procurer tous ces livres, à raison de la dépense qui se trouveroit un obstacle insurmontable pour la plupart, & de la difficulté de les rassembler, nous croyons devoir indiquer d'abord ceux qu'on peut se procurer à

peu de frais , & qu'on trouve aisément. Pour ceux qui sont rares & trop chers , on a la facilité de pouvoir les consulter dans les bibliothèques publiques. Parmi les ouvrages que nous conseillons aux jeunes gens de lire , il n'y en a point qui nous paroisse mieux leur convenir , que l'excellent traité de M. Fleury sur les *mœurs des Israélites*. Ce livre contient dans sa brièveté , plus de choses que certains gros volumes , ayant cet avantage sur presque tous ceux qui traitent des Antiquités , que la lecture en est extrêmement agréable. Ce devroit être en ce genre le manuel des jeunes gens. Il est à propos de les avertir , qu'en lisant l'histoire ancienne , ils ne se laissent pas tellement entraîner par la curiosité vers les faits purement historiques , qu'ils passent légèrement sur les remarques que les bons Historiens ont soin de placer à propos dans le corps de leurs ouvrages , sur les mœurs & les usages des différents peuples. Parmi les Anciens , Plutarque est extrêmement intéressant dans cette partie comme dans tout le reste ; & entre les Modernes , on doit sçavoir gré à M. Rollin du soin qu'il a pris de recueillir & de placer à propos dans son ouvrage des remarques d'Antiquité , sur lesquelles on peut communément compter. Voici les titres de quelques livres sur les Antiquités , les plus aisés à trouver , & dont le prix n'excède pas les facultés de la plupart des jeunes étudiants. Ils pourront au moins s'en donner quelques-uns.

Explication abrégée des coutumes & cérémonies observées chez les Romains, pour faciliter l'intelligence des anciens Auteurs. Ouvrage écrit en latin par M. Nieuport, & traduit par M. l'Abbé D. Fr. Paris, chez Desaint & Saillant. *in-12. Nota.* L'original latin ne se trouve pas aisément. On en verra le titre dans le catalogue suivant.

Histoire du Ciel, par M. Pluche. *Paris.* 2 vol. *in-12.* Chez les Freres Estienne.

De Romana Republica sive de re militari & civili Romanorum, ad explicandos Scriptores antiquos, &c. auctore P. J. Cantelio à Societate Jesu. *in-12.*

Des mœurs & des usages des Romains, par M. le Febvre de Morfans, & revû par M. l'Abbé Granet. *Paris.* *in-12.* Chez Briasson.

Mœurs & Coutumes des Romains, par M. Bridaut, Maître de Pension. *Paris.* Chez Lambert. 2. vol. *in-12.*

Les mœurs & les usages des Grecs, par M. Menard. *Lyon.* *in-12.*

Achæologia Græca, sive Veterum Græcorum, præcipuè verò Atheniensium, ritus civiles, religiosi, militares & domestici, fusius explicati per Joannem Potterum. *Lug. Batav.* *in fol.*

Antiquitatum Romanarum corpus absolutissimum, auctore J. Rosino, cum notis J. Dempsteri. *in-fol.* ou *in-4º.*

Les jeunes gens qui sont en état de se procurer les deux derniers, & qui sont assez avancés pour les lire, pourroient s'y borner. Ils y trouveront ce qu'il y a de plus important

à sçavoir sur les antiquités Grèques & Romaines. Voici d'autres livres qu'ils pourront consulter dans les Bibliothèques publiques ou particulières, selon qu'ils en auront besoin relativement à leur avancement dans les études & à leur gout particulier; mais il est bon qu'ils sçachent qu'il n'y en a point auxquels ils puissent avoir recours plus souvent, plus sûrement & plus agréablement, qu'aux *Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris.*

Philonis Judæi opera. *in-folio.*

Melchioris Leidekkeri, de Republica Hebræorum. *Amstel. in-fol.*

Samuelis Bocharti opera omnia, hoc est Phaleg, Chanaan & Hierozoicon, &c. *Lugd. Bat. 3. vol. in-fol.*

De Tabernaculo fœderis, de sancta civitate Jerusaleme, & de Templo, &c. auct. B. Lamy. *Parisiis. in-fol.*

De varia Republica sive comment. in Judices ad Aria Montano Hispalensi. *Ansuerpiæ. in-4^o.*

La République des Hébreux &c, enrichie de figures, &c. *Amsterdam. 3. vol. in-8^o.*

Petri Cunæi de Republica Hebræorum. *Lugd. Bat. in-24.*

L'Agneau Pascal où les cérémonies des Juifs. *Cologne. in-8^o.*

Courumes & cérémonies des Juifs, par Simon. *Paris. in-12.*

Ritus Antiqui Judæorum sacri, auctore Jo. Leo. Reekembergero. *Jenæ. in-8^o.*

Jo. Selden, de Synædriis. *Londini. 3. vol. in-4^o.*

Ejusdem, Uxor Hebraica. *in-4^o.*

- Antiquitates Hebraicæ, auct. Daffovio, ex ed. J. Alb. Fabricii. *Hafnia in-8°.*
- Car. Sigonius de Republica Hebræorum, editus à Joanne Nicolai. *Halmesb. in-4°.*
- J. S. Menochius de Republica Hebræorum. *Parisiis. in-fol.*
- Jo. Buxtorffii Synagoga Judaica. *in-12.*
- Discours du Tabernacle & du camp des Israélites, par Phil. d'Aquin. *in-4°.*
- Abr. Heydani disputationes duæ de Sabbato, &c. *in-12.*
- Dissertation sur l'Arche de Noé, & sur l'He-mine, &c. par J. le Pelletier. *in-12.*
- Guil. Outramus de sacrificiis Judæorum. *Lond. in-4°.*
- Hebræorum de Connubiis jus civile. *Parisiis. in-8°.*
- Jo. Buxtorffii dissertatio de sponsalibus & divortiis. *in-4°.*
- De Sepulchris Hebræorum, per J. Nicolaum. *Lugd. Bat. in-4°.*
- De legibus Hebræorum forensibus, per Const. L'Empereur. *Lug. Bat. in-4°.*
- Antiquarius sacer. *in-4°.*
- Jo. Boemi Aubani mores & ritus omnium gentium. *Lugd. in-8°.*
- Guil. Stuckius de sacris & sacrificiis Gentilium. *Figuri. in-folio.*
- Jo. B. Casalius de profanis Ægyptiorum & Romanorum, & sacris Christianorum ritibus. *Francof. in-4°.*
- De l'origine des loix, du progrès des arts & des sciences depuis le déluge, par M. Guo-guette. *Paris. 3 vol. in-4°.*
- La Historia universale, provata con monumenti, e figurata con simboli de gli Anti-
b iv

- chi , &c. du Fr. Bianchini. *in Roma. in-4°.*
 Recueil d'Antiquités Egyptiennes , Etrusques,
 Grèques & Romaines , par M. le Comte de
 Caylus. *Paris. 2 vol. in-4°.*
 Laur. Pignorii Mensa Isiaca , qua factorum
 apud Ægyptios ratio & simulacra subjectis
 tabulis æneis simul exhibentur & explican-
 tur , &c. *msl. in-4°.*
 Della trasportazione dell'obelisco Vaticano ,
 &c. *in fol.*
 Jo. Pierii Valeriani Hieroglyphica , &c. *Lugd.*
in-fol.
 Athan. Kircheri Sphinx Mystagoga. *in-fol.*
 Ejusdem Œdipus Ægyptiacus. 4 vol. *in-folio.*
 Antiqui novique Latii Orthographica , a Clau-
 dio Dausquio. *in-fol.*
 De gli Obelischi di Roma , da Mich. Mercati ,
 &c. *in Roma. in-4°.*
 De mensibus Ægyptiorum , auctore Averanio.
Flor. in-8°.
 De Memnone & ejus statua. *in-4°.*
 Pausaniæ , Græciæ descriptio accurata , cum
 Latina Romuli Amasæi interpretatione , &c.
Lipsia. in-folio.
 Thesaurus Antiquitatum Græcarum congestus
 & editus à Jac. Gronovio , &c. cum figuris.
Lug. Bat. 13 vol. in-fol.
 Historiarum commemorationum rerum Græ-
 carum libri 2 , &c. auctore Wolfango Lazio.
Hanovia. in-folio.
 Nic. Grægii de Republica Lacedæmoniorum.
Geneva. in-4°.
 Antonii Van-Dale Dissertationes novem , An-
 tiquitatibus , quin & marmoribus , cum
 Romanis , tum potissimum Græcis illustran-
 dis inservientes. *Amstel. in-4°.*

- Ejusdem, de origine ac progressu idololatriæ ac superstitionum, &c. *Amstel. in-4°.*
- Ejusdem de Oraculis veterum Æthnicorum, &c. *Amst. in-4°.*
- Abrahami Gothlæi Dactyliotheça, seu annulorum sigillarium, quorum apud Priscos, tam Græcos, quàm Romanos, usus, &c. cum expl. J. Gronovii. 2 vol. *in-4°.*
- Jo. Macarii Abraxas, seu Apistopistus, quæ est Antiquaria de Gemmis Bazilidianis disquisitio, &c. *in-4°.*
- Fortunii Liceti hieroglyphica, sive antiqua Schemata gemmarum annularium. *Pat. in-f.*
- Gemmæ & sculpturæ antiquæ depictæ à Leonardo Augusto, &c. *in-4°.*
- Dissertatio Clythographica, sive duæ Gemmæ vetustissimæ explicatæ. *in-4°.*
- Descriptio Gemmarum Musæi Guill. Crassier. *Leod. in-4°.*
- Leo Allatius de Templis Græcorum. *Col. in-8°.*
- Symbolica Dianæ Ephesicæ statua, à Cl. Menetreyo exposita, &c. *Roma. in-4°.*
- Jo. Meursii fortuna Attica, sive de Athenarum origine, &c. *Lugd. in-4°.*
- Ejusdem Græcia Ludibunda, sive de Ludis Græcorum liber, &c. *in-12.*
- Guil. Postelli, de Magistratibus Atheniensium, &c. *Parisiss. in-8°.*
- De Anaglypho Græco. auct. Com. Sylvestro. *Roma. in 8°.*
- Athleta è monumentis Græcæ. *in-8°.*
- Le Théâtre des Grecs, par le P. Brumoy. 6 vol. *in-12.*
- P. Fabri Agonisticon. *in-4°.*
- J. C. Bulingeri de Theatro ludisque scenicis. *in-12.*

- Dionysii Halicarnassici opera, quæ ad Romanas antiquitates pertinent plurimum. *Francos. in-fol.*
- Theſaurus Antiquitatum Romanarum congestus à Jo. Georg. Grævio, &c. cum figuris. *Traj. ad Rhenum. 12 vol. in-fol.*
- Novus Theſaurus Antiquitatum Romanarum congestus ab Alb. Henr. de Sallengre: cum figuris. *Hag. Com. 3 vol. in-folio.*
- Samuelis Pitisci Lexicon Antiquitatum Romanarum in qua ritus & antiquitates cum Græcis & Romanis communes, sacræ & profanæ, publicæ & privatæ, civiles & militares exponuntur. *Leod. 2 vol. in-fol.*
- L'Antiquité expliquée & représentée en figures, en latin & en françois, par Dom Bernard de Montfaucon. *Paris. 15 vol. in-fol.*
- Spicilegium Antiquitatis, auct. Begero. *Brandenb. in-folio.*
- Breviarium Antiquitatum Romanarum. *in-8°.*
- Historia & ritus Reipublicæ & Imperii Romanorum, auct. G. N. Nieuwoort. *Ultraj. 3 vol. in-8°.*
- Antiquitatum Romanarum proſusiones duæ. *Alsorf. in-8°.*
- Venuti Collectanea, Antiquitatum Romanarum. *Roma. in-fol.*
- Cellarii Antiquitates Romanæ. *Veron. in-8°.*
- Thréſor des Antiquités Romaines, par César Egasse du Boulay. *Par. in-fol.*
- Alex. Donati Roma vetus ac recens. *Roma. in-4°.*
- Antiquités sacrées & profanes des Romains, expliquées en latin & en françois, par M. A. V. M. La Hays. *in-fol.*
- Onuphrii Panvini, Reipublicæ Romanæ Comment. libri 3, &c. *in-8°.*

Henr. Spoor favissæ utriusque Antiquitatis tum Romanæ, tum Græcæ, in quibus reperiuntur simulacra Deorum, icones magnorum Ducum, &c. *Ultraj. in-4°.*

Lucii Feneftellæ de Magistratibus Sacerdotiisque Romanorum. *Parissis. in-24.*

Ant. Pagy dissertatio hypatica seu de Consulibus Cæsaræis. *Lugd. in-4°.*

Les Annotations de Blaise de Vigenere, sur la première décade de Tite-Live. *Paris. in-fol.*

Histoire des grands chemins de l'Empire Romains, par N. Bergier. *Brux. 2 vol. in-4°.*

Le Antiche lucerne sepolcrali figurate, &c. *in Roma. in-fol.*

F. Licerus de Lucernis antiquorum reconditis. *Utini. in-fol.*

— Etruscarum Antiquitatum fragmenta, &c. auctore Cartio Inghiramo. *Francofurti. in-fol.*

Le grand Cabinet Romain, ou Recueil d'Antiquités Romaines, avec les explications de M. A. de la Chaussée. *Amsterdam. in-folio.*

Musæum Florentinum exhibens insigniora vetustatis monumenta quæ Florentiæ sunt. *Florentia. 3 vol. in-fol.*

Le Cabinet de la Bibliothèque de Sainte Geneviève, par le P. du Molinet. *Paris. in-fol.*

Romani Collegii Soc. Jesu, Musæum celeberrimum, &c. *Amstel. in fol.*

Musæum Kircherianum, &c. à P. Philippo Bonanni Soc. Jesu. *Roma. in-fol.*

Il terzo libro di Sabastiano Serlio Bolognese, nel qual si figurano e descrivono le Antiquità di Roma, &c. *in Venetia. in-fol.*

Gli antichi sepolcri, &c. da Pietro Sancti Bartoli. *in Roma. in-fol.*

Fr. Modii, Brugenſis, Pandectæ Triumphales, ſive pomparum & feſtorum, ac ſolemniſium Apparatum, conviviorum, ſpectaculorum, &c. *Francofurti, in-fol.*

Wolfangi Lazii, Commentariorum Reipublicæ Romanæ, libri XII. *in-fol.*

Historia utriuſque belli Dacici, à Trajano Cæſare geſti, ex ſimulacris quæ in Columna ejuſdem Romæ viſuntur, collecta, auctore Alf. Ciaconio. *Roma. in-fol.*

Notitia utraque, cùm Orientis, tum Occidentis, &c. *Baſilea. in-fol.*

Notitia utraque dignitatum, cùm Orientis, tum Occidentis, ultra Arcadii Honoriique tempora, & in eam Guidi Panciroli J. C. Commentarium, &c. *Lugd. in fol.*

Notitia dignitatum Imperii Romani, &c. *in-16.*

Baru. Briſſonii, de formulis & ſolemnibus Populi Romani verbis, libri octo, &c. *Parifis. in-fol.*

De urbis, ac Romani olim imperii ſplendore, &c. auct. J. B. Cazalio. *Roma. in fol.*

— Annales Magiſtratum & Provinciarum S. P. Q. R. ab urbe condita, &c. auct. Steph. Vinando Pighio. *Antuerpia. in-folio.*

Vetus Latium, auct. P. Marcellino. *Roma. in 4°.*

Memorie hiſtoriche dell'antico Tuſculo, da D. B. Mattei. *in Roma. in-4°.*

Felicis Contelotii, de Præfecto urbis, &c. *in-4°.*

Jof. M. Suaresii Preneſtes antiquæ libri duo. *Roma. in-4°.*

- Justi Lipſi, de militia Romana, libri 5, &c.
Antuerpia. in-4^o.
- Ejuſdem Saturnalium ſermonum libri duo.
Antuerpia. in-4^o.
- Cl. Salmaſii, de re militari Romanorum,
&c. *Lug. in-4^o.*
- Hyginus & Polybius de Caſtris Romanorum,
&c. *Amſt. in-4^o.*
- Discours de la Religion des anciens Romains,
de la Caſtramentation & diſcipline militaire
d'iceux, &c. par le Sieur Du-Choul. *Lyon.*
in-4^o.
- De Militiæ Romanæ monumentis, auct.
Nebel. *in-4^o.*
- De Gladiis veterum, &c. auct. Rhove. *Hann.*
in-4^o.
- Diſſertation ſur les Triremes ou Vaiſſeaux de
guerre des Anciens, par le P. de Languedoc,
Jéſuite. *Par. in-12.*
- Jo. Kirchmannus de funeribus Romanorum.
Hamburgi. in-8^o.
- Funérailles & manières d'enſévelir des Ro-
mains, des Grecs, &c. par Guichard. *Lyon.*
in-4^o.
- Notæ veterum Romanorum, è Bibliotaphis
eruta à Jano Grutero. *in-fol.*
- Antiquarius, ſive de antiquis vocabuliſ. auct.
Lubino. *in-8^o.*
- Sertorii Urfati de notis Romanorum Com-
mentarius *in-12.*
- Jo. Mabillon de re diplomatica. *in fol.*
- Oct. Ferrarii de re Veſtiaria, libri 7. cum
iconibus, &c. *Patavii. in-4^o.*
- P. de Maridat, Tractatus de Pileo, cate-
riſque capitis tegminibus, &c. *Lugduni.*
in-4^o.

xxxviii *Observations préliminaires*

- Jo. B. Belli Cavaris Salyi S. J. de Partibus
Templi auguralis, &c. *in-8°.*
Roma antica di Famiano Nardini. *in-4°.*
Ritratto di Roma antica, &c. *in Roma. in-8°.*
L'Antichità di Roma, di And. Fulvio, &c.
in Venetia. in 8°.
Fabretus de Columnâ Trajanâ. *Roma. in-fol.*
Columbarium Libertorum & servorum Livii
Augusti ab Ant. Gori. *Florent. in-fol.*
— L. Pignorii de servis. *in-4°.*
T. Pompei Phrysi de operis servorum. *in-16.*
Antiquitates Herculenses, auctore Walchio.
Jena. in-4°.
Parerga Hist. Philol. de Herculano & aliis.
Gotinga. in-4°.
Tabula Antiatina. *Roma. in-4°.*
Carolus Sigonius de antiquo jure Romanorum
& Italix. *in-8°.*
Histoire de la Jurisprudence Romaine. *Paris.*
in-folio.
Ja. Gutherii de Officiis Domus Augusti. *in-4°.*
Inscriptiones antiquæ totius orbis Romani,
in corpus redactæ, olim auspicii J. Scali-
geri & Marii Velferi, industria Jani Gru-
teri, cum notis M. Gudii: edente Grævio.
Amstel. 4 vol. in-fol.
— Th. Reinesii Syntagma inscriptionum anti-
quarum omiffarum in opere Gruteri. *Lipsiæ.*
in-fol.
Donii inscriptiones antiquæ. *Florent. in-fol.*
Raphælis Fabretti Inscriptionum Antiqua-
rum quæ in ædibus paternis asservantur,
explicatio, &c. *Roma. in-fol.*
Cyriaci inscriptiones antiquæ. *Roma. in-fol.*
J. B. Ferretii Musæ lapidarix antiquorum.
in-fol.

- Marmora felfinea , innumeris non ſolum inſcriptionibus , ſed etiam quam plurimis doctorum virorum expoſitionibus roborata, &c. à C. C. Malvaſia. *Bononia. in-folio.*
- Monumenta veteris Antii , hoc eſt , inſcriptio M. Aquilii , &c. *in-4^o.*
- Marmor Piſanum , de honore Biſellii , &c. auct. Chimetellio. *in-4^o.*
- Marmora Piſaurentia. *in fol.*
- Marmora Taurinenſia. 2 vol. *in-4^o.*
- Marmora Paderbornenſia. *in 4^o.*
- De Græcis Marmoribus quibuſdam , auct. Hangenbuchio. *in-8^o.*
- Marmora Oxoniænſia. *Oxonii. in-folio.*
- Marmora Arundelliana. *in 4^o.*
- Ezechielis Spanheimii diſſertationes de præſtantia & uſu numiſmatum antiquorum. *Lond. 2 vol. in-fol.*
- Hiſtoria rei nummariz auct. Hartahiem. *Cölonia. in 4^o.*
- Tentamina de re nummaria veteri, auct. Eraſ. Froelich. *Vienna. in-4^o.*
- Archæologia Nummaria , auct. Jo. Wachtero. *Vienna. in-4^o.*
- De utilitate rei nummariz. auct. Lud. de Biel. *Vienna. in 8^o.*
- Introduction à la connoiſſance des Médailles, par Me. Ch. Patin. *in-12.*
- Discours ſur les Médailles antiques , par L. Savor. *in 4^o.*
- Muſæum Numiſmaticum, Arigonio auct. ; 3 vol. *in-fol.*
- Hub. Goltzii Græcia , ſive hiſtoriz urbium & populorum Græciæ , ex antiquis numiſmatibus reſtitutz libri quatuor. *Brugii. in-fol.*

Ejusdem, historiae Imperatorum Caesarumque Romanorum, ex antiquis numismatibus, &c. *Brugii. in-fol.*

Ejusdem, fasti Magistratum & triumphorum Romanorum ab urbe condita, ad Augusti obitum, ex antiquis numismatibus, &c. *Brugii. in-fol.*

Numismata regum rariora, auct. Eras. Froelich. *Vienna. in-4^o.*

Icones Imperatorum Romanorum ex priscis numismatibus, &c. per Hub. Goltzium. *in-fol.*

Imperatorum Romanorum numismata, &c. per Car. Patinum. *Parisis. in-fol.*

Jacobi de Bio Numismata aurea Imperatorum Romanorum, &c. *Amst. in-4^o.*

— Selecta Numismata antiqua ex museo P. Seguini. *Lut. Par. in-4^o.*

Cæsari in oro, in argento, in Medaglioni, &c. raccolti nel Farnese Museo e publicati colle loro congrue interpretazioni dal P. Paolo Pedrusi & Pietro Piovene. *in Parma. 10 vol. in-fol.*

Musei Theupoli antiqua Numismata, &c. 2 vol. *in-fol.*

Numismata Cimelii, &c. 2 vol. *in-fol.*

Numismata Musellii. *Verona. 3 vol. in-fol.*

Médailles du Cabinet de la Reine Christine, par M. Havercamp. *in-fol.*

Museum Cortonense. *in-fol.*

Museum Odescalcum. 2 vol. *in-fol.*

Vionnet Museum nummarium, Carmen. *Halmst. in-4^o.*

Jo. Vaillant Seleucidarum Imperium, sive historia Regum Syriæ ad fidem Numismatum accommodata. *Lut. Par. in-4^o.*

- Ejusdem historia Ptolemæorum Ægypti regum ad fidem Numismatum accommodata. *in-f.*
- Ejusdem Numismata Græca. *Amst. in-fol.*
- Ejusdem Numismata ærea Imperat. Romanorum. *Parisiis. 2 vol. in-fol.*
- Ejusdem Nummi antiqui familiar. Romanorum. 2 vol. *in-fol.*
- Theſaurus Morellianus sive familiarum Romanarum Numismata, disposita juxta ordinem Fulvii Ursini, & Caroli Patini ab Andrea Morellio : edente cum commentario Sigeberto Havercampio. *Amst. 2 vol. in-fol.*
- Numismata Imperatorum, Augustarum & Cæsarum à Populis, Romanæ ditionis, græcè loquentibus ex omni modulo percussa : acced. de notis Græcorum Numismatum litteralibus & numeralibus explanatio, per J. Vaillant. *Amst. in-fol.*
- Selectiora Numismata in ære maximi maduli à musæo Fr. de Camps, cum interpretatione Jo. Foy-Vaillant. *Parisiis. in-4º.*
- Historia augusta da Giulio Cesare à Constantino il magno illustrata dell'antiche Medaglie da Franc. Angeloni, descrittà da Gio. Pietro Bellori. *in Roma. in-fol.*
- Commentaires historiques, contenant l'histoire générale des Empereurs, Impératrices, Césars & Tyrans de l'Empire Romain, enrichie de Médailles, par Jean Tristan. *Paris. 3 vol. in-fol.*
- Numismata Imperatorum Romanorum à Trajano ad Palæologos augustos : acced. Bibliotheca Nummaria sive auctorum qui de re nummaria scripserunt : operà D. Anselmi Banduri. *Lut. Par. 2 vol. in-fol.*

La Sicilia di Philippo Paruta, descritta con Medaglie, &c. *in Lion. in-fol.*

Abrahami Ortelii, Deorum Dearumque capita ex antiquis Numismatibus, &c. *Bruxellis. in-4^o.*

P. Ægidii Lacatry. S. J. historia Romana à Julio Cæsare, ad Constantinum Magnum, per Numismata & Marmora antiqua, refertata & illustrata, & ejusdem cætera opera ad rem Antiquario-nummariam pertinentia. *Claramonti. in 4^o.*

Selecti Nummi duo. Antopiani, &c. *Roma. in-8^o.*

Histoire des quatre Gordiens, prouvé par les Médailles. *Paris. in-12.*

De nummis Ravennatibus, auctore Pintio. *Venetiis. in-4^o.*

De Nummo Adriani plumbeo, auctore Schœger. *in-4^o.*

De Nummis veterum. auct. Hanthaler. *in-4^o.*
Jo. Fr. Gronovii de Sestertiis commentarius. *in-12.*

Budæi de Asse libri quinque. *in-8^o.*

Selecta Nummaria, per Jo. A. Seelen. *in-8^o.*

Specimina Philologiz Numismatico-latinz. auct. Rufel. *in-4^o.*

De Nummis Romanis in agro Prussico repertis. auct. Bayero. *Lips. in-4^o.*

Imperatorum Romanorum Nummismata ab Adolfo Occone congesta, & aucta per Franciscum Mediobarbum. *Mediolani. in-fol.*

Annotationes in XII priorum Cæsarum Nummismata ab Ænea Vico olim edita, per J. P. Bellori. *Roma. in-fol.*

Manière de discerner les médailles anciennes

- des contrefaites, par Beauvais, *in-12.*
- Joan. Schilneri Thesaurus Antiquitatum Teu-
tonicarum ecclesiasticarum, civilium, lit-
terariarum, &c. *Ulma. 3 vol. in-fol.*
- Thesaurus Brandenburgicus, auct. Begero,
3 vol. *in-fol.*
- Illyricum verus & novum, auct. Car. Ducange.
Pisoni. in-fol.
- Explications de divers monumens singuliers
qui ont rapport à la religion des plus an-
ciens peuples, par D. J. Martin. *Paris.*
in-4°.
- Ed. Bernardi, de mensuris & ponderibus An-
tiquis, libri 3, &c. *Oxonia. in-8°.*
- De Ponderibus & mensuris veterum. auct.
Eisenschmidtio. *Argent. in-4°.*
- Prisciani & aliorum, de nummis, ponderi-
bus, mensuris, &c. *Par. in-12.*
- Thesaurus Antiquitatum sacro-profanarum.
in-fol.
- Vetera monumenta & de sacris ædificiis, auct.
Jo. Ciampino. *Roma. 3 vol. in-fol.*
- De Antiquitatibus sacris & profanis, auct.
Schloeger, *Helmst. in-4°.*
- Jul. Pontederæ Antiquitates. *in-4°.*
- Brissonus & Hormanus de veteri ritu nuptia-
rum & jure connubiorum. *Lugd. Bat. in-12.*
- Hercules Ethnicorum ex variis antiquitatum
reliquiis delineatus, &c. auct. L. Begero,
in-fol.
- Herculis quies & expiatio. *in-fol.*
- J. G. Suckii antiquitates convivales. *Tiguri.*
in-fol.
- Phil. Munckerus de intercalatione variarum
gentium, &c. *Lug. Bat. in-8°.*
- Jo. Schefferi Tractatus de re vehiculari veter-
um, &c. *in-4°.*

aliv Observations préliminaires, &c.

- Ejusdem de militiâ navali veterum, &c. *in-4^o.*
Car. Paschalii Coronæ seu Tractatus de earum
origine & usu, &c. *in-4^o.*
De coronis & tonsuris Paganorum. *in-12.*
Cl. Salmasti Epistola de Cæsarie virorum &
mulierum. *in-12.*
Balduini Calceus antiquus. *in-12.*
Flavii Vegetii & Sex. Julii Frontini, de re
militari, opera. *in-12.*
Leonis Imp. *Tactica*, sive de re militari liber
græc. lat. à J. Meurfio, cum notis. *in-4^o.*
J. Lipsii Poliorceticon, sive de Machinis,
Tormentis, telis, libri 5. *Ant. in-4^o.*
Antiquæ musicæ auctores septem, græc. lat.
cum notis M. Meibomii. *Amstel. in-4^o.*
Fr. B. Ferrarii de Veterum Acclamationibus
& plausu, libri 7. *Mediolani. in-4^o.*
Apollodori Atheniensis de Deorum origine,
libri 3. gr. lat. *in-8^o.*
Mythographi latini, C. Julius Hyginus; Fab.
Planciades Fulgentius; Lactantius Placidus;
Albricus Philosophus, edente Thoma Mun-
ckero. *Amstel. 2 vol. in-8^o.*
Natalis Comitris Mythologia. *in-8^o.*
La Mythologie & les Fables; expliquées par
l'histoire, par Ant. Banier. 3 vol. *in-4^o.*
De Deis Gentium historia, Gyraldo auct. *in-f.*
J. Seldeni de Diis Syris. *in-8^o.*
Eliæ Schedii de Diis Germanis. *in-8^o. &c. &c.*
&c. &c. &c.





DICTIONNAIRE A B R É G É D'ANTIQUITÉS.

- A -



Cette lettre dans les anciens monumens, seule avec un point ou sans point, est pour *Aulus*, *Aula*, *Augustus* ou *Augusta*, noms propres; pour *Augustalis*, Impérial; *annus*, année; *argentum*, *aurum*, argent, or; *ager*, champ; pour *amicus*, *amica*, ami, amie; *anima*, ame; *album*, registre; *as*, monnoie, argent; *ararium*, trésor public; *ades*, temple, maison; *adilis*, *adilitas*, édile, édilité: Cette lettre doublée AA, pour *Augusti*, deux Augustes; pour *Augustales*, de la maison de l'Empereur; pour *apud agrum*, dans le champ; pour *aurum & argentum*, or & argent: Cette lettre triplée, AAA, pour *tres Augusti*, trois Augustes; ou enfin pour *aurum*, *argentum & as*, or, argent & airain ou monnoie.

A

A seul ou avec un *l* après le mot *miles*, de cette manière : *miles A.* ou *miles Al.* pour *miles ala*, Soldat d'une des aîles de l'armée.

A étoit aussi une lettre numérale chez les Grecs & chez les Romains. Chez les premiers A ne marquoit qu'une unité; chez les seconds, il marquoit *cing cens*, & s'il y avoit une petite ligne au-dessus, en cette sorte \bar{A} , il marquoit *cing mille*.

A, suivi d'un A Grec, de cette manière AA, marquoit un *talent*. Un petit α Grec, suivi d'un $^\circ$ un peu élevé, en cette manière α° , marquoit un *Chaenix*, mesure pour les choses sèches. Voyez *Chœnix*.

Quand à Rome dans une affaire importante, les Juges donnoient leurs avis par scrutin, chacun d'eux avoit trois bulletins, sur l'un desquels étoit la lettre A, sur le second la lettre C, & sur le dernier N. L. Si le Juge croyoit l'Accusé innocent, il donnoit le bulletin où étoit la lettre A, qui signifioit *absolvo*, j'absous; ce qui avoit fait donner à cette lettre le nom de *salutaire*. Quand le Juge croyoit l'Accusé coupable, il donnoit le bulletin où étoit la lettre C, qui signifioit *condemno*, je condamne. Quand il opinoit pour l'*ampliation*, c'est-à-dire, pour un *soit plus ample informé*, il donnoit le bulletin où étoient les deux lettres N. L. qui signifioient *non liquet*, l'affaire n'est pas bien éclaircie.

AB. *abdicavit*, il a abdiqué. ABN. *abnepos*, arriere-petit fils. A. D. *ante diem*, avant le jour. ADQ. *adquiescit*, il repose. AE. AED.

Ædilis, Edile. AEL. *Ælius*, *Ælia*; AEM. ou AIM. *Æmilius*, *Æmilia*, noms propres. A. K. *ante Calendas*, avant les Calendes. A. G. *animo grato*, par reconnoissance. AG. *Ager* Champ, ou Agrippa, nom propre. A. B. V. à *viro bono*, par un homme de bien. AB. U. C. *ab urbe condita*, depuis la fondation de la ville. ADN. *Adnepos*, fils de l'arriere-petit-fils. AP. Appia, Appius, noms propres. A. P. M. *Amico posuit monumentum*, a élevé ce tombeau à son Ami. A. G. *Aulus Gellius*, noms propres. AR. P. *Aram posuit*, a dressé cet Aurel. AUR. *Aurelia*. *Aurelius*, noms propres. AM. ou AMS. *Amicus*, Ami. ANN. SEN. Anneus Seneca. ARR. Arrius, nom propre. AP. *apud*, auprès, devant. AT. *autem*, mais, &c.

AB, nom du cinquième mois de l'année sacrée des Hébreux, & l'onzième de leur année civile. C'étoit la lune de Juillet.

ABANNATION ou APENIAUTISME, c'est-à-dire, *exil d'un an*. C'étoit une peine à laquelle étoient condamnés ceux qui avoient commis un meurtre involontaire. Elle étoit fondée sur une loi dont voici le sens : " Que ,, celui qui par un accident imprévu en aura ,, tué un autre, soit banni pendant un an ; ,, qu'il suive jusqu'à ce qu'il ait fait satisfac- ,, tion à quelqu'un des Parens de celui qui a ,, été tué ; qu'il revienne enfin, après avoir ,, sacrifié aux dieux, & après s'être purifié, ,, Ce bannissement n'avoit pas lieu, si celui à qui le malheur étoit arrivé, pouvoit, avant que les Juges prononçassent la Sentence, faire

satisfaction à celui qu'il avoit blessé à mort. ou, s'il étoit expiré, à ceux qui le poursuivoient pour ce meurtre. En ce cas, il en étoit quitte pour un sacrifice, & pour se faire purifier.

ABAQUE. C'étoit une Table sans pied, qu'on suspendoit à un mur en forme de tableau, pour faire des opérations d'Arithmétique ou de Géométrie. Elle étoit toujours rase & polie quand il s'agissoit de cette dernière science, & quelquefois pour l'autre. On la couvroit d'une poudre fine & legere, qui s'y attachant aisément, donnoit lieu d'y tracer toutes sortes de figures avec le doigt ou avec une baguette. Plus communément quand il falloit compter & calculer, la table étoit partagée en plusieurs lignes horizontales & parallèles, lesquelles étant creusées dans le bois avec une double rainure, recevoient un certain nombre de boutons à deux têtes, par l'une desquelles ils tenoient dans la double rainure où on pouvoit les avancer & les reculer à volonté. Une de ces lignes contenoit les unités, une autre les dixaines, une autre les vingtaines, une autre les centaines, &c.

ABATON, c'est-à-dire, *innaccessible*. Les monumens & les trophées étoient regardés comme des choses sacrées auxquelles il n'étoit pas permis de toucher. Artemise ayant vaincu & assujetti les Rhodiens, fit élever dans leur Isle deux Statues, dont l'une battoit de verges l'autre qui représentoit la ville de Rhode. Ceux-ci ayant dans la suite recouvré leur liberté, & n'osant détruire ce monument, le firent environner d'un édifice qui l'empêchoit

d'être vû , & qu'ils nommèrent *Abaton* , parce qu'il rendoit aussi ce lieu inaccessible.

ABDICATION. On trouve chez les Anciens deux sortes d'Abdication; l'une par laquelle un Magistrat se démettoit de sa Charge; & qui étoit volontaire , lorsque , de son propre mouvement , il renonçoit aux affaires; ou forcée , quoiqu'alors même elle fût encore censée volontaire , quand les Peuples mécontents l'obligeoient d'y renoncer. L'autre par laquelle un pere abandonnoit un fils rebelle; mais dans cette sorte d'abdication , qui avoit surtout lieu à Athènes , un pere ne pouvoit exercer ce droit en son propre nom , & par sa seule autorité. Il falloit pour cela un acte solennel & juridique , fait pardevant des Magistrats qui connoissoient des causes d'abdication , & que , d'après la Sentence qu'ils avoient prononcée , un Héraut ou Crieur public , publiât qu'un tel Citoyen ne reconnoissoit plus un tel pour son fils. Si un pere , après l'abdication , vouloit reprendre son fils , il lui étoit libre de le faire ; mais alors il ne pouvoit plus l'abdiquer.

L'abdication des enfans n'étoit pas approuvée par les Loix Romaines , qui ne permettoient que l'*Alegation* , sorte de bannissement qui dépendoit uniquement de la volonté du pere.

ABLECTI. On nommoit ainsi les Soldats qui composoient une demie cohorte de gens d'élite , dans la cinquième partie de l'infanterie Romaine.

ABLEGATION, sorte de bannissement dont

les peres pouvoient user envers ceux de leurs enfans dont ils avoient lieu d'être mécontents.

ABLUTION. *Voyez Purification.*

ABOLLA, robe longue & ample, ou plutôt manteau que les Philosophes affectoient de porter.

ACADEMIE. C'étoit une espèce de parc ou de jardin situé aux portes d'Athènes, lequel avoit appartenu à un nommé Académus, ou Ecadémus, homme très-affectonné au bien public, & qui l'avoit consacré à la sépulture des Héros qui moururent en combattant pour la Patrie. Dans la suite, ce jardin fut orné de fontaines, de cabinets de verdure, & de toute sorte d'arbres : on n'épargna rien pour son embellissement. Il échut ainsi paré, à Platon, qui y rassembla ses Ecoliers & ses Amis, c'est-à-dire, les plus honnêtes-gens d'Athènes, & qui, supprimant son nom, leur donna, par un noble trait de modestie, celui d'Académiciens : nom qui s'est depuis communiqué à tous les membres des Sociétés littéraires.

On compte trois principales Académies chez les Grecs ; l'ancienne, qui étoit celle de Platon ; la seconde, qui commença par Arcefilas, & la troisième qui dut sa naissance à Carneade.

A ces trois Académies, quelques Auteurs en ajoutent une quatrième, fondée par Philon, né à Larisse ; & une cinquième, fondée par Antiochus son élève.

Cicéron donna le nom d'Académie à une jolie maison de campagne qu'il avoit, entre le lac Averne & Pouzzol. Ce fut là qu'il écri-

vit la plupart de ses livres philosophiques, & entr'autres, ses *Questions Académiques*.

ACAMANTIS. C'étoit le nom d'une des Tribus des Athéniens.

ACCENDONES. On nommoit ainsi ceux qui dans les jeux publics & dans les spectacles, animoient les Gladiateurs au combat.

ACCENSES. C'étoit une sorte d'Huissiers qui accompagnoient les Magistrats Romains. Le devoir de cette charge, qu'on donnoit aux Affranchis, étoit d'amener au tribunal du Juge, ceux qui y étoient cités, & de faire faire silence à ceux qui dans les audiences parloient mal-à-propos.

ACCESSIO. Les Romains donnoient ce nom à la vente qui se faisoit par voie de justice dans la Place publique.

ACCLAMATION. Ce n'étoit pas un cri inarticulé & confus, mais une formule de paroles vives & énergiques, par laquelle on exprimoit des vœux, un consentement, des applaudissemens ou de la joie. L'acclamation prit naissance aux Spectacles, d'où elle passa au Sénat, & ensuite aux Assemblées publiques, à la Cour des Empereurs, aux Tribunaux inférieurs, &c. Elle ne se faisoit pas tumultuairement, ni selon le caprice des Particuliers. Il y avoit pour les acclamations, comme dans les chœurs de musique, un Choriphée, c'est-à-dire, quelqu'un qui donnoit non-seulement les paroles, mais qui en prescrivoit aussi le ton. Le Peuple en répétoit exactement les paroles, qu'on peut comparer à un refrain de

Chanson ou de Vaudeville, & auxquelles le ton harmonieux dont on les prononçoit a fait donner le nom de *Cantica*, airs, chansons. On trouve encore quelques-unes de ces formules dans les Anciens, telles que celles-ci : *Dii te nobis servent*, que les Dieux vous conservent pour notre bonheur. *Vestra salus, nostra salus*, notre conservation dépend de la vôtre. *Benè & praeclarè ! Beau ! Admirable !* Quelquefois ces formules étoient en vers, & Tertullien en a conservé une qui commence ainsi :

De nostris annis addat tibi Jupiter annos, &c.
Que Jupiter nous frappe & prolonge vos jours, &c.

Dans les derniers temps on tint registre des acclamations, & on inséra dans les actes publics combien de fois on les avoit répétées. *Acclamatum est decies, vicies, vicies ter. &c.*

ACETABULUM, mesure Romaine, qui contenoit la huitième partie d'un septier. On donnoit aussi le nom d'*Acetabulum*, à une espèce de bassin très-profond.

ACTION. Dans la jurisprudence Romaine on donnoit communément ce nom à toutes sortes de procédures ; mais plus particulièrement dans la partie qui concernoit le Demandeur ou l'Accusateur. Le Demandeur exposoit sa prétention, c'est-à-dire, qu'il déclaroit de quelle action il entendoit se servir, & pour quelle cause il vouloit poursuivre. Car il arrivoit souvent que plusieurs actions concouroient pour la même cause. Par exemple, pour cause de larcin, quelqu'un pouvoit agir

par revendication , ou par condictïon furtive-ou bien en condamnation de la peine du double , si le voleur n'avoit pas été pris sur le fait; ou du quadruple , s'il avoit été pris sur le fait. Deux actions étoient pareillement ouvertes à celui qui avoit empêché d'entrer dans sa maison , l'action en réparation d'injure , & celle pour violence faite , & ainsi dans les autres matières.

ACCUBITOIRE. C'étoit la même chose que le *Triclinion* & que le *Biclinion* ou Salle à manger des Anciens , qui donnoient aussi le nom d'*Acubita* ou d'*Accubationes* aux Lits sur lesquels ils prenoient leurs repas. Il paroît par différens textes des Auteurs , que ce nom étoit commun pour ces Lits & pour ceux qui étoient destinés au sommeil ; mais qu'ils étoient différens pour la forme ; qu'ils n'étoient en usage que chez les Grands & les Riches , & qu'il ne faut pas les confondre avec les simples Lits , *Lecti triclinares* , ou *Lectuli discubitorii* , dont se servoient les gens d'un état médiocre. On étoit dans les premiers ce que le luxe a de plus recherché , & ce qu'on pouvoit imaginer de plus flatteur pour la mollesse. Ceux qu'on voyoit dans les *Accubitoires* étoient cintrés , pour être adaptés à la table sur laquelle on servoit ; & qui étoit ronde. C'est ce qui les faisoit aussi nommer *Sigmata* , parce que leur forme étoit à peu près semblable à celle d'un caractère Grec , qui a la figure de notre C. *Voyez* Repas.

ACERRA. C'étoit un petit Autel qu'on plaçoit auprès d'un tombeau , & sur lequel les parens ou les amis du mort se faisoient un

devoir de religion , de brûler tous les jours des parfums.

Une sorte de petit Coffre où on enfermoit les parfums , se nommoit aussi *Acerra*.

ACINACES. Arme offensive chez les Anciens , & particulièrement chez les Perses ; c'étoit une espèce de sabre.

ACTIAQUES (les jeux). Auguste les institua en l'honneur d'Apollon.

ACTUAIRES. C'étoit une espèce de Commis , qui dans les Armées étoient chargés de distribuer les vivres aux Soldats.

ACTUS , mesure d'intervalle chez les Romains , qui étoit de cent ou cent vingt pieds , & qui faisoit la moitié du *jugerum*.

ADAR. C'est le nom que les Hébreux donnoient au dernier mois de leur année sacrée , qui étoit le sixième de l'année civile. Comme leur année étoit lunaire , c'étoit après ce mois qu'ils plaçoient leur mois intercalaire , qu'ils nommoient *Vé-Adar*. Voyez Année, Mois.

ADARCONIM ou **DARIQUE** , monnoie d'or chez les Hébreux , qui étoit de la même valeur que le Sicle d'or. Voyez Sicle.

ADDICTUS. C'étoit chez les Romains un Débiteur insolvable, que les Loix obligeoient de servir son Créancier jusqu'à ce qu'il l'eût satisfait. Il ne différoit en rien de la condition d'un Esclave , si ce n'est que pour rentrer dans ses droits de Citoyen , qu'il reprenoit avec sa liberté , quand son temps étoit expiré , il n'étoit point assujetti à la cérémonie de la Manumission.

ADMISSIONALES MINISTRI, c'est-à-dire, *Introduceurs*. On donnoit ce nom à ceux qui chez les Magistrats & chez les Grands, remplissoient un emploi qu'on nommoit *Admissionis Officium*, & qui consistoit à introduire ceux qui étoient mandés, ou qui, sans être mandés, venoient proposer des affaires, demander des graces, faire des remerciemens, &c.

ADONIES, solemnités lugubres, que les Egyptiens, les Syriens, les Babyloniens & les Grecs célébroient par de grandes démonstrations de deuil, en mémoire de la mort d'Adonis. On y invoquoit Venus sous le nom de Salambo.

ADOPTION. C'étoit un acte, qui fait selon les loix, à l'imitation de la nature, avoit lieu en faveur & pour la consolation de ceux qui n'avoient point d'enfans. Il étoit également en usage & se faisoit à peu près de même chez les Grecs & chez les Romains. Il falloit à Rome & dans la Grèce, que cet acte pour être valide, fût approuvé & cimenté par l'autorité publique; & l'imitation de la nature y devoit être si exactement observée, qu'il n'étoit pas permis à un Eunuque d'adopter, non plus qu'à un jeune homme au-dessous de vingt ans, & que celui qui adoptoit devoit être plus âgé de dix-huit ans, que celui qu'il vouloit adopter. Il n'étoit pas non plus permis aux Femmes, aux Esclaves, ni aux Insensés, de faire l'adoption: il n'y avoit qu'un homme libre & émancipé qui pût jouir de ce privilège. Celui qui étoit adopté, acqué-

roit tous les droits d'un fils véritable à l'égard de celui qui l'avoit adopté; mais depuis le moment de son adoption, il n'avoit plus rien de commun avec les enfans de son pere naturel. Si un Citoyen, après s'être donné un fils adoptif, venoit à avoir des enfans d'un mariage légitime, l'adoption subsistoit toujours, & l'enfant adopté avoit les mêmes droits que les autres. Il y en a qui croient qu'à Athènes il n'étoit pas permis à un Citoyen qui avoit un fils adoptif, de se marier sans l'ordre ou sans la permission des Magistrats. A Lacédémone, le Gouvernement donnoit une attention singuliere aux actes d'adoption. Ils ne pouvoient y être confirmés qu'en présence du Roi. L'adoption étoit le moyen qu'on prenoit pour légitimer un bâtard.

A Rome l'adoption pouvoit se faire par Testament; mais elle devoit être ratifiée par le Préteur ou par l'Empereur. Dans le temps de la République, elle se faisoit quelquefois dans une assemblée du Peuple; mais plus ordinairement devant le Préteur. On la proposoit par une formule qu'on nommoit *Adrogation*; & elle n'avoit lieu qu'après un mûr examen & une approbation authentique du Magistrat. Un Patricien pouvoit être adopté par un Plebéien; mais un Plebéien ne pouvoit l'être par un Patricien. Celui qui étoit adopté prenoit le nom, le prénom & les surnoms de celui qui l'avoit adopté, conservant seulement le nom de sa famille, qu'il ajoutoit à la fin de tous les autres. On prétend que les Empereurs étendirent aux Femmes le privilège de l'adoption. L'usage de l'adoption, qui ne subsiste plus, a été connu dans la plus haute

antiquité. On en trouve des exemples chez les Hébreux, en Afrique & chez les Gaulois. Ces derniers l'appelloient *Afiliation*.

ADORATION. Quand les Anciens vouloient adorer leurs Idoles, ils se couvroient la tête d'un voile qui retomboit sur le visage. Après avoir tourné à droite autour de leurs Statues & de leurs Autels, ils se prosternoient ou se mettoient à genoux, & dans cette posture, abaissant l'index sur le pouce, qu'ils tenoient élevé, aussi-bien que les autres doigts, ils portoient la main à la bouche en la baissant.

ADROGATION. Voyez **ADOPTION.**

ADVOCATUS. Ce mot, que nous rendons par celui d'*Avocat*, n'avoit pas dans son origine, le même objet que celui des *Avocats* de nos jours. On donnoit à Rome le nom d'*Advocati* à ceux qui dans les jugemens assistoient de leur présence & de leur crédit, un Accusé qui les en avoit priés. Ils ne plaidoient pas eux-mêmes, & leur ministère se borroit à fournir des moyens de droit & de défense aux Orateurs, à la place desquels ils furent insensiblement substitués. Ils soutinrent quelque-temps la gloire de leur institution, fondée sur des motifs d'humanité, d'amitié & de zèle pour le bien public; mais enfin, au noble désintéressement avec lequel ils s'empressoient de défendre leurs Cliens, succéda une sordide avarice, qui donna prise à la satire, & s'attira l'animadversion des loix.

ÆANTIS, nom d'une des Tribus des Athéniens.

ÆDES SACRÆ, lieux destinés au culte de quelque dieu ; mais non consacrés par les Augures , en quoi ils étoient différens des Temples proprement dits.

ÆDITIMI, ou

ÆDITUI. C'étoit ainsi qu'on nommoit les Trésoriers des Temples. Ils étoient dépositaires des vases sacrés , des couteaux , des haches , & généralement de tout ce qui servoit aux sacrifices & à la pompe des Fêtes. On les nommoit quelquefois *Ediles*.

ÆGEIS, nom d'une des Tribus d'Athènes.

ÆORES ou **EORES**. *Voyez Aletides*.

ÆQUIMELIUM. On donna ce nom à l'endroit de Rome où étoit la maison de Spurius Melius , laquelle fut renversée & détruite de fond en comble , après que ce Romain , soupçonné de vouloir détruire la République , eut été tué par Servilius Ahala.

ÆRARIUM. *Voyez Trésor public*.

ÆS. *Voyez AS*, airain , cuivre , mornoic.

AFILIATION. *Voyez ADOPTION*.

AFFRANCHIS &

AFFRANCHISSEMENT. Les Esclaves étoient mis en liberté par l'affranchissement , qui étoit régulier & complet (*Manumissio justa*) lorsqu'ils recevoient le droit de Citoyens en son entier. Il n'étoit pas complet lorsque par la loi *Julia Norbana* , ils devenoient seulement *Latini Juniani* , auxquels étoient encore inférieurs ceux qui par la Loi *Ælia Sen-*

sia, se nommoient *Liberti dedititii*. C'étoient ceux qui pour quelque crime avoient été marqués ignominieusement, ou avoient souffert quelque peine infamante.

L'affranchissement régulier & complet se faisoit de trois façons, ou par le Cens, quand un Esclave, suivant l'intention de son Maître, étoit mis par les Censeurs au nombre des Citoyens sur le Regître; ou par la Baguette, (*Vindicta*) lorsque l'Esclave & son Maître alloient trouver le Préteur. Le Maître disoit: *Je demande que cet homme soit libre comme les autres Romains*. Si le Préteur y consentoit, il touchoit, ou il ordonnoit à un Licteur de toucher avec une petite baguette, la tête de l'Esclave, en disant: *Je déclare que cet homme est libre comme les autres Romains*. Après cela le Maître lui-même lui ayant donné un soufflet, le prenoit par le bras, par les épaules ou autrement, le faisoit tourner vivement de tous sens, & ensuite le lâchoit brusquement, pour lui marquer qu'il avoit la liberté d'aller où il voudroit. Enfin, la troisième manière d'affranchir, étoit par testament.

L'affranchissement irrégulier & incomplet se faisoit en présence des amis du Maître, ou en faisant mettre à table celui que l'on vouloit affranchir, ou en lui écrivant une lettre. Les Esclaves que l'on mettoit en liberté se faisoient raser la tête, & recevoient un certain bonnet, *Pileus*, qui étoit le signe de leur affranchissement.

Les Affranchis prenoient le prénom & le nom de leur Maître, & y ajoutoient pour surnom celui qu'ils portoient avant leur liberté; comme lorsque Cicéron affranchit son Esclave

Tiron, celui-ci s'appella *Marcus Tullius Tiro*.

L'Affranchi s'appelloit *Libertus*, par rapport à son Maître, & *Libertinus* à l'égard de de tout autre : mais en général un Esclave affranchi étoit proprement ce qu'on appelloit *Libertus* ; le fils de l'Affranchi, *Libertinus* ; son petit-fils *Ingenuus* ; nom qui restoit à l'arrière-petit-fils, & à toute sa postérité.

AGGERES. Voyez Cavaliers, Siéges.

AGNEAU PASCHAL. L'immolation de l'Agneau Paschal étoit chez les Israélites, une de leurs plus grandes solemnités. C'étoit le principal objet de la fête de Pâques, qu'ils célébroient tous les ans au mois de Nisan, avec toutes les cérémonies que Moïse leur prescrivit, par l'ordre de Dieu, lors de sa première institution. Les mots *Pâques* & *Paschal* viennent de l'Hebreu *Pascha* ou *Pesach*, qui signifie *passage*, parce que quand Dieu frappa de mort tous les premiers nés de l'Egypte, tant des hommes que des animaux, il ne fit point tomber cette plaie sur les maisons des Israélites dont les portes étoient marquées du sang de l'agneau qu'ils avoient immolé, *passant* outre, sans leur faire aucun mal. En mémoire de ce grand événement, qui fut suivi de celui de la délivrance de la servitude d'Egypte, le dixième jour du mois de Nisan, qui commençoit avec la lune de Mars, chaque famille choisissoit un agneau ou un chevreau, qui devoit être de l'année, mâle & sans défaut, & qu'on gardoit jusqu'au quatorzième jour du même mois ; & ce jour-là on ne devoit l'immoler que depuis la sixième heure, c'est-à-dire, depuis midi jus-

qu'au soir. La nuit qui suivoit l'immolation, la famille mangeoit l'agneau avec des azymes ou pains sans levain, & des laitues sauvages. Celui qui n'avoit pas dans sa maison un nombre de personnes suffisantes pour manger l'agneau ou le chevreau, il en prenoit de chez son voisin le plus proche, autant qu'il en falloit pour pouvoir le manger tout entier; car il n'étoit permis ni d'en rien conserver jusqu'au matin, ni d'en rien emporter hors de la maison: & s'il arrivoit qu'il en restât quelque chose, on le brûloit. On n'en mangeoit rien ni crud ni cuit dans l'eau, mais seulement rôti au feu, la tête, les pieds, les intestins, comme le reste; & on n'en cassoit aucun os. Il falloit que ceux qui le mangeoient, le fissent à la hâte, ayant les reins ceints, aux pieds une sorte de chaussure, qu'on mettoit lorsqu'on alloit en voyage, & un bâton à la main.

AGONALIES, fêtes Romaines en l'honneur de Janus & d'Agonius, dieux qu'on invoquoit quand on vouloit entreprendre quelque chose.

AGONAUX, *Agonales*, surnom des Prêtres de Mars.

AGONES. On nommoit ainsi chez les Romains, les Ministres subalternes, qui dans les sacrifices étoient chargés de frapper la victime. Cette dénomination vient de ce que le Ministre, avant que de porter le coup mortel à la victime, & après avoir attendu l'ordre du Sacrificateur, lui demandoit, *Agon'* pour *Agone*; c'est-à-dire, *frapperai-je?* Voyez Popes.

AGONOTHETE ou ALYTARQUE. Les Grecs donnoient ce nom à celui qui présidoit aux spectacles du Stade, & à d'autres semblables.

AGORANOMES, Magistrats Athéniens, qui avoient inspection sur tout ce qui se vendoit dans les marchés ou places publiques.

AGRARIA, *Lex.* Cette Loi fut nommée *Agraire*, du mot Latin *ager*, qui signifie, *champ, terre*, parce qu'elle avoit pour objet de faire partager au peuple les terres conquises sur l'ennemi. Ce fut Cassius qui la proposa la première fois, l'an de Rome 268. Cette Loi causa de grands troubles dans la République, & les Tribuns en firent un flambeau de division & de discorde.

AGRAULIES, Fêtes cruelles pendant lesquelles on faisoit à Agraule fille de Cecrops; des sacrifices de victimes humaines.

AGRIONIES, Fêtes nocturnes que les Femmes Grecques célébroient en l'honneur de Bacchus. Elles commençoient la cérémonie en courant de tous côtés pour le chercher, comme s'il fût échappé d'entre leurs mains, & ne finissoient leurs courses qu'en se disant les unes aux autres, qu'elles le cherchoient inutilement, puisqu'il s'étoit retiré chez les Muses qui le tenoient caché. Elles se réunissoient ensuite, & se donnoient des repas délicats & abondans, qu'elles terminoient en se proposant des énigmes & en se faisant des questions difficiles. Elles ne se tenoient pas toujours si scrupuleusement renfermées dans ces bornes

philosophiques, qu'elles ne les excédassent quelquefois. Couronnées de lierre & en pleine liberté, elles buvoient tant en l'honneur du dieu, que souvent elles en devenoient furieuses, & commettoient alors les plus grands excès.

AGROTERA. Les Athéniens donnoient ce nom à Minerve dans une Fête pendant laquelle ils lui sacrifioient cinq cens boucs.

AHORES. On donnoit ce nom aux enfans & aux jeunes gens dont on croyoit qu'à leur mort ils n'étoient pas reçus dans les enfers, parce qu'ils n'avoient pas rempli le temps de leur vie. Les Payens s'imaginoient que ces *Ahores* avec les *Biothanates*, c'est-à-dire, ceux qui avoient cessé de vivre par une mort violente, étoient arrêtés à l'entrée des enfers, jusqu'à ce que le temps qu'ils auroient dû vivre, fût entièrement écoulé.

AJANTIS, une des Tribus des Athéniens.

AIDES, *Adjutores*. C'étoient des Officiers subalternes qui prenoient des ordres de ceux sous qui ils étoient, quoique leur nomination ni leur amovibilité ne dépendissent pas entièrement d'eux. Ils furent très-communs dans le bas Empire. Il y avoit l'Aide du Préfet de la ville, *Adjutor Praefecti Urbis* : l'Aide du Questeur, *Adjutor Quaestoris*, &c.

AIGLE. Chaque Légion Romaine avoit pour enseigne une Aigle d'or placée sur le haut d'une pique, & c'étoit dans la première Compagnie des Triaires qu'on la portoit ; mais ce ne fut que depuis le tems de Marius ;

car avant ce célèbre Romain , les Légions prenoient pour enseigne des figures de loup , de minotaure , de cheval , de sanglier. Les dragons & autres animaux , servoient aussi d'enseignes sous les Empereurs.

AIGUILLES ou **EPINGLES**. Les Anciens se servoient d'un même mot *Acus* , pour exprimer les unes & les autres. Celles de Cypre étoient les plus estimées. Il y en avoit de divers métaux , selon la différence des usages auxquels elles étoient destinées. Les Dames Romaines en avoient d'or pour attacher leurs couronnes , leurs bandelettes ou rubans , & surtout pour l'arrangement de leurs cheveux. En général , on donnoit le nom d'*Acus* , Aiguille , à tous les petits instrumens pointus dont on se servoit pour attacher quelque chose , même aux boucles , à cause de leurs ardillons ; mais ce mot se prenoit toujours plus précisément pour des aiguilles semblables aux nôtres , & pour la forme & pour l'usage.

AJOURNEMENT. Quand deux Romains étoient en contestation pour quelque intérêt , si le différend ne pouvoit se terminer à l'amiable , le Demandeur assignoit sa Partie à comparoître en justice le jour d'Audience ; c'est-à-dire , qu'il le sommoit de venir avec lui devant le Préteur. Si le Défendeur refusoit de le suivre , les loix des Douze Tables permettoient au Demandeur de le saisir , & de le traîner par force devant le Juge. Mais il falloit auparavant prendre à témoin de son refus quelqu'un de ceux qui étoient présens , ce qui se faisoit en lui touchant le bout de

l'oreille. Dans la suite, il fut ordonné par un Edit du Préteur, que si l'Ajourné ne vouloit pas se présenter sur le champ en Justice, il donneroit caution de se représenter un autre jour. S'il ne donnoit pas caution, ou s'il n'en donnoit pas une suffisante, on le menoit, après avoir pris des témoins, devant le Tribunal du Préteur, si c'étoit jour d'Audience : sinon on le conduisoit en prison, pour l'y retenir jusqu'au plus prochain jour d'Audience, & le mettre ainsi dans la nécessité de comparoître. Lorsque quelqu'un demouroit caché dans sa maison, d'où il n'étoit pas permis de le tirer, il étoit assigné en vertu d'une Ordonnance du Préteur, qu'on affichoit à sa porte en présence de témoins ; & s'il n'obéissoit pas à la troisième de ces assignations, qui se donnoient à dix jours l'une de l'autre, il étoit ordonné par Sentence du Magistrat, que ses biens seroient possédés par son Créancier, affichés & vendus à l'encan.

AIRAIN. L'usage de ce métal est plus ancien que celui du fer ; de sorte que dans les premiers temps on l'employoit pour faire des armes, des couteaux, des outils & même des faucilles & des coutres de charue. Les Anciens sçavoient lui donner une certaine trempe qui le rendoit fort tranchant. On en faisoit aussi des miroirs. Comme les Anciens croyoient l'airain fort pur, ils s'en servoient dans toutes sortes d'expiations. La première monnoie qui fut frappée, étoit d'airain ou de cuivre. *Voyez Monnoie, Cuivre.*

AIRAIN ou CUIVRE de Corinthe. Ce métal si célèbre dans les anciens Auteurs, étoit,

selon quelques-uns , un mélange de quatre parties d'or & d'argent. C'est une fable que d'en attribuer l'origine au mélange fortuit de divers métaux qui se fondirent à l'embrasement de la ville de Corinthe , lorsque Mummus s'en empara. Il est certain qu'il étoit déjà fameux long-temps avant la prise de cette ville par les Romains.

ALAPISTES, Farceurs , qui pour faire rire les Spectateurs , se disoient des sotises & se donnoient des soufflets.

ALBATRE Les Grecs nommoient ainsi ce dont ils se servoient pour soutenir ou porter quelque chose ; mais plus communément ils donnoient ce nom aux vases dans lesquels ils mettoient des parfums. C'étoit aussi celui d'une mesure Egyptienne.

ALBO-GALERUS, Bonnet ou sorte de Thiare , que le seul *Flamen Dialis*, c'est-à-dire , *Prêtre de Jupiter*, avoit droit de porter. Ce Bonnet étoit fait d'une partie de la peau d'une animal blanc , immolé à Jupiter , & il étoit surmonté d'une petite branche d'olivier.

ALETIDES ou **EORES**, fêtes en l'honneur d'Erigone , qui se pendit de désespoir , lorsqu'elle apprit le meurtre de son pere. En mourant elle pria les dieux que si les Athéniens négligeoient de poursuivre & de punir les meurtriers , leurs filles terminassent leur vie comme elle. Quelques-temps après , plusieurs jeunes Athéniennes s'étant pendues , l'Oracle consulté répondit , que c'étoit l'effet de la prière d'Erigone ; ce qui donna lieu à l'institution de ces Fêtes , que d'autres néanmoins

croient avoir été instituées en l'honneur d'Égiste & de Clytemnestre.

ALLIENSIS DIES, c'est-à-dire, la journée d'Allia. Ce jour où les Romains furent défaits par les Gaulois, proche de la rivière d'Allia, fut mis dans les Ephémérides, sous le nom d'*Alliensis*, & compté au nombre des jours malheureux, pendant lesquels on ne vaquoit à rien de considérable.

ALOENNES, Fêtes en l'honneur de Bacchus & de Cérés, que les Athéniens célébroient en leur offrant des fruits de la terre.

ALOGIE. Les Grecs donnoient quelquefois aux repas & aux festins ce nom, qu'on peut rendre en notre langue par celui de *Dérailson*, parce qu'alors on paroît quitter le titre d'être raisonnable, pour se rabaisser à la condition des bêtes.

ALTARE. Voyez **AUTEL**.

ALVEOLE, *Alveolus*. C'étoit chez les Anciens, un petit vase concave.

ALVEUS LUSORIUS, c'est-à-dire, *Auge à jouer*. Ce jeu paroît avoir eu beaucoup de conformité avec celui du Petteuterion. Voyez **Pétrée**.

ALYTARQUE. Voyez **Agonothète**.

AMBARVALE. On nommoit ainsi le sacrifice d'une génisse ou d'une truie pleine, qu'on faisoit à Cérés avant la récolte. Quand le temps d'immoler cette victime étoit venu, on lui faisoit faire auparavant trois fois le tour des moissons. Le peuple la suivoit en

foule en forme de procession , à la tête de laquelle étoit un Ministre de la Religion , qui , couronné de feuilles de chêne , s'avançoit en dansant & chantant des Hymnes en l'honneur de Cérés.

AMBRE. Les Auteurs les plus anciens qui parlent de l'ambre , sont Eschyle & Herodote. Les Romains en faisoient toutes sortes de bijoux , qui réjouissoient également & l'odorat & la vue. Chez eux un morceau d'ambre remarquable par sa grosseur ou par quelque accident singulier , n'avoit point de prix. Du temps de Pline , l'ambre étoit si commun dans la portion de l'Italie qui est en deça du Pô par rapport à nous , que les Paysannes mêmes en portoient des colliers , à titre non-seulement de parure , mais aussi de préservatif ou de remède contre les maux de gorge. Les Grecs , qui tiroient l'ambre de ces contrées , croyoient que la nature le produisoit sur les bords de l'Eridan ou du Pô ; & leurs Poètes imaginèrent que c'étoient les larmes des sœurs de Phaëton , métamorphosées en peupliers.

AMBURBIALE , nom qu'on donnoit à la victime qu'on menoit en pompe autour d'une ville avant que de l'immoler. Le sacrifice se nommoit *Amburbium*.

AMBURBIUM. Voyez **AMBURBIALE**.

AMMAH , mesure d'intervalle chez les Hébreux. C'est la même chose que la coudée. Voyez **Coudée**.

AMNISTIE. Les Athéniens donnerent ce nom à une Loi qu'ils firent pour défendre qu'on se vengeât des injures qu'on avoit souffertes

fertes pendant la guerre. Cornelius Nepos l'appelle *la Loi de l'oubli*.

AMOME. Les Grecs donnoient ce nom à tous les parfums qui n'avoient été altérés par aucun mélange.

AMPHICEPHALE. C'étoit un lit à deux chevets opposés l'un à l'autre, & grands à proportion. Dans le bas Empire, on en fit qui avoient quatre *anaclintions* ou chevets, & qui étoient d'une grandeur immense, puisque chacun de ces lits étoit comme un composé de quatre lits réunis ensemble par les pieds.

AMPHIDROMIE. C'étoit une sorte de Fête qui se célébroit en particulier dans chaque maison, le cinquième jour après la naissance d'un enfant. Elle consistoit à prendre le nouveau né & à courir, en le tenant entre les bras, autour du foyer & des dieux Lares. Tous ceux de la maison faisoient de petits présens à l'occasion de cette cérémonie, qui finissoit par un festin. Il y en a qui croyent que c'étoit alors qu'on donnoit un nom aux enfans.

AMPHICTYONS. L'assemblée des Amphictyons étoit comme la tenue des Etats de la Grece. On en attribue l'établissement à Amphiçtyon, roi d'Athènes, & fils de Deucalion, qui leur donna son nom. Sa première vue en établissant cette Compagnie, fut de lier, par les nœuds sacrés de l'amitié, les différens peuples de la Grece qui y étoient admis, & de les obliger par cette union, à entreprendre la défense les uns des autres, & à veiller ainsi mutuellement au bonheur &

à la tranquillité de leur Patrie. Les Amphictyons furent aussi créés pour être les protecteurs de l'Oracle de Delphes, & les gardiens des richesses prodigieuses de ce Temple; & pour juger les différends qui pourroient survenir entre les Delphiens & ceux qui venoient consulter l'Oracle. Ce Conseil se tenoit aux Thermopyles, & quelquefois à Delphes même; & il s'assembloit régulièrement deux fois l'année, au Printems & en Automne; & plus souvent quand les affaires l'exigeoient.

On ne sçait point précisément le nombre des peuples ni des villes qui avoient droit de séance dans cette assemblée. Chaque ville qui avoit ce droit, envoyoit deux Députés, & avoit, par conséquent, deux voix dans les délibérations; & cela sans distinction, & sans que les plus puissantes eussent aucune prérogative d'honneur, ni aucune prééminence sur les plus petites, par rapport aux suffrages.

Les Amphictyons, avant que d'être installés dans la Compagnie, prêtoient un serment, par lequel ils se croyoient liés des chaînes les plus sacrées & les plus inviolables. Ils avoient plein pouvoir de discuter & de juger en dernier ressort, les différends qui survenoient entre les villes Amphictyoniques, de condamner à de grosses amendes celles qu'ils trouvoient coupables; & d'employer non-seulement toute la rigueur des loix pour l'exécution de leurs arrêts; mais même encore de lever, s'il le falloit, des troupes pour forcer les rebelles à y obéir.

AMPHITHÉÂTRE. C'étoit un vaste édifice de figure ronde ou ovale, destiné aux

spectacles des grands jeux, comme des Gladiateurs, des chasses, des combats des bêtes féroces contre des Criminels, &c. D'abord les Amphithéâtres furent de bois & construits seulement pour le temps que devoit durer le spectacle dont il s'agissoit ; mais dans la suite on en fit de pierre. Le plus grand & le plus magnifique de tous les Amphithéâtres des Romains, fut celui que Vespasien commença, & que Titus son fils fit achever. Il pouvoit contenir quatre-vingt mille spectateurs assis, sans compter la plate-forme de l'édifice, d'où environ vingt mille personnes pouvoient aussi voir les jeux. Il en reste encore aujourd'hui des ruines qui surprennent, & qu'on appelle *le Colisée*, par corruption pour *le Colosse*, parce qu'autrefois il y avoit proche de cet Amphithéâtre, une statue colossale de Néron. Le mot Amphithéâtre est composé de deux mots Grecs, qui signifient, *voir également de deux côtés opposés*. Il différoit du théâtre en ce que celui-ci n'avoit la forme que d'un demi cercle, & que l'Amphithéâtre formoit le cercle entier ; de sorte qu'il étoit composé comme de deux théâtres rapprochés & réunis ensemble. Quoique le dehors de l'Amphithéâtre fût quelquefois parfaitement rond, l'intérieur étoit toujours un peu ovale, & d'une forme à peu près semblable à celle d'un entonnoir. Le milieu, ou plutôt le fond de l'Amphithéâtre, étoit un terrain uni & spacieux, tout couvert de sable, qu'on nommoit *l'Arène*, du mot Latin *Arena*, d'où les Combattans étoient aussi quelquefois appelés *Arenarii*.

L'Arène étoit environnée d'un bon mur,

percé de distance en distance d'ouvertures plus ou moins grandes , & fermées de grilles de fer. C'étoit par ces ouvertures ou portes , que les Gladiateurs entroient dans l'Arène , & qu'on y lâchoit les bêtes féroces qu'on faisoit sortir des loges & des fosses qu'on leur avoit pratiquées dans le rez-de-chaussée ; ce qui avoit fait donner le nom de *cavea* à cette partie de l'édifice , du mot latin *cavus* , qui signifie *trou* ou *fosse*. Quoiqu'il fût très-dangereux de se trouver dans cette partie de l'Amphithéâtre dans le temps des jeux , la populace y accouroit en foule , ce qui fit donner encore le nom de *cavea* à la plate-forme sur laquelle cette même populace montoit , & aux autres endroits où elle pouvoit pénétrer.

L'avance du mur qui entouroit l'Arène , s'appelloit *Podium*. C'étoient là qu'étoient placés les premiers Sénateurs & les principaux Magistrats. C'étoit là aussi qu'étoit la loge de l'Empereur , appelée *Suggestus* , celle de l'Edile , & la place des Vestales. Les sièges ou gradins des Sénateurs & des Chevaliers , étoient garnis de coussins. Les autres étoient assis sur la pierre. Au-dessus de ces premiers gradins , il y en avoit plusieurs autres rangs ; mais faits de façon que ceux de derrière étoient toujours plus élevés que ceux de devant. On appelloit *Pracinctiones* ces derniers rangs de gradins , & *Vomitoria* les portes par lesquelles on entroit pour s'y rendre , parce que la multitude du peuple sembloit être vomie par ces portes. Des chemins pratiqués vis-à-vis de ces portes , coupoient les degrés de l'Amphithéâtre , & ces chemins étoient appelés *Scalaria*. L'espace entre deux

chemins s'appelloit *Cuneus*, c'est-à-dire, *Coin*, à cause de sa forme angulaire, & chaque coin étoit destiné pour différentes personnes d'un rang différent. Il y avoit des gens appellés *Designatores & Locarii*, dont la fonction étoit de placer chacun selon sa qualité & son rang, & selon l'ordre & l'intention des Ediles.

Comme l'Amphithéâtre étoit à découvert, pour prévenir l'incommodité des rayons du soleil ou du mauvais temps, on suspenoit sur toute son étendue, des toiles qui étoient quelquefois de soie.

Les jeux de l'Amphithéâtre faisoient partie de la Religion. Ils se célébroient ordinairement en l'honneur de Jupiter, & quelquefois en celui de Diane ou de Saturne. Il y avoit dans l'Arène un Autel sur lequel on sacrifioit un des *Bestiaires*, c'est-à-dire, un de ceux qui devoit combattre contre les bêtes féroces. Sous cet Autel il y avoit, dit-on, des canaux qu'on ouvroit, & qui remplissoient d'eau toute l'Arène, lorsqu'on vouloit donner le spectacle des Naumachies; mais il ne paroît pas que ce genre de spectacle pût avoir lieu dans l'Amphithéâtre. *Voyez* Naumachie.

AMPHORE, *amphora, quadrantal, cadus, metretes italicus, ceramius*. Mesure des Romains pour les liquides. Elle tenoit deux urnes & environ vingt-sept pintes, mesure de Paris. Les Grecs avoient aussi une mesure qu'ils nommoient *amphore*; mais on ne s'en servoit que dans la campagne. Elle tenoit un quart moins que l'amphore Romaine.

AMPHOREUS CADUS. *Voyez* Métrète.

AMPLIATION. C'étoit dans la jurisprudence Romaine, ce que dans la nôtre nous appellons *un plus ample informé*. Les Juges donnoient leur voix pour l'ampliation, chacun par le moyen d'une tablette sur laquelle étoient ces deux lettres N. L. qui signifioient *non liquet*, c'est-à-dire, *cela n'est pas clair*. L'ampliation différoit de la *comperendination*, en ce que celle-ci étoit toujours pour le surlendemain, ou au plus tard, à trois jours de la signification; au lieu que l'ampliation étoit pour un jour que le Préteur désignoit à son gré.

AMULETTES. M. le Comte de Caylus dans le second Tome de son *Recueil d'Antiquités*, pense que les Amulettes ont toujours eu un double objet, celui de flatter la superstition des peuples, & celui de servir de sceau ou de signe d'aveu ou de présence, par le moyen de leur empreinte, opinion d'autant plus vraisemblable, qu'il est rare de rencontrer de ces Amulettes dont les sujets soient de relief. Les Anciens ont commencé à porter au col ces sortes d'aveux dans ces temps où l'écriture étoit moins pratiquée. Il paroît que les Egyptiens ont employé constamment pour leurs Amulettes la forme de Scarabées; on en trouve de toutes les matières, à la réserve des métaux. Les Scarabées de terre cuite, couverte d'émaux de couleur verte & bleue, étoient préférés par ces peuples; mais ils en faisoient de toutes les pierres fines & de tous les marbres.

ANABASIENS. On donnoit ce nom aux Couriers du bas Empire.

ANABOLADION ou **ANABOLAGION**. C'étoit un ornement à l'usage des femmes. Il étoit à peu près semblable au mantelet dont elles se servent présentement.

ANACARA, sorte de tambour fait en forme de timbale, qui étoit en usage dans le bas Empire.

ANACLINOPALE, espèce de lutte, dans laquelle les Athlètes combattoient couchés sur le sable. C'est ce qu'on appelloit *voluntiones & voluntoria lucta*, par opposition à *lucta erecta*, autre sorte de lutte dans laquelle on combattoit debout.

ANACLINTERION ou

ANACLITERION. Voyez **AMPHICEPHALE**.

ANAGLYPHES. On donnoit ce nom aux vases sculptés & cizelés, & généralement à tout ce qu'on sculптоit en bosse & non en creux, soit en figures ou en lettres, sur les pierres & sur les métaux.

ANAGNOSTES ou **LECTEURS**. On nommoit ainsi ceux des Esclaves qui avoient quelques connoissances des belles-lettres. Il y en avoit presque toujours quelques-uns dans les maisons des Grands & des Riches. Une des principales fonctions de ces Esclaves, étoit de lire quelque chose d'utile ou d'agréable à leurs Maîtres, quand ils étoient à table.

ANALECTES, Esclaves chargés du soin d'ôter ce qui étoit resté sur les tables, de ramasser ce qui en étoit tombé, & de tenir les salles à manger dans une grande propreté.

ANARRHYSE. *Voyez* APATURIES.

ANCILE, *bouclier sacré.* On croyoit à Rome que dans le temps d'une calamité publique, ce bouclier étoit tombé du ciel entre les mains de Numa, qui le regarda comme un gage de la protection des dieux, & qui assura que Rome jouiroit d'un bonheur constant & perpétuel, tant qu'elle conserveroit ce précieux dépôt. Pour empêcher qu'on ne le dérobat, il en fit faire onze autres, si parfaitement semblables au premier, qu'il ne fut plus possible de le reconnoître. Ces boucliers furent appellés *Ancilia*, parce que, selon Varron, ils étoient échancrés des deux côtés. On en confia la garde à douze Prêtres, qui vêtus d'une tunique peinte de diverses couleurs, ayant pardessus cette tunique un plastron d'airain, le casque en tête, & dans la main droite de courtes épées, dont ils frappoient sur leurs boucliers qu'ils portoient à la gauche, faisoient tous les ans au mois de Mars une procession solennelle, chantant des vers composés exprès pour cette cérémonie, & dansant en cadence au son des flûtes; ce qui les fit appeller Saliens.

ANCILIA. *Voyez* ANCILE.

ANCLABRIS. Table sacrée sur laquelle on mettoit la victime égorgée, pour la dépouiller & la couper en plusieurs parties.

ANDABATES. On appelloit ainsi une espèce de Gladiateurs qui combattoient à cheval & les yeux bandés.

ANDRON. C'étoit l'endroit de la maison

le plus honorable, où les hommes recevoient leurs amis & les autres qui avoient affaire à eux. On donnoit aussi ce nom aux lieux publics où les hommes se trouvoient pour se promener & converser ensemble.

ANGERONALES (les fêtes). Les Romains les célébroient en l'honneur de la déesse Angéronne, qu'ils invoquoient pour être préservés des peines d'esprit, des chagrins & de la squinancie.

ANGUSTICLAVE. Voyez CLAVE.

ANGUSTICLAVIENS. On surnommoit ainsi les Chevaliers Romains à cause de la forme du *Clave* qu'ils portoient, & qui étoit plus petit que celui des Sénateurs. Voyez Clave.

ANIENSIS JUNIORUM, ou simplement *Aniensis*, une des Tribus du Peuple Romain.

ANNEAU. L'usage des anneaux est si ancien qu'on n'en connoît pas l'origine. On croit seulement que les Romains l'ont reçu des Grecs, & que ces derniers l'avoient pris des Egyptiens, ou de quelques peuples d'Asie. L'abus en étoit si grand du temps de Pline, que cet Auteur en regarde l'invention comme un très-grand crime : *pestimum vita scelus*. Il y avoit chez les Anciens trois différentes sortes d'anneaux : la première étoit de ceux qui ne servoient que pour l'ornement & pour la distinction des conditions. On en fit d'abord de fort simples & des plus vils métaux : dans la suite on en fit d'argent & d'or ; & bientôt on ne voulut plus en porter d'autres, ou au moins qui ne fussent dorés. Chez les Romains,

avant qu'on les ornât de pierres précieuses, lorsque la figure se gravoit encore sur la matière même de l'anneau, chacun les portoit indistinctement à l'une ou à l'autre main, à l'un ou à l'autre doigt. Quand la mode commença à en régler l'usage, on les porta d'abord au quatrième doigt; ensuite on en mit au second doigt, c'est-à-dire, à l'index, puis au petit doigt, & enfin à tous les doigts, excepté celui du milieu. Les Grecs le portoient au quatrième doigt de la main gauche. Les Romains & les Grecs se contenterent dans les commencemens d'un seul anneau; mais ils les multiplièrent insensiblement jusqu'à en porter non-seulement à chaque doigt, mais encore à chaque jointure de chaque doigt. Ils faisoient en ce genre des dépenses excessives, & ils avoient poussé le luxe & la délicatesse sur cela, jusqu'à avoir des anneaux d'hiver & des anneaux d'été. C'est ce qu'on appelloit à Rome *aurum semestre*; *semestres annuli*. Dans les premiers temps de la République Romaine, les Sénateurs mêmes n'avoient droit de porter l'anneau d'or que quand ils avoient été Ambassadeurs chez quelque peuple étranger; encore ne leur fut-il permis d'en user que dans les jours d'assemblées & de cérémonies. Depuis, ce droit s'étendit indifféremment à tous les Sénateurs, qui le portoient habituellement par tout & en toute occasion. Enfin l'anneau d'or devint la marque de distinction des Chevaliers; de sorte que cette formule si commune chez les Romains, *aurum annulo donari*, c'est-à-dire, recevoir l'anneau d'or, étoit comme l'acte qui constatoit la réception d'un Citoyen dans l'ordre des Cheva-

liers. Le peuple portoit l'anneau d'argent, & les Esclaves celui de fer. Après la ruine de la République, tout fut confondu, & l'usage de l'anneau d'or fut accordé même à des Abfranchis.

Une autre sorte d'anneaux étoit de ceux dont on se servoit non-seulement pour cacheter les lettres, les contrats, les diplômes, mais encore les coffres, les armoires, les amphores, &c. Les Romains les nommoient *annuli signatorii, sigillarii, cirographi* ou *cerographi*. On en attribue l'invention aux Lacédémoniens. Chacun y faisoit graver la figure qu'il jugeoit à propos, comme d'une divinité, d'un ami; d'un cheval, d'un chien, d'un char, d'une ancre, &c. Chacun en avoit un particulier qui ne servoit qu'à lui seul & ne passoit pas sa personne. L'emblème qu'il adoptoit lui étoit propre, & revenoit à peu près au *chiffre* que ceux qui n'ont point d'armes, font graver sur leur cachet.

La troisième sorte d'anneaux étoit de ceux que le mari futur donnoit à sa prétendue le jour des fiançailles, pour arrhes & pour gage des engagements qu'il contractoit avec elle. On nommoit ces anneaux *annuli sponsalium, geniales, pronubi, nuptiales*. Ces anneaux étoient ordinairement de fer, sans pierreries, & ils se mettoient au quatrième doigt. Dans la suite la coutume s'établit de ne donner cette sorte d'anneaux que le jour même des noces ou des épouailles, & cette coutume est venue jusqu'à nous.

Il y avoit encore des anneaux inventés par la superstition, & accredités par l'imposture. Les Grecs les nommoient *pharmacites*, les

Arabes *talismans* ; & c'est ce que dans la suite on a appelé *anneaux enchantés*. On gravoit sur ces anneaux des caractères magiques, & on y enfermoit de l'herbe coupée dans de certains temps, ou de petites pierres trouvées sous certaines constellations. Ceux qui portoient ces anneaux se croyoient à l'abri de toutes sortes de revers, & assurés du succès de tout ce qu'ils entreprenoient. Les Charlatans qui en faisoient trafic, débitoient à leur sujet mille fables plus impertinentes les unes que les autres, dont des Rois mêmes & les Princes ont quelquefois été dupes.

ANNÉE. Les Peuples dans tous les temps, ont compté les années à peu près comme nous les compons aujourd'hui, & ils les ont renfermées chacune dans une espace de temps qui différant en apparence de celui qu'on doit leur donner, y revenoit néanmoins parfaitement. D'abord on ne compta les années que par les récoltes des grains, de sorte que le temps qui s'écouloit d'une moisson à une autre, étoit une année. Cette manière de les compter, sans distinction de saisons, de mois, ni d'un certain nombre de jours, paroît avoir donné lieu à l'erreur de ceux qui ont pensé que les Anciens ne faisoient leur année que d'un mois. Les Egyptiens furent, dit-on, les premiers qui divisèrent l'année en douze mois ; de sorte qu'on pouvoit dire d'eux qu'avant cette division, ils ne faisoient qu'un mois de toute l'année, ce qui étoit vrai dans un sens bien différent de celui que par méprise, on a donné à leur manière de compter, en disant que leur année n'étoit que d'un

mois. Il est vrai que des Auteurs anciens ont écrit que ce fut même depuis la division de l'année en plusieurs mois, qu'ils renfermèrent leur année dans l'espace de trente jours; mais cette opinion inventée seulement pour tâcher de débrouiller la chronologie fabuleuse des Egyptiens, est démentie par le témoignage d'Herodote, auteur plus ancien que les autres, qui dit simplement que l'année Egyptienne étoit de douze mois. Il est d'ailleurs certain par l'écriture, que dès le temps de Noé, l'année comprenoit le même espace de temps qu'aujourd'hui, & qu'elle a toujours compris cette durée. Les différences qu'on trouve dans la manière dont les Egyptiens, les Grecs, les Romains & d'autres Peuples divisoient cet espace en saisons & en mois; & la variété du nombre de jours qu'ils faisoient entrer dans ce même espace de temps, ne font rien à la chose, parce que ce qui se trouvoit de moins à chaque année pour remplir tout l'espace de temps que le soleil emploie à parcourir les douze signes, étoit suppléé par ce que les Grecs appelloient *Embolismes*, c'est-à-dire, des intercalations de jours & même de mois, qui faisant les années où elles tomboient plus longues que les autres, compensoient ce qui s'étoit trouvé de moins dans les précédentes. Les douze mois dont l'année Egyptienne étoit d'abord composée, ne faisoient que 360 jours; Thot ou Mercure y en ajouta cinq; & l'on dit que Thalès institua l'année sur le même pied chez les Grecs. Cela n'étoit pourtant point général dans la Grece. Il y avoit trop de villes indépendantes les unes des autres, pour convenir d'une règle

uniforme. Les Arcadiens n'admirent d'autre division dans leur année, que celle des quatre saisons. Les Acarnaniens la partagerent en six parties, à chacune desquelles ils donnoient le nom de mois; mais ce prétendu mois comprenant le même nombre de jours que deux mois ordinaires, cela revenoit au même. Les autres villes comptoient douze mois dans leur année; mais avec une si grande différence, dans les noms qu'ils donnoient à leurs mois, dans le nombre des jours qu'ils y faisoient entrer, dans la manière & dans le temps de leurs intercalations, que ce devoit être une étude pour un Grec même de démêler tout ce cahos. Nous allons donner une idée de l'année des Athéniens, comme de celle qu'il nous importe le plus de connoître par rapport à notre objet, sans néanmoins entrer dans le détail de leurs *embolismes* ou intercalations, ce qui nous meneroit trop loin.

Les Athéniens, ainsi que les Egyptiens, commençoient leur année à la nouvelle lune d'après le solstice d'été, & ils la partageoient en douze mois, qui avoient alternativement les uns trente jours, & les autres vingt-neuf. Chaque mois étoit divisé en trois décades ou dixaines, de sorte qu'ils en comptoient les jours depuis un jusqu'à dix, n'employant de nombre au-dessus que pour le dernier jour de la seconde décade, qu'ils appelloient le *vingtième*, & pour le dernier de la troisième, qu'ils nommoient quelquefois le *trentième*; mais plus souvent le jour *vieux & nouveau*, parce qu'en ce jour se trouvoient la fin de la lune de ce mois, & le commencement de la nouvelle lune pour le mois suivant. Outre

cette manière de compter les jours de chaque mois, ils en employoient encore quelquefois une différente pour la troisième décade, dont ils comptoient les jours en rétrogradant, comme le faisoient les Romains. Ainsi le premier jour de la troisième décade, qui répondroit au 21 d'un de nos mois, ils disoient selon leur manière générale de compter, ou le premier après le vingtième; ou ils disoient: le dixième avant la fin du mois, ou le neuvième, si le mois n'avoit que vingt-neuf jours. Ils distinguoient aussi les mois en *mois pleins* & en *mois creux*: les premiers avoient trente jours, & les autres vingt-neuf. Voici les noms de tous les mois disposés dans l'ordre de l'année Athénienne, avec le nombre des jours de chacun.

✓ **HECATOMBEON.** *Il commençoit vers la fin de notre mois de Juin, & il avoit 30 jours.*

1 **METAGITNION,** 29 jours.

3 **BOEDROMION,** 30 j.

4 **MEMACTERION,** 29 j.

5 **PYANEPSION,** 30 j.

6 **ANTHESTERION,** 29 j.

7 **POSIDEON,** 30 j.

8 **GAMELION,** 29 j.

9 **ELAPHEBOLION,** 30 j.

10 **MUNYCHION,** 29 j.

11 **THARGELION,** 30 j.

12 **SCIRROPHORION,** 29 j.

On peut voir la raison de la dénomination de chacun des mois, à leurs articles particuliers. Pour faire mieux comprendre la manière

de compter les jours des mois, en voici l'application sur le premier mois. Tous les autres se comptoient de même.

Le mois HECATOMBÉON a 30 jours.

I. D E C A D E , dite au mois commençant.

- 1 1. Néoménie ou le premier du mois commençant.
- 2 2. Du mois commençant.
- 3 3. Du mois commençant. Ce jour étoit consacré à Minerve, aussi-bien que le 3 de tous les autres mois.
- 4 4. Du mois commençant.
- 5 5. Du mois commençant.
- 6 6. Du mois commençant.
- 7 7. Du mois commençant.
- 8 8. Du mois commençant. Ce jour-là, sacrifices à Neptune & à Thésée, & de même dans les autres mois.
- 9 9. Du mois commençant.
- 10 10. Du mois commençant.

II. DECADE , dite du milieu du mois.

- 11 1. Du milieu du mois, ou le premier après dix.
- 12 2. Du milieu du mois, ou le 2 après 10. Ce jour on célébroit les Cronies.
- 13 3. Du milieu du mois, ou le 3 après 10.
- 14 4. Du milieu du mois, ou le 4 après 10.
- 15 5. Du milieu du mois, ou le 5 après 10.
- 16 6. Du milieu du mois, ou le 6 après 10. Ce jour on célébroit les Métactes ou Xynactes.
- 17 7. Du milieu du mois, ou le 7 après 10.
- 18 8. Du milieu du mois, ou le 8 après 10.
- 19 9. Du milieu du mois, ou le 9 après 10.
- 20 Le vingtième.

III. DECADE, dite du mois finissant.

- 21 1. *Le premier après le vingtième, ou le dix avant la fin du mois, ou du mois finissant.*
- 22 2. *Après 20, ou 9 avant la fin du mois.*
- 23 3. *Après 20, ou 8 avant la fin du mois.*
- 24 4. *Après 20, ou 7 avant la fin du mois.*
- 25 5. *Après 20, ou 6 avant la fin du mois.*
- 26 6. *Après 20, ou 5 avant la fin du mois.*
- 27 7. *Après 20, ou 4 avant la fin du mois. Ce jour on célébroit les Panathénées.*
- 28 8. *Après 20, ou 3 avant la fin du mois.*
- 29 9. *Après 20, ou 2 du mois finissant.*
- 30 *Le trentième, ou jour vieux & nouveau, ou la Démétriade. Le dernier jour du mois eut cette dernière dénomination, du nom de Demetrius Poliocertès.*

L'année des Romains a varié en différens temps. Romulus la fixa, ou plutôt la reçut des Latins fixée à trois cens quatre jours, qui étoient partagés en dix mois, dont le premier étoit Mars, suivi des autres dans le même ordre que nous voyons aujourd'hui. Mais comme cette année ne se trouvoit conforme ni au cours du soleil ni à celui de la lune, Numa la régla sur celui de la lune, qui est de trois cens cinquante jours huit heures quarante-huit minutes, auxquels il ajouta un jour, par une suite du goût qu'il avoit pour le nombre impair. Puis ayant ôté six jours de chacun des autres mois, qui sans cela auroient été de trente-cinq ou trente-six jours chacun, il en forma deux autres mois, dont

l'un avoit vingt-neuf jours , & l'autre vingt-huit ; ſçavoir , Janvier & Février ; & il mit celui-là le premier de l'année , & l'autre le dernier ; mais dans la ſuite Février fut mis entre Janvier & Mars.

Comme l'année ſolaire ſurpaſſoit tous les ans l'année lunaire de douze jours , avec la quatrième partie d'un jour , on inféroit tous les deux ans un mois *intercalaire* , qui étoit alternativement de vingt-deux jours , & de vingt-trois. On l'inféroit après le vingt-troisième de Février , & on lui donnoit le nom de *Mercedonius* , à cauſe de la déeſſe *Mercedona* , qui préſidoit aux marchandifes & aux payemens. Mais Numa ayant fait cette année lunaire trop longue d'un jour , elle ne fut point encore conforme au cours du ſoleil. C'eſt pourquoi le roi Servius Tullius , ou les Decemvirs , établirent que tous les vingt-trois ou vingt-quatre ans , on paſſeroit le mois *intercalaire* , nommé *Mercedonius* ; mais comme cette *intercalation* dépendoit uniquement des Pontifes , ils intercaloient ſelon leur caprice , tantôt beaucoup , tantôt peu de jours ; enſorte que du temps de Jules-Céſar , le commencement de l'année étoit reculé de ſoixante-ſept jours.

Lorſque Jules-Céſar ſe fut rendu maître de la République , il remit l'année ſuivant le cours du ſoleil , & ordonna , l'an de Rome 708 , qu'on ajoutât ces ſoixante-ſept jours avec le mois *intercalaire* , enſorte que cette année , qu'on appella *l'année de confuſion* , fut de quatre cents quarante-cinq jours. Enfin il ordonna que dans la ſuite , elle ſeroit de trois cents ſoixante-cinq jours & ſix heures , & que

ces six heures, faisant un jour tous les quatre ans, on inféroit un jour après le sixième des calendes de Mars. *Voyez le calendrier Romain, au mot Calendrier. Voyez aussi jour, & les mois chacun à leurs places.*

ANNOA. Ce mot au singulier, signifie généralement toutes sortes de provisions de bouche, comme le bled, le vin, l'huile, la viande, &c. Au pluriel *annona*, il signifie seulement *des pains*. Ainsi dans les anciens Auteurs, par *singula annona*, il faut entendre *un pain à chacun*; *bina annona*, *deux pains*; *terna annona*, *trois pains*. Il y avoit encore *annona militaris*, c'est-à-dire, *les vivres pour les armées*. A Rome, le gouvernement donnoit une attention extrême à tout ce qui concernoit ces différens objets. Outre le soin qu'en prenoient les Ediles, & en particulier celui qu'on nommoit *Cerealis*, il y avoit un magistrat appelé *Præfectus annona*, c'est-à-dire, *l'Intendant des vivres*, qui veilloit à ce que les marchés fussent bien pourvus de toutes sortes de denrées, qu'elles fussent de bonne qualité, qu'il ne se commît point de fraude dans les poids & dans les mesures, &c.

ANQUISITION. Dans toutes les accusations, l'accusateur conclusoit à telle peine ou amende qu'il jugeoit à propos; & sa réquisition s'appelloit *anquisitio*.

ANTECOENA ou

ANTECOENIUM. C'est le nom que les Romains dans leurs repas donnoient au premier service dans lequel on servoit des mets propres à exciter l'appétit. Il y avoit ordinairement des crûs.

ANTELUCANUM tempus. C'est le nom qu'on donnoit au temps qui précède immédiatement l'aurore.

ANTEPILANI. C'étoit dans l'infanterie Romaine , les noms des soldats les plus âgés & les plus expérimentés. Ils étoient au corps de réserve.

ANTESPHORIES, fêtes grecques en l'honneur de Junon & de Proserpine.

ANTHESTERIES, fêtes qu'on célébroit à Athènes en l'honneur de Bacchus , & qui ressembloient beaucoup aux saturnales des Romains. Elles duroient trois jours : le premier qui étoit l'onzième du mois Anthesterion , se nommoit *Pithagie* , c'est-à-dire , *ouverture des tonneaux* , parce que ce jour là on ouvroit les tonneaux & on goutoit le vin. Le jour suivant s'appelloit *Choës* , nom d'une mesure Attique pour les liquides , comme qui diroit : *le jour des bouteilles* , parce que ce jour-là on en vuidoit beaucoup. Le troisième jour on faisoit cuire toutes sortes de légumes , auxquels on ne touchoit point , parce qu'ils étoient offerts à Mercure , ce qui lui faisoit donner le nom de *Chytres* , c'est-à-dire , *marmites* ; comme si on eût dit , *le jour des marmites*. Ce jour-là on représentoit des comédies.

ANTHESTERION , nom d'un mois de l'année Athénienne , dont on donne deux étymologies qui peuvent être vraie l'une & l'autre. Les uns disent qu'il est pris des fêtes Antestheries , qui se célébroient les jours 11 , 12 & 13 de ce mois ; les autres qu'il vient d'un

mot grec qui signifie *fleur*, parce qu'alors la terre commençoit à en être couverte. Il pourroit y avoir quelques difficultés quant à la dernière, par rapport au temps de l'année où on croit communément que tomboit ce mois; mais on est si partagé la-dessus, que l'opinion même que nous regardons comme la plus commune, & que nous avons suivie au mot *Année*, n'est fondée que sur des conjectures. Ce mois étoit particulièrement consacré à la mémoire des morts, en l'honneur desquels on observoit bien des pratiques lugubres & superstitieuses. *Voyez Année.*

ANTIGONIS ou *Ptolemais*, nom d'une des deux nouvelles Tribus des Athéniens, qui furent ajoutées aux dix anciennes.

ANTIOCHIS, une des Tribus des Athéniens.

ANTISTROPHE. *Voyez CHŒUR.*

AOUT. Dans l'ancien Calendrier Romain; lorsque l'année commençoit par le mois de Mars, c'étoit le sixième mois, d'où il étoit nommé *Sextilis*, nom qu'il conserva encore long-temps après qu'il ne fut plus que le huitième mois, par l'addition des mois de Janvier & de Février. Il ne changea de nom que sous l'Empereur Auguste, qui lui donna le sien. D'*Augustus* qu'on prononçoit *Aougoustous*, on fit depuis *Aougoust*, ensuite *Aououst*, & enfin *Aoust* & *Aouir*.

APATURIES, fêtes qui se célébroient à Athènes & dans la plupart des villes Grecques, au mois Pyanepsion. C'étoit dans ces fêtes qu'on inscrivoit au nombre des citoyens ceux

qui étoient en âge d'y être admis, ce qui se faisoit avec beaucoup de solemnité. Chacun des trois jours qu'elles duroient, étoit désigné par un nom particulier. Le premier, qu'on passoit tout entier dans la joie & les festins, se nommoit *Dorpie*. On donnoit le nom d'*Anarrhyse* au second, pendant lequel on immoloit des victimes à Jupiter & à Minerve. Les jeunes gens qu'on mettoit au nombre des citoyens, tenoient dans cette cérémonie le premier rang auprès de l'autel. Le troisième jour, appelé *Cureotis*, on coupoit les cheveux à ces jeunes gens, & on inscrivoit leurs noms sur les registres publics, après quoi on immoloit deux brebis & une chèvre en l'honneur de Diane. Il y avoit aussi durant ces fêtes des pratiques religieuses, relatives au culte de Bacchus & à celui de Vulcain.

APEGA. C'étoit le nom d'une machine infernale, inventée par Nabis, tyran de Sparte. Cette machine représentoit une femme revêtue d'habits magnifiques, & qui ressembloit tout-à-fait à celle du tyran, nommée Apéga. Toutes les fois que Nabis faisoit venir quelqu'un pour en tirer de l'argent, d'abord il lui parloit avec beaucoup de douceur & d'honnêteté des besoins de l'Etat, & des dépenses qu'il faisoit pour le culte des dieux, & pour le bien commun. Si on se laissoit toucher par ses discours, il n'alloit pas plus loin : c'étoit ce qu'il se proposoit. Mais, quand quelqu'un refusoit de se rendre, & se défendoit de donner, il disoit : *Peut-être n'ai-je pas le talent de vous persuader ; mais j'espère qu'Apéga vous persuadera.* Alors la machine

paroissoit , & Nabis prenant *Apéga* par la main , la levoit de sa chaise , & la conduisoit à son homme. La prétendue *Apéga* , qui avoit les mains , les bras & le sein hérissés de pointes de fer aigues , cachées sous ses habits , étant arrivée auprès de ce pauvre malheureux , l'embrassoit , le serroit entre ses bras , l'approchoit de sa poitrine , lui appuyant les mains sur le dos , & le faisoit périr en le perçant de toutes parts par les pointes dont elle étoit armée. La machine étoit susceptible de tous ces mouvemens , par le moyen des ressorts secrets dont elle étoit composée.

APENIAUTISME. *Voyez* ABANNATION.

APHRODISIES , fêtes Greques en l'honneur de *Vénus*. La plus solennelle de toutes étoit celle qui se célébroit à *Amathonte* , ville de *Cypre*.

APODE. C'étoit une marmite ou une espèce de chaudière sans pieds , qu'on mettoit sur le feu à l'aide d'un trépied.

APOLLINAIRES (les jeux). Après la bataille de *Cannes* , on crut trouver dans des méchans vers d'un devin nommé *Martius* , toutes les circonstances du malheur des Romains à cette journée qui leur fut si funeste. On regarda dès-lors les vers de *Martius* comme des oracles ; & comme il y étoit marqué que si les Romains vouloient chasser l'ennemi de leurs terres , ils devoient s'engager par un vœu solennel de célébrer tous les ans des jeux en l'honneur d'*Apollon* , on institua aussitôt les jeux *Apollinaires* , qui furent toujours célébrés depuis , le quatrième avant les nones de *Juillet*.

APOLLONIES, fêtes Greques en l'honneur d'Apollon.

APOTHÉOSE. C'étoit une cérémonie par laquelle les anciens Romains mettoient au nombre des dieux du pays (*indigetes*) ceux qu'ils croyoient dignes de cet honneur, ou plutôt ceux qu'une basse & indigne flatterie vouloit y élever. Voici ce qui s'y pratiquoit le plus communément. D'abord on ordonnoit un deuil universel, accompagné de quelques cérémonies. On faisoit ensuite une image de cire qui représentoit celui qui étoit le sujet de l'apothéose, & on la plaçoit à l'entrée du palais sur un lit d'ivoire, dont la housse étoit de drap d'or. A gauche étoient assis en corps les Sénateurs vêtus de robes noires, & à droite les Dames de la première qualité, en habits blancs, unis, sans pierreries & sans aucun ornement : ce qui duroit sept jours, pendant lesquels les médecins se rendoient auprès de l'image; & comme si celui que l'image représentoit, eût été encore vivant, ils déclaroient que son mal redoubloit, & qu'ils n'avoient presque plus d'espérance. Ceux qui étoient présents pouissoient des soupirs, qu'ils redoubloient à mesure qu'ils feignoient d'apprendre que le danger augmentoit. Enfin les médecins ayant déclaré qu'il étoit mort, les plus jeunes des Sénateurs & les Chevaliers Romains emportoient le lit sur leurs épaules, & traversant la rue nommée *via sacra*, ils le déposoient dans l'ancien *forum*, où les Magistrats avoient coutume de se démettre de leur fonction après le temps expiré. Aux côtés de la place étoient deux échaffauts, dont l'un contenoit un grand nombre

nombre de jeunes garçons , & l'autre de jeunes filles , tous enfans d'une qualité distinguée , qui d'un ton lugubre , chantoient des hymnes à la gloire du mort. Après cela , les Sénateurs & les Chevaliers enlevoient encore une fois le lit , & le portoient hors de la ville dans le champ de Mars , où l'on avoit élevé une pyramide en bois , de la plus belle menuiserie , ornée de figures. Elle avoit quatre étages : le premier , qui étoit quarré , formoit une espèce de chambre remplie de matières combustibles , & ornée en dehors de drap d'or. Le second étage , pareil au premier pour la forme , quoiqu'un peu moins grand , & décoré de semblables ornemens , étoit ouvert de quatre côtés. Sur celui-là , il y en avoit un troisième plus petit que les deux autres , & enfin un quatrième plus étroit encore que les précédens , afin qu'allant toujours en diminuant , il formât une espèce d'obélisque. Le lit avec la statue étoit au second étage , qui étoit rempli de fleurs , de bois de senteur & d'aromates. Les Chevaliers Romains couroient alors à cheval autour de la pyramide , au son des instrumens de guerre. Après eux suivoient des chars sur lesquels on voyoit des gens masqués vêtus de robes de pourpre , qui représentoient les plus illustres Empereurs & les plus fameux Généraux de l'empire. Ensuite l'Empereur regnant , le flambeau à la main , mettoit le feu au bûcher , & après lui les Consuls & les Sénateurs à l'endroit qui leur étoit marqué. Tout étoit en feu à l'instant , & aussi-tôt on voyoit sortir du milieu des flammes une aigle , qui prenant son essor se perdoit dans les airs & disparoissoit aux

yeux des spectateurs ; ce qui étoit suivi d'une infinité de cris & d'applaudissemens de la part du petit peuple, qui s'imaginoit que cet oiseau emportoit au ciel l'ame de l'Empereur, de celui ou de celle pour qui on venoit de faire la cérémonie de l'apothéose.

APOTHEQUE, *Apotheca*, *Cella*. C'étoit chez les Anciens le lieu de la maison où on mettoit à part & où on conservoit les provisions de vivres & d'autres choses destinées à différens usages. Ils avoient différentes Apothèques pour les diverses choses qui ne pouvoient se conserver dans un même endroit. Ainsi quand la suite du discours ne déterminoit pas la sorte d'Apothèque dont ils vouloient parler, ils y ajoutoient un mot pour en fixer le sens. *Apotheca* ou *cella vinaria* ; la cave : *Apotheca* ou *cella frumentaria* ; le grenier : *Cella olei* ; l'endroit où l'on mettoit l'huile : *Cella aromatum* ; celui où on mettoit les parfums, &c.

ARA. Voyez ATEL. SERMENT.

ARC. Arme faite d'un morceau de bois, de corne ou d'autre matière qui fait ressort, lequel étant courbé avec violence, par le moyen d'une corde attachée à ses bouts, fait partir une fleche avec grand effort, en se remettant en son état naturel. Le mot d'*arc* est dit *ab arcendo*, *quòd arceat hostes*, parce qu'il écarte les ennemis. Les cornes d'un arc sont ses extrémités où la corde est attachée pour le bander. L'arc est la première & la plus générale de toutes les armes ; car on a trouvé que les peuples les plus barbares, les plus éloignés, & qui avoient le moins de communication

avec les autres hommes, s'en servoient. Les Anciens attribuoient l'invention de l'arc & de la fleche à Apollon.

ARCHE DE L'ALLIANCE. C'étoit un coffre de bois précieux, tout revêtu d'or pur dedans comme dehors. Au-dessus de l'arche il y avoit un couvercle d'or, appelé *propitiatoire* ; & aux deux extrémités du propitiatoire, deux Cherubins qui le couvroient de leurs aîles. Cette arche renfermoit les deux tables de la loi, avec de la manne dans un vase.

ARCHE DE NOE. Dieu pour punir les hommes de leur méchanceté, ayant résolu de faire périr par un déluge, tout ce qui respiroit sur la terre, commanda à Noé de bâtir une arche, pour se sauver du déluge, lui & sa famille, avec des bêtes & des oiseaux de toute espèce, mâles & femelles. Noé obéit à Dieu, & fit construire ce grand bâtiment selon la forme, les mesures & les proportions que Dieu lui-même lui avoit marquées. Il fut cent ans à bâtir cette espèce de vaisseau, qui étoit de la figure d'un coffre, long de trois cens coudées, large de cinquante, & haut de trente, enduit de bitume en dedans & en dehors, & distribué en trois étages, dont chacun avoit plusieurs loges.

ARCHIGALLE. *Voyez GALLES.*

ARCHITRICLINUS. On nommoit ainsi celui qui présidoit à l'ordonnance des repas. C'étoit à peu près ce que nous appellons *maître d'hôtel* ou *chef de cuisine*. Dans les festins de noces, les Grecs lui donnoient le nom de Paranymphe.

ARCHONTE ; Magistrat d'Athènes. Ce mot vient d'un mot grec qui signifie *Gouverneur* ou *Président*. Après que les Athéniens eurent aboli la monarchie, ils créèrent des *Archontes* perpétuels, qu'ils assujettirent à l'obligation de rendre compte de leur gouvernement ; mais cet assujettissement ne leur parut pas une barrière assez forte contre les entreprises que des Archontes ambitieux pourroient former contre la liberté ; & d'ailleurs, une magistrature perpétuelle étoit pour ces fiers républicains, une image trop vive de la royauté dont ils vouloient anéantir jusqu'à l'ombre même. Ainsi de perpétuelle qu'étoit la charge d'Archonte, elle fut faite décennale ; & ce terme paroissant encore trop long, la durée en fut enfin réduite à un an. Ils étoient ordinairement au nombre de neuf.

Le premier de ces neuf Magistrats s'appelloit proprement l'*Archonte*, qu'on surnommoit aussi quelquefois l'*Eponyme*, parce que l'année étoit désignée par son nom : *Sous tel Archonte*, disoit-on, *telle bataille a été gagnée*. Le second étoit nommé le *Roi* : c'étoit un reste & un vestige de l'autorité à laquelle ils avoient succédé. Le troisième étoit le *Polemarche*, qui d'abord avoit eu le commandement des armées, & avoit toujours retenu ce nom, quoiqu'il n'eût plus la même autorité, dont il conserva néanmoins toujours quelque chose, comme d'avoir droit de suffrage dans le conseil de guerre. Les six autres Archontes étoient appelés d'un nom commun *Thesmothetes*, c'est-à-dire, *Législateurs*, parce qu'ils avoient une intendance particulière sur les loix pour les faire observer. Ces neuf Ar-

chontes avoient chacun un département propre, & ils jugeoient de certaines affaires, dont la connoissance leur étoit attribuée.

ARCERA &

ARCIRMA. *Voyez CHAR.*

ARENARII &

ARENE. *Voyez AMPHITHEATRE. Cirque.*

ARÉOPAGE. Ce mot, composé de deux mots grecs, signifie *le fauxbourg* ou *la colline de Mars*, quartier de la ville d'Athènes, qui donna son nom au fameux Sénat qui y tenoit ses séances. Ce fut, dit la Fable, sur cette colline, que Mars ayant été appelé en jugement devant douze dieux, fut renvoyé absous du crime de meurtre dont on l'accusoit. Il est vraisemblable que les Athéniens ne débitoient ce conte que pour inspirer plus de vénération pour leurs Sénateurs, qu'ils donnoient ainsi pour successeurs des dieux dans l'Aréopage. On croit ce Conseil aussi ancien que la nation. Cicéron & Plutarque en attribuent l'établissement à Solon; mais il ne fit que le rétablir, en lui donnant plus de lustre & d'autorité qu'il n'en avoit eu jusques-là; & pour cette raison, il en fut regardé comme le fondateur. Le nombre des Sénateurs de l'Aréopage n'étoit point fixe: on voit que dans certains temps il montoit jusqu'à deux & trois cens. Solon jugea à propos qu'il n'y eût que les Archontes sortis de charge, qui fussent honorés de cette dignité.

Ce Sénat étoit chargé du soin de faire observer les loix, de l'inspection des mœurs, du jugement surtout des causes criminelles. Il te-

noit les séances dans un lieu découvert, & pendant la nuit. C'étoit apparemment, pour ne se point trouver sous le même toit avec les criminels, & ne se point fouiller par cette sorte de commerce : comme aussi, pour ne se point laisser attendrir par la vue des coupables, & pour ne juger que selon les loix & la justice. C'est pour cette même raison que devant ces Juges, l'Orateur ne pouvoit employer ni exorde, ni peroraison, qu'il ne lui étoit point permis d'exciter les passions, & qu'il étoit obligé de se renfermer uniquement dans sa cause. La sévérité de leurs jugemens étoit fort redoutée, principalement pour ce qui regarde les meurtres, & ils avoient une attention particulière à en inspirer de l'horreur. Ils condamnerent un enfant qui mettoit son plaisir à crever les yeux des cailles, regardant cette inclination sanguinaire, comme la marque d'un très-méchant naturel, qui pourroit un jour devenir funeste à plusieurs, si on la laissoit croître impunément.

Les affaires de la religion, comme les blasphêmes contre les dieux, le mépris des sacrés mystères, les différentes espèces d'impiétés, l'introduction de nouvelles cérémonies & de nouvelles divinités, étoient aussi portées à ce tribunal.

Ces Juges avoient une grande réputation de probité, d'équité, de prudence, & étoient généralement respectés.

Cicéron, en écrivant à son ami Atticus sur la fermeté, la constance, & la sage sévérité qu'avoit fait paroître le Sénat de Rome, croit en faire un éloge parfait en le comparant à l'Aréopage. Les Romains en avoient une si

haute opinion, qu'ils renvoyoient quelquefois des causes ambiguës à sa décision. L'histoire vante en mille endroits, l'intégrité de ceux qui compoïent cet auguste & fameux Tribunal.

Il ne faut pas confondre l'Aréopage avec le Sénat d'Athènes. Voyez ce qui en est dit au mot *Sénat*.

ARGENT. On fait remonter l'usage de ce métal jusques dans les temps fabuleux; & si on en attribue l'invention à Erichthonius, fils de Vulcain, c'est qu'on a voulu faire entendre que dès la plus haute antiquité, on avoit sçu faire passer la mine d'argent par le feu, & lui donner, soit par la fusion, soit avec le marteau, toutes sortes de formes. Quoique peut-être dès le temps de son invention, on s'en soit servi pour le commerce, il se passa bien des siècles avant qu'on le mit en monnoie. On croit que les Lydiens furent les premiers qui s'en aviserent. Voyez *Monnoie*, *Numme*.

ARGENTEUS NUMMUS, ou simplement *Argenteus*. Voyez *NUMME*.

ARIADNÉES, fêtes Greques en l'honneur d'Ariadne.

ARITHMÉTIQUE. Comment les Anciens en faisoient les opérations. Voyez *Abaque*.

ARMÉE. Les armées & la guerre sont aussi anciennes que les sociétés réunies en divers peuples. Dès le temps d'Abraham la guerre avoit son art & ses loix: il paroît même qu'on sçavoit déjà y employer la ruse. C'est donc

bien vainement que les Grecs, qui vouloient se faire honneur de tout, ont prétendu attribuer l'invention de la Tactique à Palamède & à Nestor.

Les Egyptiens, les Perses, les Grecs & les Romains, n'entreprenoient aucune guerre & ne mettoient aucunes troupes en campagne, qu'après plusieurs cérémonies religieuses par lesquelles ils consultoient la volonté de leurs dieux, & tâchoient de se les rendre favorables. Les Grecs étoient fort religieux à s'acquiter de ce devoir. Leurs armées ne partoient point sans être accompagnées des Aruspices, des Sacrificateurs & des autres interprètes de la volonté des dieux, dont ils croyoient devoir s'assurer avant que de hazarder une bataille. Les Beotiens avoient une pratique bien singulière, qu'ils regardoient comme un sacrifice d'expiation pour les gens de guerre. Elle consistoit à couper une chienne en deux parties, dont ils mettoient celle où étoit la tête à la droite, & la partie postérieure à la gauche d'un chemin par lequel ils faisoient défilér leurs troupes. Après cette cérémonie superstitieuse, les militaires se croyoient purifiés, & n'étoient plus redevables de rien à la justice divine.

Mais de tous les peuples de la terre les Romains ont été les plus exacts à recourir à la divinité, soit dans le commencement de leurs guerres, soit dans les grands dangers où ils se trouvoient exposés, soit après leurs heureux succès; & ils n'attribuoient le bonheur de leurs armes qu'au soin qu'ils avoient de rendre ce culte à leurs dieux.

C'est une chose étonnante de voir quelle

qui ont
précédé
à Palas

es Grecs
une ge
r campagne
ligieuses
omité de
l'avoir
à l'ant
oient p
oient
nés à
re des
baz
en les
lanc
re. E
n de
étoit
re à
l'ant
manc
s'op
à il

Ro
la
en
is
r
s

étoit la charge des anciens soldats Romains dans la marche. Outre leurs armes, qui étoient le bouclier, l'épée, le casque, &c. & qu'ils ne regardoient pas plus comme un fardeau que leurs épaules, leurs bras & leurs mains, car ils disoient que les armes sont comme les membres d'un soldat : il portoient des vivres pour plus de quinze jours, un gros pieu qui devoit servir au retranchement du camp, & diverses choses pour leur usage particulier. Ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'une armée composée de soldats chargés d'un fardeau si pésant, faisoit néanmoins par jour une marche de vingt mille, c'est-à-dire, au moins de six lieues. Telle étoit aussi à peu près la marche des armées Grecques.

A la tête des légions Romaines, le Consul & même le Dictateur, marchent à pié, parce que la plus grande force des Romains consistant dans l'infanterie, on crut qu'il falloit que le Général demeurât à la tête des bataillons sans jamais les quitter. Mais, comme l'âge ou l'infirmité pouvoient mettre le Dictateur hors d'état de soutenir cette fatigue, avant que de partir pour la campagne, il s'adressoit au peuple, pour lui demander qu'il le dispensât de cette loi établie par une ancienne coutume, & qu'il lui permit de monter à cheval. *Voyez* Camp, Cohorte, Légion, &c.

ARMES. Les armes les plus ordinaires des Perses étoient un sabre ou cimeterre, *acinaces* : une espèce de poignard, qui pendoit à leur ceinture du côté droit : un javelot, ou demi-pique, armée par le bout d'un fer aigu. Il paroît qu'ils portoient deux javelots, l'un

pour lancer , l'autre pour combattre. Ils faisoient grand usage de l'arc & du carquois où étoient renfermées les fleches. La fronde n'étoit pas inconnue chez eux ; mais ils en faisoient peu de cas.

Pour armes défensives , ils se servoient de la cuirasse , des brassarts , des cuissarts & du bouclier. Le casque ne fut pas chez eux d'un usage universel. Ils ne portoient souvent au combat qu'un bonnet ordinaire , qu'ils appelloient *tiare*.

Les Grecs & les Romains avoient à peu près les mêmes armes , & de plus la lance & l'épée. Anciennement les armes étoient d'airain : dans la suite on les fit de fer. Voyez quelles étoient ces armes tant offensives que défensives , chacune à son article.

ARONDEL ou **ARUNDEL**. Les marbres d'Arondel , dont il est si souvent parlé dans les ouvrages des Sçavans , ont été ainsi nommés de Thomas comte d'Arondel , qui les fit venir à grands frais de la Grece en Angleterre , où est la ville d'Arondel , dans la province de Suffex. La plupart de ces marbres précieux pour l'histoire & pour les antiquités , par quantités d'inscriptions grecques dont ils sont chargés , furent employés dans des temps de trouble , à réparer des portes & des cheminées. L'université d'Oxford conserve avec soin les restes de ces marbres , dont on a imprimé les inscriptions dans un ouvrage qui a pour titre *Marmora Oxoniensia* ; c'est-à-dire , les marbres d'Oxford.

ARPENT. Voyez **JUGERUM**.

ARTABE , mesure ancienne , qu'on croit être la même que l'*Ephab*. Voyez *Ephab*.

ARTEMISIES , fêtes Grecques en l'honneur de Diane.

ARVAUX , *fratres Arvales*. C'étoient à Rome douze Prêtres établis par Romulus , qui voulut être l'un d'eux , & dont les fonctions consistoient à faire des sacrifices pour la fertilité des champs. Ils étoient les principaux ministres des Ambarvales.

ARUNDEL. Voyez ARONDEL.

ARURE. Les Grecs nommoient ainsi une espace de cinquante pieds dont le terrain étoit ensemencé, ou qui étoit propre à l'être. C'étoit à peu près la moitié de l'*actus* des Romains.

ARUSPICES. La fonction des Aruspices étoit de prédire l'avenir , en considérant les mouvemens de la victime avant le sacrifice & après l'immolation , par l'inspection des entrailles , en examinant la flamme , la fumée , & tout ce qui arrivoit pendant le sacrifice. C'étoit aussi leur devoir d'expliquer les prodiges qu'ils voyoient , & de faire des expiations , pour détourner ce qu'il y avoit de fâcheux. Cette science , si cependant on peut donner ce nom à une sottise , fut inventée par un certain *Tages* , & les Romains l'empruntèrent des Etrusques.

AS. Chez les Romains c'étoit un *numme* de cuivre. En fait de monnoie , ils entendoient par *As* , un tout solide (*solidum*) divisible en parties aliquotes. Cet *As* dans les commencemens étoit du poids d'une livre, & on avoit cou-

tume de le péser, si la somme dont il s'agissoit, étoit considérable. C'est de là que les Romains disoient péser (*pendere*) pour payer; apporter les billets ou registres du reçu & du pése, pour dire, du payé, (*expensum ferre.*) Plusieurs autres mots latins qui regardent la monnoie, tirent leur origine de cette façon de péser l'argent. Dans le temps de la première guerre Punique, Papirius porta une loi qui ordonnoit qu'on fit des As de deux onces; ensuite on en fit d'une once, & enfin l'an 575, on en fit d'une demie once. L'As valoit de notre monnoie un peu moins d'un sol. Tarquin le Superbe divisa l'As en *Triens* & en *Quadrans*, que l'on appelloit *Teruntius*, & il donna à ces pièces des marques particulières. Le *Quadrans* avoit pour marque un vaisseau. Le *Sextans* étoit le sixième de l'As, & ainsi des autres, jusqu'à la douzième partie, qui étoit une once, parce que l'As pésoit douze onces. Toutes ces parties différentes avoient leur marque & leur nom.

Quand les Romains comptoient par As, ils sous-entendoient souvent ce mot, en mettant seulement le nombre. Ainsi quand ils disoient telle chose a été vendue, *decem*, *viginti*, *centum*, &c; *dix*, *vingt*, *cent*, &c; c'est comme s'ils eussent dit, *dix as*, *vingt as*, *cent as*; quand ils exprimoit l'as après le nombre, ils ne se servoient pas du pluriel de ce mot; mais du second cas du nom *as*. Ainsi ils ne disoient pas *centum asses*, mais *centum aëris*, pour *centum pondo aëris*, c'est-à-dire, *cent livres de cuivre ou d'airain*, parce que cette monnoie étoit de ce métal, & que dans son origine l'as pésoit une livre.

Centum æris marquoit donc *cent as*, ce qui faisoit de notre monnoie quatre livres un fol cinq deniers. Avec les adverbès *sextel*, *bis*, *ter*, *quater*, *quinquies*, &c, ils comptoient les *as* comme les sesterces, sans exprimer les cent ni les mille; de sorte que quand ils disoient *decies æris*, c'est comme s'ils eussent dit : *decies centena millia æris*, c'est-à-dire, un million d'*as* : ce qui revenoit à quarante mille sept cents quarante-deux livres trois sols neuf deniers de notre monnoie. L'*as* étant regardé par les Romains comme un tout solide, ils se servoient de ce mot pour exprimer une totalité illimitée, précisément comme nous nous servons de celui de *bien* pour exprimer tout ce que quelqu'un possède en quelque genre que ce soit. Ils disoient donc *fecit illum heredem ex asse*, littéralement, *il l'a fait son héritier de l'as*, pour dire, *il lui a laissé tout son bien*. Et comme l'*as* se divisoit en douze onces, ils se servoient de la même division pour exprimer la quotité d'une chose quelconque, considérée dans sa totalité. Ainsi pour ne pas sortir de l'exemple ci-dessus, si on disoit de quelqu'un : *fecit illum heredem ex uncia*, littéralement : *il l'a fait son héritier d'une once*; c'étoit la même chose que de dire : *il l'a fait son héritier pour la douzième partie de son bien*. Il est aisé de faire la même application aux autres divisions de l'*as*. Voyez *Libella*.

ASCIA. Ceux qui ont quelque teinture de l'Antiquité, savent que sur plusieurs tombeaux des Celtes on trouve ces mots : *Sub ascia dedicavit*, qui n'y sont ordinairement marqués

que par les initiales S. A. D. ou simplement S. A. *sub ascia*. Cette inscription est le plus souvent accompagnée d'une figure, & cette figure n'est pas toujours la même. Les Antiquaires ont cru que l'inscription & la figure avoient un rapport mutuel. Les uns ont prétendu que l'*ascia* n'étoit autre chose qu'un polissoir de marbrier; d'autres une gâche à mêler la chaux détrempée avec le sable pour en faire du mortier; quelques-uns l'ont prise pour une truelle qui sert à coucher le mortier fin & le plâtre; plusieurs en ont fait un marteau à façonner; d'autres Sçavans en ont fait un instrument à remuer la terre & destiné à la creuser, dans la vue d'ériger des sépulcres, &c, &c. Mr le Beuf, dans une dissertation qu'il a faite sur cette matière, après avoir solidement réfuté toutes ces interprétations, établit que la figure représente une ancre diversement figurée, symbole du repos & de la tranquillité parmi les Gaulois, & prétend que le mot *ascia* est celtique; qu'*As* étoit la grande divinité des anciens Gaulois, & que *sci* en celtique signifie protection, d'où il conclut que *dedicare tumulum sub ascia*, c'est mettre un tombeau sous la protection de Dieu. Cependant comme ce mot *ascia* a été employé pour dire *punition*, *châtiment*, il ajoute que *sub ascia dedicatum*, peut encore signifier qu'il étoit défendu de toucher au tombeau sous peine d'amende. Mais si le mot *ascia* dans ces inscriptions, n'étoit ni latin ni celtique, & si, comme cela pourroit bien être, il étoit grec; rien, ce semble, ne seroit plus simple que l'explication du *sub ascia*. Ce mot dans la langue grecque.

signifiant un un lieu couvert de l'ombrage des bois *άστος, ia, ov, umbrosus*, l'inscription *sub ascia dedicatum*, signiferoit tout simplement que le tombeau auroit été dédié aux Manes à l'ombre d'un bois, soit que ce bois eût subsisté avant le tombeau, soit qu'on eût planté des arbres autour du tombeau. C'étoit en effet la très-grande coutume, & toute la mythologie viendroit au secours de cette explication.

ASCOLIES, fêtes Greques en l'honneur de Bacchus.

ASPERGILLUM. C'étoit chez les Romains une espèce d'aspersoir fait de crins de cheval, dont on se servoit au lieu de rameau, pour faire l'aspersion sur ceux qui assistoient à un sacrifice.

ASSAMENTA ou **AXAMENTA**, nom qu'on donnoit aux vers que les prêtres de Mars chantoient en dansant. *Voyez* Salicns.

ASSARION. *Voyez* Lepte.

ASSEMBLÉES. *Voyez* Comices.

ASSIGNATION. *Voyez* Ajournement.

ASTYNOMES, Magistrats d'Athènes, dont les fonctions étoient à peu près les mêmes que celles des Ediles Romains. *Voyez* Ediles.

ASYLE. Les Anciens donnoient ce nom à tout endroit où les criminels qui s'y retiroient, étoient en sûreté, & entièrement à couvert des recherches, des poursuites, & de toutes violences. C'est ainsi que Romulus, pour augmenter le nombre des habitans de Rome,

qu'il venoit de bâtir , établit entre le mont Palatin & le Capitole , un asyle où il prit sous sa protection les esclaves fugitifs , les banqueroutiers & les malfaiteurs qui s'y retirèrent.

ATELLANES , *Atellana fabula* , espèce de pièces dramatiques. Voyez Comédie.

✓ ATHLÉTÉS. On donnoit ce nom à ceux qui disputoient les prix dans les jeux publics. Ceux qui se destinoient à cette profession , fréquentoient dès leur plus tendre jeunesse , les Gymnases ou Palestres , qui étoient des espèces d'Académies , entretenues pour cela aux dépens du public. Là ces jeunes gens étoient sous la direction de différens maîtres , qui employoient les moyens les plus efficaces pour leur endurcir le corps aux fatigues des jeux publics , & pour les former aux combats. Leur régime de vie étoit très - dur & très-austère. Ils n'étoient nourris , dans les premiers temps , que de figues séches , de noix , de fromage mou , & d'un pain grossier & péfant , fait ordinairement d'orge ; ce qui les faisoit appeller *hordearis* , c'est-à-dire , *mangeurs d'orge*. Ils passoit les plus belles années de leur vie dans des exercices pénibles , dans une gêne & une contrainte continuelles , & dans la privation volontaire de tout ce qui flatte le plus vivement les passions. Au reste , ils ne s'assujétissoient pas si généralement ni avec tant de persévérance à un régime si sévère , qu'ils ne se livrassent quelquefois à des excès très-honteux. On trouve dans l'histoire , même des temps les plus reculés , des exemples d'Athlètes intempérans & débauchés ; mais aussi on prétend que , quand ils en

étoient convaincus, ils n'étoient plus admis à entrer en lice.

Les Athlètes, avant les exercices, se faisoient huiler & frotter par des onctions & des frictions propres à communiquer à leur corps une grande souplesse. Ils se couvroient d'abord d'une espèce de ceinture, de tablier ou d'écharpe, pour paroître plus décemment dans les combats : mais dans la suite, l'aventure d'un Athlète à qui la chute de cette écharpe fit perdre la victoire, donna occasion de sacrifier la pudeur à la commodité, en retranchant ce reste d'habillement. Cependant cette nudité n'étoit d'usage parmi les Athlètes, que dans certains exercices, tels que la lutte, le pugilat, le pancrace & la course à pié. Il falloit pour être admis à combattre, avoir mené une vie irréprochable, être Grec & libre; & pour cela on devoit avoir fait preuve de bonnes mœurs, de naissance & de condition.

On appelloit *Agonothètes*, *Athlothètes*, *Hellanodiques*, ceux qui présidoient aux jeux. Ils écrivoient sur un registre le nom & le pays des Athlètes qui devoient combattre, & à l'ouverture des jeux, un Héraut les proclamoit publiquement. On leur faisoit prêter serment qu'ils observeroient très-religieusement toutes les loix prescrites dans chaque sorte de combat, & qu'ils ne feroient rien, ni directement, ni indirectement, contre l'ordre & la police établie dans les jeux. La fraude, l'artifice & la violence outrée, étoient absolument interdites aux combattans. On les faisoit tirer au sort pour les apparier. Voyez Lutte, Pugilat, Disque, &c.

ATHLOTHETES. *Voyez* ATHLETES.

ATTALIS ou *Démétrias*, une des deux nouvelles Tribus des Athéniens, qui furent ajoutées aux dix anciennes.

AUCTORATI. On donnoit ce nom à des Gladiateurs, qui étant libres, s'étoient vendus pour en faire le métier. Ce qu'on leur donnoit pour salaire se nommoit *auctoramentum*.

AUGE. Comme les Anciens se lavoient & se baignoient souvent, surtout dans les pays chauds; ce qu'ils étoient obligés de faire pour suppléer au linge dont ils n'avoient point l'usage, chaque particulier avoit pour cela une ou plusieurs auges ou grands vases de pierre, plus ou moins commodes, selon ses facultés. Dans la suite, on leur substitua les bains publics pour les pauvres, & les grands & les riches en firent construire de particuliers pour eux. Alors on ne conserva plus que de petites auges pour laver les enfans.

Les auges dont on se sert pour abreuver les animaux, étoient en usage dans la plus haute antiquité.

C'étoit aussi dans des auges de pierre que les Anciens ensevelissoient ordinairement les morts. *Voyez* Sarcophage.

Les Anciens avoient inventé pour les grands crimes, un genre de mort, qu'on nommoit *le supplice des auges*. Voici comme il s'exécutoit. On mettoit le criminel entre deux auges si égales, que l'une n'excédoit pas l'autre, & attachées ensemble si fortement, que couché

sur le dos dans l'auge inférieure , il ne pouvoit changer de situation , lui étant d'ailleurs impossible de le faire , parce que sa tête , ses mains & ses pieds sortoient hors des auges par des trous faits exprès. Dans cette posture exposé aux plus ardens rayons du soleil , on lui donnoit autant de nourriture qu'il en vouloit ; & quand il la refusoit , on le forçoit d'en prendre malgré lui. On lui faisoit boire du miel détrempe dans du lait , dont on avoit soin de lui frotter tout le visage pour y attirer les mouches. Ces insectes , joints à ceux qui ne tarديوient pas à éclore dans ses excréments , lui faisoient souffrir des tourmens inexprimables , dans lesquels , après quinze ou vingt jours , il expiroit en désespéré.

AUGURACULUM. On nommoit ainsi l'endroit où on gardoit les poulets sacrés.

AUGURES, Prêtres Romains , ainsi nommés parce qu'ils prédisoient l'avenir par le vol & le chant des oiseaux. Ils avoient cela de particulier , qu'on ne pouvoit leur ôter leur sacerdoce , de peur que ce qui regardoit le culte idolâtre , ne devînt public , parce que les gens sensés en faisoient très-peu de cas. C'est encore par la même raison qu'ils n'étoient point élus par le peuple , mais par le collège des Augures. Ces prêtres étoient fort considérés à Rome. Ils portoient une robe teinte en pourpre & en écarlate , qu'on nommoit *Trabea*. Voici comme ils faisoient les fonctions de leur charge. L'Augure assis & revêtu de sa robe , se tournoit du côté de l'Orient , & désignoit avec son bâton *augural* , que l'on nommoit *Lituus* , une partie du ciel. Cette

partie s'appelloit *Templum*, & cette façon de diviser le ciel se disoit *Tabernaculum capere*. Alors l'Augure examinoit avec attention quels oiseaux paroissent, de quelle manière ils voloient, comment ils chantoient, & de quel côté de cette partie appelée *Templum*, ils se trouvoient. Les signes qui paroissent à gauche, passioient pour heureux, & ceux que l'on voyoit du côté droit, étoient censés de mauvais augure. Les oiseaux, par le chant desquels on prenoit les auspices, étoient appelés *Oscines*; & ceux dont on examinoit le vol, se nommoient *Prapetes*. Lorsque les Auspices étoient favorables, on appelloit cela de la part des oiseaux, *addicere & admittere*; & s'ils étoient sinistres, cela se nommoit *refragari*. Un seul signe ne suffisoit pas. Il falloit encore que celui-là fût confirmé par un autre. Les Augures prédisoient aussi l'avenir par le moyen du tonnerre & des éclairs.

Il y avoit encore des Augures qui prenoient les auspices par les poulets auxquels on jetoit une espèce de pâte appelée *Offa*. S'ils la mangeoient avec avidité, c'étoit un signe favorable, & surtout si une partie de ce qu'ils mangeoient retomboit par terre. C'est ce qu'on appelloit *tripudium solistimum*. Si au contraire, les poulets refusoient de manger, ou s'ils s'envoloient, c'étoit un présage funeste. Il étoit aisé, comme on ne manquoit pas de le faire, de se procurer des Auspices à son gré, ou en rassasiant ou en affamant les poulets avant que de les admettre au sort des Auspices.

AULE. Les Grecs donnoient quelquefois ce nom au stade ou à l'intervalle de cent vingt-cinq pas.

AULÆUM, sorte de tapisserie qui servoit aux décorations de théâtre. *Voyez* Scene.

AUNE. *Voyez* Ulna.

AUREUS NUMMUS, ou simplement ; *Aureus*. *Voyez* Numme.

AURUM SEMESTRE. *Voyez* Anneau.

AVRIL. Dans les premiers temps de Rome, c'étoit le second mois de l'année. Il étoit consacré à Venus, & appelé *Aphrilis* ou *Aprilis*, d'un mot grec qui signifie *écume*, parce que, selon la Fable, Venus étoit née de l'écume de la mer.

AUSPICES. *Voyez* Augures.

AUTEL. Les Payens avoient plusieurs sortes d'Autels pour les sacrifices qu'ils faisoient à leurs divinités. Les Autels des dieux infernaux étoient entièrement enfoncés dans la terre, & on ne les découvroit que dans le temps des fêtes qu'ils célébroient en leur honneur. Ceux des dieux terrestres étoient à fleur de terre, & n'étoient souvent qu'un petit espace de la terre toute nue. On élvoit de quelques pieds ceux des dieux du ciel, & on les varioit extrêmement quant à la matière & à la forme. Il y en avoit de terre & de gazons; d'autres de cendre; quelques-uns de terre détremée & liée avec du sang: la plupart étoient de pierre, & quelquefois de bois. Leur forme la plus ordinaire étoit la ronde; mais il y en avoit aussi d'oblongs ou ovales, & de quarrés. On les plaçoit le plus souvent sur des montagnes ou sur les lieux élevés, afin qu'ils fussent moins exposés à être profanés. Les

Latins mettoient une différence entre *Ara* & *Altare*. Ce qu'ils appelloient *Altare*, étoit quelque chose de petit sur lequel on faisoit brûler des victimes. *Ara* étoit l'autel où l'on faisoit des prières & des libations. On confondoit néanmoins souvent ces deux noms *Ara* & *Altare*.

AUTOPSIE. *Voyez* Mystères.

AZYME. Les Anciens nommoient ainsi le pain fait d'une pâte dans laquelle on n'avoit pas mis de levain. *Voyez* Agneau Pascal.

B

B. Les Anciens se servoient quelquefois de cette lettre au lieu de V. ainsi ils écrivoient *Berna* pour *Verna*, Esclave : *Bixit* pour *Vixit*, il a vécu, &c. Cette lettre seule étoit souvent une abréviation de noms propres, tels que ceux de *Brutus*, de *Balbus*, &c. & de plusieurs autres mots, surtout dans les anciennes inscriptions, où B. signifie *Bonus*, bon ; *Beatus*, opulent ; *Balnea*, bains, *Bona*, biens, richesses ; mais la plus commune signification dans ces monumens, est *benè*, bien. Deux B à côté l'un de l'autre, de cette manière B. B. signifioient ou *bona, bona*, des biens, biens, c'est-à-dire, de très-grands biens : ou *benè, benè*, bien, bien ; c'est-à-dire, très-bien. B. DD. *Bonis Deabus*, aux bonnes Déeses. B. F. *bonâ fide* ; *bona femina* ; *bona fortuna* ; *benè factum* : de bonne-foi ; bonne femme ; bonne fortune ; bien fait. B. L. *bona lex* : bon-

ne loi. B. M. P. *Bene merito posuit*, a posé à un homme qui lui a rendu service. B. M. P. C. *Bene merito ponendum curavit*, a eu soin de poser à un homme qui lui a rendu service. B. M. S. C. *Bene merito sepulcrum condidit*, a bâti ce sépulcre à un homme qui lui a rendu service.

Un B & un F renversés, de cette manière, G. J. *bona femina* ou *bona filia*: bonne femme ou bonne fille. B. A. L. *bixit* pour *vixit annis quinquaginta*; a vécu cinquante ans. BEDVA, *Bedua* pour *vidua*; veuve. B. I. I. *Boni judicis judicium*; jugement d'un bon juge. B. H. *Bona hereditaria* ou *bonorum hereditas*; biens héréditaires ou héritage des biens. BN. H. I. *Bona hic invenies*; tu trouveras ici des biens. BN. EM. *Bonorum emptores*; acquéreurs des biens. B. RP. N. *Bono Reipublica natus*; né pour le bien de la République. BHNHMHRHNTI (*b* est mis ici pour *e*) *Bè nè merenti*; à un homme de bien. BIINII. MIIRIINTI. FIICIT. (ici deux *i* pour *e*) *Bè nè merenti fecit*; a fait à un homme de bien. BIBV. *Bibu* pour *vivo*, à lui vivant. BIKTOR, *Biātor* pour *viātor*, vainqueur, &c.

Chez les Romains B étoit une lettre numérique, qui marquoit trois cents; & quand on mettoit une ligne par-dessus; elle signifioit trois mille. Chez les Grecs, cette lettre ne signifioit que deux; mais en ajoutant une espèce d'accent dessous, elle marquoit deux cents. Chez les Hébreux le *Beth* signifioit deux.

BABEL. Les Sçavans croyent qu'une tour prodigieuse qu'on voyoit à Babylone, étoit

elle a été que les hommes babiloniens ont leur origine dans les différencés par le monde, & que ce nomme Babel, est venu, par suite, a cause de la confusion de langues qui eut lieu l'occasion. Cette tour avoit une base de briques & de bitume, et de sept quarte, ayant plus de cent toises de hauteur, & assez de largeur. Elle étoit divisée en huit tours babiloniennes l'une sur l'autre, qui avoient toujours en diminuant, ce qui étoit a tort l'ordre la forme d'une pyramide, laquelle s'élevoit beaucoup en hauteur, la plus grande des pyramides d'Egypte. On y avoit pratiqué plusieurs grandes chambres, ou on montoit par des degrés qui alloient en tournant par le dehors. Au sommet de la tour il y avoit une espèce d'Observatoire, par le moyen duquel les Babiloniens s'étoient rendu habiles en astronomie plus qu'aucune autre nation.

BACCHANALES, fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Bacchus, à l'imitation des *Ovgies* des Grecs. *Voyez* *Orgies*.

BAINS. La manière de vivre & de s'habiller des Anciens, leur rendoit l'usage des bains nécessaire & indispensable : dans les premiers temps la simplicité avec laquelle ils les prenoient, répondoit à celle de leur vie. Nous voyons dans l'Écriture la fille de Pharaon qui va se baigner dans le nil. Homère, Moschus & Théocrite, font de même prendre le bain dans des fleuves aux princesses Nausicaé, Europe & Hélène. Cependant Homère lui-même fait déjà mention des bains domestiques. " *Telemaque & Pisistrate, dit ce Poëte,*
 „ furent

„ furent conduits dans des bains d'une ex-
„ trême propreté. Les plus belles Esclaves du
„ palais les baignerent , les parfumerent
„ d'essences , leur donnerent les plus beaux
„ habits , &c. *Odyssée. l. 4.* Ce n'est pas le
seul endroit où il soit parlé de ces bains , &
ce qu'il y a d'étonnant , c'est que ce sont des
filles qui y servent des hommes. Il y a lieu
de croire que les Grecs furent les premiers
qui eurent dans leurs maisons des salles des-
tinées uniquement pour les bains. De la Grece
cet usage passa chez les Romains , qui se
distinguerent en cette partie , comme en toutes
les autres , par une magnificence prodigieuse.
Dans la description que Pline le jeune fait de sa maison de Laurens , on peut se former une idée de ces sortes de bains particuliers. Après une chambre avec son antichambre par où il falloit passer ; “ De-là , continue cet Auteur , on entre dans la salle des
„ bains , où est un réservoir d'eau froide.
„ Cette salle est grande & spacieuse. Des
„ deux murs opposés sortent en rond deux
„ baignoires si profondes & si larges , que
„ l'on pourroit au besoin y nager à son aise.
„ Auprès de-là est une étuve pour se parfumer , & ensuite le fourneau nécessaire au
„ service du bain. De plein-pied vous trouverez encore deux salles , dont les meubles
„ sont plus galants que magnifiques ; & un
„ autre bain tempéré d'où l'on voit la mer en
„ se baignant. Assez près de là est un jeu de
„ paume , &c. „ Cette salle pour le jeu de
paume étoit un accompagnement ordinaire
du bâtiment destiné aux bains , parce qu'il
étoit d'usage de s'exercer à ce jeu , avant que

d'entrer dans le bain, d'où on passoit à table pour le repas qu'on appelloit *cæna*, & qui se prenoit vers les quatre heures après midi. Outre ces bains particuliers, qu'il n'étoit possible qu'aux Princes, aux Grands & aux Riches d'avoir dans leurs maisons, il y avoit des bains publics pour l'usage du peuple. Dans la Grece il n'y en avoit point d'autres qu'on pût regarder comme publics, que ceux qui faisoient partie des Gymnases; mais à Rome, il y en avoit dans tous les quartiers de la ville, & la plupart d'une très-vaste étendue. Chaque particulier y pouvoit prendre le bain pour la quatrième partie de l'as Romain, taxe médiocre dont les femmes & les jeunes garçons au dessous de l'âge de quatorze ans étoient exempts. Les bains des hommes étoient séparés de ceux des femmes; mais il arrivoit souvent que malgré les précautions d'un sage gouvernement, il y avoit ce qu'on appelloit des *bains mixtes*, c'est-à-dire, des bains où des personnes de différent sexe se trouvoient ensemble; abus scandaleux qui ne connoissoit plus de bornes, quand des Empereurs efféminés, au lieu de le réprimer, le permettoient expressément. Voyez Purifications.

BALISTE ou BALLISTE, machine de guerre dont les Anciens se servoient communément dans les sièges. Il y en avoit de si fortes, qu'elles lançoient à plus de cent vingt-cinq pas, des pierres de trois cents livres pesant, & même plus. Quoique leur usage le plus ordinaire fût de lancer des pierres, on s'en servoit aussi pour tirer des traits, qu'elles envoyoient avec une rapidité éton-

nante , quelquefois à plus de cinq cents pas. Les Anciens confondent souvent la Baliste avec la Catapulte , & il seroit difficile d'en marquer au juste la différence. Elles étoient également destinées à lancer des traits , des fleches & des pierres. Il y en avoit de diverses grandeur , & qui par cette raison , produisoient plus ou moins d'effet. Les unes servoient pour les sièges , & les autres pour les batailles. On dit que la Baliste avoit de la ressemblance avec l'Arbalète. Cependant il n'est pas aisé d'ajuster à cette idée la description qu'en fait Ammien Marcellin , description peu intelligible , & bien différente de celle que Vitruve fait de la Catapulte : ce qui paroît prouver que si la Baliste & la Catapulte se ressembloient par les effets , elles différoient très-fort par la figure.

BARDES , anciens poètes Gaulois , que quelques-uns confondent , peut-être avec assez de fondement , avec les Druides , puisque ceux-ci étoient seuls dépositaires des arts & des sciences. Quoiqu'il en soit , le titre de *Barde* appartenoit spécialement à ceux qui chantoient les louanges des Héros. L'idée que les anciens Auteurs nous donnent des Bardes , approche fort de celle qu'on doit avoir de nos *Troubadours* , *Trouvères* & *Chantiers* : comme ces derniers , les Bardes suivoient les grands Seigneurs , & chantoient leurs louanges. Peut-être même n'est-ce que le même nom , le mot de *Troubadour* paroissant dérivé de *Bardus* ou *Bard*. Voyez *Druides*.

BASSARIDES. Voyez *Orgies*.

BASTERNA. Voyez *Char*.

BASTONADE, *fustuarium*. C'étoit une punition en usage dans la discipline militaire des Romains, contre tous ceux qui abandonnoient leur poste, soldats ou Officiers. Le Tribun prenant un bâton, ne faisoit qu'en toucher le criminel, & aussi-tôt après tous les légionnaires fondoient sur lui à coups de bâtons & de pierres, enforte que le plus souvent il perdoit la vie dans ce supplice. Si quelqu'un en échappoit, il n'étoit pas pour cela sauvé entièrement. Le retour dans sa patrie lui étoit interdit pour toujours, & aucun de ses parens n'auroit osé lui ouvrir sa maison.

BATAILLES. La manière de ranger les armées en bataille, n'étoit pas uniforme chez les Anciens, & elle ne pouvoit pas l'être, parce qu'elle dépend des circonstances qui varient à l'infini, & demandent par conséquent, divers arrangemens. L'infanterie, ordinairement, étoit placée au centre sur une ou plusieurs lignes, & la cavalerie sur les deux aîles.

Il étoit assez ordinaire, surtout à certains peuples, de jeter de grands cris, & de frapper de leurs épées sur leurs boucliers, en s'avançant vers l'ennemi pour l'attaquer. Ce bruit, joint à celui des trompettes, étoit fort propre à étouffer en eux, par une sorte d'étourdissement, toute crainte du danger, & à leur inspirer un courage qui n'envisageoit plus que la victoire, & bravoit la mort.

Quelquefois les troupes alloient à pas lents & de sang froid au combat : quelquefois, quand elles approchoient de l'ennemi, elles

s'élançoient contre lui avec impétuosité par une course rapide.

Les soldats armés à la légère commençoient ordinairement l'action , & lançoient leurs traits, leurs fleches, leurs pierres contre les éléphans, s'il y en avoit, ou contre les chevaux, ou contre l'infanterie, pour tâcher d'y jeter le desordre; après quoi ils se retiroient à travers les vuides de leurs troupes, derrière la première ligne, d'où ils continuoient leurs décharges par-dessus la tête des autres soldats.

Les Romains commençoient le combat par lancer leurs javelines contre l'ennemi, puis ils en venoient aux mains; & c'étoit là où paroissoit le courage, & où se faisoit le grand carnage.

Quand on étoit venu à bout d'enfoncer l'ennemi, & de le mettre en fuite, le grand danger étoit, comme il l'est encore, de le poursuivre avec trop d'ardeur, & d'oublier ce qui se passoit dans le reste de l'armée.

BATH ou

BATHUS ou *Batus*, mesure des liquides chez les Hébreux, improprement rendue en latin par le mot *lagena*. Selon la plus commune évaluation, elle contenoit environ quarante-deux pintes, mesure de Paris: mais D. Calmer ne lui donne que trente pintes, le tiers du Néhel.

BELIER. On donnoit ce nom à une machine de guerre dont on se servoit dans les sièges. C'étoit une poutre d'une longueur & d'une grosseur énorme, dont le bout étoit armé d'une tête de fer, proportionnée au

reste, & de la figure de celle d'un bélier, ce qui lui fit donner ce nom. Cette terrible machine étoit suspendue & balancée en équilibre, avec une chaîne ou de gros cables qui la soutenoient en l'air, dans un bâtiment de charpente qu'on faisoit avancer par le moyen de rouleaux ou de plusieurs roues. Ce bâtiment qu'il falloit nécessairement faire approcher à peu de distance du mur qu'on vouloit battre, étoit mis en sûreté contre le feu des assiégés, par différentes couvertures dont il étoit environné. Le bélier ainsi suspendu, étoit aisément mis en mouvement, ébranloit & fenversoit bientôt le mur contre lequel on l'élançoit avec violence. Il y avoit une autre sorte de bélier, qui n'étant point suspendu, n'étoit poussé qu'à force de bras, & qui par cette raison ne pouvoit produire un grand effet.

BELLICA. C'étoit à Rome le nom d'une petite colonne placée vis-à-vis le temple de Bellone, & contre laquelle le *Héraut d'armes* avoit coutume de lancer une pique, lorsqu'au nom du peuple Romain il avoit déclaré la guerre à quelque nation.

BÉNÉFICIAIRES. On donnoit ce nom à ceux que le Questeur Romain nommoit pour être récompensés de quelques services rendus à la République dans sa Province.

On appelloit aussi *Bénéficiaires*, ceux des soldats Romains qui, après avoir fait leurs temps, étoient exempts de servir.

BÉOTARQUES, c'est-à-dire, Commandans ou Gouverneurs de la Béotie. On donnoit ce nom aux Magistrats & aux Généraux de la ville de Thébes.

BES, une des divisions de l'*as* Romain qui en valoit les deux tiers, & un peu plus de six deniers de notre monnoie. C'étoit aussi une mesure des liquides, qui tenoit les deux tiers de septier ou huit cyathes.

BESTIAIRES. Dans les spectacles de l'amphitéatre, on donnoit ce nom à ceux qui en punition de quelques crimes, étoient obligés d'y combattre contre des bêtes féroces. Les Bestiaires qui le faisoient de leur plein gré, étoient regardés comme des gens infâmes. *Voyez* Chasse.

BICLINION ou *Biclinium*, salle à manger, où il n'y avoit que deux lits. *Voyez* Accubitoire, Repas.

BIDENTAL. Les Romains nommoient ainsi un lieu où le tonnerre étoit tombé, parce qu'on le purifioit en y immolant une brebis *bidens*. Cet endroit étoit depuis regardé comme sacré, & avec tant de vénération, qu'il n'étoit pas permis d'y marcher.

BIGA. *Voyez* Char.

BIGATUS. C'étoit à Rome un *numme* ou denier d'argent de la valeur d'environ dix sols de notre monnoie. Il étoit ainsi nommé, parce qu'il portoit pour marque un char attelé de deux chevaux.

BILIBRIS, mesure ancienne, qui tenoit le poids de deux livres de grains. On croit que c'est la même que le *choenix*.

BIOTHANATES. *Voyez* Ahores.

BIREMES. *Voyez* Vaisseaux.

BIROTUM. *Voyez* Char.

BOÉDROMIES. Voyez Boédromion.

BOÉDROMION, un des mois de l'année Athénienne, ainsi nommé des fêtes *Boédromies*, instituées, dit Plutarque, pour perpétuer la mémoire de la victoire que *Thésée* remporta sur les Amazones. *Voyez Année.*

BOISSON. L'eau simple fut long-temps la boisson la plus ordinaire des Anciens, & quand ils faisoient usage du vin, ils ne le buvoient presque jamais pur. Les premiers vases dont ils se servirent pour boire, n'étoient que de cornes de bœufs évasées dans leur forme naturelle. On en fit ensuite d'argile & de bois : les riches en eurent de cuivre ; & on n'en voyoit guère d'argent & d'or que dans les palais des Rois. Dans les repas tous ceux qui étoient à table buvoient ordinairement à la ronde dans le même vase. Les premiers coups se buvoient en l'honneur des dieux & des héros ; & les autres à la santé des convives & des personnes qu'on aimoit, soit présentes, soit absentes. Chez les Egyptiens, le dernier coup se buvoit en l'honneur de *Mercuré*, dans un vase sur lequel étoit gravée l'image de la mort, & plein de vin d'absynthe. Cet usage passa chez quelques autres peuples ; mais les salutaires réflexions auxquelles il devoit donner lieu, paroissent n'avoir pas été du goût des Grecs, qui aimèrent mieux de ce dernier coup faire des libations de vin pur en l'honneur de *Bacchus*.

Les Romains faisoient du vin leur boisson ordinaire. Ceux qui étoient sobres, y mêloient de l'eau, & les voluptueux des parfums & des aromates. A l'égard de l'eau, ils la bu-

voient les uns chaude, les autres très-froide, ce qu'ils regardoient comme une chose délicieuse. On datoit les vins de l'année des Consuls. Le maître ou le roi du repas, regloit la façon de boire, sçavoir, combien de coups & en l'honneur de qui on boiroit. Quelquefois ils se souhaitoient les uns aux autres autant d'années qu'ils buvoient de coups. D'autres fois ils comptoient leurs coups par les douze parties égales dont l'*as* étoit composé. Enfin ils buvoient quelquefois autant de coups de vin qu'il y avoit de lettres dans le nom de la personne en l'honneur de qui ils buvoient. Mais il paroît que dans ce cas ils mettoient dans une seule grande coupe tous les coups de vin qu'ils vouloient boire. Celui à qui il arrivoit d'enfreindre quelques-unes des loix qu'avoit imposé le roi du repas, étoit condamné à boire un coup de plus; c'est ce qu'on appelloit *culpâ potare magistrâ*. Ces repas étoient communément des repas de débauches, & n'étoient nullement du goût des honnêtes gens. Ceux qui buvoient dans ces grandes coupes, telles que le Déonce *Dennx*, étoient regardés & méprisés comme des yvrognes. Suetone rapporte d'Auguste, que cet Empereur dans les repas publics, ne buvoit jamais plus de six coups, & que sa coupe ne tenoit que la mesure du *sextans*, c'est-à-dire, seulement un peu plus qu'un de nos verres à boire ordinaires. *Voyez Répas.*

BOREASMES, fêtes Grecques en l'honneur de Borée.

BOUC émissaire. *Voyez Hazazel.*

BOUCLIER. C'étoit une arme défensive

propre à couvrir le corps , & à le garantir des fleches , des traits , & des coups de l'ennemi. Il y en avoit de différentes sortes.

Scutum, l'*écu*. Ce bouclier étoit long , & quelque-fois d'une grandeur si démesurée, qu'il couvroit un homme presque tout entier. Tels étoient les boucliers des Egyptiens surtout , & des Lacédémoniens.

Clypeus. On le confond souvent avec *scutum*. Il y avoit néanmoins de la différence en ce que le *scutum* étoit long & carré ; & le *clypeus* rond & plus court. Le bouclier des légions Romaines étoit convexe , de la forme d'une tuile à canal. Il avoit quatre pieds de long & deux pieds & demi de large. Ces boucliers étoient anciennement de bois ; mais dans la suite on les couvrit de lames de fer.

Parma , étoit un petit bouclier rond , plus léger & plus court que le *scutum*. Il servoit aux soldats armés à la légère , & à la cavalerie.

Pelta & *cetra*. On donnoit presque indifféremment ces noms à des boucliers légers , toupés comme une demie lune , ou comme un demi cercle.

Les boucliers des Germains n'étoient que d'osier ou de planches très minces.

BRACES ou Sarabale, *braca*, *bracca*, *sarabala*. C'étoit un vêtement dont on ne peut guère déterminer le genre ni la forme. On croit plus communément que c'étoit une espèce de calaque. Ce qu'on en sçait seulement de positif , c'est que l'usage en étoit général chez tous les peuples de l'Orient , même chez les Scythes , qui la communiquèrent aux Sarmates , & ceux-ci , ou peut-être d'autres , à quelques nations de l'Europe.

BRASIDEIES, fêtes Grèques qui se célébroient à Sparte, pour honorer la mémoire de Brasidas, fameux général des Lacédémoniens.

BRAURONIES, fêtes Grèques en l'honneur de Diane, surnommée *Brauronia*. On les célébroit de cinq ans en cinq ans à Brauron, bourg de l'Attique, où on prétendoit avoir la statue de Diane qu'Iphigénie emporta de la Scythie Taurique, lorsqu'elle revint dans la Grèce.

BRIQUE. Terre grasse & rougeâtre que l'on fait cuire, après l'avoir façonnée en carreaux de différentes dimensions. L'invention en est très-ancienne, puisque la tour de Babel en fut bâtie. L'usage en passa des Egyptiens aux Grecs, des Grecs aux Etrusques, & des Etrusques aux Romains, qui s'en servirent dans les derniers temps de la République, pour bâtir des temples & des palais d'une grande magnificence. Ces derniers employoient la brique crue dans leurs bâtimens, c'est-à-dire, qu'ils ne la mettoient pas au four, & qu'ils se contentoient de la faire sécher à l'air pendant un long espace de temps.

BRUMALES, fêtes Romaines en l'honneur de Bacchus, surnommé *Bromius*.

BUCCINA, instrument militaire dont les Romains se servoient pour donner le signal du combat. Il étoit à peu près semblable à nos cors de chasse.

BUCHER pour brûler les morts. *Voyez* Funérailles.

BUL. Nom que les Hébreux donnoient

quelquefois au mois de *Marhesuan*, qui étoit le huitième de leur année sacrée, & le second de l'année civile. C'étoit la lune d'Octobre.

BULLE. C'étoit chez les Romains une petite boule d'or que les jeunes gens portoient jusqu'à l'âge de dix-sept ans pendue à leur col. Ils prenoient alors la robe virile, & quittant la *Bulle*, il la suspendoient dans un endroit de leurs maisons, où ils la consacroient aux *dieux Lares*.

BUSTUAIRES. On donnoit ce nom aux Gladiateurs qui se battoient en l'honneur d'un mort autour du bûcher sur lequel on brûloit son cadavre.

BYSSE. Le Byffe dont on faisoit des étoffes d'une grande finesse, & très-estimées des Anciens, surtout en Egypte & en Syrie, étoit d'une espèce de soie d'un jaune doré qui croît à de grandes coquilles.

C

C CETTE lettre seule signifie, dans les inscriptions & les anciens manuscrits, César, Caius, Caïa, *noms propres*; centeur, centurie, citoyen, cité, collège, colonie, cohorte, comices, consul, conscrit; *condemno*, je condamne; *conjux*, époux ou épouse; *curavit*, il a eu soin; *clarissimus*, très-illustre. Deux C à côté l'un de l'autre, quand ils ne forment pas un nombre, de cette manière C. C. signifient ou aux deux Caius; ou *cavissima conjugi*; à sa chère épouse; ou *circum*, environ; ou *calumnia causa*, cause de calomnie;

ou *confilium cepit*, il a pris conseil, &c.
 C. B. *commune bonum*, bien commun. CR. *contrarius*, contraire. C. C. F. Caius, fils de Caius. C. H. *Custos hortorum*, gardien des jardins; ou *custos heredum*; protecteur des héritiers. C. I. C. Caius Jule César. CAL. calendes. CC. VV. *clarissimi viri*. hommes très-illustres. C. D. *comitialibus diebus*, jours des comices. C. M. ou CA. M. *causa mortis*, cause de la mort. CEN. Censeur, ou Centurie, ou Centurion. Ce dernier mot se désignoit aussi par deux figures dont l'une ressembloit à un 3 renversé, de cette manière †; & l'autre à un 7, ainsi † COH. ou bien 7 COH. signifioit *Centurion de la Cohorte*.

Voici encore quelques-unes des abréviations les plus communes. CL. Claudius. CN. Cnéus. CL. V. *Clarissimus vir*, homme très-illustre. C. O. *Civitas omnis*, toute la République. CH. Cohorte. COR. Cornelius. COS. le Consul. COSS. les Consuls. C. R. Citoyen Romain. CS. IP. *Casar Imperator*. C. V. les Centumvirs. CUR. Curateur. COE. K. *conjugi carissima*, à sa chère épouse.

Dans les nombres, C. marquoit cent: deux CC. deux cents. CCC. trois cents. CCCC quatre cents: ID. cinq cents. CIO. mille. IOD. cinq mille. CCIOD. dix mille. IODD. cinquante mille. CCCIODD. cent mille.

CAB ou *Cabus*, mesure des Hébreux, qui étoit la moitié du Gomar, & tenoit un peu plus de deux pintes de Paris. Selon D. Calmer, elle tenoit seulement environ une pinte & chopine.

CABIRIES, fêtes Greques en l'honneur des

dieux Cabires. Il s'y faisoit une solennité de mystères, surtout dans l'isle de Samothrace, qui étoient presque aussi fameux que les Eleusiniens. *Voyez* Mystères.

CACHET, *Annulus signatorius, sigillatorius* : *Cirographus* ou *Cerographus* *Voyez* Anneau.

CADUS, mesure ancienne pour les liquides, la même que l'Amphore. *Voyez* Amphore. Il ne faut pas la confondre avec le *Cadus cervinius*, ni même avec le *Cadus amphoreus*, qui étoit la même mesure que le métréte Attique. *Voyez* Métréte.

CALENDRIER. Le moyen le plus court, & en même-temps le plus sûr, de donner une idée juste de l'ancien Calendrier Romain, est de le représenter dans toutes ses parties. Le suivant est partagé en cinq colonnes. La première contient les lettres *nundinales*; la seconde marque les jours *fastes*, *nefastes* & *comitiaux*; la troisième présente en chiffres Arabes, la suite des jours des mois, selon notre manière de compter; la quatrième partage les mois en Calendes, Nones & Ides, suivant celle des anciens Romains; la cinquième comprend leurs principales fêtes. *Voyez* *Nundinæ*, *Fastes*, *Jour*, *Calendes*, *Nones*, *Ides*, *Année*.

Quoiqu'on puisse trouver dans chacun de ces articles auxquels on renvoie, ce qu'il y a de nécessaire à sçavoir pour l'intelligence du Calendrier Romain, il paroît à propos de marquer ici la manière dont on comptoit les jours de chaque mois. Le jour des Calendes,

celui des Nones & celui des Ides, étoient trois points fixes auxquels se rapportoient tous les autres jours qui se comptoient en rétrogradant, & en prenant le nom du point vers lequel on avançoit. Prenons pour exemple le mois de Janvier. Le premier jour, comme celui de tous les autres mois, étoit nommé le jour des Calendes. Passé ce premier jour, il n'étoit plus question des Calendes de Janvier, qu'on avoit commencé à compter au 14 du mois de Décembre précédent; & comme depuis ce jour jusqu'au premier de Janvier il y a dix-neuf jours, ce même jour, le 14, selon notre manière de compter, étoit marqué & nommé chez les Romains de cette manière *XIX Cal. Jan.* c'est-à-dire, *le 19 des Calendes de Janvier*. Le jour suivant, le 15 de Décembre, selon notre Calendrier, étant le dix-huitième avant celui des Calendes de Janvier, étoit chez les Romains le dix-huitième des Calendes de Janvier, *XVIII Calendas Januarias*, où il faut suppléer *ante* avant *Calendas*, de même que dans la manière de compter les jours des *Nones* & ceux des *Ides*. Ainsi à mesure qu'on approchoit des Calendes, on diminueoit une unité du nombre précédent, jusqu'à la veille qu'on marquoit & qu'on nommoit *pridie Calendas Januarias*, le jour d'avant les Calendes de Janvier.

Le jour des Calendes étant passé, on nommoit les jours suivans d'un autre point fixe, sçavoir les *Nones*; qui étoient de quatre jours dans tous les mois, exceptés les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, qui en avoient six. Ainsi le second jour de Janvier, selon notre manière de compter, étoit le *quatre des Nones*

de Janvier, *IV Nonas Januarias* ; ensuite *III Non. Jan.* c'est-à-dire, le trois avant les Nones ; puis *Pridie Non. Jan.* c'est-à-dire, le jour d'avant les Nones de Janvier, & enfin le jour même des Nones. *Nonis Januarius.*

Le lendemain des Nones, on comptoit les Ides, & il y en avoit huit jours dans tous les mois. La manière de les compter étoit la même que celle des Calendes & des Nones. Ainsi le jour d'après les Nones, est le huit des Ides : *VIII Idus Jan.* Le jour suivant, le sept des Ides : *VII Idus Jan.* de même les autres jours des Ides, en retranchant chaque jour une unité du nombre précédent, jusqu'à la veille des Ides, *Pridie Idus Januarias*, c'est-à-dire, le jour d'avant les Ides de Janvier. Le jour même des Ides qui suivoit, étoit le dernier qui portât le nom du mois, car dès le lendemain on commençoit à compter par les Calendes du mois suivant. Ainsi le jour des Ides de Janvier tombant le 13 de ce mois, selon notre manière de compter, le jour d'après qui est le quatorze, selon notre Calendrier, étoit chez les Romains le dix-neuf des Calendes de Février, *XIX Calendas Februarias*, c'est-à-dire, le dix-neuvième jour avant les Calendes de Février ; parce que depuis ce jour il y en avoit dix-neuf jusqu'au premier du mois de Février. Le reste du mois se comptoit, comme il est marqué plus haut pour les Calendes de Janvier. Il faut encore observer que le lendemain des Calendes étoit quelquefois désigné par *postridie Calendas*, c'est-à-dire, le jour d'après les Calendes. Ainsi dans le mois de Janvier cette dénomination tenoit la place du quatre des Nones. Il en étoit de même du lendemain des Nones, & de celui des Ides.

JANVIER. *Sous la Protection de Junon.*

A	F	1	KAL. <i>Januar.</i> Sacr. à Janus, à Junon, à Jupiter & à Esculape.
B	F	2	III. <i>Non-Jan.</i> Jour malheureux. <i>Dies ater.</i>
C	C	3	III. <i>Non.</i>
D	C	4	Pridie <i>Non.</i>
E	F	5	NON. <i>Januar.</i>
F	F	6	VIII. <i>Id. Jan.</i>
G	C	7	VII. <i>Id.</i>
H	C	8	VI. <i>Id.</i> Sacrifices à Janus:
A		9	V. <i>Id.</i> Les Agonales.
B	EN	10	IV. <i>Id.</i>
C	NP	11	III. <i>Id.</i> Les Carmentales.
D	C	12	Pridie <i>Id.</i> Les Compitales.
E	NP	13	ID. <i>Jan.</i>
F	EN	14	XIX. <i>Cal. Feb.</i>
G		15	XVIII. <i>Cal. Feb.</i> A Carmenta, Porrima, & Postverta.
H	C	16	XVII. <i>Cal. Feb.</i> A la Concorde.
A	C	17	XVI. <i>Cal.</i>
B	C	18	XV. <i>Cal.</i>
C	C	19	XIV. <i>Cal.</i>
D	C	20	XIII. <i>Cal.</i>
E	C	21	XII. <i>Cal.</i>
F	C	22	XI. <i>Cal.</i>
G	C	23	X. <i>Cal.</i>
H	C	24	IX. <i>Cal.</i> Les fêtes Sementines ou des Semailles.
A	C	25	VIII. <i>Cal.</i>
B	C	26	VII. <i>Cal.</i>
C	C	27	VI. <i>Cal.</i> A Castor & Pollux.
D	C	28	V. <i>Cal.</i>
E	F	29	IV. <i>Cal.</i> Les Equiries. Les Pacales.
F	F	30	III. <i>Cal.</i>
G	F	31	Pridie <i>Cal. Feb.</i> Aux dieux Pénates,

AVRIL. *Sous la protection de Vénus.*

C	N	KAL.	April.	A Vénus avec des fleurs & du myrte. A la Fortune virile.
D	C	2	IV. <i>Non.</i> April.	
E	C	3	III. <i>Non.</i>	
F	C	4	Pridie <i>Non.</i>	Jeux Megalefiens.
G		5	NON. April.	
H	NP	6	VIII. <i>Id.</i> April.	A la Fortune publiq.
A	N	7	VII. <i>Id.</i>	Naissance d'Apollon & de Diane.
B	N	8	VI. <i>Id.</i>	Jeux pour les victoires de César.
C	N	9	V. <i>Id.</i>	
D	N	10	IV. <i>Id.</i>	Les Céréales. Les jeux Circonfes.
E	N	11	III. <i>Id.</i>	
F	N	12	Pridie <i>Id.</i>	Jeux en l'h. de Cérés.
G	NP	13	ID. April.	A Jupiter vainqueur & à la Liberté.
H	N	14	XVIII. <i>Cal.</i> Maii.	
A	NP	15	XVII. <i>Cal.</i> Maii.	Les Fordicidies.
B	N	16	XVI. <i>Cal.</i>	Auguste salué Emp.
C	N	17	XV. <i>Cal.</i>	
D	N	18	XIV. <i>Cal.</i>	Les Equiries.
E	N	19	XIII. <i>Cal.</i>	Les Céréales.
F	N	20	XII. <i>Cal.</i>	Les Palilies.
G	NP	21	XI. <i>Cal.</i>	
H	N	22	X. <i>Cal.</i>	Vinalies à Vénus.
A	NP	23	IX. <i>Cal.</i>	Ruine de Troie.
B	C	24	VIII. <i>Cal.</i>	
C	NP	25	VII. <i>Cal.</i>	
D	F	26	VI. <i>Cal.</i>	Les Robigalies.
E	C	27	V. <i>Cal.</i>	Les Féries Latines.
F	NP	28	IV. <i>Cal.</i>	Les Florales.
G	C	29	III. <i>Cal.</i>	
H	F	30	Pridie. <i>Cal.</i> Maii.	A Vesta Palatine. Les Larentales.

MAI. *Sous la protection d'Apollon.*

A	N	1	KAL. <i>Maii.</i>	A la bonne Déesse. Aux Lares. Jeux flo- raux.
B	F	2	VI. <i>Non. Maii.</i>	Les Compitales.
C	C	3	V. <i>Non.</i>	
D	C	4	IIII. <i>Non.</i>	
E	C	5	III. <i>Non.</i>	
F	C	6	Pridie <i>Non.</i>	
G	N	7	NON. <i>Maii.</i>	
H	F	8	VIII. <i>Id. Maii.</i>	
A	N	9	VII. <i>Id.</i>	Les Lemuriennes de nuit.
B	C	10	VI. <i>Id.</i>	
C	N	11	V. <i>Id.</i>	
D	NP	12	IV. <i>Id.</i>	A Mars le vengeur au Cirque.
E	N	13	III. <i>Id.</i>	Les Lemuriennes.
F	C	14	Pridie <i>Id.</i>	A Mercure.
G	NP	15	ID. <i>Maii.</i>	A Jupiter. Fête des Marchands.
H	F	16	XVII. <i>Cal. Jun.</i>	
A	C	17	XVI. <i>Cal. Jun.</i>	
B	C	18	XV. <i>Cal.</i>	
C	C	19	XIV. <i>Cal.</i>	
D	C	20	XIII. <i>Cal.</i>	
E	NP	21	XII. <i>Cal.</i>	Les Agonales ou Ago- niennes à Janus.
F	N	22	XI. <i>Cal.</i>	A Vê-Jupiter.
G	NP	23	X. <i>Cal.</i>	Les fêtes de Vulcain.
H	QR	24	IX. <i>Cal.</i>	Le second Régifugion.
A	C	25	VIII. <i>Cal.</i>	A la Fortune publique
B	C	26	VII. <i>Cal.</i>	
C	C	27	VI. <i>Cal.</i>	
D	C	28	V. <i>Cal.</i>	
E	C	29	IV. <i>Cal.</i>	
F	C	30	III. <i>Cal.</i>	
G	C	31	Pridie <i>Cal. Jun.</i>	

A V R I L. *Sous la protection de Vénus.*

C	N	1	KAL. <i>April.</i>	A Vénus avec des fleurs & du myrte. A la Fortune virile.
D	C	2	IV. <i>Non. April.</i>	
E	C	3	III. <i>Non.</i>	
F	C	4	Pridie <i>Non.</i>	Jeux Megalesiens.
G		5	NON. <i>April.</i>	
H	NP	6	VIII. <i>Id. April.</i>	A la Fortune publicq.
A	N	7	VII. <i>Id.</i>	Naissance d'Apollon & de Diane.
B	N	8	VI. <i>Id.</i>	Jeux pour les victoires de César.
C	N	9	V. <i>Id.</i>	
D	N	10	IV. <i>Id.</i>	Les Céréales. Les jeux Circonfes.
E	N	11	III. <i>Id.</i>	
F	N	12	Pridie <i>Id.</i>	Jeux en l'h. de Cérés.
G	NP	13	ID. <i>April.</i>	A Jupiter vainqueur & à la Liberté.
H	N	14	XVIII. <i>Cal. Maii.</i>	
A	NP	15	XVII. <i>Cal. Maii.</i>	Les Fordicidies.
B	N	16	XVI. <i>Cal.</i>	Auguste salué Emp.
C	N	17	XV. <i>Cal.</i>	
D	N	18	XIV. <i>Cal.</i>	Les Equiries.
E	N	19	XIII. <i>Cal.</i>	Les Céréales.
F	N	20	XII. <i>Cal.</i>	Les Palilies.
G	NP	21	XI. <i>Cal.</i>	
H	N	22	X. <i>Cal.</i>	Vinalies à Vénus.
A	NP	23	IX. <i>Cal.</i>	Ruine de Troie.
B	C	24	VIII. <i>Cal.</i>	
C	NP	25	VII. <i>Cal.</i>	
D	F	26	VI. <i>Cal.</i>	Les Robigalies.
E	C	27	V. <i>Cal.</i>	Les Féries Latines.
F	NP	28	IV. <i>Cal.</i>	Les Florales.
G	C	29	III. <i>Cal.</i>	
H	F	30	Pridie. <i>Cal. Maii.</i>	A Vesta Palatine. Les Larentales.

MAI. *Sous la protection d'Apollon.*

A	N	1	KAL. <i>Maii.</i>	A la bonne Déesse. Aux Lares. Jeux flo- raux.
B	F	2	VI. <i>Non.Maii.</i>	Les Compitales.
C	C	3	V. <i>Non.</i>	
D	C	4	IIII. <i>Non.</i>	
E	C	5	III. <i>Non.</i>	
F	C	6	Pridie <i>Non.</i>	
G	N	7	NON. <i>Maii.</i>	
H	F	8	VIII. <i>Id. Maii.</i>	
A	N	9	VII. <i>Id.</i>	Les Lemuriennes de nuit.
B	C	10	VI. <i>Id.</i>	
C	N	11	V. <i>Id.</i>	
D	NP	12	IV. <i>Id.</i>	A Mars le vengeur au Cirque.
E	N	13	III. <i>Id.</i>	Les Lemuriennes.
F	C	14	Pridie <i>Id.</i>	A Mercure.
G	NP	15	ID. <i>Maii.</i>	A Jupiter. Fête des Marchands.
H	F	16	XVII. <i>Cal. Jun.</i>	
A	C	17	XVI. <i>Cal. Jun.</i>	
B	C	18	XV. <i>Cal.</i>	
C	C	19	XIV. <i>Cal.</i>	
D	C	20	XIII. <i>Cal.</i>	
E	NP	21	XII. <i>Cal.</i>	Les Agonales ou Ago- niennes à Janus.
F	N	22	XI. <i>Cal.</i>	A Vê-Jupiter.
G	NP	23	X. <i>Cal.</i>	Les fêtes de Vulcain.
H	QR	24	IX. <i>Cal.</i>	Le second Régifugion.
A	C	25	VIII. <i>Cal.</i>	A la Fortune publique
B	C	26	VII. <i>Cal.</i>	
C	C	27	VI. <i>Cal.</i>	
D	C	28	V. <i>Cal.</i>	
E	C	29	IV. <i>Cal.</i>	
F	C	30	III. <i>Cal.</i>	
G	C	31	Pridie <i>Cal. Jun.</i>	

JUIN. *Sous la protection de Mercure.*

H	N	1	KAL. Jun.	A Junon Moneta A Tempeſtas. Fabarics.
A	F	2	III. Non. Jun.	A Mars. A Carna.
B	C	3	III. Non.	A Bellone.
C	C	4	Pridie Non.	A Hercule, au Cirque.
D	N	5	NON. Jun.	A la Foi. A Jupiter Sponſor. A Fidius.
E	N	6	VIII. Id. Jun.	A Veſta.
F	N	7	VII. Id.	Les jeux Piſcatoriens. A Mens.
G		8	VI. Id.	A Veſta.
H	N	9	V. Id.	A Jupiter Piſtor.
A	N	10	IV. Id.	
B	N	11	III. Id.	A la Concorde. A Ma- tuta.
C	N	12	Pridie Id.	
D	N	13	ID. Jun.	A Jupiter - Inviſtus. Le petit Quinquatrus.
E	N	14	XVIII. Cal. Jul.	
F	QS	15	XVII. Cal.	On nettoie le temple de Veſta.
G	C	16	XVI. Cal.	
H	C	17	XV. Cal.	
A	C	18	XIV. Cal.	
B	C	19	XIII. Cal.	A Minerve.
C	C	20	XII. Cal.	A Summanus.
D	C	21	XI. Cal.	
E	C	22	X. Cal.	
F	C	23	IX. Cal.	
G	C	24	VIII. Cal.	A la Fortune forte.
H	C	25	VII. Cal.	
A	C	26	VI. Cal.	
B	C	27	V. Cal.	A Jupiter Stator & à Lar.
C	C	28	IV. Cal.	A Quirinus.
D	F	29	III. Cal.	
E	F	30	Pridie Cal. Jul.	A Hercule & aux Muſes.

QUINTILE ou JUILLET. Sous la protection
de Jupiter.

F	N	1	KAL. Jul.	Changemens de mai- sons.
G	N	2	VI. Non. Jul.	
H	N	3	V. Non.	
A	NP	4	IIII. Non.	
B	N	5	III. Non.	
C	N	6	Pridie Non.	Incendie du Capitole.
D	N	7	NON. Jul.	A Junon Caprotina. Fête des Servantes. Romulus disparaît.
E	N	8	VIII. Id. Jul.	
F	EN	9	VII. Id.	
G	C	10	VI. Id.	
H	C	11	V. Id.	Jeux Apollinaires.
A	NP	12	IV. Id.	Naiss. de Jules César.
B	C	13	III. Id.	
C	C	14	Pridie Id.	
D	NP	15	ID. Jul.	A Castor & à Pollux.
E	F	16	XVII. Cal. Aug.	
F	C	17	XVI. Cal. Aug.	
G	C	18	XV. Cal.	
H	NP	19	XIV. Cal.	Journée d'Allia. Dies atra.
A		20	XIII. Cal.	
B	C	21	XII. Cal.	Création du monde.
C	C	22	XI. Cal.	
D		23	X. Cal.	
E	N	24	IX. Cal.	
F	NP	25	VIII. Cal.	
G	C	26	VII. Cal.	
H	C	27	VI. Cal.	
A	C	28	V. Cal.	Neptualies ou jeux en l'honn. de Neptune.
B	C	29	IV. Cal.	
C	C	30	III. Cal.	
D	C	31	Pridie Cal. Aug.	

SEXTILE ou AOUST. *Sous la prot. de Cérès.*

E	N	1	KAL. <i>Aug.</i>	A Mars. A l'Espérance.
F	C	2	III. <i>Non Aug.</i>	
G	C	3	III. <i>Non.</i>	
H	C	4	Pridie <i>Non.</i>	
A	F	5	NON. <i>Aug.</i>	A Salus.
B	F	6	VIII. <i>Id. Aug.</i>	
C	C	7	VII. <i>Id.</i>	
D	C	8	VI. <i>Id.</i>	
E	NP	9	V. <i>Id.</i>	
F	C	10	IV. <i>Id.</i>	A Ops & à Cérès.
G	C	11	III. <i>Id.</i>	
H	C	12	Pridie <i>Id.</i>	A Hercule.
A	NP	13	ID. <i>Aug.</i>	A Diane. A Vertumne.
B	F	14	XIX. <i>Cal. Sept.</i>	
C	C	15	XVIII. <i>Cal. Sept.</i>	Fête des Esclaves.
D	C	16	XVII. <i>Cal.</i>	
E	NP	17	XVI. <i>Cal.</i>	Les Portumnales. A Janus.
F	C	18	XV. <i>Cal.</i>	Les Confuales. Enlèvement des Sabines.
G	FP	19	XIV. <i>Cal.</i>	Mort d'Auguste.
H	C	20	XIII. <i>Cal.</i>	Vinalies rustiques.
A	NP	21	XII. <i>Cal.</i>	
B	EN	22	XI. <i>Cal.</i>	Les grands mystères.
C	NP	23	X. <i>Cal.</i>	Les Vulcanales.
D	C	24	IX. <i>Cal.</i>	
E	NP	25	VIII. <i>Cal.</i>	A Ops-Confiva.
F	CP	26	VII. <i>Cal.</i>	
G	NP	27	VI. <i>Cal.</i>	Les Vulturales.
H	NP	28	V. <i>Cal.</i>	Fête d'Harpocrate.
A	F	29	IV. <i>Cal.</i>	Les Vulcanales.
B	F	30	III. <i>Cal.</i>	
C	F	31	Pridie <i>Cal. Sept.</i>	Naissance de Germanicus.

SEPTEMBRE.

SEPTEMBRE. *Sous la protection de Vulcaïn.*

D	N	1	KAL.	Sept.	A Jupiter Mæmactæ.
E	N	2	IIII.	Non.	Sept. Victoire d'Auguste.
F	NP	3	III.	Non.	
G	C	4	Pridie	Non.	
H	F	5	NON.	Sept.	
A	F	6	VIII.	Id.	Sept.
B	C	7	VII.	Id.	
C	C	8	VI.	Id.	Prise de Jérusalem par Titus.
D	C	9	V.	Id.	
E	C	10	IV.	Id.	
F	C	11	III.	Id.	
G	N	12	Pridie	Id.	
H	NP	13	ID.	Sept.	Cérémonie du clou fiché par le Préteur.
A	F	14	XVIII.	Cal.	Oâ. Dédicace du Capitole.
B		15	XVII.	Cal.	Les grands jeux.
C	C	16	XVI.	Cal.	
D	C	17	XV.	Cal.	
E	C	18	XIV.	Cal.	
F	C	19	XIII.	Cal.	A Thoth.
G	C	20	XII.	Cal.	Naissance de Romulus.
H	C	21	XI.	Cal.	
A	C	22	X.	Cal.	
B	NP	23	IX.	Cal.	
C	C	24	VIII.	Cal.	
D	C	25	VII.	Cal.	A Vénus.
E	C	26	VI.	Cal.	
F	C	27	V.	Cal.	
G	C	28	IV.	Cal.	
H	F	29	III.	Cal.	
A	F	30	Pridie	Cal.	Oâ. Les Médicinales.

NOVEMBRE. *Sous la protection de Diane.*

A	N	1	KAL. Novemb. Jeux au Cirque.
B	F	2	III. Non. Nov.
C	F	3	II. Non.
D		4	Pridie Non.
E	F	5	NON. Novem.
F	F	6	VIII. Id. Nov.
G	C	7	VII. Id.
H	C	8	VI. Id.
A	C	9	V. Id. A Bacchus.
B	C	10	IV. Id. Clôture de la mer.
C	C	11	III. Id.
D	C	12	Pridie Id.
E	NP	13	ID. Novemb. Les Pithéges.
F	F	14	XVIII. Cal. Dec.
G	C	15	XVII. Cal. Dec.
H	C	16	XVI. Cal. Jour Plébéien.
A	C	17	XV. Cal.
B	C	18	XIV. Cal.
C	C	19	XIII. Cal.
D	C	20	XII. Cal.
E	C	21	XI. Cal. Les Libéraux.
F	C	22	X. Cal. A Pluton & à Proserpine.
G	C	23	IX. Cal.
H	C	24	VIII. Cal. Les Brumales.
A	C	25	VII. Cal.
B	C	26	VI. Cal.
C	C	27	V. Cal.
D	C	28	IV. Cal.
E	C	29	III. Cal.
F	F	30	Pridie Cal. Dec.

DECEMBRE. *Sous la protection de Vesta.*

G	N	1	KAL. Decemb.	A la fortune des Femmes.
H		2	III. Non. Dec.	
A		3	III. Non.	
B		4	Pridie Non.	A Minerve & à Neptune.
C	F	5	NON. Decemb.	Les Faunales.
D	C	6	VIII. Id. Dec.	
E	C	7	VII Id.	
F	C	8	VI. Id.	
G	C	9	V. Id.	A Junon Jugales.
H	Q	10	IV. Id.	
A	NP	11	III. Id.	
B	EN	12	Pridie Id.	
C	NP	13	ID. Decemb.	
D	F	14	XIX. Cal. Jan.	Les Brumales.
E	NP	15	XVIII. Cal. Jan.	
F	C	16	XVII. Cal.	
G		17	XVI. Cal.	Commencement des Saturnales.
H	C	18	XV. Cal.	
A	NP	19	XIV. Cal.	Les Opalies.
B	C	20	XIII. Cal.	
C	NP	21	XII. Cal.	Les Angeronales.
D	C	22	XI. Cal.	Les Compitales aux dieux Lares.
E	NP	23	X. Cal.	Les Laurentinales.
F	C	24	IX. Cal.	Jeux.
G	C	25	VIII. Cal.	
H	C	26	VII. Cal.	
A	C	27	VI. Cal.	
B	C	28	V. Cal.	
C	F	29	IV. Cal.	
D	F	30	III. Cal.	
E	F	31	Pridie Cal. Jan.	

CALIGÆ, chaussure ordinaire des simples soldats Romains. C'étoit une sorte de petites bottines garnies de cloux tout autour. Souvent aussi les *Caliges* n'étoient que de simples sandales.

CALLISTEIES, fêtes Greques, dans lesquelles toutes les femmes s'assembloient dans un temple, & on y donnoit un prix à la plus belle. Cela avoit lieu surtout dans l'isle de Lesbos. Dans l'Elide c'étoit à l'homme le mieux fait qu'on donnoit un prix, qui consistoit en une armure complete.

CAMILLE. C'est le nom que les Romains donnoient à un jeune garçon sans barbe, qui dans les cérémonies du mariage, faisant partie du cortège de la nouvelle mariée, portoit un vase couvert appelé *cumera*, dans lequel il y avoit des hochets & autres petits amusemens pour l'enfant qui devoit naître.

CAMP. On appelle camp l'endroit où des troupes qui sont en campagne s'arrêtent pour prendre du repos, & où elles se retranchent pour être à l'abri des attaques de l'ennemi. Le camp des Romains étoit de forme quarrée, contre la coutume des Grecs, qui le faisoient de forme ronde. Les Citoyens & les Alliés partageoient entre-eux également ce travail. Si l'ennemi étoit proche, une partie de l'armée demouroit sous les armes, pendant que l'autre étoit occupée aux retranchemens. On commençoit à creuser les fossés plus ou moins profonds selon le besoin. Ils avoient au moins huit pieds de large sur six de profondeur : mais souvent ils avoient dix ou doux pieds.

de largeur, quelquefois plus, jusqu'à quinze ou vingt. De la terre tirée du fossé & jetée sur le bord du côté du camp, on formoit le parapet, & pour le rendre plus ferme, on mêloit à la terre du gazon coupé d'une certaine grandeur & d'une certaine forme. Sur la crête de ce parapet on enfonçoit des pieux (*valli*) si profondément, qu'il étoit très-difficile de les ébranler. Il étoit encore plus difficile de les arracher, parce qu'outré cette raison, qui les rendoit presque inébranlables, ils étoient tellement liés les uns aux autres, qu'on ne pouvoit en calever un, qu'on n'en enlevât plusieurs.

La forme, la dimension & la distribution des différentes parties du camp, étoient toujours les mêmes chez les Romains, de sorte que les soldats sçavoient tout d'un coup en quel endroit, devoient être leurs tentes. Il n'en étoit pas ainsi chez les Grecs. Quand il s'agissoit de camper, ils choisissoient toujours le lieu le plus fort par sa situation, tant pour s'épargner la peine de conduire un fossé autour du camp, que parce qu'ils se persuadoient que des fortifications faites par la nature même étoient beaucoup plus sûres que celles de l'art. De-là venoit la nécessité de donner à leur camp, selon la nature des lieux, toutes sortes de formes, & d'en varier les différentes parties : ce qui causoit une confusion qui ne permettoit pas au soldat de sçavoir au juste ni son quartier, ni celui de son corps.

Les Romains, au contraire, construisoient eux-mêmes & fortifioient toujours leurs camps. Quand une armée de Romains n'au-

roit eu qu'une seule nuit à passer dans un endroit, eût-ce même été dans le territoire de Rome, elle y campoit dans toutes les formes, avec cette différence seulement, que le camp y étoit peut-être moins fortifié, que quand elle étoit dans le pays ennemi. De-là vient cette manière de parler si ordinaire dans les Auteurs latins, *primis castris, secundis castris, &c.* au premier camp, au second camp; pour dire au premier, au second jour de marche. Le camp s'appelloit *stativa* quand l'armée y demouroit plusieurs jours. La disposition intérieure des différens quartiers d'un camp Romain, étoit parfaitement bien entendue. On en peut voir la description avec la figure dans l'Histoire ancienne, tome XI. M. Rollin.

CANDELABRES. Voyez Lampes.

CANDIDATS. On donnoit ce nom à ceux qui aspiroient aux charges de la République Romaine, parce qu'ils étoient vêtus d'une robe blanche, lorsqu'ils alloient solliciter les suffrages pour leur élection. Toutes les personnes riches portoient à Rome des robes blanches, mais elles n'étoient pas d'une blancheur égale à celle des Candidats, qui étoit lustrée & brillante. Les Candidats ne portoient point de tunique, soit pour paroître par-là plus soumis, soit pour faire voir plus aisément les blessures qu'ils pouvoient avoir reçues à la guerre. Les Magistrats devoient prendre connoissance de ceux qui se portoient pour Candidats, de peur que le peuple ne conférât des charges à des sujets indignes. Ils examinoient donc si les Candidats n'étoient point accusés juridiquement de quelque cri-

me, s'ils n'étoient point notés par quelque jugement porté contre eux, s'ils n'avoient point été repris en justice pour avoir conspiré contre la liberté publique; enfin s'ils n'étoient point incapables de la charge qu'ils demandoient. Si le Magistrat jugeoit que le Candidat pouvoit se mettre sur les rangs (car il pouvoit ne le pas permettre & refuser son nom) alors le Candidat, pendant trois jours de marché, se mettoit à flatter & à caresser le peuple. Quand il sortoit de chez lui pour aller dans la ville, il avoit soin de se faire accompagner d'une sorte de domestiques appelés *Nomenclateurs*, dont l'office consistoit à faire connoître les Citoyens qu'on rencontroit, afin que le Candidat pût les saluer par leurs noms. Celui qui aspiroit à une charge devoit se mettre au nombre des Candidats deux ans avant que la charge fût vacante; mais il ne lui étoit permis d'en faire la demande en forme qu'au commencement de la seconde année. Lorsque le jour des comices étoit arrivé, les Candidats se faisoient accompagner de quelques-uns de leurs amis qui étoient aimés du peuple, & ils alloient se placer sur un monticule appelé *Collis hortulorum*, vis-à-vis le champ de Mars, afin de pouvoir être vûs de l'assemblée. Souvent ils haranguoient le peuple, en déclarant qu'ils demandoient telle ou telle charge; mais en sollicitant les suffrages, il falloit écarter tout soupçon de brigue & de corruption. C'étoit un crime de les acheter par des largesses.

CANDEDATS DU PRINCE. C'étoit à Rome une espèce de Questeurs dont la fonc-

tion étoit de lire dans le Sénat les ordres de l'Empereur.

CANEH ou *Funicule*, mesure d'intervalle chez les Hébreux. Elle étoit de six coudées. C'étoit la toise hébraïque, & contenoit environ dix pieds trois pouces mesure de Paris.

CANEPHORES ou *Xistophores*. En Egypte & chez les Grecs on nommoit ainsi de jeunes personnes d'un rang distingué, qui dans les processions & autres cérémonies religieuses, portoient les corbeilles sacrées, dans lesquelles étoit tout ce qui devoit servir aux sacrifices.

CANNE ou *toise hébraïque*. Voyez *Caneh*.

CANTHERINUM & CANTHERIUM.
Voyez *Char*.

CAPIDES; vases sacrés qui servoient dans les sacrifices. Ils avoient la figure de tasses à deux anses.

CARCERES. C'étoit à Rome la partie du Cirque d'où, au signal donné, les barrières s'ouvroient & partoient tous ensemble les chevaux & les chars pour courir dans l'arène.

CARMENTALES, fêtes qu'on célébroit à Rome aux mois de Janvier & de Février en l'honneur de Nicostrate mere d'Evandre, surnommée *Carmenta*, parce qu'elle avoit coutume de rendre ses oracles en vers.

CARNÉIES, fêtes Grèques en l'honneur d'Apollon.

CARPENTUM. Voyez *Char*.

CARPTEUR. A Rome on donnoit ce nom à celui des esclaves d'une maison qui étoit chargé de couper les viandes lorsqu'elles étoient servies ; ce qu'il devoit faire avec beaucoup d'adresse & de propreté.

CARRUCA. *Voyez Char.*

CASLEU. *Voyez Kasleu.*

CASQUE. C'étoit une arme défensive pour couvrir la tête & le cou. Il étoit de fer ou d'airain , souvent en forme de tête , ouvert par le devant , & laissant le visage à découvert. Il y avoit des casques, & sur-tout ceux à la Greque, qui pouvoient se rabattre sur le visage & le couvrir. On y mettoit sur le haut des figures d'animaux , de lions , de léopards, de griffons & d'autres. On les ornoit d'aigrettes qui flo- toient au vent & en relevoient la beauté. Il y avoit aussi des casques de cuir. Ce sont ceux qui sont désignés par le mot latin *galea*. L'ex- pression *cassis* étoit pour les casques de métal.

CASSIS. *Voyez Casque.*

CATAPHRACTI EQUITES. *Voyez Che- val.*

CATAPULTE, machine de guerre. *Voyez Baliste.*

CATERVAIRES. On nommoit ainsi les Gladiateurs qui combattoient en troupe & se mêloient les uns avec les autres.

CATERVE. Dans les armées Romaines on donnoit ce nom à un corps de six mille hom- mes.

CAVALERIE. *Voyez Char , cheval.*

CAVALIERS, *Aggeres.* On appelloit ainsi des élévations de terre sur lesquelles on pla-

çoit des machines de guerre pour les sièges : voici comme on les construisoit. On commençoit la terrasse sur le bord du fossé, & non loin en deçà. On y travailloit à la faveur des mantelets qu'on élevoit fort haut, derrière lesquels les soldats travailloient à couvrir des machines des assiégés. Ces sortes de mantelets n'étoient pas toujours de claies ou de fascinages, mais de peaux crues, de marlats, ou d'une espèce de rideau fait de gros cables; le tout suspendu entre des mâts fort hauts, & plantés en terre : ce qui rompoit la force des coups qui s'amortissoit contre. On continuoit ce travail jusqu'à la hauteur de ces rideaux suspendus, qu'on guindoit plus haut à mesure que l'ouvrage s'élevoit. On remplissoit en même temps l'espace vuide de la terrasse avec des pierres, des terres, & toute autre matière, pendant que d'autres égaloient & battoient les terres, pour rendre le terrein ferme & capable de soutenir le poids des tours & des machines qu'on dressoit sur la plateforme. De ces tours, & des batteries de balifres & de catapultes, partoit une grêle de pierres, de fleches & de gros dards sur les rempars & les défenses des assiégés.

CAVEA. Voyez Amphitêatre.

CECROPIS, une des Tribus des Athéniens.

*CELERES, c'est-à-dire, prompts & légers. Romulus donna ce nom à trois cents jeunes hommes dont il avoit composé sa garde, & qui étoient commandés par trois Centurions, sous un Officier général, qu'on appelloit *Tribun des Celeres*. La lance & l'épée servoient d'armes ordinaires à ces gardes, qui*

environnoient le Roi en tout temps, mais principalement à la guerre, où ils devoient être les premiers à l'attaque, & les derniers à la retraite.

CELLA. Voyez Apothéque.

CENDRE. Le supplice de la cendre étoit particulier à la Perse; & on ne s'en servoit que pour les grands criminels. On emplissoit de cendre, jusqu'à une certaine hauteur, une tour des plus hautes. Du haut de cette tour on jettoit le criminel dedans, la tête la première; & ensuite, avec une roue, on remuoit sans cesse cette cendre autour de lui, jusqu'à ce qu'enfin elle l'éteufât.

CÉNOTAPHE. Lorsqu'on apprenoit qu'un mort n'avoit pas été inhumé, & qu'on ne pouvoit trouver son corps, on lui élevoit un tombeau qu'on nommoit *Cénotaphe*, c'est-à-dire, *tombeau vuide*.

CENS. Voyez *Census civitatis*.

CENSEURS. L'an de Rome 310, les Consuls Geganus & Quinctius se firent associer deux Magistrats inférieurs, qu'on nomma Censeurs, de la qualité de leur fonction. Elle consistoit principalement à régler le *Census* établi par Servius Tullius. Ils ne s'attirèrent pendant quelque-temps qu'une très-médiocre considération; mais ensuite ils en acquirent une si grande, qu'à l'exception des Licteurs, ils eurent toutes les marques consulaires. Leur première institution fut de cinq ans, parce que le lustre renfermoit cet espace de temps. A la fin on réduisit à dix-huit mois l'exercice de leur ministère, quoique l'on continuât à ne les élire que de cinq ans en

cinq ans. Ces charges élevèrent à un pouvoir sans bornes, ceux qui en étoient honorés. Le dénombrement du peuple, l'estimation des biens, la disposition des rangs de chacun dans la classe où la fortune l'avoit mis, & la garde du registre où s'inscrivoient les citoyens, ne furent que la moindre partie du ministère des Censeurs : leur inspection s'étendit sur la conduite & les mœurs des habitans, dont ils devinrent les Juges ; ce qui les a fait nommer par les Auteurs latins, *Censores morum*. De ce droit général ils passèrent au plus grand qu'on puisse avoir dans une République : c'étoit de déposer un Sénateur accusé de malversation ; d'ôter aux Chevaliers les chevaux & les bagues qui les distinguoient d'un ordre inférieur ; de faire descendre un Plébeien d'une Tribu dans celle d'au-dessous ; & enfin de régler tout ce qui rendoit bonne ou mauvaise la destinée des particuliers. Durant près d'un siècle, on choisit les Censeurs dans le corps de la Noblesse, & même entre les plus éminens Patriciens ; car on ne parvenoit à la Censure qu'après avoir exercé le Consulat. Dans la suite des temps, les Plébeiens eurent part à cette dignité comme à toutes les autres de la République. Les Colonies mêmes n'en furent pas privées absolument, puisqu'elles avoient des *sub-Censores* qui rendoient compte aux Censeurs de Rome de l'état des colonies, du nombre des habitans & de leurs richesses ; & que leur rapport étoit enregistré dans le livre des Censeurs.

CENSUS CIVITATIS. C'étoit l'évaluation des biens de chaque citoyen Romain, qui

se faisoit avec le dénombrement du peuple dans le champ de Mars. Là les Censeurs assis dans leurs chaises curules, faisoient appeler par un crieur public, chaque Tribu l'une après l'autre, & dans chaque Tribu successivement tous ceux qui la composoient. Lorsque ceux-ci étoient devant le Censeur, ils étoient obligés de rendre compte de leurs actions, de déclarer de quelle classe ils étoient, de quelle centurie, de quel âge; quelle étoit leur femme, combien ils avoient d'enfans, de domestiques, de revenus. Celui qui n'avoit point comparu devant le Censeur, ou qui avoit fait une fausse déclaration de ses biens, étoit fouetté & vendu comme esclave, & ses biens étoient vendus à l'encan, comme ceux d'un homme indigne de la liberté. Dans les Colonies & dans les Villes municipales, les Censeurs du lieu faisoient aussi le dénombrement des Citoyens. Ceux qui commandoient dans les Provinces faisoient pareillement le dénombrement des Sujets de la République, & le tout étant exactement écrit dans des Registres qu'on envoyoit aux Censeurs de Rome, le Sénat pouvoit aisément, par le moyen de ces Registres, connoître toutes les forces de l'Etat.

: CENTUMVIRS, Magistrats Romains au nombre de cent cinq, qui étant tirés de toutes les Tribus, trois de chaeune, formoient comme le conseil de tout le peuple. Ces Juges rendoient la justice dans les causes les plus importantes, & il n'y avoit point d'appel de leurs jugemens. Il paroît qu'ils furent créés lorsque le peuple fut partagé pour la première fois en trente-cinq Tribus, environ l'an de

Rome § 19. Après le regne d'Auguste le nombre des Centumvirs monta jusqu'à cent quatre-vingt. Le Préteur présidoit à leur jugement, & c'étoit par son ordre que les Decemvirs qui avoient sur eux une sorte de prééminence, les assembloient. Ils étoient distribués en quatre Chambres ou Tribunaux, entre lesquels le Préteur tenoit, pour ainsi dire, la balance.

CENTURIATA COMITIA. Voy. Comices.

CENTURIE. C'étoit une division du peuple Romain, tant pour le civil que pour le militaire, le peuple à Rome étant partagé en Centuries de familles, comme les légions en Centuries de soldats. Quand on tenoit les grands comices ou assemblées du peuple, qu'on nommoit *Comitia Centuriata*, on donnoit les voix par Centuries; ce qui se faisoit néanmoins dans un ordre admirable & sans confusion; chaque Centurie ayant un chef appelé *Rogator*, qui recueilloit les suffrages de ceux de sa Centurie, & qui parloit pour tous les autres. Les suffrages de la Centurie qui opinoit la première, étant d'un très-grand poids, parce qu'ordinairement elle donnoit le ton aux autres, on tiroit au sort celle qui commenceroit à donner sa voix, & on l'appelloit pour cette raison *Centuria prerogativa*. C'étoit dans ces assemblées qu'on élevoit les Consuls, les Préteurs, les Censeurs, &c.

Dans la première institution, la Centurie militaire étoit composée de cent hommes, d'où elle avoit tiré son nom. Depuis elle n'en eut que soixante parmi les Hastaires & les Princes; & que trente parmi les Triaires. On nommoit *Centurions* les chefs de ces Centuries ou de ces Compagnies.

CENTURION, Officier qui commandoit une compagnie de cent hommes. Les Tribuns, par ordre des Consuls, choisissoient les Centurions dans tous les ordres des soldats, excepté dans celui des Vélites, en quoi on avoit sur-tout égard à la valeur. Ils s'avançoient, en passant d'un ordre dans un autre, de sorte que le Centurion de la dixième compagnie des Piquiers, montoit à la dixième compagnie de ceux qu'on appelloit *Principes*. De celle-ci il passoit à la dixième de ceux qu'on appelloit *Triaires*, &c. On passoit ainsi d'une compagnie inférieure à une plus élevée. Un Centurion après avoir été le dixième, devenoit le neuvième, le huitième, & ainsi de suite, jusqu'au premier Centurion. Le grade de premier Centurion étoit fort considérable, étant le premier des Centurions; c'est pourquoi il étoit admis au conseil de guerre avec les Tribuns; il recevoit les ordres du Général; il avoit des gratifications considérables, & étoit sur le pied de Chevalier Romain. Son principal emploi étoit de défendre l'Aigle. *Voy.* Primipile.

CERAMIUS, mesure ancienne pour les liquides, la même que l'Amphore. *Voyez* Amphore.

CEREALES, fêtes Greques & Romaines qu'on célébroit en réjouissance de ce que Cérés avoit retrouvé sa fille Proserpine.

CEREALIS ÆDILIS. *Voy.* Annona, Ediles.

CERNUATEURS. C'étoit chez les Romains une espèce de Sauteurs.

CEROGRAPHE, ou Cachet. *Geographus*. *Voyez* Anneau.

CERVINIUS CADUS. *Voyez* Métréte.

CESTE. Ce mot a chez les Anciens trois significations fort différentes. C'est premièrement le nom qu'Homère donne à la fameuse ceinture de Vénus. Dans cette ceinture, dit le Poëte, se trouvoient tous les charmes les plus séducteurs, les attraits, l'amour, les desirs, les amusemens, les entretiens secrets, les innocentes tromperies & le charmant badinage, qui insensiblement surprend l'esprit & le cœur des plus sages. *Iliad. l. 14.*

2°. *Ceste* chez les Grecs signifioit en général une ceinture; mais outre la signification particuliere qui lui est restée pour *le Ceste de Vénus*, il en avoit encore une autre pour marquer une ceinture de laine qu'une fille mettoit le jour de ses nôces, & que son mari délioit en silence, quand on la lui avoit menée en la maison. On dit que les Mahométans ont conservé cet usage.

3°. Le *Ceste* étoit un gantelet ou brassard garni de plomb, de fer ou d'airain, & quelquefois de tous ensemble, dont s'armoient ceux qui disputoient le prix du pugilat. Entelle, dit Virgile, jette sur l'arene deux Cestes d'un poids énorme, dont Eryx avoit coutume d'armer ses bras pour ce genre de combats. La vue de ces deux effroyables Cestes, formés de sept cuirs, garnis de plomb & de fer, surprit tous les spectateurs. *Eneid. l. 5.*

CETRA. Voyez Bouclier.

CHAISE CURULE. Voyez Curule.

CHALCÉIES, fêtes qu'on célébroit à Athènes en l'honneur de Minerve, comme déesse des arts, pour la remercier de ce qu'on prétendoit tenir d'elle l'art de façonner l'airain.

CHALCIDIQUES, fêtes qu'on célébroit à Sparte, & qui avoient à peu près le même objet que les *Chalcides* d'Athènes.

CHALCOS, très-petite pièce de monnoie grecque, qui ne faisoit que la sixième, & selon quelques-uns, que la huitième partie de l'obole.

CHAMEAUX. En Orient on employoit les chameaux dans la guerre, & pour porter le bagage, & même dans les combats. Ils avoient cela de commode, que dans les pays arides & sablonneux, ils supportoient aisément la soif. On voit dans Tite-Live des Archers Arabes montés sur des chameaux avec des épées longues de six pieds, afin de pouvoir atteindre l'ennemi du haut de ces grands animaux. Quelquefois deux Archers Arabes montoient ensemble le même chameau, adossés l'un contre l'autre, afin de pouvoir, même en fuyant, tirer des fleches contre ceux qui les poursuivoient.

CHAR. Les premiers chars qu'on fit, étoient un ouvrage informe & grossier, monté sur deux roues, tel à peu près que nos tombereaux. Les Phrygiens furent les premiers qui en firent à quatre roues, & les Scythes en firent jusqu'à six, ce qui n'est pas étonnant pour ces derniers, dont les tombereaux étoient des espèces de maisons mobiles pour leurs femmes & leurs enfans. Ces voitures qui furent d'abord inventées pour la vie civile, furent bientôt employées pour la guerre & dans les combats; mais pour cela il fallut leur donner plus de légèreté. On fit donc une charpente la moins massive qu'il fut possible, de

sorte , qu'à l'exception des roues qui étoient de chêne , & des brancards , qui avec les timons étoient de frêne ou d'orme , tout le reste fut de sapin. A la légèreté de ces chars , on joignit par degrés , une grande magnificence. On commença par couvrir les roues de lames d'étain. Ensuite on ajouta divers ornemens aux chars mêmes , jusqu'à ce qu'enfin on en vit qui étoient entièrement garnis d'or , d'argent & d'ivoire. Comme il n'y avoit ordinairement que les Grands & les premiers Officiers d'une armée qui se servissent de chars pour aller au combat , on gardoit ces chars avec grand soin dans les familles , qui les regardoient comme des monumens & des titres de noblesse. L'usage de ces chars dans les batailles , devoit être très-difficile & très-embarrassant. Je ne comprends pas , dit Madame Dacier , comment les Grecs , qui étoient si sages , se sont servis si long-temps de chars au lieu de cavalerie , & comment ils n'ont point vû les grands inconvéniens qui en naissoient. Je ne parle point de la difficulté de manier un char , bien plus grande que celle de manier un cheval , ni du grand terrain que les chars occupoient : je dis seulement qu'il y avoit deux hommes sur chaque char ; ces deux hommes étoient des gens considérables , & tous deux propres au combat ; il n'y en avoit pourtant qu'un qui combattît , l'autre n'étoit occupé qu'à conduire les chevaux. De deux hommes en voilà donc un en pure perte. De plus , il y avoit des chars non-seulement à deux , mais à trois & à quatre chevaux pour un seul homme de guerre , autre perte qui méritoit quelque attention.... Il me semble,

ajoute Madame Dacier, qu'on ne voit la cavalerie proprement dite, distinguée des chars, que vers le temps de Samuel & de Saül, cent vingt ans après le siège de Troye. Ce qu'il y a encore de plus étonnant, c'est qu'après que l'expérience eut fait connoître l'avantage de la cavalerie proprement dite, on ne la substitua pas entièrement à l'usage des chars de guerre.

Pour remédier à une partie de l'inconvénient des chars de guerre, Cyrus en changea la forme, & doubla le nombre des combattans, en mettant le conducteur en état de combattre lui-même : & comme ce Prince y ajouta des faulx, on lui attribua l'invention de cet appareil, qui les rendoit plus terribles, quoique long-temps avant lui, on se soit servi dans les combats de ces chariots armés de faulx. Voici, selon M. Rollin, d'après Xenophon, ce que fit Cyrus pour perfectionner les chars de guerre. Il fit les roues plus fortes, afin qu'elles ne pussent être facilement brisées, & allongea les essieux, afin de leur donner une assiette plus ferme. Il ajouta à chaque bout de l'essieu des faulx longues de trois picds, qui étoient disposées horizontalement ; & sous le même essieu, il en mit d'autres tournées contre terre, pour couper en pièces soit hommes, soit chevaux, que l'impétuosité des chariots avoit renversés. Il paroît par différens endroits des Auteurs, que dans la suite on ajouta encore au bout du timon, deux longues pointes, pour percer tout ce qui se présentoit ; & qu'on arma le derrière du chariot de plusieurs rangs de lames tranchantes & aigues, pour empêcher qu'on n'y pût monter. Ces chariots furent en usage

dans tout l'Orient pendant plusieurs siècles , jusqu'à ce que l'art de la guerre s'étant perfectionné , on inventa plusieurs moyens pour les rendre inutiles ; ce qui obligea d'y renoncer entièrement.

C'étoit chez les Grecs un mérite que de posséder parfaitement l'art de conduire un char. Il y avoit pour ceux qui s'y distinguoient , de grands honneurs & des prix qu'on disputoit dans les jeux solennels , sur-tout dans les Olympiques. Ces courses de chars passèrent d'Olympie à Rome , où ils furent un des plus brillants spectacles du Cirque. Les chars dont on se servoit pour cela , étoient très-legers & faits de manière qu'on y montoit par derrière , le devant étant relevé en demi cercle , presque jusqu'à hauteur d'appui. Quatre chevaux vigoureux attelés de front à un de ces chars , l'entraînoient avec une rapidité étonnante. Aussi ces courses de chariots ne se faisoient pas sans danger ; car comme le mouvement des roues étoit fort rapide , & qu'il falloit friser le but en tournant , pour peu qu'on manquât à prendre le tour , le chariot étoit mis en pièces , & celui qui le conduisoit pouvoit être dangereusement blessé. La figure de ces chars , qui est venue jusqu'à nous , aussi-bien que celle des chars de triomphe qui leur ressembloient parfaitement , mais en grand , donne lieu de croire que telle étoit aussi celle des chars de guerre & de la plupart des autres , sur-tout de ceux dont on se servoit pour les voyages ou pour se transporter d'un lieu à un autre , comme nous le faisons par le moyen de nos carrosses , avec lesquels néanmoins ces chars n'avoient presque aucune ressemblance.

C'est sans fondement que dans l'usage que les Romains faisoient du char pour la vie civile, car ils ne l'employèrent jamais pour la guerre, on traduit communément le mot *currus* par *carrosse*; celui de *rheda* par *caleche*; celui de *cisium* par *chaise de poste*, &c. Il est beau apparemment de se représenter les Scipions, les Marius, les Catons, dans une caleche; il ne manque plus que de mettre derrière des laquais. Les Romains avoient seize ou dix-sept espèces de chars, qui avoient chacune une dénomination particulière; & chacune une différence certaine; mais c'étoient toujours des chars ou chariots, qu'on peut nommer ainsi en y ajoutant une épithète ou quelques mots pour en fixer l'idée. En attendant que nous ayons quelque chose de plus précis sur cette matière, il semble qu'on pourroit les rendre en notre langue de la manière suivante. *Currus*, char; *biga*, char à deux chevaux; *quadriga*, char à quatre chevaux; *petoritum*, char à quatre roues; *carpentum*, chariot léger; *rheda*, char léger, à peu près semblable au *carpentum*, tous deux à quatre roues. *Cisium*, *birotum* & *synoris*, trois espèces différentes de petits chariots à deux roues. *Carruca*, grand char à l'usage de la campagne; *sarracum*, char fort & grossier pour transporter les fardes aux péfians; *plaustrum*, chariot à l'usage des champs; *arcirma*, petit chariot; *epirhedium* & *arceya*, petits chariots couverts; *covinum*, chariot dont les Celtes se servoient pour voyager; quand ils en faisoient usage pour la guerre, ils l'armoient de faux; *thensa*, espèce de char, ou plutôt de brancard, sur lequel on portoit les statues des dieux; *Cantherium* ou

cantheyinum, sorte de chariot consacré à Bacchus. Tous ces chars & chariots n'avoient d'autre ressemblance avec nos carrosses & nos caleches, qu'en ce qu'ils avoient des roues & qu'ils étoient tirés par des chevaux; aucune de ces voitures n'étoit suspendue; ce qui les rendoit dures & fatigantes. Il y en avoit de plus douces pour les riches qui vouloient commodément se transporter d'un lieu à un autre. Ils se servoient pour cela de l'*esseda* ou *essedum*, du *pilentum* ou de la balsterne, *bassterna*, toutes espèces de litières dans lesquelles on pouvoit s'asseoir, & que des esclaves portoient sur leurs épaules. Quand on avoit un long trajet à faire, on faisoit porter ces sortes de litières par des mulets, & même quelquefois par des chevaux, un devant & l'autre derrière; ce qui a sans doute induit en erreur ceux qui ont pensé que ces voitures étoient entièrement conformes à nos carrosses, & parce qu'elles étoient suspendues, & parce qu'on y atteloit souvent des mulets ou des chevaux; mais cette suspension, comme on vient de le voir, n'avoit rien de commun avec celle de nos carrosses; & si on y atteloit des mulets ou des chevaux, c'étoit non pour tirer ces voitures, mais pour les porter. *Voyez Cheval.*

CHARIOTS armés de faux. *Voyez Char.*

CHARISIÉS ou CHARISTIÉS, fêtes Romaines, pendant lesquelles on faisoit des festins ou on n'admettoit que des parens & des alliés. Les Romains avoient emprunté ces fêtes des Grecs qui les célébroient en l'honneur des Graces.

CHARON. *Voyez Funérailles.*

CHASSE, un des plus anciens & peut-être le plus ancien de tous les exercices du corps. Dans les premiers temps, il suffisoit d'y exceller pour se faire une très-grande réputation, de sorte que c'étoit ordinairement le seul mérite des héros fabuleux : mais aussi c'étoit communément un exercice périlleux, & qui demandoit beaucoup d'adresse & de force, lorsqu'il s'agissoit d'exterminer les bêtes sauvages, qui s'étoient beaucoup multipliées. Les avantages que la société en recevoit, la décidoient à se mettre sous la protection de ces Chasseurs, dont elle se faisoit des chefs, des capitaines, des rois. De nos jours encore, la chasse est un des plus nobles exercices des Princes & des Grands.

Un des spectacles de l'amphithéâtre & du Cirque à Rome, étoit la représentation d'une chasse, qui consistoit dans des combats de bêtes entr'elles ou contre des hommes. Ce n'étoit quelquefois qu'une simple montre de bêtes qu'on faisoit promener dans l'arène. Quelquefois aussi on se contentoit de faire voir des bêtes apprivoisées ensemble, comme un lion & un lièvre. Pour la décoration de ce spectacle, on plantoit quelquefois des arbres dans l'arène de l'amphithéâtre, afin qu'elle ressemblât à une forêt. Dans les derniers temps de la République, on donnoit souvent au peuple de ces sortes de spectacles, & pour cet effet, on faisoit venir des pays éloignés, avec des frais immenses, une multitude incroyable de bêtes sauvages, comme lions, tigres, léopards, éléphants, &c, qu'on nourrissoit

nourrissoit jusqu'au temps de ces spectacles. Quelquefois c'étoit le peuple même qui tuoit ces bêtes à coups de fleches : mais plus ordinairement on les faisoit combattre contre l'espèce de gladiateurs qu'on nommoit *Bestiaires*. Voyez *Bestiaires*.

CHAUSSURE. Les Anciens alloient pieds nuds. La premiere chaussure dont ils ayent fait usage , consistoit dans une simple semelle qu'ils nouoient par-dessus le pied avec des courroies , encore ne s'en servoient-ils que quand ils étoient en voyage , & qu'ils alloient à la chasse ou à la guerre. Dans ce dernier cas, ils ajoutoient à la semelle une espèce de demie bottine de cuivre ou d'airain , qui ne leur couvroit que le pied & le devant de la jambe. A la semelle succéda une sorte de sandale qui couvroit le pied & qui se nouoit avec des cordons qui remontoient jusqu'au gras de la jambe. Les femmes allèrent long-temps nuds pieds , comme les hommes ; mais quand l'usage des sandales fut introduit , elles en portèrent de très- riches & de diverses couleurs. Elles se servoient aussi de la semelle qu'elles assujettissoient sous le pied par le moyen de bandelettes ou rubans , qui après s'être croisés sur le pied & au-dessus du talon , se nouoient entre la cheville du pied & le mollet de la jambe. Il paroît que c'est chez les Romains que la chaussure a pris une forme un peu plus approchant de la nôtre. Dès les premiers temps de la République, le Peuple & les Sénateurs mêmes, portoient des souliers de cuir non apprêté, & qui leur couvroient une grande partie de la

jambe. Il n'y avoit que ceux qui avoient passé par les charges Curules qui eussent droit de porter une chaussure plus basse, rouge ou jaune, de peau molle & aprêtée. Cependant il semble qu'ils n'en faisoient usage que dans les jours solennels. Dans la suite tous les Romains commencèrent à porter des souliers de peau molle & aprêtée. Mais ceux des Patriciens étoient plus hauts que ceux des autres, dont ils étoient encore distingués par la figure d'un croissant ou de la lettre C, qui marquoit le nombre centénaire, parce qu'au commencement les Sénateurs Patriciens étoient au nombre de cent. Il paroît aussi qu'à Rome le plus souvent on portoit seulement une espèce de pantouffes. Les Anciens ne connurent point du tout l'usage des bas; mais les personnes infirmes ou délicates se serroient les jambes avec des bandes d'étoffes.

CHELIS, espèce de lyre. *Voyez Lyre.*

CHÈME, mesure des liquides chez les Grecs. Il y avoit le grand chême & le petit. Le grand tenoit la vingtième partie; & le petit, seulement la trentième de la kotyle ou de l'hémine.

CHEMIN DU JOUR DU SABBAT. Il ne pouvoit être que de cinq stades: ce qui faisoit une mesure itinéraire chez les Hébreux.

CHENIX. *Voyez Chœnix.*

CHEVAL. Cet animal, qui dans son air, dans son encolure & dans sa marche, a quelque chose de guerrier, a servi pour les combats dès la plus haute antiquité. Ce ne fut

pas cependant en forme de cavalerie qu'on commença à employer les chevaux; mais attelés à des chars, de dessus lesquels ceux qui les montoient lançoient des traits & des javelots contre les ennemis. L'usage de la cavalerie, tel à peu près qu'il est venu jusqu'à nous, est néanmoins très-ancien. En plusieurs pays, les cavaliers & les chevaux étoient tout couverts de fer; & c'est ce qu'on appelloit *cataphracti equites*. Mais, ce qu'on a peine à comprendre, chez tous les peuples anciens, les chevaux n'avoient ni selle, ni étriers, & les cavaliers étoient sans bottes. L'éducation, l'exercice, l'habitude les avoient accourumés à se passer de ces secours, & à ne pas même s'appercevoir qu'ils leur manquoient. Il y avoit des cavaliers, tels que les Numides, qui ne connoissoient pas même l'usage des brides pour conduire leurs chevaux, & qui cependant, par le seul ton de la voix, ou par l'impression du talon & de l'épéron, les faisoient avancer, reculer, arrêter, tourner à droite & à gauche; en un mot, leur faisoient faire toutes les évolutions de la cavalerie la mieux disciplinée. Quelquefois, menant ensemble deux chevaux, ils sautoient de l'un sur l'autre dans le fort du combat, pour soulager le premier lorsqu'il étoit fatigué.

La manière dont les Anciens atteloient les chevaux à un char, étoit bien différente de la nôtre. Ils n'en mettoient ordinairement ni moins de deux, ni plus de quatre, & toujours de front. On fit d'abord des chars à deux timons; mais tellement disposés, que chaque timon étoit entre deux chevaux, en sorte qu'entre les deux timons il y avoit deux che-

vaux , & en dehors des timons , un cheval à droite , & un autre à gauche. Clisthène de Sicyone fut le premier qui pour remédier à l'incommodité de cette sorte d'attelage , inventa les chars à un seul timon , auquel on atteloit d'abord deux chevaux , l'un à droite & l'autre à gauche , & les deux autres chevaux qu'on y joignoit , un de chaque côté , n'étoient attachés au timon que par des traits , comme nos chevaux de volée ; mais toujours de manière que les quatre chevaux alloient de front , & que le cocher tenoit également les rênes des brides de tous les chevaux. C'étoit des chars de cette dernière sorte à un seul timon , qu'on se servoit dans les jeux du Cirque.

On ferroit les chevaux dès le temps d'Homère , & s'il faut prendre à la lettre l'expression de ce Poète , c'étoit avec de l'*airain* façonné en forme de croissant , comme l'explique Eustathe. Madame Dacier fait remarquer que dès ce même-temps , l'art de monter à cheval & de dresser les chevaux , étoit déjà porté à une si grande perfection , qu'un homme seul menoit plusieurs chevaux , & sautoit de l'un sur l'autre en courant à toute bride.

Le cheval étoit consacré à Neptune , & c'étoit une coutume fort ancienne , & qui dura très-long-temps , de jeter en son honneur , des chevaux en vie dans la mer. *Voyez Char.*

CHEVALIERS ROMAINS. L'ordre des Chevaliers Romains tiroit son origine des trois cents jeunes gens dont Romulus forma sa garde , & qu'il nomma *Celeres*. Il tenoit à Rome le milieu entre le Sénat & le peuple , & étoit comme le lien qui unissoit les Plé-

béiens avec les Patriciens. En effet, il étoit indifférent pour être admis dans l'ordre des Chevaliers, qu'on fût de famille Patricienne ou Plébéienne : il suffisoit d'être né libre, d'avoir environ dix-huit ans, & quatre cents mille sesterces de revenu, c'est-à-dire, environ cinquante mille livres de notre monnoie. Ce qui distinguoit les Chevaliers des autres Citoyens, étoit le cheval que la République leur donnoit. Ils portoient au doigt un anneau d'or, différent de celui du peuple, qui étoit ordinairement de fer. *Voyez Anneau.* Ils portoient une tunique ornée d'une sorte de fleurs de pourpre, taillées ou brodées en forme de clous, ce qu'on appelloit *angusticlave*. Ils avoient aussi des places de distinction à l'amphithéâtre, au cirque, & dans les autres spectacles publics.

Outre le soin de la guerre qui faisoit la principale fonction des Chevaliers Romains, ils avoient encore le droit de rendre la justice, & de prononcer des jugemens sur bien des matières; mais presque toujours conjointement avec le Sénat. En général, ils étoient fort distingués à Rome, & en si haute réputation d'intégrité, que c'étoit de leur corps qu'on tiroit les Fermiers des revenus de la République.

La dignité de Chevalier approchoit beaucoup de celle de Sénateur, puisque c'étoit de cet ordre que l'on tiroit des sujets pour le Sénat. La revue qu'on en faisoit tous les ans, leur donnoit encore un nouvel éclat. Voici comment se faisoit cette espèce de montre. Aux ides de Juillet, c'est-à-dire, le treizième du mois; tous les Chevaliers, ayant une cou-

ronne d'olivier sur la tête, revêtus de leur robe de cérémonie, montés sur leurs chevaux, & portant à la main tous les ornemens militaires qu'ils avoient reçus de leurs Généraux pour prix de leur valeur, passoient en revue depuis le temple de l'honneur, qui étoit hors de la ville, jusqu'au capitolé. Là étoit assis le Censeur dans la chaise curule, & il faisoit pour les Chevaliers la même chose que pour les Sénateurs. Si quelque Chevalier menoit une vie débauchée, s'il avoit diminué son bien au point qu'il ne lui en restât pas assez pour porter avec dignité le nom de Chevalier, ou s'il avoit eu peu de soin de son cheval, le Censeur lui ordonnoit de le rendre : il étoit alors noté de paresse, & exclus de l'ordre. Si, au contraire, le Censeur étoit content, il lui ordonnoit de passer outre avec son cheval. Le Censeur faisoit aussi la lecture du catalogue des Chevaliers, & celui qui étoit nommé le premier, s'appelloit le Prince de la jeunesse : *Princeps juventutis*. Ce n'est pas à dire pour cela que les Chevaliers fussent de jeunes gens, puisqu'il y en a plusieurs qui ont vieilli dans cet ordre, comme Mecène, favori d'Auguste, mais ce nom leur étoit resté depuis leur établissement, ce corps ayant été d'abord composé de jeunes gens.

Les Chevaliers faisoient aussi à Athènes une des classes des Citoyens. Pour être de cette classe, il falloit être en état de nourrir un cheval de guerre.

CHILIARQUE. C'étoit dans les armées des Grecs, un Officier qui commandoit mille hommes.

CHITONIES, fêtes Greques en l'honneur de Diane.

CHLAINE. Habit d'une grosse étoffe, que les Grecs mettoient pour se garantir du froid. Les Romains qui s'en servoient aussi, l'appelloient *lana*. Il ressembloit beaucoup à la Chlamyde.

CHLAMYDE. C'étoit l'habit le plus ordinaire des Grecs & des Romains. Il se mettoit sur la tunique, & étoit attaché avec un boucle. On croit qu'il étoit à peu près de la forme d'une veste un peu longue, sans manche. *Voyez Sagum*.

CHLOÉIES, fêtes qu'on célébroit à Athènes en l'honneur de Cérès. Les Prêtres faisoient les mystérieux sur le véritable objet & sur le nom même de ces fêtes, qui ne consistoient presque entièrement qu'en spectacles.

CHOENIX, mesure des Grecs, qui contenoit trois kotyles ou hémines, environ trois demi-septiers & un poillon de Paris. On l'évalue aussi à environ deux litrons de notre mesure.

CHOES, mesure Attique pour les liquides. On croit que c'est la même que le conge. Le second jour des fêtes Anthesteries étoit nommé *Choës*. *Voyez Anthesteries*.

CHŒUR. C'étoit une partie essentielle de la tragédie des Anciens, & même avant Eschyle il faisoit seul ou presque seul, ce qu'on appelloit tragédie, puisqu'elle ne consistoit qu'en hymnes & en danses en l'honneur de Bacchus, dont le prix étoit un bouc ou un

outré de vin. Thespis, dit-on, fut le premier qui joignit au chœur un personnage qui déclamoit; Eschyle dans la suite y en ajouta un second; & bientôt après Sophocle & Euripide y en mirent un nombre suffisant pour donner une forme constante à la tragédie que ces deux grands Poètes fixèrent au plus haut point de perfection où elle pouvoit être portée. Les Chœurs auparavant occupés à chanter Bacchus ou quelque autre sujet, ne chantèrent plus que dans certains intervalles, pour délasser le spectateur, & pour donner lieu au cours de l'intrigue. D'oisifs qu'ils étoient, ils devinrent agissans, tantôt Nymphes, tantôt Furies, quelquefois Courtisans, souvent Peuple, mais toujours intéressés à l'action. Le nombre des personnes qui composoient le Chœur, fut d'abord de cinquante; mais depuis il fut réduit à celui de quinze. Le Coryphée, c'est-à-dire, la principale personne qui le conduisoit, entroit dans l'action à la tête des autres, au nom desquelles il prenoit la parole, soit pour donner d'utiles conseils & de salutaires instructions, soit pour prendre le parti de l'innocence & de la vertu, soit pour être le dépositaire des secrets & le vengeur de la Religion méprisée, soit enfin pour soutenir tous ces caractères ensemble, comme le dit Horace. En effet, le Chœur étoit, à proprement parler, l'honnête-homme de la pièce.

Quant à son autre fonction, qui consistoit à chanter dans les intervalles, il s'en acquittoit comme auparavant, en mêlant des marches graves & majestueuses au chant de toutes les voix réunies, avec cette différence, que depuis l'invention de la véritable Tragédie,

ou même au temps de Thespis, il ne chantoit rien qui ne fût lié à tout l'ouvrage. Il exprimoit ses sentimens ou ceux des spectateurs, par des desirs & des craintes, pour préparer les événemens à venir. Ainsi le Chœur, sans cesser tout-à-fait d'être ce qu'il avoit été, changea la matière de ses chants, & ne devint qu'une partie d'un grand tout.

Quoiqu'il soit assez difficile d'expliquer comment les Chœurs dansoient & chantoient dans la Tragédie, voici cependant l'idée que, d'après le P. Brumoy, on peut s'en former. Les Personnages du Chœur s'arrangeoient de manière que quand ils étoient au nombre de quinze, ils paroissoient sur trois rangs de cinq, ou sur cinq de trois, & de même à proportion, lorsqu'on les réduisit à douze; car l'arrangement rouloit alors sur les nombres trois & quatre. Ils faisoient ensuite diverses évolutions, & prenoient des airs différens, soit de joie, soit de tristesse, suivant l'impression que leur donnoit leur guide ou le Coryphée. Le mouvement le plus ordinaire étoit fort mystérieux, & venoit de la même superstition qui regne encore aujourd'hui chez les Turcs, & qui consiste à imiter les révolutions des cieux & des astres, en tournoyant comme eux. Le Chœur alloit de droite à gauche, pour exprimer le cours journalier du firmament d'Orient en Occident. Ce tour s'appelloit *Strophe*. Il déclinait ensuite de gauche à droite par égard aux planettes, qui outre le mouvement commun, ont encore le leur particulier d'Occident vers l'Orient. C'étoit l'*Antistrophe* ou le retour. Les Latins & les François mêmes, ont retenu ces noms pour signifier

les parties d'une Ode , parce que les Odes dans leur origine , étoient faites pour le chant & la danse. Enfin le Chœur s'arrétoit au milieu du théâtre pour y chanter un morceau qu'on nommoit *Epode* , & pour marquer par cette situation la stabilité de la terre. Ces marches & ces contre-marches, accompagnées de chants & de danses ; se varioient en mille formes différentes , & devoient former un spectacle fort agréable sur les vastes théâtres des Anciens.

CHOMER. *Voyez* Corus.

CHTHONIÉS, fêtes Greques en l'honneur de Cérés.

CHUS, mesure des liquides chez les Grecs , qui contenoit environ trois pintes & une chopine, mesure de Paris. C'étoit la même chose que le Conge des Latins.

CHYTRE , espèce de marmite , qui donna son nom au troisième jour des fêtes Anthesteries.

CHYTROPODE. C'étoit chez les Anciens une grande marmite avec des pieds qui y tenoient , différente en cela de l'*Apode* , qu'on mettoit sur un trépied.

CIDARIS. C'étoit une espèce de tiare ou de mitre à l'usage des anciens Rois de Perse & à celui des Mages.

CIROGRAPHE , *Cirographus* pour *Cerographus*. *Voyez* Anneau.

CIRQUE , grand espace couvert de sable , que pour cela on nommoit *Arène* , où se don-

noient les spectacles des différentes courses à pied, à cheval, & sur des chars, de la lutte, du pugilat, de la chasse, &c. Les Romains passionnés pour ces jeux, qu'ils avoient empruntés des Grecs, avoient fait construire un grand nombre de Cirques. Le plus magnifique étoit celui que Tarquin l'Ancien avoit tracé entre le mont Aventin & le mont Palatin. Il fut d'abord très-simple, ne consistant presque uniquement que dans la préparation & les bornes du lieu destiné aux Athlètes & aux Combattans, jusque-là que ceux qui vouloient être assis pendant le spectacle, se faisoient faire eux-mêmes des sièges plus ou moins commodes, selon leurs facultés. Tarquin le Superbe le fit environner de gradins de bois; dans la suite on les fit de briques, & enfin ils furent de marbre. Ce Cirque avoit quatre cents trente-sept pas & demi de long, sur cent vingt-cinq de large, & tant à cause de sa vaste étendue, que des embellissemens dont il étoit orné, on le nomma le grand Cirque. Il pouvoit contenir jusqu'à cent cinquante mille, quelques Auteurs disent deux cents mille Spectateurs. L'une des extrémités du Cirque se terminoit en demi-cercle, & l'extrémité opposée étoit rectiligne. C'étoit par celle-ci que les chevaux & les chars entroient dans l'arène, par diverses portes au-dessus desquelles il y avoit des loges pour les personnes les plus distinguées. De peur que les chevaux ne commençassent à courir les uns plutôt que les autres, ces portes étoient fermées par des barrières qu'on appelloit *carceres*, & au-devant des barrières, il y avoit une corde tendue, ou une petite chaîne, qu'on n'ôtoit

qu'à un certain signal. Les Gradins où étoient les spectateurs, étoient séparés de l'arène, non-seulement par de forts barreaux, mais encore par un large fossé rempli d'eau. Enfin l'arène étoit partagée dans presque toute sa longueur par un large mur de briques, haut seulement de quatre pieds, sur lequel il y avoit de distance en distance, des statues de quelques divinités ou des autels, & à chaque extrémité de ce mur, on voyoit trois colonnes ou pyramides, qu'on appelloit bornes. Ce mur, qu'on nommoit *spina*, fut dans la suite chargé de deux obélisques, l'une consacrée au Soleil, & haute de cent trente-deux pieds, & une autre de quatre-vingt pieds de hauteur, consacrée à la Lune. Voyez Char, Chasse, &c.

CISIUM. Voyez Char.

CITHARE, instrument de musique, peu différent de la lyre.

CLAVE, du mot *Clavus*, qui signifie proprement *un clou*. C'étoit un ornement de pourpre, fait en forme de clou, que les Sénateurs & les Chevaliers Romains faisoient coudre ou broder sur leurs tuniques. C'étoit une marque de leur dignité. Le *Clave* des Sénateurs étoit plus grand, & celui des Chevaliers plus petit; ce qui fit donner aux tuniques des premiers le nom de *Laticlave*, & à celles des autres, le nom d'*Angusticlave*.

CLEPSYDRE. C'étoit une espèce d'horloge d'eau dont les Anciens se servoient pour régler leurs temps. Quelques-uns croient, d'après un mot de Lucien, qu'il y avoit de ces Clepsydres qui sonnoient les heures.

TS. Romulus voulant qu'il y eût un
 les Patriciens & les Plébéiens, éta-
 chaque Plébéien pourroit choisir un
 pour être son patron & son protec-
 tant il seroit le client ou le protégé. La
 du patron à l'égard du client, consistoit
 rendre devant les tribunaux, à soutenir
 ses, à faire pour lui tout ce qu'un pere
 pour ses enfans. Le client de son côté
 obligé de rendre à son patron tous les
 dont il étoit capable. Si les clients
 ent sans avoir fait leur testament, leurs
 étoient leurs légitimes héritiers, &
 devenoient les tuteurs des enfans de
 ents. Ce droit de *clientele* étoit hérédi-
 si sacré que les clients étoient préférés
 es & aux parens mêmes. Lorsque la
 que fut devenue plus puissante, tous
 ples conquis se mirent sous la protec-
 es illustres familles Romaines : c'étoit
 irement sous celle de leur vainqueur.

PEUS. Voyez Bouclier.

ACTEURS. C'étoit une espèce de Com-
 ont les Financiers Romains se servoient
 faire payer les impositions.

GHLEAR ou *Ligula*, très-petite mesure
 liquides chez les Romains. Elle ne tenoit
 la quatrième partie du Cyathe. Les Grecs
 ent une mesure du même nom, qui ne
 oit que la dixième partie du Cyathe.

COERITES ou habitans de la ville de
 ere. Ils formoient la dernière de toutes les
 asses de Citoyens Romains, dont le droit

leur fut donné, mais sans avoir celui de suffrages, pour les récompenser d'avoir conservé les vases & les instrumens sacrés, dans le temps de la guerre contre les Gaulois.

COGNITIO. Voyez Jurisdiction.

COHORTE. C'étoit chez les Romains un petit corps de troupes qui formoit la dixième partie d'une légion. La cohorte Romaine avoit six vingt Hastaires, six vingt Princes, soixante Triaires, & six vingt armés à la légère.

COIN. Ce qu'on appelle le coin, dit Végece, est une certaine disposition de soldats qui se termine en pointe par le front, & qui s'élargit à sa base. Son usage est de rompre la ligne des ennemis, en faisant qu'un grand nombre d'hommes lancent leurs traits vers un même endroit. Les soldats l'appellent *sés de porc*. A cette disposition on en oppose une autre, qu'on appelle la tenaille, parce que sa figure ressemble à la lettre V.

On nommoit aussi *coins*, *cunæ*, certaines parties de l'amphithéâtre. Voyez Amphithéâtre.

COLISÉE, par corruption pour *le Colossée*. C'est ainsi qu'on nomme aujourd'hui les restes du plus grand & du plus magnifique de tous les amphithéâtres Romains. Il avoit été commencé par Vespasien, & fut achevé par son fils Titus. On l'appelloit *Colossée*, à cause de la statue colossale de Néron qui étoit auprès de cet amphithéâtre.

COLLINI. Ceux des prêtres Saliens établis

par Tullus Hostilius, se nommoient ainsi, aussi-bien qu'*Agonaux* & *Quirinaux*, parce qu'ils avoient une espèce de temple sur le mont Quirinal.

COLLIS HORTULORUM. Voyez Candidats.

COLONIES. L'usage de former des colonies si commun autrefois, est devenu plus rare aujourd'hui. Quand une ville étoit surchargée d'habitans, un nombre de citoyens, ordinairement des plus pauvres, se choisissoit un chef, & alloit sous sa conduite, chercher & conquérir, souvent à la pointe de l'épée, quelque belle contrée, où la nouvelle colonie s'établissoit. C'est ainsi que des peuples de Phéniciens s'étoient emparés des plus beaux pays qui sont sur les côtes de la mer Méditerranée. Carthage elle-même, colonie de Phéniciens, en forma depuis un très-grand nombre d'autres. C'étoit principalement par le moyen des colonies que s'aggrandissoient les Empires, & peut-être ce moyen fut-il autant que la force des armes, la cause de la célébrité des Grecs, des Romains & des Gaulois. Les Romains sur-tout excellèrent dans la manière dont ils formèrent leurs colonies. Quand ils commencèrent, dit M. Rollin, à porter leurs armes & leurs conquêtes hors de l'Italie, ils punirent les peuples qui leur avoient résisté avec trop d'opiniâtreté, en les privant d'une partie de leurs terres, qu'ils accorderoient à ceux des citoyens Romains qui étoient pauvres, & sur-tout aux soldats vétérans qui avoient rempli tout le temps de leur milice. Par-là ces derniers se

trouvoient établis tranquillement avec un revenu raisonnable, & suffisant pour l'entretien de leur famille. Ils devenoient peu à peu les plus considérables des villes où on les envoyoit, y occupoient les premières places, & en remplissoient les principales dignités. Rome, par ces établissemens, qui étoient l'effet d'une sage & profonde politique, outre qu'elle récompensoit avantageusement ses soldats, ténait en bride par leur moyen, les peuples conquis, les formoit aux mœurs & aux manières Romaines, & leur en faisoit prendre peu à peu les coutumes & l'esprit. Le même Auteur remarque encore, d'après Aristote, qu'un des avantages qui résultoit de la coutume ancienne de former des colonies, étoit de pourvoir aux nécessités des pauvres, qui sont, aussi bien que les riches, membres de l'Etat. Par-là on déchargeoit la capitale d'une multitude de gens oisifs & fainéans qui la deshonnorent, & qui souvent lui deviennent dangereux.

COLOSSE DE RHODES. Ce colosse fameux qui passoit pour une des merveilles du monde, étoit une statue d'airain d'une si énorme grandeur, que les navires passoit à pleines voiles entre ses jambes. Elle avoit soixante & dix coudées, c'est-à-dire, cent cinq pieds de hauteur. Il y avoit peu de gens qui pussent embrasser son pouce. Cette statue érigée en l'honneur du Soleil, fut depuis abbatue par un tremblement de terre, & très-long-temps après, un marchand Juif en ayant acheté les débris, en chargea neuf cents charneaux.

COMÉDIE. On en attribue l'invention aux Grecs, aussi-bien que de la Tragédie; mais leurs commencemens sont également obscurs. Il faut distinguer trois formes que prit la comédie chez les Grecs, tant par le génie des Poètes, que par les loix des Magistrats, & le changement du gouvernement populaire en celui du petit nombre; d'où on a compté trois différentes sortes de comédie, la vieille, la moyenne & la nouvelle. La vieille, où il n'y avoit rien de feint ni dans les sujets, ni dans les noms des acteurs. La moyenne, où les sujets n'étoient point feints: c'étoient des histoires véritables; mais les noms étoient supposés. Et la nouvelle qui n'avoient rien que de feint: les Poètes en imaginoient non-seulement les sujets, mais ils supposoient aussi les noms.

A Rome, la comédie fut d'abord un spectacle très-grossier & digne des mœurs de ceux qui l'y introduisirent comme un acte de religion, capable de fléchir la colere des dieux. Ce ne fut dans les premiers temps qu'une espèce de danse de village au son de la flûte, & à la suite de la danse venoit un Histrion qui récitoit des vers rudes & sans art, pleins de traits de raillerie, lancés au hazard sur les spectateurs, selon qu'ils se monroient plus ou moins ridicules. Cette espèce de poésie fut long-temps connue sous le nom de *versus fescennini*. La première comédie fut jouée à Rome environ quarante ans après la mort de Sophocle & d'Euripide. Ce genre de spectacle se perfectionna peu à peu, & les différens degrés par lesquels il passa, produisirent diverses sortes de comédies. Les unes furent ap-

pellées *Fabula prae-textata* ou *Trabeata*, parce que les Acteurs y portoient la robe prétexte, comme représentant les actions de ce qu'il y avoit de plus distingué dans la République. C'étoit un genre héroï-comique. Dans d'autres comédies on représentoit les actions du commun du peuple, & on les appelloit *Togata*. C'étoit le genre purement comique. En général on donnoit le nom de *Togata* à toutes les comédies écrites en latin, pour les distinguer de celles qu'on nommoit *Palliata*, qui étoient des comédies grecques dont les acteurs portoient un manteau. Enfin il y avoit des farces nommées *Tabernaria*, où l'on représentoit les actions des gens de la lie du peuple, qui fréquentoient les cabarets.

Il y avoit encore chez les Romains une sorte de pièces dramatiques, qu'on nommoit *Atellanes*, *fabula Atellana*. Ce spectacle tempéré par la sévérité italique, paroît n'avoir été qu'un badinage ingénieux où on ne souffroit rien de contraire aux bonnes mœurs, & c'est peut-être par cette raison que ces pièces ne rendoient pas infames ceux qui les jouoient. Voyez Mime, Pantomime, Satyre.

COMICES ou assemblées du peuple Romain. Il y'en avoit de trois sortes; les comices par curies, *comitia curiata*; les comices par tribus, *comitia tributa*, & les comices par centuries, *comitia centuriata*. Il n'y avoit que les citoyens de Rome qui eussent voix dans les assemblées par curies, dans lesquelles on éli-soit les petits Magistrats. Aux deux autres sortes d'assemblées, non-seulement les citoyens avoient droit de donner leurs suffra-

ges; mais encore ceux des colonies & des villes municipales : & c'étoit dans ces grandes assemblées qu'on traitoit des affaires les plus importantes de la République, & qu'on éli-
soit les grands Magistrats. On appelloit *comitium* le lieu où se tenoient ces assemblées.
Voyez Comitium.

COMICILES, assemblées particulières de citoyens Romains, ainsi appellées pour les distinguer des *comices* où tout le peuple devoit se trouver au moins par ses représentans.

COMITES. C'étoit un titre d'honneur qu'on donnoit aux amis qui accompagnoient un Proconsul dans son gouvernement, & qui faisoient partie de sa suite. De ce titre qui fut encore plus commun dans le bas Empire, est venu parmi nous celui de *comtes*.

COMITIUM. C'étoit à Rome la partie du *forum*, dans laquelle on tenoit les assemblées de la nation, avant que la multitude de citoyens eût mis dans la nécessité de les transférer au champ de Mars. Les Auteurs latins, par un de ces pléonasmes dont on trouve des exemples dans toutes les langues, joignent souvent les deux mots *comitium* & *forum*, lorsqu'un des deux auroit suffi. *Voy. Comices.*

COMMENTAIRES. C'étoit proprement le nom qu'on donnoit à l'explication que les Augures faisoient des événemens sur lesquels on les consultoit.

COMPERENDINATIO ou *Condiçtio*. C'est le nom qu'on donnoit à l'assignation qu'un plaideur faisoit à son adverse partie, à trois

jours ou au surlendemain de la signification.

COMPITALES, fêtes en l'honneur des dieux lares, à qui les carrefours (*compita*) étoient consacrés.

COMPROMIS, *Compromissum*. C'étoit dans les arbitrages une somme d'argent qu'on confignoit, avec promesse entre les parties de s'en tenir à la décision de l'arbitre, sous peine de perdre l'argent déposé.

CONCHA. Voyez Conque.

CONCUBIUM. C'étoit le nom que les Romains donnoient au temps de la nuit où on se couchoit.

CONCUSSION, *Repetunda*. L'accusation de concussion étoit celle que les Alliés des provinces Romaines intendoient, pour répéter l'argent que les Magistrats préposés pour les gouverner, leur avoient enlevé contre les loix.

CONDICTIO. Voyez Comperendinatio.

CONFARREATIO. On donnoit ce nom à une manière très-ancienne de contracter le mariage. Toute la cérémonie consistoit en ce que le Prétendu & la Prétendue s'engageoient mutuellement leur foi en présence de dix témoins, en prononçant une certaine formule de paroles, & après avoir fait devant le Pontife un sacrifice dans lequel on employoit la farine de froment. En cas de séparation, on faisoit la même cérémonie & le même sacrifice. Ce qu'on nommoit *Diffarreatio*.

CONGE, nom d'une mesure ancienne, qui contenoit six septiers; ce qui revient à peu

près à trois pintes & une chopine , mesure de Paris.

CONQUE, *Concha*, mesure des liquides ; & vase à boire chez les Grecs. Il y avoit deux conques , la grande & la petite. La grande tenoit la sixième partie du reste grec ou du septier romain ; la petite ne tenoit que la moitié du cyathe.

CONSUALES, fêtes Romaines , qu'on célébroit sur-tout par les jeux du cirque , en l'honneur de Confus , dieu du bon conseil. Pendant ces fêtes on ne faisoit travailler ni les chevaux ni les ânes , qu'on couronnoit de fleurs.

CONSULAT. *Voyez* Consuls.

CONSULAT IMPÉRIAL. Comme il ne faut pas confondre le consulat du temps des Empereurs , avec la puissance consulaire , il faut aussi bien distinguer ce consulat du consulat impérial. Celui-ci étoit un privilège perpétuel que la nation romaine accordoit au Généralissime de ses armées , d'exercer dans Rome les pouvoirs ordinaires du consulat , quand il le jugeoit à propos , lors même qu'il n'étoit pas consul annuel , & d'agir avec plénitude de puissance dans les cas imprévus , où l'ancienne République auroit revêtu les consuls de pouvoirs extraordinaires.

CONSULS , magistrats ainsi appellés , du mot latin *consulere* , parce qu'une des principales de leurs fonctions étoit de *faire des rapports & des propositions* au Sénat & de juger. Ils furent établis aussi-tôt après l'abolition de la royauté , l'an de Rome 244. On en créa deux ,

de peur qu'un seul n'eût replongé l'état dans le même malheur qu'elle avoit éprouvé sous le gouvernement d'un Roi, & on régla qu'ils seroient annuels, de crainte que s'ils eussent été plus long-temps en place, ils ne fussent devenus trop puissans. Quand un des deux consuls mouroit, on lui en subrogeoit un autre jusqu'à la fin de l'année, qu'on appelloit *Suffectus*; mais celui-ci ne pouvoit assembler les comices pour l'élection des consuls.

Le pouvoir des consuls fut d'abord très-grand; car ils étoient les chefs du sénat & du peuple, & leur charge étoit supérieure à toute sorte de magistrature. Ils avoient l'administration générale & particulière de la justice, & celle des fonds publics; ils convoquoient le sénat & assembloient le peuple à leur gré. On publioit les loix en leur nom; ils levoient des armées, ils nommoient les officiers & traitoient indépendamment avec les étrangers & avec leurs ministres; mais quand leur magistrature étoit finie, on pouvoit les accuser devant le peuple, & leur faire rendre compte de leurs actions.

Les consuls avoient presque toutes les marques de dignité dont les rois étoient en possession avant eux. Ils étoient précédés de douze licteurs, qui marchant un à un sur une même ligne, portoient des faisceaux avec des haches. D'abord ils eurent tous deux en même-temps le droit de faire porter ces faisceaux devant eux; mais bientôt on fit une loi qui ne leur permettoit d'en jouir qu'alternativement pendant un mois; de sorte que quand l'un des consuls faisoit porrer les faisceaux consulaires devant lui, l'autre se faisoit sui-

vre d'un *accense* & de douze licteurs, qui portoient seulement des verges & des baguettes. Outre les licteurs, les consuls avoient encore pour marque de leur dignité, la robe prétexte, un bâton d'ivoire, & le droit de se servir de la chaise curule d'ivoire. Quand on établit les tribuns du peuple, la puissance des consuls fut fort diminuée; mais ils ne perdirent rien de toutes ces marques d'honneur; & sous les empereurs, lorsque le pouvoir consulaire fut plus borné, l'extérieur en fut encore plus fastueux. Ils portèrent la robe peinte, du laurier dans leurs faisceaux, & on y remit les haches qui en avoient été ôtées.

Auguste voulant affoiblir le pouvoir de cette éminente dignité, sans la dépouiller de ses droits, en abrégé la durée. Communément on ne la donna plus que pour quelques mois, & cela sous le prétexte spécieux d'honorer un plus grand nombre de familles, de multiplier les récompenses dûes au mérite, d'avoir assez d'hommes consulaires pour envoyer chaque année dans les provinces du sénat, de nouveaux proconsuls & de nouveaux assesseurs, &c. Il étoit rare que l'empereur même exerçât le consulat pendant une année entière. Par ce nouvel arrangement, quoique les droits du consulat fussent toujours censés subsister, personne n'avoit le temps de les faire valoir. L'abus alla si loin, que sous Commode on vit dans une année vingt-cinq consuls. Ceux qui entroient en exercice au mois de janvier, étoient appelés *consuls ordinaires*. Leurs noms servoient à caractériser les années, sur-tout dans les provinces: car le nom des autres ne servoit de

date qu'à Rome, & tout au plus qu'en Italie. On appelloit ceux-ci *consuls subrogés*. Ce consulat, quoiqu'un peu moins honorable que le consulat ordinaire, ne laissoit pas d'être un objet d'ambition. Les premiers de l'empire ne le croyoient point au-dessous d'eux. Il donnoit à ceux qui l'avoient exercé, le même rang, les mêmes distinctions, le même droit aux gouvernemens que le consulat ordinaire. Lorsqu'un Romain, après avoir été consul subrogé, devenoit consul ordinaire, il prenoit le titre de consul pour la seconde fois. Les choses restèrent dans cet état pour la dignité consulaire jusqu'à Dioclétien, qui ayant changé la forme du gouvernement, & jugeant que cette dignité dénuée insensiblement de sa puissance, ne devoit plus faire ombre aux empereurs, ne trouva point d'inconvénient à la laisser redevenir annuelle. Aussi depuis ce temps ne trouve-t-on que peu ou point de consuls subrogés. A Rome il y avoit des fastes où les consuls subrogés étoient inscrits à la suite des consuls ordinaires : mais ces fastes ne sont point venus jusqu'à nous. Ainsi lorsqu'il est question de tel ou tel consul subrogé, nous avons souvent peine à deviner sous quels consuls doit être placé son consulat. *Voyez* Consulat impérial.

CONSTITUTION du Prince, *Principalis constitutio*. C'étoit une ordonnance qui n'avoit pour auteur que l'Empereur.

CONTICINIUM. Les Romains donnoient ce nom au temps le plus calme de la nuit.

CONTUBERNALES.

CONTURBERNALES. C'étoit à peu près la même chose que ceux qu'on appelloit *Comites*. Voyez *Comites*. Il ne faut pas confondre le sens de ce mot avec celui qu'on lui donnoit, quand en parlant de plusieurs divinités adorées dans un même temple, on les appelloit *Contubernales*. Voyez aussi *Contubernium*.

CONTUBERNIUM. C'est le nom que dans un camp Romain on donnoit à chaque tente qui servoit pour dix soldats avec leur chef. On donnoit aussi ce nom à l'alliance des esclaves, parce qu'elle étoit moins regardée comme un véritable mariage, que comme une simple co-habitation : c'est pourquoi au lieu de s'appeller mari & femme, les esclaves se disoient seulement *contubernales*.

CORBEAU. C'étoit une machine que les Romains inventèrent, & qu'ils attachèrent au haut de la proue de leurs vaisseaux de guerre. Cette machine étoit une espèce de grue, guindée en haut & suspendue par des cordages, qui portoit à son extrémité un pèsant cône de fer, qu'on faisoit tomber avec violence sur les vaisseaux ennemis, pour en enfoncer le plancher, & pour les accrocher.

CORBEILLES. Les Grecs faisoient tous les ans au mois Boédromion, une procession en l'honneur de Cérès. La marche étoit ouverte par un char sur lequel étoit une corbeille mystérieuse, & que des bœufs traînoient lentement. Suivoit une grande troupe de femmes Athéniennes, qui portoient des corbeilles remplies de diverses choses qu'on tenoit fort

cachées, & qui étoient couvertes d'un voile de pourpre. Cette cérémonie représentoit la corbeille où Proserpine avoit mis les fleurs qu'elle venoit de cueillir, lorsque Pluton l'enleva.

CORTINA. C'est le nom qu'on donnoit au Trépied sacré sur lequel les prêtres & les prêtresses s'associoient pour rendre des oracles.

CORUS ou *Chomer*, mesure pour les choses sèches, chez les Hébreux. Elle contenoit environ trois cents pintes de Paris.

CORYPHÉE. Voyez Chœur.

COTTABÉ, jeu célèbre chez les Grecs, d'où il passa chez les autres nations. On en attribue l'invention aux Siciliens. Les Grecs avoient tant de goût pour ce jeu, que les Riches avoient ordinairement dans leurs maisons une salle qu'ils nommoient le *Cottabéion*, & qui ne servoit qu'à cela. Les femmes qui étoient exclues de toutes les assemblées d'hommes, étoient souvent admises au *Cottabéion*, où elles étoient spectatrices du *Cottabisme*, (c'est le nom qu'on donnoit à l'action des joueurs) qu'elles animoient par l'intérêt qu'elles y prenoient, & par leurs applaudissemens. Voici en quoi consistoit ce jeu : Au milieu du *Cottabéion* étoit scellé dans le pavé ou le plancher, un bâton dans une position bien perpendiculaire. Sur ce bâton on en mettoit un autre dans une position horizontale, & à chaque extrémité de ce dernier bâton, on suspendoit un petit bassin en forme de balances, de manière qu'il en résultât un parfait équilibre. Sous chacun de ces petits bas-

ains, on en mettoit un plus grand, du milieu duquel s'élevoit une sorte de petite pyramide, qu'on appelloit *manès*; & on avoit soin que le petit bassin suspendu fût précisément au-dessus du sommet de cette petite pyramide, mais à quelques pouces de distance. Il faut observer que le Cottabe étoit ordinairement accompagné d'un régal. Les joueurs, une coupe à la main, après avoir bû le vin qu'on y avoit versé, à la réserve d'une petite quantité qu'ils laissoient au fonds pour servir au jeu, se rangeoient en cercle autour de la petite balance. Alors, chacun à son tour, jettoit en l'air, le plus haut qu'il étoit possible, ce qui étoit resté dans la coupe, & tâchoit de le faire avec tant d'adresse, que ce peu de vin pût retomber dans un des petits bassins suspendus, & le fit incliner assez bas pour toucher au sommet du *manès*, & assez fort pour qu'il en résultât un son. Selon que ce son étoit plus ou moins fort, on en tiroit relativement aux plaisirs, des augures plus ou moins favorables. Le prix du vainqueur étoit ordinairement un gâteau ou quelqu'autre pièce de fine pâtisserie, & souvent, selon la compagnie, le droit de baiser la personne qu'il vouloit. Entre plusieurs autres manières de jouer le Cottabe, il y en avoit une autre qui étoit fort usitée & qui avoit lieu dans les festins. Au dessert on faisoit apporter un grand bassin plein d'eau, sur laquelle on mettoit plusieurs très-petits bassins qui y surnageoient. L'adresse du joueur consistoit alors, en jettant en l'air ce qui restoit de vin dans la coupe, de faire en sorte qu'il tombât assez fort dans un des petits bassins, non-seulement pour

former un son dont on pût tirer des augures semblables à ceux du grand jeu, mais encore pour précipiter le petit bassin au fond du grand qui étoit plein d'eau. Il y avoit encore ceci de particulier dans cette manière de jouer le Cottabe, que chacun des petits bassins portoit une marque propre à peu près comme les dez à jouer; ce qui faisoit de ce jeu une espèce de lotterie, de sorte que selon la marque ou le nombre du petit bassin qui enfonçoit, le joueur gagnoit plus ou moins de pièces de pâtisserie, ou plus ou moins de baisers.

COTTABÉION. }
 COTTABISME. } *Voyez Cottabe.*

COTYLE, *Voyez Kotyle.*

COVINUM. *Voyez Char.*

COUDÉE, mesure d'intervalle, qui étoit d'un pied & demi, ou de six palmes. Quelques-uns l'ont confondue avec l'*ulna*, qui avoit beaucoup plus d'étendue. *Voyez Ulna.* Les Grecs avoient deux sortes de coudées; la coudée ordinaire d'un pied & demi, qu'ils nommoient *péchys*, & la petite coudée *pygon*, qui n'avoit qu'un pied & un palme, ou vingt doigts. Cette dernière étoit la même que le *palmipes* des Romains. La coudée Hébraïque étoit d'environ un pied huit pouces six lignes, mesure de Paris.

COURONNES. Rien de si commun dans l'antiquité que l'usage des couronnes, dont l'origine se présente d'elle-même dans les besoins de la nature. Il s'est écoulé bien des siècles avant que les hommes se soient fait

l'habitude de se couvrir la tête, & qu'ils ayent trouvé l'art d'employer pour cela les fourures & les étoffes. Les femmes seulement laissoient croître leurs cheveux, & toute leur coëffure consistoit dans l'art de les arranger, si ce n'est que par modestie, elles se couvroient d'une voile, lorsqu'elles avoient à paroître. C'est ce qui convenoit parfaitement à leur sexe & aux occupations tranquilles de l'intérieur de leurs maisons, qui fut toujours leur partage; mais les hommes occupés de celles du dehors, étoient endurcis à la fatigue, & ils négligeoient toutes ces petites commodités dont on est aujourd'hui si jaloux, & dont on n'est venu que par degrés au point de s'en faire une nécessité. Quand au milieu des travaux pénibles des champs, ils s'asseioient pour prendre quelque repos avec leur nourriture, ils se couvroient une partie de la tête pour se procurer un peu de rafraîchissement contre l'ardeur des rayons du soleil auxquels ils étoient exposés. D'abord ils n'y firent pas grande façon, & ils se servirent pour cela des premiers objets champêtres qui se trouvoient sous leurs mains. Souvent quelques poignées d'herbes qu'ils arrachotent & qu'ils entrelassoient ensemble, en faisoient l'affaire. De-là les couronnes d'herbes de gazon, *corona graminea*; les couronnes de feuilles de vignes, *corona pampinea*; les couronnes d'épics, *corona spica*; & tant d'autres couronnes, comme d'ache, de feuilles de chêne, de peuplier, de myrthe, d'olivier, de laurier, &c, dont il est tant parlé dans l'histoire & dans la fable. Les couronnes inventées ainsi dans ces repas grossiers & rustiques, mais délicieux par la faim & la

fatigue qui les affaifonnoient , devinrent bientôt le symbole du repos , du contentement & de la joie , & passèrent ensuite sur les têtes des simulacres des dieux , à la nature desquels on attachoit l'idée d'un bonheur parfait. Chaque divinité eut sa couronne particulière & relative au département de chacune dans le gouvernement des choses terrestres auxquelles on croyoit qu'elles présidoient. Les laboureurs couronnèrent Cérès d'épics; les vigneronns firent à Bacchus une couronne de feuilles de vignes ou de lierre , & souvent d'une portion de cep même de vigne avec les feuilles & les fruits ; Palès en eut une d'herbes de gazon , mêlées de fleurs champêtres. On en donna une de toutes sortes de fleurs à Jupirer ; une de pin ou d'yéble à Pan ; une de roseaux ou de laurier à Apollon ; une de branche d'olivier à Minerve & aux Graces ; une de pavots à Morphée ; une de roses à Vénus , &c. Non-seulement on mettoit des couronnes sur les statues des dieux , mais on en chargeoit aussi leurs temples mêmes , leurs autels , les vases sacrés , les prêtres & tous les ministres de leur culte.

Les couronnes en passant sur les têtes des dieux , ne perdirent pas pour cela les droits de leur première origine. Une sorte de nécessité leur avoit donné naissance dans les champs d'où la moleste les transporta à l'ombre des palais & des maisons mêmes des particuliers. Il n'y avoit point de festins sans couronnes qu'on y employoit avec une profusion extraordinaire. Chaque convive avoit au moins trois couronnes de fleurs , l'une sur le haut de la tête , l'autre sur le front , & la troisième au col , de manière qu'elle étoit appuyée

sur les épaules & tomboit sur la poitrine ; mais ce n'étoit pas tout , on mettoit des couronnes sur la maison , sur les portes , sur les tables , sur les buffets , sur les amphores , sur les craters , &c.

On peut juger par ce goût des Anciens pour les couronnes , quel prix ils attachoient à celles qu'ils recevoient publiquement comme une récompense de leur adresse , de leur mérite & de leur courage. C'étoit pour eux le comble de l'honneur de gagner une couronne d'olivier sauvage aux jeux olympiques ; une de laurier aux jeux pythiques ; une d'ache verd aux jeux néméens ; une d'ache sec aux jeux isthmiques.

Les Romains reçurent des Grecs l'usage des couronnes ; mais tant que le luxe & la mollesse de l'Asie & de la Grece ne pénétrèrent pas dans la République , elles n'y servirent presque que dans le culte de leurs dieux , & pour récompenser les vertus militaires ; celles-ci y étoient d'un grand prix & contribuoient merveilleusement à exciter la valeur & l'émulation des citoyens. Les principales étoient :

La couronne d'or , qu'on ne donnoit guere qu'à ceux qui méritoient les honneurs du triomphe.

La couronne vallaire , *corona castrensis* , *seu vallaris* , qui se donnoit au soldat Romain qui avoit pénétré le premier dans le camp des ennemis , après en avoir forcé les retranchemens.

La couronne navale , qu'on nommoit aussi *classica* & *rostrata*. Elle étoit de feuilles de chêne , & n'étoit accordée qu'aux commandans des flottes , lorsqu'ils avoient battu celles des ennemis.

La couronne obsidionale. Quoiqu'elle ne fût que d'herbes de gazon ou de foin, elle étoit très-honorable. Elle étoit décernée par les habitans d'une ville assiégée, au général qui en avoit fait lever le siège.

La couronne murale étoit accordée par le général au soldat qui, dans un assaut, montoit le premier sur les remparts de la ville qu'on attaquoit.

La couronne ovale. Elle étoit de myrthe, & ne s'accordoit qu'à ceux qui obtenoient les honneurs de l'ovation.

La couronne civique, qui étoit de chêne, & qu'on obtenoit pour avoir sauvé la vie à un citoyen, en tuant son ennemi.

Il y avoit chez les Grecs & les Romains un très-grand nombre d'autres couronnes, comme les *couronnes funébres* qu'on mettoit sur les tombeaux des morts; les *couronnes magiques*, telles que celles de laine & de cire; les *couronnes de plumes*, que les soldats portoient sur leurs calques; les *couronnes nuptiales*, dont on se servoit dans les noces; les *couronnes à rayons*, dont on ornoit les simulacres des dieux de la première classe, & que portèrent les princes qui eurent la fotte vanité de vouloir se faire adorer, &c.

COURROIE de soulier. On regardoit chez les Romains comme un mauvais présage, de rompre la courroie des souliers en les mettant. C'en étoit assez pour interrompre une affaire commencée, ou pour remettre à un autre jour celle qu'on se proposoit d'entreprendre.

COURSE. Les Anciens se faisoient un honneur d'exceller dans la course, & c'étoit un

des principaux exercices des jeux du stade chez les Grecs , & de ceux du cirque chez les Romains. Dans ces fameux spectacles , il y avoit trois sortes de course , la course à pied , la course à cheval , & la course des chars.

La course à pied se faisoit en trois manières : la première consistoit dans la simple course du stade , où il ne s'agissoit que de parcourir une seule fois l'étendue de cette carrière , à l'extrémité de laquelle étoit le prix pour celui qui y arrivoit le premier. Dans la seconde , qu'on nommoit *diaule* , les Athlètes parcouroient deux fois la longueur du stade. La troisième , appelée *dolique* , étoit la plus longue de toutes , & étoit composée de plusieurs *diaules*.

Si la course à pied demandoit beaucoup de légèreté , il falloit une extrême agilité pour celle qui se faisoit à cheval. Cet exercice étoit si honorable , que les personnes de la plus haute distinction ne dédaignoient pas d'en disputer le prix aux jeux olympiques. Les cavaliers couroient à poil & sans étriers , dont on n'avoit pas encore l'usage , & tenant quelquefois par la bride un autre cheval que celui qu'ils montoient , ils sautoient , même en courant , de l'un sur l'autre avec une adresse merveilleuse.

La course des chars avoit beaucoup d'éclat , & formoit le plus brillant spectacle. On n'y voyoit guère pour concurrents , que des princes & des héros , des rois mêmes , qui n'ambitionnoient pas moins la gloire d'y remporter le prix , que celle de gagner des batailles & de conquérir des provinces. Voyez Char , Cirque , Stade , Pléthron.

CRATES ou Clayes , machines dont on se

servoit dans les sièges. *Voyez* Mantelets.

CRONIES, fêtes grecques en l'honneur de Saturne.

CUBICULUM PRINCIPIS. C'étoit la loge de l'Empereur aux spectacles du cirque.

CUCULLUS. C'étoit chez les Romains une espèce de capuchon qui couvroit la tête & les épaules.

CUIRASSE, arme défensive que les Anciens inventèrent pour se garantir des blessures dans les combats. Il y en avoit d'un métal si dur, qu'elles étoient absolument à l'épreuve des coups & des traits lancés même avec la catapulte. On fabriqua d'abord les cuirasses de fer ou d'airain en deux parties, qui s'attachoient sur les côtés avec des boucles. Alexandre ne laissa à la cuirasse que celle des deux parties qui couvroit la poitrine, afin que la crainte d'être blessé au dos, qui étoit sans défense, empêchât les soldats de fuir.

Plusieurs nations faisoient les cuirasses de lin ou de laine : c'étoient des cottes d'armes à plusieurs doublures, qui résistoient aux coups, ou du moins qui en diminoient la force. La cuirasse des Romains consistoit en des courroies ou lanières de cuir, dont ils étoient ceints depuis les aisselles jusqu'à la ceinture. On en faisoit aussi de cuir couvert de lames de fer disposées en forme d'écaillés, ou d'anneaux de fer passés l'un dans l'autre, qui faisoient des chaînes entrelassées.

CUIVRE. La première monnoie dont les Romains firent usage, étoit de cuivre. Ce fut

le roi Servius, qui environ l'an de la fondation de Rome 180, commença à en faire frapper. Elle étoit marquée d'une brebis ou d'un mouton, bétail que les Romains nommoient *pecus* en leur langue, d'où le nom de *pecunia* fut depuis donné généralement à toutes sortes de monnoie, de quelques métaux qu'elle fût frappée. Le roi Servius choisit cette empreinte préférablement à toute autre, parce que dans les premiers temps on ne connoissoit point d'autres richesses que la possession de nombreux troupeaux de gros & de petit bétail. Le mot *as*, cuivre ou airain, ne servoit pas moins généralement que celui de *pecunia*, à désigner toutes sortes de monnoie: ce fut même de ce mot que le trésor public fut appelé *ararium*. Voyez Airain, Monnoie.

CUIVRE de Corinthe. Voyez Airain de Corinthe.

CULEUS. C'étoit la plus grande mesure des liquides chez les Romains. Elle contenoit vingt amphores; ce qui revient à peu près à cinq cents quarante - une pintes, mesure de Paris.

CULTARIUS. C'étoit chez les Romains le nom qu'on donnoit à celui qui dans les sacrifices, après en avoir reçu l'ordre, frappoit la victime avec une hache ou une massue, & l'égorgeoit aussi-tôt. Voyez Agones, Popes.

CUMERA. Voyez Camille.

CUNEI c'est-à-dire, Coins. On nommoit ainsi certaines parties de l'amphithéâtre. Voyez Amphithéâtre, Coin, Théâtre.

CUREOTIS. *Voyez* Apaturies.

CURIATA COMITIA. *Voyez* Comices.

CURIE. Dès les premiers temps de Rome, le peuple fut partagé en Tribus, & chaque Tribu en plusieurs Curies. La Curie étoit composée d'un nombre de familles qui avoient pour chef un Officier qu'on appelloit *Curion*, ou le *maître de la Curie*, & dont la principale fonction étoit de faire observer ce qui concernoit le culte des dieux; il y en a qui croient que ce Curion étoit un prêtre. Chaque Curie avoit son Curion particulier; mais tous étoient subordonnés à un autre, qu'on nommoit le *Grand Curion*, *Curio Maximus*. Peut-être le nom de Curie vient il du soin que ces Curies prenoient des affaires publiques; car elles entroient souvent pour beaucoup dans ce qui concernoit le gouvernement de l'Etat. De là les comices par Curies, *comitia Curiata*; de-là aussi peut-être le nom du lieu où le Sénat s'assembloit, & qu'on appelloit *Curia*, de même que tous les autres lieux où les Magistrats se réunissoient pour délibérer sur les affaires de la République.

CURION. *Voyez* Curie.

CURRUS. *Voyez* Char.

CURULE. Ce mot vient de *currus*, chariot sur lequel le Magistrat étoit porté assis dans sa chaise; ou de *curvus*, courbé, parce que les pieds de la chaise étoient courbés en dedans.

CURULES (Ediles). *Voyez* Ediles.

CUSTODES. Dans les grandes affaires où

il s'agissoit de créer des Magistrats , de faire de nouvelles loix ou d'autres choses qui intéressoient la République Romaine , les Citoyens donnoient leurs suffrages sur des tablettes qu'ils jettoient dans un panier. C'étoit à des personnes de la premiere distinction & d'une probité reconnue , que pour cet effet on nommoit *Custodes*, qu'on s'en rapportoit pour compter les suffrages : ce qu'elles faisoient en tirant les tablettes ou billets du panier , & en marquant sur une autre tablette autant de points qu'il y avoit de suffrages pour ou contre.

CYATHE , vase à boire dont se servoient les Romains. Il tenoit un peu moins que nos verres à boires ordinaires. Le Cyathe étoit la douzième partie du septier.

CYBISTES , espèce d'Athlètes qui s'exerçoient à la Cybistique. *Voyez* Cybistique.

CYBISTIQUES , c'étoit chez les Grecs une sorte de danse d'exercice , ou plutôt l'art de faire des sauts & des tours périlleux. *Voyez* Pétaure.

D

D. Seul dans les inscriptions & dans les anciens Auteurs , est pour *Decius*, *Decimus*, noms propres; *Decuria*, Décurie; *Decurio*, Décurion; *dedicavit*, il a dédié; *hedit*, il a donné; *devotus*, dévoué; *dies*, jour; *Deus*, Dieu; *divus*, divin; *dii*, les

dieux ; *dominus*, seigneur ou maître ; *domus*, maison ; *donum* ou *datum*, présent ; *decretum*, decret ; *de*, de, touchant, sur.

D. A. *divus Augustus*, le divin Auguste ; D. B. I. *diis bene juvantibus* ; avec le secours des dieux ; D. B. S. *de bonis suis*, de ses biens ; DCT. *detractum*, ôté ; DDVIT, *dedicavit*, il a dédié ; DDPP. *depositi*, inhumés ; D. D. *donum dedit*, il a donné ; ou *dotis datio*, paiement de la dot ; ou *Deus dedit*, Dieu l'a donné. D. DD. *dono dederunt*, ils ont fait présent, ou *datum decreto Decurionum*, donné par un decret des Décurions ; D. D. D. D. *dignum Deo donum dedicavit*, il a consacré un don digne du Dieu. D. D. Q. O. H. L. S. E. V. *diis deabus que omnibus hunc locum sacrum esse voluerunt* ; ils ont voulu que ce lieu fût consacré à tous les dieux & à toutes les déesses ; D. D. N. N. *Domini nostri*, nos Seigneurs ; D. M. S. *diis Manibus sacrum*, consacré aux dieux Manes. DIG. M. *dignus memoriâ*, digne de mémoire.

D. O. M. *Deo optimo maximo*, à Dieu très-bon & très-grand. D. O. Æ. *Deo optimo aeterno*, à Dieu très-bon & éternel. DN. *Dominus*, le Seigneur ; D. N. *Dominus noster*, notre Seigneur, D. PP. *Deo perpetuo*, au Dieu éternel ; D. S. P. F. C. *de sua pecunia faciendum curavit*, il l'a fait faire à ses dépens. DR. *Drusus* ; DR. P. *dare promittit*, il promet de donner. D. RM. *de Romanis*, des Romains. D. RP. *de Republica*, touchant la République. DT. *duntaxat*, seulement. DYL. ou DOL. *dulcissimus*, très-cher.

Quand cette lettre étoit mise pour une note numérale, elle marquoit *cinq cents*, & si on marquoit une ligne dessus, elle signifioit *cinq mille*. Chez les Grecs qui formoient cette même lettre comme un triangle Δ , elle ne marquoit que *quatre*; mais avec un accent aigu sur l'angle gauche, elle valoit *quatre mille*.

- DACTYLE ou doigt, mesure gréque. Voyez Doigt.

DAMIUM, sacrifice où tout le peuple avoit part. Il étoit ainsi nommé d'un mot grec qui signifie *peuple*.

DANSE. Cet exercice du corps est si ancien qu'on n'en peut marquer l'origine que dans l'inclination qu'ont toujours eu les hommes à produire au-dehors les affections & les sentimens du cœur, non-seulement par le moyen de la parole, mais aussi par celui du geste & des mouvemens du corps. En effet, la danse que Simonide appelle une *poëse muëte*, n'est, comme cet art, la musique & la peinture, que l'expression de la nature, sans l'étude & l'imitation de laquelle il est impossible d'y réussir. Les traces les plus anciennes qu'on retrouve de la danse, sont à l'honneur de la religion, & cela ne paroîtra pas étonnant, si on pense, comme tout porte à le croire, que ce ne fut d'abord que l'effet d'un saint enthousiasme dans lequel entroient les hommes pénétrés de reconnoissance pour les bienfaits du Créateur, & d'admiration pour les œuvres merveilleuses de sa puissance. Telle fut la danse de David devant l'arche sainte, danse grave, majestueuse & modeste, qui dégénéra bientôt & ne

fut plus qu'un amusement tout profane & dangereux. Dès long-temps avant David elle avoit été prostituée au culte des idoles, & fut toujours depuis une partie essentielle des fêtes payennes; & voilà pourquoi les spectacles, qui tiroient tous leur origine de la danse, comme on peut le voir dans l'article *Chœur*, étoient consacrés au culte idolâtre. Les Grecs faisoient beaucoup de cas de la danse, dans laquelle ils se piquoient d'exceller, mais ils l'énergèrent par la mollesse & la volupté; de sorte qu'en faisant rougir la vertu, elle ne fut plus que l'école du vice & l'art de corrompre les mœurs. Ne serions-nous pas en cela de trop fidèles imitateurs des Grecs, & n'avons-nous pas lieu de craindre qu'héritiers de leur goût exquis pour les beaux arts, nous ne le soyons aussi de l'abus dangereux qu'ils en firent? Les Romains pensoient bien différemment de la danse, qui ne fut long-temps connue chez eux, selon sa première destination, que dans les cérémonies religieuses; hors de là ils la méprisoient si fort, que Cicéron dit encore de son temps, que *pour danser il falloit ou être ivre ou avoir perdu la raison.*

Platon réduisoit toutes les danses à deux genres, qui pourroient se rapporter à ce que nous appellons *danse haute & danse basse*. Des graces tendres, un geste modéré, un corps bien dessiné, des pas justes, caractérisoient l'une, & ce Philosophe l'appelloit *orquestrique*. Des mouvemens de feu, vifs, rapides, ondoyants, caractérisoient l'autre, qu'il appelloit *palestrique*. Elle servoit à assouplir & à fortifier les membres pour les exercices de la guerre. Entre ces danses d'exercice violent;

la *cybistiqu* paroît une des plus anciennes. Voyez *Cybistiqu*.

DAPHNÉPHORE. Voyez

DAPHNÉPHORIE, fête que les Béotiens célébroient tous les neuf ans en l'honneur d'*Apollon*. Au haut d'une branche d'olivier on plaçoit un globe d'airain qui représentoit le soleil : au-dessous de ce globe on en mettoit un moindre pour la lune, & autour de ces deux globes, un grand nombre de plus petits globes qui représentoient les étoiles. A cette même branche d'olivier, ornée de fleurs & de guirlandes, étoient attachées trois cents soixante-cinq couronnes, selon le nombre des jours de l'année. Cette branche étant ainsi préparée, on la portoit en grande pompe dans une procession, à la tête de laquelle marchoit un jeune Béotien né de parens libres du vivant de son pere & de sa mere, vêtu d'une robe magnifique & traînante, les cheveux épars, & une couronne d'or sur la tête. A la suite de ce jeune-homme marchoient deux chœurs, l'un de jeunes garçons qui tenoient à la main une baguette ornée de fleurs & de guirlandes, & un autre de jeunes filles qui portoient des branches de laurier.

Le prêtre qui présidoit à toute la cérémonie, se nommoit *Daphnéphore*, c'est-à-dire, qui porte du laurier, parce qu'il en étoit couronné. La procession alloit dans cette ordre au temple d'*Apollon-Isménus*, où on chantoit des hymnes en son honneur.

DARCOMONIM. Voyez *Dariques*.

DARIQUES, célèbres pièces d'or de la va-

leur à peu près d'une pistole de notre monnoie, ainsi appellées du nom de Darius Medus. Les dariques des Hébreux, *darcmonim*, valloient environ onze livres douze sols.

DAUPHIN. On donnoit ce nom à une machine de guerre dont on se servoit dans les combats sur mer. Cette machine étoit de plomb d'un très-grand poids, & on l'attachoit aux antennes d'un vaisseau, d'où tombant rudement sur un bâtiment ennemi, elle le perçoit depuis le pont jusqu'au fond de cale.

DÉBITEURS. Voyez Emprunts.

DÉCACORDE. C'étoit un instrument de musique qui avoit dix cordes.

DÉCEMPÉDE, *Decempeda*, mesure d'intervalle chez les Romains : elle étoit de dix pieds. C'est ce qu'ils appelloient aussi *perica* : perche.

DECEMVIRS. L'an de Rome 291, le peuple Romain ne pouvant souffrir la justice arbitraire des Consuls, qui jusque-là n'avoient suivi dans leurs jugemens que leur fantaisie & leur passion, envoya des Députés dans la Grèce, pour avoir une copie des loix des Athéniens & des autres peuples de ce pays. Au retour des Députés, tous les Magistrats abdiquèrent leurs charges, & l'on choisit parmi les Patriciens dix hommes auxquels on donna le nom de *Decemvirs*, & qui furent revêtus de toute l'autorité des Consuls pour dresser un corps de loix. D'abord ils rendirent la justice au peuple avec beaucoup d'é-

quité , portant tour a tour & successivement , chacun un jour , les marques de l'autorité souveraine. Ensuite ils présentèrent au peuple assemblés par centuries , dix tables de loix qui parurent fort judicieuses , & furent très-bien reçues. Comme on trouva à propos d'ajouter deux tables aux dix autres , on créa encore des Décemvirs pour l'année suivante. Mais ceux-ci complotèrent ensemble pour se rendre maîtres de la République , en retenant pour toujours l'autorité dont ils étoient revêtus. Ayant commis plusieurs actions folles & tyranniques , ils furent enfin obligés de se démettre de leur magistrature , & la plupart périrent ou prirent la fuite.

On donna depuis le nom de *Decemvirs* à dix Magistrats subalternes , qui étoient du conseil du Préteur , & qui avoient une sorte de prééminence sur les Centumvirs.

DÉCIMATION. C'étoit chez les Romains un genre de punition , pour ne pas laisser impunie une faute grave , lorsqu'un grand nombre de personnes y avoit part. Quand c'étoit donc une faute générale dans une légion , ou dans une cohorte , comme il n'étoit pas possible de faire mourir tous les coupables , on les décimoit par le sort , & celui dont le nom étoit tiré le dixième étoit mis à mort.

DÉCLAMATION. Les Grecs & les Romains passionnés pour les spectacles & pour l'éloquence , qui leur frayoit un chemin aux honneurs & aux dignités , avoient porté l'art de déclamer à un haut point de perfection : mais ce qu'il y a de surprenant chez les Romains , c'est qu'ils partageoient souvent la

déclamation théâtrale entre deux acteurs , dont l'un prononçoit , tandis que l'autre faisoit des gestes. Cet usage , qui seroit ridicule parmi nous , ne l'étoit pas sans doute chez les Anciens , dont les théâtres bien plus vastes que les nôtres , & sur lesquels les acteurs jouant masqués , faisoient qu'on ne pouvoit pas de loin distinguer sensiblement si celui qui faisoit les gestes, n'étoit pas le même que celui qui prononçoit. Il y avoit encore ceci de particulier , que la voix de l'acteur , sur-tout dans la tragédie , étoit accompagnée d'un instrument , sans néanmoins qu'on en puisse inférer que ce fût une musique proprement dite. C'étoit une déclamation véritable , & d'autant plus parfaite , qu'elle rendoit plus fortement les affections de l'ame , en copiant fidèlement la nature. On ne peut parler que par conjecture , dit M. Rollin , sur la composition que pouvoit jouer la basse continue dont les acteurs étoient accompagnés en déclamant. Peut-être ne faisoit-elle que jouer de temps en temps quelques notes longues qui se faisoient entendre aux endroits où l'acteur devoit prendre des tons , dans lesquels il étoit difficile d'entrer avec justesse ; & par là elle rendoit à l'acteur le même service que Gracchus tiroit de ce joueur de flûte qu'il tenoit auprès de lui en haranguant , afin qu'il lui donnât à propos les tons concertés.

DÉCLARATION de guerre. *Voyez Fé-
ciales.*

DECUNX ou *Dextans* , celle des divisions de l'as Romain qui en valoit dix douzièmes ,

& de notre monnoie un peu plus de huit deniers. C'étoit aussi une mesure pour les liquides, qui tenoit dix cyathes.

DÉCURIE. C'étoit une partie de la Centurie Romaine, qui étoit divisée en dix corps de dix hommes chacun, & dont le chef se nommoit Décurion.

DÉCURION, chef d'une Décurie. On donnoit aussi le nom de Décurion aux Sénateurs des colonies Romaines, & à de certains prêtres qui semblent ne l'avoir été que pour quelques sacrifices particuliers.

DÉDALES. La fête des *Dédales*, ainsi appelée du nom que les Grecs donnoient à des statues de bois qu'on y brûloit, se célébroit tous les soixante ans sur le mont Cythéron, par des Députés des principales villes de la Grèce. Junon, dit la Fable, étant brouillée avec Jupiter & s'étant séparée de lui, revint tout d'un coup, & se raccommoda par l'effet d'un stratagème dont le vieillard Cythéron avoit donné l'idée, & qui consistoit à mettre une statue de femme sur un char de triomphe, en faisant crier que c'étoit une autre femme que Jupiter avoit épousée. La fête des *Dédales* avoit été instituée pour honorer la mémoire de cette réconciliation. Lorsque le temps de la célébrer approchoit, quatorze des principales villes de la Grèce préparoient chacune une statue de bois, qu'on habilloit en femme, en la parant des plus riches ajustemens. Au jour marqué une Dame de chacune de ces villes, vêtue d'une robe longue & traînante, prenoit cette statue, & suivie des Dé-

putés & d'une foule de peuple de la ville, elle portoit cette statue sur le mont Cythéron où on avoit préparé un bûcher d'une grandeur prodigieuse. Les quatorze processions étant arrivées en cet endroit où elles se réunissoient, on plaçoit sur le bûcher les quatorze *Dédales*, avec quatorze taureaux en l'honneur de Jupiter, & quatorze génisses en celui de Junon. Les particuliers qui se trouvoient à la cérémonie, y mettoient aussi des victimes, chacun selon leurs facultés, après quoi on mettoit le feu au bûcher, qu'on laissoit brûler jusqu'à ce que le tout fût réduit en cendres.

DEDITITI LIBERTI. Voyez Affranchissement.

DÉLIES, fêtes Grèques en l'honneur de Vénus.

DELÛBRUM. Quoique ce mot se prenne pour toutes sortes de maison sacrée, cependant ce n'étoit proprement que l'endroit où les Anciens mettoient la statue d'un dieu; où bien une fontaine qui étoit devant le temple, dans laquelle ils se lavoient avant que d'entrer dans le temple (*deluebant*).

DÉMÉTRIAS. Voyez Attalis.

DÉMÉTRIES, fêtes Grèques. Il y en avoit deux : l'une en l'honneur de Cérés, & l'autre en celui de Démétrius Poliorcete.

DENICALES FERIÆ. A Rome on donnoit ce nom au dixième jour après les funérailles d'un Citoyen. On employoit ce jour à purifier la maison, qu'on croyoit souillée par

mort de celui dont on avoit fait les funé-
rals.

DENIER, *denarius*, numme d'argent chez
les Romains. Il valoit un peu plus de huit
deniers de notre monnoie.

DÉPORTATION. C'étoit chez les Ro-
mains la peine du banissement perpétuel.

DÉPOUILLES OPIMES. Quand un Géné-
ral Romain tuoit de sa main le Général enne-
mi, il en emportoit les dépouilles qu'on nom-
me *opimes*, & les suspendoit dans le temple
de Jupiter Férétrien. Ces dépouilles ne furent
portées que trois fois pendant tout le
temps de la République.

DÉSIGNATEURS. A Rome on donnoit ce
titre à ceux qui arrangeoient la pompe fu-
néraire, & qui assignoient à chacun la place
qu'il devoit avoir. *Voyez aussi Amphithéâtre.*

DETTES. *Voyez Emprunts.*

DEUNX, celle des divisions de l'as Ro-
main, qui en valoit onze douzièmes, c'est-à-
dire, un peu plus de huit deniers & demi
de notre monnoie. C'étoit aussi une *mesure*
des liquides qui tenoit onze cyathes.

DÉXTANS. *Voyez Decunx.*

DIALECTES Grecs : il y en avoit quatre-
vingt-trois, savoir, l'*Attique* en usage à Athènes ;
le *Dorique* dans l'Ionie ; le *Dorique* dans
l'Épire, la Sicile, &c ; le *Eolien* dans
Béotie & dans l'Eolie, régnant
neure, entre l'Ionie & l'Épire ;
autant de langages parfaits.

genre, dont différens peuples se servoient, mais qui avoient tous une même langue pour fondement.

DIALIS FLAMEN. Voyez *Flamines*.

DIAMASTIGOSE, fête cruelle que les Lacédémoniens célébroient en l'honneur de Diane Orthia, sur l'autel de laquelle on frappoit si rudement de verges de jeunes enfans, qu'on ne les en retiroit que tout couverts de sang, & quelquefois qu'ils expiroient sous les coups.

DICTATEUR, Magistrat Romain, ainsi appelé à *Dictando*, parce qu'il dictoit ou commandoit sans être responsable de ses actions, & qu'il renfermoit en sa personne toute l'autorité des deux Consuls. Outre ce nom, on lui donnoit aussi ceux de Maître du peuple, *Magister populi*, & de Préteur suprême, *Prator maximus*. C'étoit aux Consuls à le nommer; mais toujours par l'ordre du Sénat, & cette nomination ne se faisoit que la nuit, & après avoir pris les auspices. Un Consul, quoiqu'absent de Rome, pourvû qu'il ne fût pas hors de l'Italie, pouvoit nommer un Dictateur; mais cette nomination n'étoit pas si nécessairement affectée à l'un des Consuls, qu'il n'arrivât quelquefois que le peuple ordonnoit que tel ou tel seroit revêtu de la dictature. On ne créoit un Dictateur que dans des temps difficiles, dans les grands revers, dans les calamités publiques, & pour l'institution de nouveaux jeux solennels, qui faisoient partie de la religion. L'autorité du Dictateur étoit sans bornes. Maître de faire
la

la guerre ou la paix, il levoit & congédioit les troupes à son gré, décidoit souverainement de tout & exécutoit tout ce qu'il vouloit sans être obligé d'en rendre raison. Il pouvoit même disposer de la vie & des biens d'un citoyen, sans consulter le peuple & sans qu'on pût appeller de son décret. La Dictature absorboit les fonctions de tous les autres Magistrats, excepté celles des Tribuns du peuple, qui seuls continuoient d'exercer leurs charges. On portoit vingt-quatre faisceaux & autant de haches devant le Dictateur, qui jugeoit toutes sortes d'affaires en premier & en dernier ressort. Cet excès de puissance rendoit si terrible aux Romains cette suprême Magistrature, qu'un édit émané de son tribunal, leur inspiroit une crainte semblable à celle qu'ils avoient de leurs dieux. Le temps & le lieu étoient les seules bornes prescrites au Dictateur, qui ne pouvoit l'être plus de six mois, ni sortir de l'Italie, ni même monter à cheval sans un ordre précis. Dès qu'il étoit élu, il devoit se choisir un Lieutenant qui eût été ou Consul ou Préteur; & cet Officier, soumis à lui seul, s'appelloit Maître de la cavalerie, *Magister equitum*. Celui à qui cet emploi étoit conféré, commandoit aussi absolument dans ce qui étoit de son département, que le Dictateur à l'armée & à Rome, & en son absence, il tenoit sa place en tout; mais lorsque le Dictateur étoit présent, tout son pouvoir étoit subordonné. Quelquefois on prolongeoit le temps fixé par les loix pour la durée de la Dictature; mais aussi les bons citoyens qui y étoient élevés, ne la gardoient

pas même toujours pendant tout l'espace des six mois, & ils l'abdiquoient aussi-tôt qu'ils n'en jugeoient plus l'exercice nécessaire au bien de la République.

DIDRACHME, monnoie ancienne qui valoit deux drachmes. *Voyez* Drachme.

DIÉSIES ou *Diaffes*, fêtes Grèques en l'honneur de Jupiter, surnommé *Melichius*, c'est-à-dire, *propice*.

DIFFAREATIO. *Voyez* Confarreatio.

DIPOLEIES, fêtes Grèques en l'honneur de Jupiter, surnommée *Poleius*, c'est-à-dire, *Protecteur de la ville*.

DIMACHERES, Gladiateurs qui combattoient avec deux épées.

DIËSIES. *Voyez* Diésies.

DIONYSIES ou Bacchanales. *Voyez* Orgies.

DIPLOIDE. C'étoit chez les Orientaux une espèce de robe fourrée.

DIPONDIUS, monnoie Romaine de la valeur de deux as. C'étoit aussi un poids de deux livres. *Voyez* Dupondion.

DIRIBITEURS. C'étoit à Rome le nom qu'on donnoit à ceux qui dans les Comices distribuient au peuple les tablettes sur lesquelles chacun devoit marquer son suffrage.

DISCOBOLES. On nommoit ainsi les Athlètes qui s'exerçoient au jeu du Disque.

DISQUE. C'étoit une espèce de gros palet de figure ronde ; dont le jeu étoit fort en usage

chez les Grecs & chez les Romains. Le prix étoit pour celui qui avoit jetté le Disque plus loin que les autres. On donnoit aussi ce nom à une espèce de grand bassin.

DISTRIBUTEURS, *Divisores*. Les Romains nommoient ainsi ceux que les Candidats employoient pour capter la bienveillance & les suffrages du peuple en lui distribuant de l'argent. Cela étoit néanmoins défendu, ou du moins n'étoit permis que jusqu'à une certaine somme.

DIVINATION, une des plus anciennes & des plus vaines superstitions, née de la fureur qu'ont toujours eu les hommes de vouloir connoître l'avenir. L'Histoire ancienne est pleine de traits de ce fanatisme; & à la honte de l'esprit humain, la moderne n'en est pas exempte. *Voyez* Augures, Druides, &c.

DIVORCE. L'union légitime de l'homme & de la femme, formée d'après le consentement réciproque de l'un & de l'autre, confirmée par les loix de l'Etat, & cimentée par les cérémonies de la Religion, est un lien si sacré que sa dissolution est également contraire aux loix divines & humaines, & que l'usage du divorce n'a été toléré chez les Israélites qu'à cause de la dureté de leur cœur, & qu'avec bien des formalités dont une des principales consistoit à donner à la femme répudiée, un acte écrit & délivré par un Scribe ou Greffier, autorisé à cela par le Gouvernement. Cet acte de séparation (*libellus repudii*) étoit conçu dans les termes de la formule suivante, tirée des écrits d'un célèbre Rabin: " En telle se-

„ maine , en tel mois , en telle année , depuis
„ la création du monde , selon la manière de
„ compter usitée dans cette ville de N. située
„ sur le fleuve de N. moi , qui suis du pays
„ de N. fils de maître (Rabbi) N. du pays de
„ N. moi , dis-je , qui demeure en tel lieu ,
„ auprès de tel fleuve , je me suis déterminé
„ de mon plein gré ; & sans y être contraint
„ par personne , à répudier , & j'ai en effet
„ répudié , renvoyé , & mis hors de ma mai-
„ son , vous , vous , dis-je , vous ma femme ,
„ N. du pays de N. fille de maître (Rabbi)
„ N. qui demeure en tel pays , & qui a son
„ domicile en tel ou tel lieu , auprès de tel
„ fleuve , vous qui ci-devant avez été ma fem-
„ me ; mais que maintenant je répudie , je
„ renvoie , & je mets hors de ma maison ,
„ consentant que vous emportiez tout ce qui
„ est à vous , & que vous épousiez tel autre
„ que vous voudrez , & avec une liberté si
„ entière , qu'à compter de ce jour , vous ne
„ puissiez , tant que vous vivrez , refuser , à
„ cause de moi , de vous engager dans un
„ autre mariage ; & pour que vous puissiez
„ disposer de vous sans aucun empêchement
„ de ma part , je vous délivre cet acte de sé-
„ paration , qui constate que je vous renvoie
„ & que je ne vous regarde plus pour ma
„ femme , m'étant conformé pour arriver à
„ cette fin , à tout ce qui est prescrit par la
„ loi de Moïse & d'Israël ,.

„ Chez tous les peuples de l'Orient , comme
„ chez les Israélites , il n'étoit permis qu'aux
„ maris de renvoyer leurs femmes ; mais dans
„ la Grèce les loix le permettoient aux femmes
„ aussi-bien qu'aux maris. C'étoit néanmoins une

chose si odieuse, que les exemples en étoient rares, sur-tout de la part des femmes, qui n'étoient plus regardées qu'avec le dernier mépris, quand le divorce s'étoit fait à leur réquisition. Les affaires de divorce se traitoient à Athènes devant l'Archonte, qui n'approuvoit & n'autorisoit le divorce demandé, qu'après les plus sévères formalités. Pendant les cinq premiers siècles de Rome, on n'y vit point d'exemple de divorce; mais depuis ce temps, ils y devinrent très-communs, & souvent sur les prétextes les plus frivoles. Aussi ces sortes d'affaires y étoient-elles traitées & terminées sans beaucoup de formalités. Rien de plus simple que la manière dont les anciens Russes y procédoient. Un mari & une femme mécontents l'un de l'autre, sortoient ensemble de leur maison tenant chacun par un coin une espèce de serviette, & s'avancant jusqu'au premier carrefour, ils tiroient chacun de leur côté jusqu'à ce que le morceau de toile fût déchiré & séparé en deux, après quoi l'un s'en alloit par une rue, & l'autre par la rue opposée. Cela équivaloit chez eux à l'acte le plus autentique pour la validité du divorce. *Voyez* *Confarreatio*.

DIX. Le Conseil des Dix fut une sorte de magistrature à Athènes, à peu près semblable à celle des Decemvirs à Rome; mais dont le gouvernement ne fut pas plus heureux dans l'une que dans l'autre de ces Républiques.

DIXME. C'étoit une coutume chez les Grecs de consacrer aux dieux la dixième partie du butin fait sur les ennemis.

constant qu'il n'y avoit point d'autres Devins que les Druides. Rien de plus cruel que le cérémonial qu'ils observoient dans leurs divinations : ils frapportoient d'un couteau sur le dos d'un homme dont l'agitation & les mouvemens leur servoient de règle. Pline donne aux Druides le nom de Mages ; mais s'ils méritèrent ce nom , ils devinrent bientôt , comme ceux des autres nations , des Magiciens , des gens livrés à des pratiques dont l'erreur & la superstition faisoient le fonds ; ils les employoient sur-tout dans leur divination & dans leur médecine , qui devenoit par-là un partie de la religion. Il y avoit aussi dans les Gaules & dans les Germanies , des Druidesses ou Druiades , qui faisoient la profession de devinereffes , qui subsistèrent plus long-temps que les Druides , dont le culte barbare reçut les premiers coups par les loix Romaines & par les decrets du Sénat , & dont la destruction entiere fut le fruit de la morale pure & lumineuse de Jesus-Christ. Leur nom même fut anéanti , & on ne leur substitua que les noms vils & les titres odieux & méprisables de *Negromans* & de *Sorciers*.

DRUIDESSES. Voyez Druides.

DUOBOLÉ, pièce de monnoie Gréque, qui valoit deux oboles , & de notre monnoie environ un sol sept deniers.

DUPONDION, *Dupondium* , *Dipondius* , mesure Romaine de deux pieds. V. *Dipondius*.

DUUMVIRS , Juges , ainsi nommés du nombre de deux , établis à Rome pour connoître & juger des crimes capitaux dans les

premiers temps de la République. On les nommoit extraordinairement & par forme de commission. Dans la suite on en fit des charges perpétuelles.

DYNASTIE. On donne ce nom à une suite de Princes qui ont régné successivement dans un pays, & qui y ont maintenu une même forme de gouvernement dont le changement causé par quelque révolution, donnoit lieu à une nouvelle Dynastie. Les plus célèbres Dynasties sont celles des Égyptiens, des Assyriens, des Perses, &c.

E

E Se mettoit quelquefois pour I. On écrivoit *Deana* pour *Diana*; *Eanus* pour *Janus*, &c.

E. seul étoit une abréviation pour *Ædilis*; Edile; *atas*, âge; *ejus*, de lui ou d'elle; *erexit*, il a érigé; *ergo*, pour; *est*, il est; et, conj. *exactum*, exigé, fait.

E. C. F. *ejus causa fecit*, il l'a fait en sa faveur; E. D. *ejus domus*, sa maison; ED. *edictum*, édit. E. E. *ex edicto*, en vertu d'un édit; EE. N. P. *esse non potest*, cela ne peut être; EG. *egit*, il a fait, ou *egregius*, admirable, excellent; E. H. *ejus heres*, son héritier; EID. *Idus*, les Ides; EIM. *ejusmodi*, de cette manière; E. L. *ea lege*, à condition; E. M. *elexit* ou *erexit monumentum*, il a choisi ou il a fait construire ce tombeau; EQ. M. *equitum*

H v

magister, maître de la cavalerie. EQ. O. *Equester Ordo*, l'Ordre des Chevaliers; E. T. *ex testamento*, par testament; E. V. V. N. V. V. E. *Ede ut vivas, ne vivas ut edas*, mangez pour vivre, & ne vivez pas pour manger. E. V. O. V. A. E. *seculorum amen*.

Quand E étoit une note numérale, elle marquoit *deux cents cinquante*. Chez les Grecs elle marquoit *cing*.

EAU LUSTRALE. C'étoit une eau dans laquelle on avoit éteint un tison ardent pris sur un autel où on offroit un sacrifice. Les Anciens avoient une extrême vénération pour cette eau dont ils se servoient dans leurs purifications. *Voyez Purification*.

ECDUSIES, fêtes que les Crétois célébroient en l'honneur de Latone, parce qu'elle avoit changé en garçon une jeune fille que son pere Lamprus, fils de Pandion, vouloit faire mourir, par la seule raison qu'elle étoit fille & qu'il n'étoit pas assez riche pour lui faire une dot assortie à sa naissance.

ECOLE. L'usage des écoles publiques pour l'éducation des enfans, est très-ancien. Si on en doit croire Xénophon, c'étoit chez les Perfes un des principaux objets des soins du gouvernement. Là on alloit au fait, & on y travailloit dès la première enfance à former des hommes religieux, justes, tempérans, courageux, & non à en faire des marionnettes qui fussent les victimes de la charlatannerie des maîtres, & de la vanité des parens. La Grèce moins attentive aux mœurs, que passionnée pour les arts brillants, eut des écoles

célebres où on apprenoit à raisonner sur les vertus & contre les vices ; mais en même-temps elle en avoit d'autres où les vices en honneur faisoient mépriser la vertu. Il falloit qu'un jeune Grec sçût chanter, danser, jouer des instrumens, & qu'il fût assidu aux Gymnases, au stade & au théâtre, où la morale de Socrate ne tenoit guère contre les images impies & obscènes d'un Aristophane, contre les chansons licentieuses d'un Anacréon, contre les accens voluptueux & passionnés de celles d'une Sappho, &c : car il falloit sçavoir tout cela. A Rome, dans les beaux temps de la République, l'éducation des écoles publiques fut toujours mâle, sérieuse, & relative à l'amour de la Patrie. On s'y appliquoit principalement à l'étude du droit & de l'éloquence, à quoi les jeunes Romains joignant les exercices du champ de Mars, plus modestes & mieux entendus que ceux des Gymnases, devenoient ou des guerriers intrépides, ou de profonds jurisconsultes, ou de grands orateurs, & quelquefois tout cela ensemble. Dans la suite les Romains ayant eu l'imprudence de confier leurs écoles à des Grecs, ceux-ci les corrompirent bien-tôt, en y introduisant avec leurs vices, le goût des talens frivoles.

ECRITURE. Les Hieroglyphes ou figures symboliques inventées d'abord pour annoncer des mystères de religion, des ordres de gouvernement, ou des avis de police, donnèrent lieu d'imaginer un moyen d'exprimer plus facilement & plus fidèlement toutes sortes de pensées, par un petit nombre de caractères

diversement combinés ensemble. On ignore le nom de l'auteur d'une invention si heureuse. Il est vrai qu'on en fait honneur à Cadmus, de qui on a dit :

C'est de lui que nous vient cet art ingénieux,
De peindre la parole & de parler aux yeux ;
Et par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur & du corps aux pensées.

Mais Cadmus l'avoit appris lui-même des Egyptiens, cet art ingénieux, & tout son mérite consiste à en avoir communiqué l'usage aux Grecs. On écrivit ou plutôt on grava dans les commencemens l'écriture sur la pierre, le bois ou le plomb; mais bientôt on laissa ces matières dures & d'un difficile transport, pour les monumens qu'on grava aussi sur le fer, le marbre & l'airain, & l'écriture devint plus commode & d'une utilité infinie, quand on eut trouvé le moyen d'écrire sur des matières plus légères & moins embarrassantes. On se servit d'abord de feuilles d'arbres, auxquelles on substitua dans la suite, non l'écorce des arbres, mais une peau lisse & souple qui est entre l'écorce & le bois, & qui étant appelée *liber* par les Latins, nous a fourni l'expression de *livre*. On écrivit aussi sur des tablettes ou petites planches, enduites d'une couche légère de cire, sur lesquelles on traçoit les caractères avec le *style* ou *stylet*, qui étoit une sorte de poinçon pointu par un bout pour écrire, & applati de l'autre pour effacer. Enfin on inventa le papier, qui a pris & retenu son nom de celui de *papyrus*, espèce de joncs ou de roseaux qui croissent dans les ma-

rais d'Égypte, & dont on se servit pour cela ; & presque en même-temps le parchemin, ainsi appelé (*pergamenum*) du nom de la ville de Pergamé où regnoit Eumene son inventeur.

Pour la manière d'écrire, la plus ancienne est de droite à gauche, c'est-à-dire, qu'on commençoit la ligne où nous la finissons. Les Grecs se servirent d'abord des caractères Égyptiens ou Phéniciens, car ils étoient les mêmes, tels que Cadmus les leur avoit apportés ; mais insensiblement ils firent des changemens à ces caractères & à la manière d'écrire, en mêlant les deux manières d'écrire, de gauche à droite, & de droite à gauche. On prétend que du temps de Solon ce mélange avoit encore lieu, & voici comme on rapporte que cela se faisoit. On commençoit la première ligne de droite à gauche, de sorte que quand la ligne étoit finie, on recommençoit au-dessous du dernier mot, & on continuoit de gauche à droite, la ligne au-dessous de laquelle on revenoit de droite à gauche, & ainsi de suite alternativement. Enfin on secoua cette bigarrure, & on n'écrivit plus dans toute l'Europe, comme on le fait encore aujourd'hui, que de gauche à droite.

Quelques peuples avoient un usage pour le moins aussi singulier que le mélange des deux manières, qui étoit d'écrire de haut en bas, & de faire toutes les lignes perpendiculaires.

EDILES, Magistrats Romains, ainsi appelés du mot latin *ades*, qui signifie *bâtiment*, *édifice*, parce qu'un des principaux devoirs de leur charge étoit d'avoir soin des édifices publics & particuliers tant sacrés que profanes.

Les premiers Ediles furent créés au nombre de deux, la même année que commença le Tribunat du peuple. Leur charge, comme celle des Tribuns, étoit annuelle; comme eux, ils étoient toujours pris du peuple, & c'étoit dans la même assemblée qu'on procédoit à l'élection des uns & des autres. Les *Ediles*, qu'on surnommoit *Plébéïens*, n'étoient proprement que des *Aides* ou *Coadjuteurs* des Tribuns qui leur renvoyoient les affaires au soin desquelles ils ne pouvoient suffire, celles sur-tout qui regardoient la Police, comme de pourvoir à la sûreté, à l'embellissement, à la propreté de la ville; de maintenir le bon ordre dans les assemblées, dans les fêtes, dans les spectacles; de veiller sur tout ce qui se passoit dans les *marchés* ou *places publiques*, dont ils faisoient une visite rigoureuse pour s'assurer de la bonne qualité des choses qu'on y vendoit, & de la justesse des poids & des mesures; d'entretenir les égouts, les ponts, les grands chemins, &c. Quoiqu'ils ne fussent que des Magistrats subalternes, ils étoient très-estimés. Il ne se faisoit rien dans la République dont ils ne fussent instruits, tous les Décrets du Sénat & du Peuple, devant nécessairement passer par leurs mains.

L'Edilité, suivant son institution, ne fut conférée qu'à des Plébéïens pendant l'espace de cent vingt-sept ans; mais l'an de Rome 388 ceux qui étoient Ediles n'ayant pas voulu faire les frais des *grands jeux*, qui avoient été décernés par le Sénat, en action de grâces de la réunion du Peuple avec les Patriciens, ceux-ci offrirent d'en faire la dépense, si on vouloit leur accorder les honneurs de l'Edilité. L'offre

ayant été acceptée, on fit un decret par lequel il fut ordonné qu'outre les Ediles Plébéiens, on feroit tous les ans l'élection de deux autres qui seroient Patriciens, & qu'on nomma *grands Ediles*, & souvent *Ediles Curules*, parce qu'ils avoient le droit de la chaise curule. Ces nouveaux Ediles furent chargés de ce qu'il y avoit de plus important & de plus honorable dans l'Edilité.

A ces Ediles, Jules-César en ajouta deux nouveaux, qu'il nomma *Cereales*, parce qu'ils avoient inspection sur le bled qui se vendoit à Rome. Ils devoient avoir soin que les marchés en fussent bien pourvus, & qu'il fût de bonne qualité. Quand ils y en trouvoient de mauvais, ils le faisoient jeter dans le tybre, aussi-bien que les autres denrées dont ils jugeoient que l'usage auroit pu être nuisible.

L'Edilité étoit ordinairement le premier pas qu'il falloit faire pour parvenir aux autres dignités de la République.

On donnoit quelquefois le nom d'*Ediles* à ceux qui, plus communément appelés *Æditui*, prénoient soin de tout ce qui étoit dans l'intérieur des Temples.

Les villes municipales avoient aussi leur Ediles; on les appelloit *Quinquennales*, & il paroît qu'ils étoient dans une ville, ce que les Censeurs étoient à Rome. Il y avoit des villes municipales où il n'y avoit point d'autres Magistrats que des Ediles, qui y étoient si considérés, que les fils des Romains les plus distingués, se faisoient honneur d'y exercer cette charge. Ils y portoient le titre de *grands Ediles*.

ELAPHEBOLIES. Voyez Elaphébolion. :

ELAPHÉBOLION, nom d'un mois Athénien, ainsi appelé des fêtes *Elaphébolies*, qu'on célébroit en l'honneur de Diane, à qui on offroit un gâteau fait en forme de cerf. En grec *ελαφος* signifie cerf, d'où vient *elaphébolos*, c'est-à-dire, *qui tue des cerfs*, surnom de Diane, déesse des Chasseurs. *Voyez Année.*

ELÉPHANS. Les Anciens firent beaucoup d'usage de ces animaux dans les combats. Placés à la tête d'une armée, on les pouffoit contre l'armée ennemie dont ils rompoient les rangs, & y jettoient la terreur & l'épouvante, en écrasant les uns par leur masse énorme, & en donnant lieu aux soldats qu'ils portoit sur leur dos dans une espèce de tour, de percer les autres à coups de traits & de flèches; mais enfin on trouva l'art de rendre leur fureur inutile, & souvent même de la rendre funeste à ceux qui les employoient, de sorte que peu à peu on s'en dégouta, & qu'on ne s'en servit plus du tout.

ELEUSINIENNES, fêtes Grèques les plus solennelles de toutes, qu'on célébroit en quelques endroits tous les quatre ans; mais plus communément de cinq ans en cinq ans. Les plus célèbres étoient celles d'Eleusine, bourg de l'Attique. Ces fêtes, qui duroient neuf jours, étoient nommées par excellence, *les Mystères*. Il n'étoit permis à personne de se dispenser d'y prendre part. Il y alloit de la vie de négliger de le faire, & encore plus de marquer quelque mépris pour ces mystères superstitieux. *Voyez Mystères.*

ELEUTHÉRIENNES, fêtes Grèques en l'honneur de Jupiter Libérateur.

ELOGIUM. Quand un Censeur Romain notoit quelque citoyen, il étoit obligé d'en spécifier le motif, & c'est ce qu'on appelloit l'*Eloge*. (*Elogium* ou *subscriptio Censoria*).

ELUL, nom d'un des mois chez les Hébreux, le sixième de l'année sacrée, & le dernier de la civile. C'étoit la lune d'Août.

- **ÉLYSÉE.** Voyez Funérailles.

EMANCIPATION. L'émancipation consiste à rendre une personne maîtresse d'elle-même & de son bien. Chez les Romains les privilèges en étoient restreints par le droit qu'un pere avoit de jouir de la moitié de l'usufruit des biens de son fils émancipé, & par la dépendance dans laquelle il le retenoit, & qui étoit à peu près la même que celle des Affranchis à l'égard de leur Maître. Comme on ne pouvoit émanciper un fils malgré lui, on ne pouvoit non plus forcer un pere à émanciper son fils, excepté en certains cas, comme s'il avoit reçu un legs à condition d'émanciper ses enfans, s'il avoit des mœurs corrompues, &c.

EMBAUMEMENT. C'étoit un usage très-commun chez les Anciens, & sur-tout chez les Egyptiens, d'embaumer les morts. Il y avoit, au rapport d'Hérodote, trois différentes manières d'embaumer usitées en Egypte, & proportionnées à la dépense qu'on vouloit faire: Suivant la première, qui étoit la plus chère, on tiroit le cerveau avec un fer introduit par les narines, & au moyen de quelques injections faites par la même ouverture. On emportoit aussi les entrailles par une incision

faite au côté avec une pierre aigue ; on les nettoyoit , on les passoit au vin de palmier & dans des aromates broyés ; on remplissoit le ventre de myrrhe pulvérisée , & de toutes sortes d'autres parfums , excepté l'encens. On recouvoit l'ouverture & on couvroit le corps de *natrum* (espèce d'alkali) pendant soixante-dix jours. Ensuite on le lavoit , & après l'avoir tout enveloppé de bandes de toile de liq en duites de gomme , on le rendoit aux parens.

Suivant la seconde méthode , qui exigeoit moins de dépense , on ne faisoit aucune incision au cadavre ; on se contentoit d'injecter par le fondement une liqueur onctueuse qui se tire du cèdre , & ayant ensuite bouché l'ouverture pour retenir l'injection , on mettoit le corps dans le *natrum* pendant soixante-dix jours ; au dernier on tiroit du ventre la liqueur , qui entraînoit avec elle les entrailles consumées ou dissoutes , & il ne restoit du cadavre que la peau & les os.

La troisième manière , qui étoit la plus simple , consistoit à couvrir le corps & à l'entourer de quantité de drogues aromatiques & desséchantes. L'usage d'embaumer les morts ne s'étendoit pas jusqu'au petit peuple , dont on se contentoit de coucher les corps sur des lits de charbons , après les avoir emmaillottés seulement de quelques langes. On les couvroit ensuite d'une nate sur laquelle on mettoit une épaisseur de plusieurs pieds de sable.

On peut réduire à quatre sortes les compositions dont on se servoit pour embaumer les corps. La première se faisoit avec le bitume de Judée ; la seconde avec le mélange du bit

rusme & la liqueur du cèdre ou le *cedria* ; la troisième avec ce mélange qu'on croit avoir été le *pissaphalse* des Anciens, joint à des matières résineuses & très-aromatiques ; la quatrième, qui étoit la plus précieuse, se faisoit avec la matière balsamique. *Voyez* Funérailles, Momies.

EMBOLISME ou intercalation. *Voyez* Année.

EMPEREUR. *Voyez* Imperator.

EMPRUNTS. Il y avoit une loi chez les Egyptiens qui ne permettoit d'emprunter qu'à condition d'engager le corps mort de son père à son créancier, qui devenoit par-là maître du sépulcre du débiteur. C'étoit une impiété & une infâmie tout ensemble, de ne pas retirer assez promptement un gage si précieux ; & celui qui mouroit sans s'être acquité de ce devoir, étoit privé des honneurs de la sépulture, étant exclus non-seulement du sépulcre de ses pères, mais encore de tout autre.

C'étoit un opprobre chez les Perses que de vivre d'emprunt. Les Hébreux vendoient un débiteur insolvable.

Le prêt étoit fort usité chez les Grecs, qui étoient presque tous marchands. L'usure même y étoit permise indéfiniment. Faute de paiement au jour marqué, le créancier mettoit le débiteur aux arrêts ou aux fers, s'il n'aimoit mieux l'employer à des ouvrages serviles. Le Temple d'Ephèse étoit le seul azyle des débiteurs Grecs. Les Romains ne se contentoient pas de charger leurs débiteurs de chaînes ; ils usoient quelquefois du droit qu'ils avoient de les mettre en pièces, & de

partager leurs membres entre-eux comme ils eussent partagé leurs biens. Les anciens Francs ne les traitoient pas avec tant de barbarie. Ils les réduisoient en servitude; & souvent ceux qui se sentoient insolubles prévenoient le jour du payement par un esclavage volontaire.

ENAUTES, Magistrats de la ville de Milet. Quand ils avoient à délibérer sur des affaires importantes, ils montoient sur un vaisseau, qu'ils faisoient éloigner des côtes en pleine mer, où ils restoient jusqu'à ce qu'ils se fussent accordés sur le parti qu'il y avoit à prendre, ou sur le réglemeut qu'il y avoit à faire. C'étoit de cet usage singulier qu'ils étoient nommés *Enautes*, *Α'εναντα* c'est - à - dire, *qui sont toujours sur mer.*

ENCÉNIE, une des principales fêtes des Hébreux, dans laquelle ils célébroient la mémoire & l'anniversaire de la dédicace du Temple.

ENROLEMENT. On donnoit à Rome une attention particulière à l'enrôlement des soldats. Quand il falloit lever les légions ou les recruter, les Consuls faisoient convoquer une assemblée de tous ceux qui étoient en âge de porter les armes. Alors les Tribuns militaires se partageant en plusieurs bandes, *choissoient (delectus militum)* ceux qu'ils croyoient les plus propres au service. Après le choix & l'enrôlement des soldats, on leur imprimoit sur la main des marques ostensives & ineffaçables. Ensuite on leur faisoit prêter le serment. On n'enrôloit pas au-dessous de dix-sept

ans. A Athènes il en falloit avoir dix-huit.
Voyez Serment , Armée , Camp.

ENSEIGNES. L'usage des enseignes militaires est très-ancien ; mais pendant les premiers siècles dont l'histoire soit venue jusqu'à nous , on n'y trouve rien de bien précis sur cela. On y voit seulement que les Anciens peuples se servoient de diverses choses qu'ils portoient aux combats pour servir de marques de ralliement ; mais sans qu'aucun d'eux dans les premiers temps , ait eu rien de fixe & de déterminé pour les Enseignes , les Drapeaux & les étendarts. Tantôt c'étoit un bouclier , tantôt un casque ou une cuirasse , quelquefois un voile au haut d'une pique. Les Grecs furent les premiers chez qui on vit des enseignes militaires un peu en règle. Celles des Athéniens en particulier étoient ordinairement Minerve , la chouette & l'olivier. Les Romains n'eurent d'abord pour marque de ralliement qu'une *javelle* ou une *botte de foin* , qu'on portoit au haut d'une perche ; mais à mesure qu'ils s'aggrandirent & qu'ils devinrent puissans , ils se firent des enseignes militaires assorties à leur goût pour la guerre & à leur puissance. Outre les enseignes propres pour les compagnies & pour les légions , la cavalerie avoit des étendarts à peu près semblables à ceux de la cavalerie d'aujourd'hui , sur lesquels le nom du Général étoit écrit en lettres d'or. Toutes les enseignes militaires étoient sacrées pour les Romains , & on les révéroit presque autant que les dieux. Les soldats qui les perdoient , étoient mis à mort , & ceux qui les profannoient , étoient punis

très-sévèrement. *Voyez* Aigle , Manipule.

EORES. *Voyez* Alérides.

ÉPÉE, arme offensive & défensive, connue dès la plus haute antiquité. Il y en avoit de plusieurs espèces, qu'on peut toutes rapporter à quelques-unes des nôtres, comme sabres, cimeterres, courclas, &c. Les Grecs & les Romains, tout belliqueux qu'ils étoient, ne portoient jamais l'épée hors les temps de guerre.

EPHAIH ou *Ephi*, mesure des choses sèches chez les Hébreux. C'étoit la même chose que le Medimne des Grecs ; environ quarante-deux pintes de Paris. *Voyez* Séah.

EPHIL. *Voyez* Ephah.

EPHOD. C'étoit un ornement que le grand Prêtre chez les Hébreux mettoit par-dessus ses habits pontificaux. Il étoit d'une étoffe riche & précieuse, & couvroit la poitrine, les épaules & le dos, descendant seulement au milieu du corps. Les Prêtres portoient aussi l'Ephod ; mais il n'étoit que de lin.

EPHORES, Magistrats Lacédémoniens. Ils étoient au nombre de cinq & ne demeuroient qu'un an en charge. Ils étoient tous tirés du peuple, & par-là ils ressembloient assez aux Tribuns du peuple chez les Romains. Leur pouvoir étoit fort grand, jusque-là qu'ils avoient droit de faire arrêter les Rois & de les faire mettre en prison ; ce n'étoit même que pour modérer leur pouvoir trop absolu, & pour y servir de barrière, qu'ils avoient été établis. Ils avoient droit de convoquer les

assemblées & d'y présider. Leur nom servoit à la date des années, comme celui des Consuls chez les Romains.

EPIGONES, c'est-à-dire, *successeurs*. On donna ce nom aux Princes Grecs qui firent le second siège de Thebe, parce qu'ils étoient fils & successeurs de ceux qui avoient fait le premier.

EPINICIES, fêtes qu'on célébroit en action de grâces d'une victoire.

EPINICION, hymne qu'on chantoit dans les fêtes Epinicies. On donnoit aussi ce nom aux vers que chantoient ceux qui se disputoient un prix, qui étoit adjugé à celui qui avoit mieux chanté que les autres.

EPIRHEDIUM. *Voyez Char.*

EPISTATE. *Voyez Sénat d'Athènes.*

EPODE. *Voyez Chœur.*

EPONYME. *Voyez Archonte.*

EPULAIRE ou *Epulare sacrificium*. *Voyez Epulons.*

EPULONS, Prêtres Romains au nombre de sept, qui pour cette raison étoient appelés *Septemvirs*. Ils étoient spécialement chargés du sacrifice qu'on faisoit après les spectacles solennels, & qui étoit suivi d'un grand repas, d'où vient que ce sacrifice étoit nommé *épulaire*. Ces Prêtres avoient soin de faire ce festin avec une grande magnificence, & une extrême somptuosité. Les Epulons étoient aussi chargés de veiller à ce qu'on n'omit rien dans les sacrifices; & si on y avoit fait quel-

que faite , ils en faisoient leur rapport aux Pontifes.

EQUIRIES, fêtes Romaines en l'honneur de Mars. C'étoit sur-tout par des courses de chevaux qu'on les célébroit dans le champ de Mars.

ERECHTHEIS, une des Tribus des Athéniens.

ERGASTULE. C'étoit un endroit où on enfermoit les Esclaves méchants , paresseux , ou qui avoient fait quelques grandes fautes. On les y contraignoit à force de coups à des travaux rudes & pénibles.

ESCLAVAGE. L'esclavage étoit venu du droit de la guerre , lorsqu'au lieu de tuer les ennemis , on avoit mieux aimé leur donner la vie pour s'en servir. De-là le droit de vie & de mort que les maîtres avoient sur leurs esclaves. On supposoit que le vainqueur conservoit toujours le droit de leur ôter la vie , s'ils s'en rendoient indignes ; qu'il acquerroit le même droit sur leurs enfans , puisqu'ils ne seroient pas nés , s'il n'eut conservé le pere ; & qu'il transmettoit ce droit en aliénant ses esclaves. Voilà le fondement de la puissance absolue des maîtres , & il étoit rare qu'ils en abusassent : car leur intérêt les obligeoit à conserver leurs esclaves qui faisoient partie de leur bien. C'est la raison de la loi de Dieu , pour ne point punir celui qui avoit frappé son esclave de telle sorte , qu'il en étoit mort quelques jours après. *C'est son argent* , dit la loi , pour montrer que sa perte le punit assez : & l'on pouvoit présumer en ce cas , que le maître avoit

avoit eu seulement intention de le corriger. Mais si l'esclave mouroit sous les coups, on pouvoit croire que le maître l'avoit effectivement voulu tuer, & la loi le déclaroit coupable. En quoi elle étoit plus humaine que les loix des autres peuples, qui ne faisoient pas cette distinction. Les Romains eurent le droit de faire mourir leurs esclaves pendant très-long-temps. Les Empereurs modérèrent ce droit. *Voyez* Esclaves.

ESCLAVES. Il y en avoit de trois sortes; ceux qu'on prenoit à la guerre, & qu'à Rome on appelloit *mancipia*, comme qui diroit, *pris à mains fortes*; ceux qui étoient nés de peres & meres esclaves, ou de meres seulement, & qu'on nommoit *verna* ou *vernaculi*; enfin ceux qu'on achettoit ou des marchands qui en faisoient trafic, ou des brigands qui enlevoient des hommes dans un pays & les vendoient dans un autre, ou, à la honte de l'humanité, des peres mêmes qui vendoient leurs propres enfans. Il y avoit encore une autre sorte d'esclaves. C'étoient des débiteurs qui devenus insolubles, étoient forcés de passer au service & sous la puissance absolue de leurs créanciers, qui les gardoient comme des esclaves à eux appartenans, ou qui les vendoient. Quelque revoltante, quelque opposée que soit à l'ordre naturel la condition d'esclaves, on en trouve des exemples dans la plus haute antiquité. Dans les premiers temps, c'étoit le droit du plus fort, droit barbare & inhumain, de s'assujettir le plus foible comme esclave, & de le vendre comme on vend & comme on traite un cheval ou un

bœuf. La lumière de l'Évangile a purgé toutes les sociétés chrétiennes de cet opprobre de la nature humaine ; mais seulement en Europe : car dans les autres parties du monde, il subsiste toujours avec autant & peut-être plus d'injustice & de cruauté qu'autrefois. C'est quelque chose de prodigieux que le nombre d'esclaves qui se trouvoient quelquefois au pouvoir d'un seul homme. C'étoit dans l'ancien temps une marque de grandeur & de puissance. Il est presque incroyable combien en avoient les riches Romains. Ils les distribuoient en plusieurs classes, & même en différentes décuries, en sorte qu'on pouvoit les comparer à une armée. Quand un maître avoit retiré de grands services d'un esclave, il l'en récompensoit quelquefois en lui donnant la liberté. *Voyez* Affranchis, Contubernaes, Emprunts, Ergastule, Esclavage.

ESSEDA ou *Essedum*. *Voyez* Char.

ESSEDAIRES, Gladiateurs qui combattoient montés sur un char.

ESYMNÉTES, Magistrats Grecs, dont l'autorité étoit égale à celle des Rois. On croit que ce fut sur leur modèle que fut créée la dignité de Dictateur.

ÉTENDARTS. *Voyez* Enseignes.

ÉTHANION, un des mois des Hébreux ; le même que Tifri. *Voyez* Tifri.

ETRENNES. *Voyez* Janvier.

EUMENIDIES, fêtes Grèques en l'honneur des Furies que les Sicyniens nommoient *Eumenides*, c'est-à-dire, *les déesses propices*.

Les Athéniens les appelloient *les Vénérables*.

EUMOLPIDES. On nommoit ainsi des Prêtres qui présidoient à certaines fonctions des mystères de Cérés.

ÉVOCATION. Dans l'empire Romain , tout citoyen accusé pouvoit tenter la voie de l'évocation & s'adresser à l'Empereur , qui retenoit l'affaire pour la juger dans son conseil , ou la renvoyoit tantôt au Préfet de Rome , tantôt au Préfet du Prétoire , d'autres fois à des Commissaires qu'il nommoit exprès.

ÉVOCATION *des âmes ou des ombres des morts.* C'étoit une pratique superstitieuse chez les peuples anciens d'employer l'art magique pour faire apparôître les âmes des morts qu'on vouloit consulter, soit pour en tirer des éclaircissements pour les choses passées, soit pour en avoir des prédictions pour l'avenir. Les Prêtres, les Magiciens ou Magiciennes qui exerçoient ces ténébreux ministères, étoient en très-grande vénération. Les Grecs les nommoient *Ppsychagoges*.

EXACORDE. *Voyez Lyre.*

EXARQUES. On nommoit ainsi six Magistrats , entre lesquels étoit partagé le gouvernement d'un pays.

EXAUCTORATION. C'étoit chez les Romains un congé militaire , qui néanmoins ne dégageoit point le soldat , jusqu'à ce qu'il fût devenu vétéran.

EXPIATION. *Voyez Purification.*

EXCUBIÆ. *Voyez Veilles.*

EXTISPICES. Voyez Extispiscine.

EXTISPISCINE. C'étoit chez les Anciens l'art superstitieux de consulter la volonté des dieux, & de prédire l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes. On nommoit *extispices* les Prêtres qui jouoient ce rôle d'imposture.

F

F Les anciens Latins mettoient quelquefois cette lettre pour h, comme *hostis* pour *hostis*, & plus souvent pour v, comme *servus* pour *servus*; *fulgur* pour *vulgus*.

F. Cette lettre seule pour Fabius nom propre; *fecit*, a fait; *factum*, fait; *faciendum*, devoir être fait; *familia*, maison, famille, domestiques; *samula*, servante; *fastus*, jour faste; *Februarius*, mois de Février; *feliciter*, heureusement; *felix*, heureux; *femina*, femme; *fides*, foi; *fieri*, être fait; *fit*, est fait; *filia*, fille; *filius*, fils; *finis*, fin; *flamen*, prêtre; *forum*, place publique; *frater*, frere; *frons*, le front, la tête, l'entrée; *figura* figure; *fuit*, il a été; *fluvius*, fleuve: *faussum*, propice, favorable.

F. A. *Filio amantissimo*, à son très-cher fils, ou *filia amantissima*, à sa très-cherre fille; F. C. *fieri* ou *faciendum curavit*, il a fait faire; ou *fidei commissum*, confié à la bonne-foi, fideicommiss; F. D. *factum dedicavit*, il l'a dédié après l'avoir fait; ou *filius dedit*, son

fils a donné ou fait; ou *flamen dialis*, prêtre de Jupiter: FD. *fidejussor*, caution, garant; ou *fundum*, fonds de terre; FEA. *femina*, femme; F. F. *fabrè factum*, bien travaillé, ou *filius familias*, fils de bonne maison; ou *filius fratris*, fils du frere, &c. F. F. F. *ferro, flammâ, fame*, par le fer, par le feu & par la famine; ou *fortior fortunâ, fato*, vainqueur de la fortune & du destin. FF. *fecerunt*, ils ont fait; FL. F. *Flavii filius*, fils de Flavius; F. FQ. *filiis, filiabusque*, à ses fils & à ses filles; JIX. ANN. XXXIX. MEN. I. D. VI. HOR. SCIT NEM. *vixit annos triginta novem, mensem unum, dies sex, horas scit nemo*, il a vécu trente-neuf ans, un mois, six jours; combien d'heures? personne ne le sçait. FO. ou FR. *forum*, place publique, F. R. *forum Romanum*, &c.

FACTIONS. Dans les jeux du cirque, ceux qui conduisoient les chars se partageoient en quatre troupes qu'on appelloit *factions*, & qui se distinguoient par les différentes couleurs de leurs habits. On disoit la faction blanche, la faction rouge, la faction bleue, la faction verte. Les principales étoient la verte & la bleue. Domitien y en ajouta deux autres, sçavoir, la faction dorée & la faction de pourpre; mais il en est fait rarement mention dans les Auteurs. Ces différentes factions formoient parmi le peuple Romain des partis différens; en sorte qu'on parloit pour telle ou telle faction. C'est à peu près ce qu'on voyoit dans nos tournois.

FARD. On voit par l'exemple Jézabel, & par le *fard immortel* de Vénus dont parle

Homère, que dès les premiers temps, les femmes qui vouloient plaire, se sont imaginées pouvoir le faire plus sûrement en se peignant le visage de rouge, les paupieres de noir, &c. La réclamation de tous les siècles n'a pu les guérir de cette fautive idée, ou plutôt de cette petiteffe. Une Prêtresse d'Apollon interrogée sur la couleur qui pouvoit le plus contribuer à relever la beauté, répondit que c'étoit celle de la pudeur. Faut-il ajoûter que non-seulement les femmes n'ont point eu d'égard à un oracle qui ne devoit pas leur être suspect, ni à tout ce qui s'est dit depuis contre un usage si déraisonnable & si puérile; mais encore qu'il y a eu des hommes presque dans tous les temps, qui se sont avilis jusqu'à emprunter cet usage des femmes?

FASTES. La division la plus générale des jours chez les Romains, étoit en jours *fastes* & en jours *nefastes*, du mot latin *fari*, qui signifie *parler*. Les jours *fastes* on traitoit des affaires civiles, on plaidoit, on délibéroit, on consultoit: ce qu'on s'abstenoit de faire les jours *nefastes*, qu'on regardoit comme sinistres & de mauvais augure. On donnoit aussi le nom de *fastes* aux registres dans lesquels on écrivoit les événemens journaliers qui intéressoient l'Etat: ce qu'on appelloit encore annales ou chroniques. Voyez Jour.

FAVISSES. Les Romains nommoient ainsi de grands vases pleins d'eau qui étoient à l'entrée des temples, pour se laver & se purifier avant que d'y entrer.

FAUNALES, fêtes Romaines en l'honneur

de Faune, à qui on immoloit un jeune bouc avec des libations de vin.

FEBRUALES, fêtes Romaines qui avoient un double objet ; l'un de purifier la ville & les citoyens, & l'autre en honorant Pluton, d'honorer aussi les morts & d'appaîser leurs manes.

FECIALES ou

FECIAUX, Prêtres dont l'office répondoit à peu près à celui des Hérauts d'armes. Ils étoient au nombre de vingt. Leur charge étoit sur-tout d'être présens aux déclarations de guerre, aux traités de paix que l'on faisoit, & de prendre garde que les Romains n'entreprissent que des guerres légitimes. Lorsque quel que peuple avoit offensé la République, un des *Féciaux* partoît aussi-tôt vers ce peuple, pour lui demander réparation, soit en rendant ce qui avoit été enlevé, soit en livrant les coupables. Si la réparation n'étoit pas faite sur le champ, on laissoit à ce peuple trente jours pour délibérer, après lesquels on pouvoit légitimement faire la guerre. Alors le Prêtre nommé *Fecialis*, retournoit sur la frontière de l'ennemi, & y jettoit une pique teinte de sang, en déclarant la guerre par une certaine formule. Dans la suite les bornes de l'empire Romain s'étant fort étendues, on continua de faire cette cérémonie seulement pour la forme. Cela s'exécutoit proche la ville de Rome, dans un champ appelé *hostilis*. Les traités se faisoient aussi par un des *Féciaux*, auquel on donnoit le nom de pere-patrat (*Pater Patratus*) pendant qu'il étoit chargé

de cette négociation , parce qu'il prêtoit serment pour tout le peuple. Ces Prêtres étoient encore chargés de prendre connoissance des injustices que l'on faisoit aux Alliés du peuple Romain , & de prendre garde que les Ambassadeurs ne fussent insultés. Ils avoient droit de casser les traités de paix qui n'étoient point avantageux à la République , & de livrer aux ennemis ceux qui les avoient faits. En un mot , ils avoient droit d'inspection sur tout ce qui regardoit les traités.

FEMMES. Il s'est écoulé une espace de plus de deux mille ans depuis le déluge , avant qu'il se soit trouvé quelqu'un qui se soit avisé de rougir du travail des mains , & de se faire de l'oïssiveté un titre de noblesse & de grandeur. Dans ces siècles , pour lesquels on affecte si injustement tant de mépris , presque tous les peuples du monde faisoient leur principale occupation de la culture de la terre , du soin des troupeaux , & des métiers relatifs à ces deux objets. La différence des conditions n'en avoit introduit aucune à cet égard. Les riches , les grands , les généraux d'armées , les princes mêmes & les rois mangeoient souvent du pain fait du bled qu'ils avoient semé de leurs propres mains , & la chair des animaux qu'ils avoient non-seulement élevés , mais qu'ils avoient aussi tués , dépouillés , &c. Les femmes étoient laborieuses comme les hommes , & travailloient dans les maisons , tandis que les maris étoient occupés aux champs. C'étoit à elles qu'étoit ordinairement réservé le soin de préparer les viandes & de les servir : on le voit dans Homère & dans

plusieurs endroits de l'Écriture. Quand Samuel représente au peuple les droits qu'auroit le roi qu'ils demandoient : *Votre roi*, dit-il, *prendra vos filles, & en fera ses parfumeuses, ses cuisinières, ses boulangères.* Le prétexte dont se servit Amnon, fils de David, pour attirer chez lui la sœur Thamar, fut de prendre de sa main des bouillons qu'elle prépara en effet elle-même, toute fille de roi qu'elle étoit.

Après le soin du ménage, la grande occupation des femmes, des princesses mêmes & des reines, étoit de filer & de travailler en laine. Telle étoit celle d'Hélène, de Pénélope, de Calypso, de Circé & de tant d'autres qu'Homère renvoie toujours à leurs fuseaux & à leurs laines. La femme forte de Salomon emploie avec industrie le lin & la laine, tourne elle-même le fuseau, & donne deux paires d'habits à ses domestiques. C'est ce qu'on trouve aussi dans tous les anciens Auteurs, & particulièrement dans Théocrite, dans Térence, dans Virgile, dans Ovide. Rien de si charmant que la peinture que fait le dernier, de Lucrece travaillant avec toutes ses esclaves à une *lacerne*, sorte de vêtement, qu'elle faisoit pour son mari. C'étoit un devoir que s'imposoient les femmes sages & vertueuses, de faire elles-mêmes, outre leurs robes & leurs ajustemens, des habits pour leur mari, leurs enfans & leurs esclaves. Après avoir préparé & filé la laine, le lin, ou le bysse, elles en fabriquoient des étoffes sur le métier, auquel, dans les premiers temps, elles travailloient debout. Ce fut en Egypte qu'elles commencèrent à y travailler assises, d'où cet usage passa en Asie & en Europe. Ces mœurs an-

ciennes ont prévalu long-temps chez les Romains , qui les avoient consacrées dans les épousailles par une cérémonie essentielle qui consistoit à faire porter devant la nouvelle mariée, une quenouille & un fuseau. On en voyoit encore de précieux reste à Rome chez les plus grandes dames , dans un temps fort corrompu : puisqu'Auguste portoit d'ordinaire des habits faits par la femme , sa sœur & ses filles.

Tous ces ouvrages se font à couvert dans les maisons ; & ne demandent pas une grande force de corps. C'est pourquoi les Anciens ne les trouvoient pas dignes d'occuper les hommes , & les laissoient aux femmes , naturellement plus sédentaires , plus propres & plus attachées aux petites choses. C'est apparemment pour la même raison qu'on prenoit ordinairement des femmes pour être portières , même chez les rois.

Les femmes , sur-tout dans l'Asie & chez les Grecs , vivoient fort séparées des hommes , fort retirées , principalement les veuves. Judith demouroit ainsi renfermée avec ses femmes dans un appartement haut , comme la Pénélope d'Homère. C'étoit aussi dans la partie la plus élevée des maisons , qu'on mettoit les filles.

La vie austère & laborieuse des femmes , ne les rendoit pas toujours indifférente pour les ajustemens & la parure. L'envie de paroître & de plaire , fut toujours leur passion dominante. On voit dans l'écriture sainte , dans Homère , dans Plaute , & dans tous les Poètes anciens , avec l'énumération de leurs ornemens & de leurs habits , le détail des soins

étudiés qu'elles prenoient de les employer avec grace ; mais au moins le temps considérable qu'elles y perdoient, elles l'y perdoient seules, car elles n'avoient ni femmes de chambre, ni coiffeuses, ni marchandes de modes. Les femmes les plus riches, les plus distinguées, les reines mêmes, se suffisoient à elles-mêmes pour cela, & n'employoient jamais de mains étrangères. La Junon d'Homère qui a peint les mœurs de son temps, se peigne elle-même, arrange ses cheveux, s'habille, &c.

On voit en plusieurs endroits de l'Écriture, comment les femmes s'habilloient & se paroient. Dieu reprochant à Jérusalem ses infidélités, sous la figure d'un époux qui a tiré sa femme de la dernière misère pour la combler de biens, dit, par le prophète Ezéchiel : qu'il lui a donné des étoffes très-fines & de diverses couleurs, une ceinture de soie, une chaussure violette, des bracelets, un collier, des pendans d'oreilles, & une couronne, ou plutôt une mitre, comme les femmes Syriennes en portoient encore long-temps après ; qu'il l'a ornée d'or, d'argent & des étoffes les plus précieuses. Quand Judith se para pour aller trouver Holoferne, il est dit qu'elle se lava & s'oignit ; qu'elle arrangea ses cheveux & mit une mitre sur sa tête ; qu'elle prit ses habits de joie, qu'elle mit une chaussure, & s'orna de bracelets, de pendans d'oreilles & de bagues. Enfin on ne peut desirer un plus grand détail de ces ornemens de femmes, que celui que nous lisons dans le cinquième chapitre d'Isaïe, lorsqu'il reproche aux filles de Sion leur luxe & leur vanité : aussi la corruption étoit-elle montée à son plus haut point.

On voit très-peu d'exemples chez les Anciens, du maniement direct des affaires publiques entre les mains des femmes, qui ont presque toujours été dans une espèce d'esclavage, sur-tout chez les Orientaux. Les Grecs, tout polis qu'ils étoient, leur laissoient à peine une ombre de liberté, & les Romains avoient pour maxime capitale, qu'elles ne devoient avoir aucune part au gouvernement. Chez ces derniers une femme étoit toute sa vie sous la tutelle de son pere, de son mari, de ses freres. Depuis l'expulsion des rois, les Romains ne donnèrent jamais aux femmes de titre relatif aux emplois de leurs maris. Le Latin n'a pas de mot pour dire une *Sénatrice*, ni même à proprement parler, une *Impératrice* : car le mot d'*Augusta* n'étoit point un titre de dignité. Mais ce que les femmes n'ont pas eu directement, elles ont toujours bien su s'en dédommager par leurs intrigues & par leur ascendant sur l'esprit des hommes ; ce qui faisoit dire à Caton l'ancien : *Tous les hommes ont un empire absolu sur leurs femmes : nous l'avons sur les hommes ; mais les femmes l'ont sur nous.*

FÉRALES, fêtes lugubres que les Romains célébroient pour honorer la mémoire des morts.

FÉRENTAIRES. C'étoit dans les armées Romaines le nom qu'on donnoit aux soldats armés à la légère.

FÉRIES. Les Romains donnoient ce nom à leurs jours de fêtes & de réjouissances, pendant lesquels il n'étoit pas permis de travailler.

FESCENNINS. A Rome on donnoit ce nom à un genre de vers mordans, saryriques & ordinairement pleins d'obscénité. Ils furent d'abord toute la poésie des Romains, qui l'avoient empruntée des Etrusques; mais à mesure qu'ils firent des progrès dans les lettres, ils abandonnèrent les Fescennins, dont on ne conserva un reste d'usage que dans les mariages & les triomphes, pour rire aux dépens des nouveaux mariés ou du triomphateur. *Voyez Comédie.*

FESTES. On trouve des fêtes chez tous les peuples de la plus haute antiquité; mais excepté celles des Hébreux qui eurent le bonheur de conserver la connoissance du vrai Dieu, les fêtes étoient partout des jours de débauches, d'extravagances, & souvent d'abomination. La musique, la danse, les spectacles en étoient l'ame avec ce que ces arts ont de plus licentieux. *Voy. Chœur, Danse, Jeux, Temple, &c.*

FÉVRIER, mois de l'année Romaine, ainsi nommé des expiations qu'on y faisoit, & qu'on appelloit *februa*.

FICTEURS. Quand les payens manquoient d'animaux pour leurs sacrifices, ils en immoloient des figures faites de cire, de pain, de fruit, &c; & on nommoit *Ficteurs* ceux qui faisoient ces figures.

FISC, *fiscus.* C'étoit le trésor de l'Empereur, qui n'avoit rien de commun avec l'*Aerarium* ou trésor public.

FLAMINES. C'est ainsi que les Romains nommoient les prêtres particuliers de plu-

fieurs de leurs divinités. On donne diverses étymologies de ce mot : les uns le font venir de *flammeum*, qui étoit une espèce de voile dont ces prêtres se couvroient la tête ; d'autres le tirent de *filum*, qui signifie *fil*, parce que ces mêmes prêtres se nouoient les cheveux avec un fil de laine, de sorte que *flamine* se diroit par abbréviation, pour *flamine*. Il y avoit deux sortes de flamines ; ceux qu'on nommoit les grands flamines (*flamines majores*) étoient au nombre de trois ; le flamine de Jupiter (*flamen Dialis*) ; le flamine de Mars, (*flamen Martialis*) ; le flamine de Romulus (*flamen Quirinalis*). Ces trois flamines avoient été établis par Numa, & devoient toujours être Patriciens. Leurs privilèges, sur-tout ceux du flamine de Jupiter, étoient très-étendus. Ce dernier étoit précédé d'un lecteur, avoit la chaise curule, portoit la robe prétexte, avoit entrée dans le Sénat, &c. Entre plusieurs choses qui lui étoient interdites, il ne lui étoit pas permis de voir travailler personne : c'est pour cela que, quand il marchoit dans les rues, il y avoit un homme qui alloit devant lui pour avertir les ouvriers de cesser leurs ouvrages, jusqu'à ce que le flamine fût passé. Cet homme étoit une espèce de héraut, appelé *præcia* ou *proclinator*. Les autres flamines, au nombre de douze, furent établis successivement en diverses circonstances. On les nommoit les petits flamines (*flamines minores*), & ils pouvoient être Plébéiens. On donna encore dans la suite des flamines à chacun des Empereurs qui furent mis au nombre des dieux.

FLAMINIQUES, femmes des Flamines. Elles avoient cet avantage sur les autres Romaines, que leurs maris ne pouvoient faire divorce avec elles.

FLAMINIÆ PUELLÆ &

FLAMINII PUERI. C'étoient de jeunes garçons & de jeunes filles qui servoient le Flamine de Jupiter dans ses fonctions sacerdotales.

ELAMMEUM. C'étoit un voile dont les dames Romaines se couvroient la tête quand elles sortoient. Les filles qu'on marioit en avoient un jaune. *Voyez* Flamines.

FLECHE, arme offensive différente du dard ou javelot, & connue dès la plus haute antiquité. Cette arme étoit plus terrible qu'on ne se l'imagine ordinairement. Rien, dit Celse, ne pénètre si aisément & si avant dans le corps que la fleche, tant parce qu'elle est lancée avec force, que parce qu'elle est longue & grêle. De-là vient qu'on est plus souvent obligé de la retirer par le côté opposé à celui par lequel elle est entrée; d'autant plus que les aîles dont elle est armée pour l'ordinaire, déchireroient plus les chairs en reculant, qu'en allant en avant. Il y avoit des peuples qui pour rendre les fleches plus redoutables, les imbitoient de poison, de sorte que la blessure en étoit toujours funeste.

Dans de certains pays, les femmes ornoient leurs têtes d'une quantité de petites fleches, faites à l'imitation de celles qui servoient dans les combats.

FLORALES, fêtes Romaines en l'honneur de Flore. Elles consistoient sur-tout en spectacles pleins de dissolution & d'infamie.

FLOTTE. Les flottes des Anciens étoient infiniment plus nombreuses qu'elles ne le sont aujourd'hui ; mais il n'en faut pas conclure qu'ils en fussent plus puissans ou plus entendus dans la marine. La première flotte considérable dont il soit parlé dans l'histoire, étoit composée de trois mille navires. Mais qu'étoient-ce que ces bâtimens que la reine Semiramis, à qui ils appartenoient, faisoit porter en bottes ou desassemblés, sur des chameaux ? Les vaisseaux des Romains n'étoient guère plus considérables. Quand *Duellius* eut défait la flotte des Carthaginois, il entra dans Rome sur un char de triomphe, faisant traîner devant lui les galères ou navires qu'il avoit pris sur les ennemis. Quels bâtimens que ceux qu'on promenoit ainsi dans les rues ! Il y a plus. La fragilité de ces bâtimens étoit telle qu'on n'osoit les mettre en mer que dans la belle saison. A la fin de l'été on les traînoit à terre, & on les enfermoit jusqu'au printemps, avec presque autant de soin que nous conservons nos oranges pendant l'hiver.

FLUTE, un des plus anciens instrumens de musique. Il étoit si estimé des Grecs, que l'art d'en jouer étoit regardé chez eux comme une partie essentielle de l'éducation, & qu'y exceller, étoit compté au rang des qualités les plus excellentes. Il paroît néanmoins que dans la suite, il rougirent de l'estime excel-

sive qu'ils faisoient d'un talent si frivole , & même qu'ils le méprisèrent si fort qu'ils l'abandonnèrent à leurs esclaves.

Les Anciens avoient un instrument de musique composé de deux flûtes , unies de manière qu'elles n'avoient ordinairement qu'une embouchure commune pour les deux tuyaux. Ces flûtes étoient ou égales ou inégales , soit pour la longueur , soit pour la grosseur. Les flûtes égales rendoient un même son. Les inégales rendoient des sons différens , l'un grave , l'autre aigu. La symphonie , qui résultoit de l'union des deux flûtes égales , étoit ou à l'unisson , lorsque les deux mains du joueur touchoient en même-temps les mêmes trous sur chaque flûte ; ou à la tierce , lorsque les deux mains touchoient différens trous. La diversité des sons , produite par l'inégalité des flûtes , ne pouvoient être que de deux espèces , suivant que ces flûtes étoient à l'octave ou seulement à la tierce : & dans l'un & l'autre cas , les mains du joueur touchoient en même-temps les mêmes trous sur chaque flûte , & formoient un concert à l'octave ou à la tierce.

FOCARIE. C'est le nom que les Anciens donnoient à celle de leurs esclaves qui étoit chargée du soin de faire du feu & de l'entretenir.

FORDICIDIES ou **HORDICIDIES** , fêtes Romaines , dans lesquelles on sacrifioit des vaches pleines à Tellus.

FORI. C'étoit le nom que les Romains donnoient aux gradins sur lesquels s'asseioit le peuple aux spectacles du cirque.

FORNACALES, fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Fornax, déesse qu'ils invoquoient particulièrement lorsqu'ils faisoient le pain, & sur-tout lorsqu'ils faisoient sécher sur le feu, & même un peu rôtir le bled avant que de le moudre.

FORUM. Les Romains se servoient de ce mot pour exprimer une place publique, en y joignant toujours une expression pour désigner chacune d'elles par la chose à laquelle elle étoit particulièrement destinée, comme *forum boarium*, la place aux bœufs; *forum piscarium*, la place aux poissons, &c. Mais il y en avoit une à Rome qui étoit la place publique par excellence, & qu'on nommoit simplement le *forum*, & si on y joignoit quelquefois une épithète, ce n'étoit que celle de *Romanum* ou celle de *Latinum*: le *forum* Romain; le *forum* des Latins. Cette place à laquelle il convient mieux de laisser sa dénomination latine, que de lui en substituer une dans notre langue, qui n'en a point qui lui convienne, cette place, le *forum*, étoit d'une très-vaste étendue, & ornée dans toute la circonférence d'édifices publics & particuliers dont la magnificence répondoit à la grandeur Romaine. C'étoit-là, dans le *forum*, où se tenoient les assemblées de la ville, & où les magistrats haranguoient le peuple, de la tribune qu'on appelloit *rostra*. Ce lieu étoit par conséquent, l'école des affaires & de l'éloquence. C'étoit la scène où tous les intérêts de l'Empire étoient discutés, & comme la source des espérances publiques & des fortunes particulières.

FOSSA QUIRITIUM. C'étoit une large tranchée qui couvroit le Janicule du côté de la plaine.

FOSSÉS qu'on creusoit autour d'un camp. *Voyez* Camp.

FRAMEA. C'étoit chez les Anciens une arme offensive, sur la figure de laquelle on n'est pas bien d'accord. Quelques-uns la confondent avec le *pilum*. D'autres croyent que c'étoit une javeline ou une épée très-longue.

FRATRES ARVALES. *Voyez* Arvaux.

FRONDE, instrument de guerte dont les Anciens se servoient avec beaucoup d'adresse. La fronde lançoit les pierres avec tant de roideur, que ni le bouclier, ni le casque n'en pouvoient soutenir l'impétuosité. Au lieu de pierres, on y mettoit quelquefois des balles de plomb, qui portoient beaucoup plus loin.

FUNÉRAILLES. Tous les Anciens avoient un très-grand soin de rendre aux morts les derniers devoirs, & regardoient comme une malédiction terrible que leurs corps, ou ceux des personnes qu'ils avoient chéries, demeurassent exposés à être déchirés par les bêtes & par les oiseaux, ou à se corrompre à découvert & infecter les vivans. C'étoit une consolation de reposer dans les sépulcres de ses peres. Les Hébreux enterroient les gens du commun. Pour les personnes considérables, quand elles étoient mortes, on les embaumoit, & après les avoir exposées quelques jours sur un lit rempli de parfums, & autour duquel on fai-

soit un grand feu , on les portoit avec un grand appareil , dans des sépulcres qui étoient de petits caveaux taillés dans des rochers. Ceux qui suivoient le convoi étoient en deuil & lamentoient à haute voix. Il y avoit des femmes qui faisoient le métier de pleurer en ces occasions , & on joignoit aux voix , des flûtes qui jouoient des airs lugubres. Enfin on composoit des cantiques pour servir comme d'oraisons funébres aux personnes illustres , dont la mort avoit été malheureuse. Quoique les funérailles fussent un devoir de piété , on regardoit comme impurs tous ceux qui y avoient eu part , jusqu'à ce qu'ils fussent purifiés. Aussi étoit-il défendu aux prêtres d'y assister , si ce n'étoit à celles de leurs proches.

En Egypte l'usage étoit d'embaumer les morts. Plusieurs ministres étoient employés à cette cérémonie. Les uns vuidoient la cervelle par les narines avec un ferrement fait exprès pour cela. D'autres vuidoient les entrailles & les intestins , en faisant au côté une ouverture avec une pierre d'Ethiopie tranchante comme un rasoir : puis ils emplissoient ces vuides de parfums & de diverses drogues odoriférantes. Comme cette évacuation , accompagnée nécessairement de quelques dissection , sembloit avoir quelque chose de violent & d'inhumain , ceux qui y avoient travaillé , prenoient la fuite quand l'opération étoit achevée , & étoient poursuivis à coups de pierre par les assistans. On traitoit au contraire , fort honorablement ceux qui étoient chargés d'embaumer le corps. Ils le remplissoient de myrrhe , de canelle & de toutes sortes d'aromates. Après un certain temps ils

l'enveloppoient de bandelettes de lin très-fines, qu'ils colloient ensemble avec une espèce de gomme fort déliée, & qu'ils enduïsoient encore de parfums les plus exquis. Quand le corps avoit été ainsi embaumé, on le rendoit aux parens, qui l'enfermoient dans une espèce d'armoire ouverte, faite sur la mesure du mort, & dans cet état, on le plaçoit dans le sepulcre qui lui étoit destiné; mais il y avoit pour cela bien des formalités à observer. Après des villes d'Egypte étoit un lieu destiné pour être la sépulture commune. Le plus célèbre de ces cimetières étoit celui de Memphis, qui étoit séparé de la ville par un lac, sur le bord duquel on apportoit le mort. Là des Juges établis pour cela, s'assembloient, examinoient la vie de l'Egyptien, & ne consentoient qu'on le passât de l'autre côté du lac dans le *lieu de repos* (c'est ce que signifie *Elisée*) que lorsque sa conduite avoit été irréprochable. Tous les autres en étoient impitoyablement exclus, de quelque état & de quelque rang qu'ils fussent. Les rois mêmes étoient comme les autres soumis à cette loi. Ceux à qui la sentence des Juges n'étoit pas favorable, étoient privés des honneurs de la sépulture, & le bâtehier, qu'en langue Egyptienne on nommoit *Charon*, ne les passoit point de l'autre côté du lac. Si l'Egyptien étoit mort sans avoir payé ses dettes, on livroit son corps à ses créanciers, pour obliger ceux de sa famille à le retirer de leurs mains, en se cotisant pour faire la somme dûe. S'il n'avoit pas été fidèle aux loix, le corps demeurait sans sépulture, c'est-à-dire, qu'il étoit privé des honneurs funébres qu'on rendoit aux bons

citoyens , dont un des principaux étoit d'être déposé honorablement dans un sépulcre , & qu'on le mettoit simplement dans une fosse qu'on nommoit *tartare*. De-là vient qu'encore aujourd'hui on trouve quelquefois des *momies* ou cadavres embaumés , dans des endroits isolés & sans aucune apparence de tombeau. Pour ceux qui avoient trahi la patrie , les tyrans , les sacrilèges , & généralement tous ceux qui avoient subi des supplices qu'ils avoient mérités par leurs crimes , on laissoit leurs cadavres exposés dans les champs pour être la pâture des bêtes sauvages & des oiseaux carnaciers.

On retrouve dans la Grece la plupart des cérémonies funébres usitées chez les Hébreux & les Egyptiens , excepté qu'on n'y embaumoit pas les corps de manière à les rendre incorruptibles ; mais seulement pour empêcher qu'ils ne se corrompissent en attendant le jour des funérailles , qui ne se faisoient que le huitième jour après le décès. Ce qu'il y avoit de particulier & dont on ne voit point d'exemples chez les anciens Egyptiens ni chez les Hébreux , c'est qu'ordinairement les Grecs brûloient les corps de leurs morts : ce qui se pratiquoit , à peu de choses près , comme nous allons voir que le faisoient les Romains , dont les funérailles , soit lorsqu'on entéroit les cadavres , soit lorsqu'on les brûloit , étoient presque entièrement semblables à celles des Grecs. La seule chose essentielle qu'on ne trouve pas qu'ils aient adoptée , c'est la loi concernant les dettes ; c'étoient d'ailleurs les mêmes usages & les mêmes superstitions , sans oublier celle qui consistoit à

mettre dans la bouche du mort une pièce de monnoie pour Charon , & un petit morceau de gâteau pour Cerbere.

Sous les Rois & les premiers Consuls , les Romains enterroient les morts , quoique cela ne se fit pas toujours ; mais l'usage de les brûler prévalut dans le temps le plus florissant de la République , & dura jusqu'au dernier temps des Antonins.

Pour brûler le cadavre , on élevoit un bucher en forme d'autel ou de tour , construit avec du bois fort combustible , autour duquel on mettoit des cyprès. On plaçoit sur le haut du bucher le corps , qu'on arrosoit des liqueurs les plus précieuses ; & les plus proches parens y mettoient le feu , en détournant le visage. On y jettoit aussi les habits les plus riches du mort , & ses armes : ses parens coupoient leurs cheveux & les jettoient sur le bucher. Pendant que le corps brûloit , on répandoit assez souvent du sang humain devant le bucher : ce fut d'abord celui des prisonniers de guerre ou des esclaves ; mais dans la suite ce fut celui d'une sorte de Gladiateurs qu'on nommoit *Bustnaires*. Lorsque le corps étoit consumé , on éteignoit les flammes avec du vin ou avec de l'eau , & les parens du mort renfermoient ses os & ses cendres dans une urne , où ils mêloient des fleurs & des liqueurs odoriférantes. Après cela un Prêtre jettoit trois fois de l'eau pure sur l'assemblée , pour la purifier , & tout le monde étant sur le point de s'en aller , on disoit un dernier adieu à celui qui venoit d'être brûlé. La formule étoit à peu près celle-ci : *Adieu pour toujours , nous vous suivrons tous dans l'ordre que la na-*

sure voudra. Enfin une des Pleureuses, ou quelque autre, congédioit l'assemblée, en disant : *ilicet* ; on peut s'en aller. On enfermoit l'urne dans un tombeau, sur lequel on gravoit une inscription avec une priere pour que les os du mort reposassent mollement. *Voyez.* Embaumement. Gladiateurs.

FUNICULE ou Canch. *Voyez* Canch.

FUSTUARIUM. *Voyez* Baltonade.

G

G Cette lettre seule est pour Gaius ou Caius, Gellius, *noms propres* ; *genus*, race ; *gens*, famille ; *genius*, genie ; *gaudium*, joie ; *gesta*, actions ; *gratia*, reconnoissance, grace ; *gratis*. GAB. Gabinus. GAL. Galerius ou Gallus, *noms propres*. G. C. *genio civitatis*, au genie de la République ; GEN. P. R. *genio populi Romani*, au genie du peuple Romain. GER. ou GERM. *Germanicus*, *Germania*. GM. *Germanicus* ou *Germanus*. GN. Gnæus, pour Cnæus, *nom propre* ; *Gens*, *Genius*, *Genus*. GNT. *Gentes*, les nations ou les familles ; GRA. Gracchus, *nom propre*. GRC. *Gracus*, Grec ; GL. *Gloria*, gloire. GA. V. *Gravitas vestra* ou G. T. *Gravitas tua*, votre gravité ou votre excellence. GR. ou GX. *Grex*, Compagnie. GR. *Gerit*, il fait, il gouverne, ou *gratis*. GL. S. Gallus Sempromnius, *nom propre*.

Les Romains n'ont commencé à se servir du G, qu'après la première guerre Punique :
avant

avant ce temps-là, au lieu de cette lettre, ils se servoient du C. Dans la suite ; ils employèrent souvent indifféremment l'un & l'autre de ces caractères, & ils écrivirent *Cneius & Gneius, Caius & Gaius ; Caieta & Gaieta ; Camelus & Gamelus ; graculus & gragulus, &c.*

On trouve quelquefois le g à la place de n, comme en ces mots *Agchises* pour *Anchises* ; *aggulus* pour *angulus* ; *eggerunt* pour *ingerunt* ; *ignocens* pour *innocens*, &c. On mettoit dans certains mots r pour g, comme *arger* pour *agger* ; *arna*, pour *agna*, &c ; & quelquefois v pour g, *fivere* pour *figere*.

G dans les nombres, marque *quatre cents*, & si on met une ligne dessus, elle signifie *quarante mille*. Chez les Grecs, cette lettre qu'ils formoient ainsi Γ, marquoit *trois*, & avec un accent aigu *trois mille*.

GALEA, Voyez *Casque*.

GALERUS. C'étoit une espèce de chapeau ou bonnet blanc qu'il n'étoit permis qu'au seul Flamme de Jupiter de porter.

GALLES, prêtres de Cybele, ainsi nommés de *Gallus*, fleuve de Phrygie où avoit commencé le culte de cette déesse. Ils étoient *cunuques*, & avoient pour chef un d'entr'eux, qui s'appelloit *Archigalle*. Ils prétendoient être fort habiles dans la connoissance de l'avenir, & ils courroient les villes & les campagnes pour dire la bonne aventure à ceux qui avoient l'imbécillité de les consulter & de les bien payer pour cela. Voyez *Métragyrtes*.

GAMÉLION, un des mois Athéniens, dans lequel étoient les fêtes des noces, appelées

K

Gamélies, d'où le nom du mois, & le surnom de *Gamélia* donné à Junon en l'honneur de qui se célébroient ces fêtes.

GÉMONIES. C'étoient à Rome des espèces de puits dans lesquels on jettoit les cadavres des esclaves qui avoient été punis de mort.

GÉOMÉTRIE. Comment les Anciens en traçoient les figures. *Voyez* Abaque.

GERAH. *Voyez* Obole.

GESTE. Les Anciens avoient porté au plus haut point de perfection l'art du geste, qui consiste, dit Platon, dans l'imitation de tous les mouvemens que les hommes peuvent faire. Les Romains l'appelloient *saltation*, & Quintilien conseille d'envoyer, pour quelque temps seulement, les enfans dans les écoles où on enseignoit cet art; mais simplement pour y prendre la grace & l'air aisé dans l'action, & non pour se former sur le geste du maître de danse, dont celui de l'orateur doit être très-différent. Ces écoles étoient celles où se formoient les Comédiens, & par cette raison Scipion l'Affricain, le célèbre destructeur de Carthage, s'éleva avec force contre cet usage qui avoit déjà prévalu de son temps, d'y envoyer les enfans pour y apprendre l'art du geste. *Voyez* Danse, Déclamation.

GLADIATEURS. Les Romains croyoient honorer les morts en obligeant des hommes à se battre à toute outrance autour du bucher de celui dont on faisoit les funérailles, & la pompe funébre étoit estimée plus ou moins grande à proportion du nombre de ces miséra-

bles victimes. Ils avoient pris des Etrusques cet usage, qui venoit de ce qu'autrefois on avoit coutume d'égorger des captifs sur le tombeau de ceux qui avoient été tués à la guerre. Ce ne fut qu'après l'expulsion des Rois, & dans les premiers temps de la République, qu'on commença à voir dans les funérailles des combats de Gladiateurs; ce qui n'avoit lieu qu'à celle des hommes illustres & d'un rang distingué. Dans la suite on donna ce spectacle aux funérailles de quelques particuliers, & même de quelques femmes; mais bientôt on donna les gladiateurs au peuple, seulement pour le plaisir & pour gagner son affection. C'étoient les Magistrats qui donnoient ce spectacle, uniquement pour se rendre agréable, non-seulement à Rome, mais aussi dans tous les pays soumis à la République & dans toute l'étendue de l'empire Romain. Les simples particuliers même & les gens de la plus vile condition, gratifioient quelquefois le public de ce spectacle. Les jours où cela se pratiquoit, étoient principalement les *Saturnales*, & une fête de Minerve, appelée *Quinquatrus*. Souvent on prolongeoit les jours de ces fêtes en l'honneur du Prince, par l'ordre du Prince même ou par celui du Sénat.

On entretenoit & on nourrissoit à Rome les Gladiateurs dans différentes maisons appelées *Ludi*, dont l'administration étoit regardée comme une commission honorable. On les y nourrissoit fort bien, & ils étoient sous les ordres de certaines gens qu'on appelloit *Lanista*, qui les achetoient, ou qui prenoient soin d'élever des enfans exposés, qu'ils

K il

destinoient à ce métier. Ils le leur apprennoient comme un art, & leur donnoient même sur cela des préceptes par écrit. Ils les exerçoient avec des épées de bois. Les gladiateurs n'étoient d'abord que des esclaves condamnés ou *ad ludum* ou *ad gladium*. Ceux qui étoient condamnés *ad gladium*, devoient être mis à mort dans l'espace d'une année. Ceux qui étoient seulement condamnés *ad ludum*, pouvoient être délivrés au bout d'un certain temps. On tiroit aussi les gladiateurs des captifs qu'un général d'armée donnoit, ou que l'on achetoit. Dans la suite des hommes libres, soit pour gagner de l'argent, soit pour avoir le plaisir de se battre, & même les personnes de la première condition, par complaisance pour les Empereurs, eurent la bassesse de descendre dans l'arène & d'y faire le métier de gladiateurs; mais, ce qui est bien plus surprenant, des femmes mêmes eurent cette fureur. Celle de la nouveauté alla jusqu'à vouloir voir des nains se battre les uns contre les autres dans l'amphithéâtre où se donnoient ordinairement ces sortes de spectacles. Cependant tous ceux qui s'abaissèrent à cette indignité, furent toujours regardés comme infames.

Lorsque le jour du spectacle étoit arrivé, on appareilloit les combattans, & on mettoit ensemble ceux qui étoient à peu près d'une force & d'une habileté égale. Après cela on visitoit leurs épées, & il falloit qu'elles fussent approuvées par celui qui donnoit le spectacle. Il observoit si la pointe n'étoit pas émouffée. Les combattans commençoient par préluder en se battant avec des épées de bois,

& en se lançant les uns contre les autres des javelines avec beaucoup d'art ; ce qu'on appelloit proprement *ventilare*. Ensuite la trompette donnoit le signal , & aussi-tôt on en venoit aux armes meurtrières, & cela s'appelloit *versis gladiis pugnare*. Alors ils se mettoient en garde de part & d'autre , & avoient soin sur-tout de se bien tenir sur leurs jambes. Ils alloient l'un sur l'autre , s'attaquoient & se donnoient des coups terribles. Lorsqu'un gladiateur étoit blessé , le peuple s'écrioit *hoc habet* (il en tient). Alors il baissoit ses armes , ce qui étoit un signe qu'il se confessoit vaincu. Il dépendoit du peuple , quelquefois de celui qui faisoit les frais du spectacle , & toujours des Vestales , qui ne rougissoient pas d'assister à ces spectacles d'horreur , d'accorder la vie au gladiateur vaincu. Un seul cas lui fauvoit nécessairement la vie , c'étoit l'arrivée de l'Empereur , qui lui accordoit le renvoi , (*missio*). Le renvoi étoit différent du congé (*rudis*). Celui-ci étoit pour le vainqueur , & l'autre pour le vaincu. Le renvoi n'étoit que pour un jour , & le congé pour toujours. Le prix pour les vainqueurs étoit une palme , de l'argent , & enfin une épée de bois.

GOMAR , GOMER ou GOMOR , mesure des Hébreux , qui étoit la dixième partie de l'Ephah , & tenoit un peu plus de quatre pintes , mesure de Paris. D. Calmet croit que c'étoit la dixième partie du Bath , & ne lui donne que trois pintes.

GRADUS , mesure d'intervalle chez les Romains. Elle étoit de deux pieds & demi.

GREFFIERS, *Scriba*. C'étoient les premiers Officiers des Magistrats Romains qui les mennoient à leur suite pour enregiftrer les loix & tous les actes. Ils étoient divisés en Décuries, leurs charges étoient vénales, & ils étoient distingués les uns des autres chacun par une épithète, qui marquoit à quel Magistrat il étoit attaché. *Scriba Questorius*; le Greffier du Questeur : *Scriba Edilitius*; le Greffier de l'Edile, &c. Comme cette charge n'étoit ordinairement exercée que par des hommes libres, elle étoit assez honorable chez les Romains : elle l'étoit beaucoup moins chez les Grecs. *Voyez* Scribes.

GUSTATION. Dans les repas, les Romains donnoient ce nom au premier service; qui n'étoit composé que de mets propres à exciter l'appétit.

GUTTUM. C'étoit chez les Romains le nom d'un vase sacré, d'où on verfoit le vin goutte à goutte.

GYMNASES, édifices spacieux, magnifiques, dressés & bâtis à grands frais, où les Grecs alloient se former à la Gymnastique, art ainsi appelé d'un mot grec, qui signifie *nud*, parce que cet art consistant dans les exercices du corps, on y quittoit les vêtemens pour faire ces exercices avec plus de souplesse & d'agilité.

GYMNASTIQUE ou **GYMNIQUE**. On nommoit ainsi l'art par lequel on formoit les Athlètes aux différentes espèces de combats qui entroient dans les spectacles du stade dans la Grece, & de l'amphithéâtre & du cirque à Rome.

GYMNOSOPHISTES. Ils étoient dans les Indes à peu près ce qu'étoient les Mages chez les Perses, & les Druides dans les Gaules. Voyez Mages, Druides.

GYNÉCÉE. C'étoit chez les Grecs le nom qu'on donnoit à la partie d'une maison où habitoient les femmes qui avoient toujours, sur-tout chez les Grands & les Riches, leur appartement séparé. Elles y étoient fort retenues, jusque-là qu'elles ne mangeoient jamais à table avec les hommes, quand il y avoit des étrangers.

GYNÉCOCOSMES, Magistrats Athéniens, qui étoient chargés du soin de veiller à ce que les femmes se continssent dans les bornes de la décence & de la modestie convenables à leur sexe. Ils imposoient une amende à celles qui vouloient se distinguer par le luxe & par des parures trop recherchées, & capables de nuire aux bonnes mœurs.

H

H. Comme cette lettre chez les anciens Romains n'étoit qu'une simple note pour marquer l'aspiration, ils l'omettoient quelquefois, & écrivoient par exemple *triumpus* pour *triumphus*; & d'autres-fois, ils la mettoient au commencement de plusieurs mots, d'où l'usage la fait entièrement disparaître; comme *huper* pour *uber*; *harena* pour *arena*. A la place de cette lettre on trouve un

B en certains mots. *Belena* pour *Helena* ; en d'autres un S, *exsibeant* pour *exhibeant*. On trouve aussi *besper* pour *vesper* ; *hamula* pour *famula*.

H seul est pour *habet*, il a ; *hic*, celui-ci, & pour tous les autres cas & genres de ce pronom ; *heic* ou *hic* ici ; *Hastatus*, un des soldats qui armés de lances marchent à la tête des légions ; *hares*, héritier ; *homo*, homme ; *honestus*, honnête ; *honor*, honneur ; *hora*, heure ; *hostis*, ennemi ; *herus*, maître.

H. A. *hoc anno*, cette année. HA. *Hadrianus*, nom propre. HC. *hunc* ou *huic*, ou *hic*. HER. *hares*, héritier ; *hereditas*, héritage ; *Herennius*, nom propre. HER. ou HERC. S. *Herculi sacrum*, consacré à Hercule. H. H. ou HERR. *heredes*, les héritiers. H-L-S. *Sestertius*, petit sesterce. H-S. ou HS. *sestertium*, grand sesterce. H. M. AD. H. N. T. *hoc monumentum ad heredes non transit*, ce tombeau ne passe point aux héritiers. H. O. *hostis occisus*, ennemi tué. HOSS. *hostes*, les ennemis. H. S. *hic*, *situs* ou *sita* ; *sepultus* ou *sepulta*, il est inhumé, ou elle est inhumée ici. H. SS. *hic superscriptis*, marqués ci-dessus.

Quand H. est une note numérale, elle marque deux cents, & avec une ligne dessus, deux cents mille.

HABILLEMENT. Les Anciens étoient ordinairement vêtus de long, comme sont encore la plupart des peuples du monde, & comme nous étions nous-mêmes en France il n'y a pas trois cents ans. C'est bien plutôt fait de se couvrir tout d'un coup, que de vêtir

chaque partie du corps l'une après l'autre ; & les grandes draperies ont plus de dignité & de vraie beauté. Dans les pays chauds on a toujours porté des habits larges , & on s'est peu mis en peine de couvrir les bras ou les jambes, ni de porter autre chaussure que des semelles diversement attachées. Ainsi les habits n'avoient presque point de façon : ce n'étoit que des pièces d'étoffes que l'on faisoit de la grandeur & de la figure que devoit avoir l'habit ; il n'y avoit rien à tailler , & peu à coudre : on avoit même l'art de faire sur le métier des robes à manches tout d'une pièce sans couture.

Comme les Anciens ne changeoient point de modes , les riches avoient toujours grande quantité d'habits en réserve , & n'étoient jamais exposés à attendre un habit neuf , ou à le faire faire à la hâte. Il se trouva dans la garde-robe de Lucullus cinq mille chlamydes , espèce de vêtemens ordinaires de son temps : on peut juger par-là du reste. Il étoit ordinaire de faire des présens d'habits : & alors on en donnoit deux paires , afin qu'il y eût de quoi changer , & que l'un pût être porté pendant qu'on laveroit l'autre ; c'étoit comme nos chemises.

Les étoffes étoient la plupart de laine. En Egypte & en Syrie , on portoit aussi du fin lin , du coton & du bysse , plus fin que tout le reste. Cette dernière étoffe étoit une espèce de soie d'un jaune doré. Pour notre soye elle étoit encore inconnue du temps des Israélites , & l'usage n'en est devenu fréquent au-deça des Indes , que plus de cinq cents ans après Jesus-Christ. La beauté des habits consistoit

dans la finesse des étoffes ou dans la couleur. Les plus estimées étoient le blanc ou la pourpre rouge ou violette : & il semble que le blanc fut la couleur la plus ordinaire chez les Israélites , aussi-bien que chez les Grecs & les Romains. Les jeunes garçons & les filles portoient des habits bigarrés de diverses couleurs. Les ornemens des habits étoient des franges ou des bordures de pourpre ou de broderies ; & quelques agraffes d'or ou de pierreries aux endroits où elles étoient nécessaires. La magnificence consistoit à changer souvent d'habits , & à n'en porter que de bien nets & de bien entiers. Pour juger combien étoient simples les habits des Anciens , même ceux des Grecs & des Romains , dans les temps de leur plus grand luxe , on peut voir les statues antiques & les bas reliefs qui sont venus jusqu'à nous. *Voyez Robe , Tunique , Chaussure , Femmes , &c.*

HAR ou ZIO , second mois de l'année sacrée des Hébreux , & le septième de leur année civile. C'étoit la lune d'Avril.

HARANGUE. L'usage des harangues étoit très-fréquent chez les Anciens , sur-tout chez les peuples Républicains , tels que les Grecs & les Romains. Dans les affaires civiles , le peuple s'assembloit dans une grande place , & là les Orateurs élevés sur une espèce d'estrade , qu'on nommoit *tribuna* , déployoient tout l'art de l'éloquence , pour faire entrer les citoyens dans les vues qu'on vouloit leur inspirer. A Rome on nommoit l'endroit le plus ordinaire où on haranguoit le peuple , *les Rostres* , nom pris d'un mot latin qui signifie *épérons de*

vaisseaux, parce que ce lieu étoit orné de ceux qu'on avoit pris sur les ennemis. C'étoit une coutume assez générale chez tous les peuples, qu'un Roi à la tête de son armée, ou un Général, haranguoit ses soldats avant que de les mener au combat. Il faut observer que les Anciens se tenoient toujours debout quand ils parloient publiquement, & non-seulement les Orateurs dans les grandes assemblées, les Généraux & les Princes devant leurs armées; mais aussi les Rois dans leurs conseils, & les Juges quand ils disoient leurs avis dans les lieux où se tenoient les différens tribunaux.

HARPE, espèce de lyre que les Anciens nommoient *trigone*, à cause de sa forme triangulaire.

HASTA. Voyez Javelot.

HASTAIRES. On donnoit ce nom à l'un des trois corps de troupes qui composoient la légion Romaine. Ils en formoient la première ligne.

HAZAZEL. C'étoit le nom que les Israélites donnoient au bouc émissaire. Le grand Prêtre l'offroit en sacrifice; mais sans l'égorger ni le brûler. Après l'avoir chargé de tous les péchés du peuple, il le chassoit dans le désert, de manière qu'il ne reparût plus. Cette expulsion du bouc hazazel, étoit toujours précédé de l'immolation réelle d'un autre bouc.

HÉCATÉSIES, fêtes Grèques en l'honneur d'Hécate.

HÉCATOMBE. Voyez Hécatombeon.

K vj

HÉCATOMBÉON, nom d'un mois de l'année Athénienne, ainsi appelé d'une hécatombe, c'est-à-dire, d'un sacrifice de cent bœufs qu'on faisoit à Junon, le premier jour des fêtes aussi appelées *hécatombées*, pour la même raison. *Voyez* Année.

HÉLÉPOLE, énorme machine de guerre de figure carrée. Sa construction étoit un assemblage de grosses poutres qui formoient comme plusieurs tours posées les unes sur les autres; de sorte que la première étoit plus grosse que la seconde, celle-ci que la troisième, & ainsi des autres en diminuant. Toute cette masse portoit sur des roues proportionnées au poids de la machine.

HÉLIASTES. *Voyez* Héliée.

HÉLIÉE. C'étoit à Athènes le nom d'une grande place où se tenoient les plus grandes assemblées de la République. Les Juges qui y composoient le tribunal où se décidoient les affaires, devoient s'y trouver toujours au moins au nombre de cinquante; mais ordinairement il y en avoit deux cents, & quelquefois jusqu'à cinq cents. Dans les affaires d'une grande importance, on y appelloit les Juges d'un ou même de plusieurs tribunaux différens; de sorte qu'on y voyoit, selon l'exigence des cas, jusqu'à mille, quinze cents, deux mille Juges. Les Juges qui composoient naturellement le tribunal de l'Héliée, étoient tirés du peuple par la voie du sort, & c'étoient eux qu'on nommoit proprement *Héliastes*; mais quand les Juges des autres tribunaux y étoient appelés, ils étoient aussi

cenſés Héſiaſtes , & à chaque aſſemblée , tous les Juges , tant les Héſiaſtes naturels que les autres , prononçoient un ſerment dont on trouve la formule dans le diſcours de Démofthène contre Timocrate.

HELLANODIQUES. *Voyez Athlètes.*

HELLOTIES , fêtes Gréques , qu'on célébroit dans l'île de Crète en l'honneur d'Europe , & à Corinthe en celui de Minerve.

HÉMÉRODROME. Les Grecs donnoient ce nom à des Couriers qu'on employoit pour les affaires de l'état , & qui alloient avec une vîteſſe incroyable. Pour faire plus de diligence , un Hémérodrome ne courroit ordinairement qu'un jour , au bout duquel il donnoit les lettres à un autre Hémérodrome qui étant tout-frais , continuoit la route , de manière qu'il n'y avoit jamais de retardement pour raiſon de laſſitude. Les Romains établirent depuis chez eux des Hémérodromes à l'exemple des Grecs.

HÉMINE , meſure des liquides chez les Romains. C'étoit la moitié du ſeptier , & rénoit un peu plus du demi-ſeptier meſure de Paris.

HÉMIOBOLE , petite monnoie Gréque , qui faiſoit moitié de l'obole , & qui valoit de la nôtre environ ſept deniers & demi.

HÉPHÆSTÉIES , fêtes qu'on célébroit à Athènes en l'honneur de Vulcain.

HÉRACLEIES , fêtes Gréques en l'honneur d'Hercule.

HÉRÉES, fêtes qu'on célébroit à Argos en l'honneur de Junon.

HERMÉES, fêtes Grèques en l'honneur de Mercure.

HESTIÉES, sacrifices solennels que les Grecs faisoit à Vesta. Il n'étoit permis qu'aux laboureurs de manger de la chair des victimes.

HEURE. La division des jours en heures est très ancienne. Les Grecs l'avoient prise des Egyptiens ; mais elle étoit encore inconnue aux Romains avant la première guerre Punique. Voici comme les derniers faisoient cette division : ils comptoient douze heures pour le jour, & autant pour la nuit. Ils commençoient à compter ces heures au temps de la journée qui est chez nous six heures du matin ; de sorte que la troisième heure revenoit à nos neuf heures du matin, leur sixième à midi, leur septième à une heure après midi, &c. Pour les heures de la nuit, ils les partageoient en quatre parties égales, qu'ils appelloient *veilles*, de sorte que chaque veille contenoit trois heures.

HIEROGLYPHES. On nommoit ainsi des figures symboliques dont se servoient les Egyptiens pour exprimer & cacher en même-temps les mystères de leur religion & les secrets de leur politique, & dont il n'y avoit guère que les rois & les prêtres qui eussent la véritable intelligence. C'est l'idée générale qu'on a des Hieroglyphes ; mais elle n'est vraie que pour les temps qui ont suivi l'invention des lettres de l'alphabet ; car avant cette invention, on se servoit de figures hierogly-

phiques pour exprimer toutes sortes de choses, histoire, morale, affaires civiles, &c. C'étoit une sorte d'écriture, la seule qu'il y eût alors, dont les besoins journaliers rendoient la connoissance nécessaire, & que tout le monde sçavoit : mais comme l'étude en étoit longue & pénible, ou la laissa bientôt après l'invention des lettres; de sorte que les hieroglyphes devinrent inintelligibles au commun du peuple; ce qui par cela même se trouva extrêmement commode aux prêtres & aux ministres pour exprimer des choses qu'il étoit également de leur intérêt de sçavoir & de cacher au vulgaire.

HIEROPHANTE. *Voyez* Mystères.

HILARIES, fêtes Grèques & Romaines en l'honneur de Cybèle & de Pan.

HIN, mesure des liquides chez les Hébreux. C'étoit la sixième partie du *bathus*, & tenoit environ six pintes & chopine mesure de Paris. D. Calmet ne lui donne qu'environ cinq pintes.

HIPPARQUE. C'étoit chez les Grecs un Général de cavalerie.

HIPPICON. C'étoit chez les Grecs un intervalle de quatre stades.

HIPPOTHOONTIS, une des Tribus des Athéniens.

HISTRION d'*hister*, mot Etrusque, qui signifie comédien. Les Romains nommoient ainsi ceux de cette profession, parce que les premiers qui y parurent, étoient venus d'Etrurie.

HOLOCAUSTE. C'étoit chez les Hébreux le sacrifice ou la victime toute entière, après en avoir ôté la peau qui restoit au prêtre, étoit consumée par le feu de l'autel sur lequel on la brûloit. Les Payens avoient aussi des holocaustes. *Voyez Popes.*

HOMME NOUVEAU. A Rome on donnoit ce nom à un citoyen qui le premier de sa famille étoit parvenu aux honneurs.

HORDEARII. *Voyez Athlètes.*

HORDICIDIES. *Voyez Fordicidies.*

HORLOGE d'eau. *Voyez Clepsydre.*

HORÉES, fêtes Gréques en l'honneur des Heures.

HOSPITALITÉ. La pratique de l'hospitalité, fondée sur le besoin mutuel des hommes, paroît être aussi ancienne que le monde. Les Patriarches qui vécurent d'abord après le déluge, l'exercèrent; Abraham & Lot accueillirent les Anges qui alloient à Sodome, & qu'ils prenoient pour des voyageurs. Il y avoit trois sortes d'hospitalités. La première, celle que la piété faisoit exercer envers les étrangers, les voyageurs, les inconnus, telle que celle d'Abraham envers les Anges, & celle d'Alcinous envers Ulysse. La seconde étoit une suite de la précédente; ceux qui avoient logé chez une personne, étoient dès-lors liés avec elle par les liens de l'hospitalité; ils étoient obligés de se loger & de se secourir mutuellement, & ce droit passoit à leur postérité; telle est l'hospitalité exercée par Raquel envers le jeune Tobie, & celle de Nes-

tor & de Ménélas envers Télémaque. On contractoit la troisième sorte d'hospitalité sans avoir vû ses hôtes ; on envoyoit un présent à une personne , & on lui demandoit de se lier par le droit d'hospitalité ; si elle renvoyoit un autre présent , c'étoit une marque qu'elle acceptoit les offres , & dès-lors les droits étoient également sacrés : telle est l'hospitalité de Cyniras , roi de Chypre , avec Agamemnon. On pourroit encore compter une quatrième sorte de droit également sacré , c'est le droit de suppliant. Le même principe de religion obligeoit les Payens à respecter & à regarder comme un dépôt inviolable dont on devoit rendre compte à la divinité , un homme réduit par ses malheurs à prendre leur maison pour refuge , fût-il d'ailleurs leur plus grand ennemi. Le malheureux s'assuyoit sur la cendre du foyer , & imploroit les dieux de l'hospitalité : tel parut Themistocle chez Admète , roi des Molosses , & tel encore Coriolan , se confia à Tullus , son ennemi capital. Deux points essentiels dans la pratique de l'hospitalité , étoient premièrement de laver les pieds ou de mettre dans le bain ; secondement , de ne demander le nom des hôtes inconnus , qu'après le premier repas. Dans les siècles qu'on nomme héroïques , les hôtes se faisoient mutuellement des présens , qui servoient de témoignage perpétuel du lien qui unissoit les familles ; dans la suite , au lieu de ces présens , on se contenta de rompre en deux une pièce de monnoie , ou plus communément de scier en deux un bâton d'ivoire dont chacun des deux hôtes gardoit une portion : c'est ce qu'on nommoit *tefferæ*

hospitalis. Le droit d'hospitalité étoit imprescriptible, & à moins d'y avoir renoncé par un acte en bonne forme devant les Magistrats, rien ne pouvoit y porter atteinte. Dans la guerre même, les combattans qui se trouvoient liés par le droit d'hospitalité, étoient obligés de se respecter. Les dieux protecteurs de l'hospitalité, étoient Jupiter, à qui en ce cas on donnoit le surnom de *Xenius*; Apollon à qui on donnoit celui de *Theoxenius*; Vénus, Minerve, Castor, Pollux, & sur-tout les Lares.

HOSTIES. Les animaux destinés aux sacrifices se nommoient *victimes* ou *hosties*. L'une différoit de l'autre, premierement en ce que toutes sortes de personnes pouvoient immoler l'hostie, & que la victime ne pouvoit l'être que par celui qui avoit vaincu l'ennemi. Secondement, en ce que l'hostie étoit immolée avant que d'aller à l'ennemi, & la victime ne l'étoit qu'après la victoire. Ainsi ces deux mots viennent, *hostie* de *hostibus cadendis*; & *victime* de *victis hostibus*, parce que dans les premiers temps on n'offroit ordinairement des sacrifices qu'avant le combat & après la victoire. Ces deux différentes dénominations n'en furent pas moins données aux animaux qu'on immoloit pour toutes autres causes que celle de la guerre; mais avec cette différence qu'on donnoit ordinairement le nom de victime aux gros bétail, & celui d'hostie au petit. Néanmoins on confond souvent ces deux expressions. Il faut observer que, comme les Anciens offroient aussi des choses inanimées en sacrifices, le nom de *victimes* ne convenoit

qu'aux choses animées, & celui d'*hostie* aux unes & aux autres.

HOSTIE PACIFIQUE. C'étoit chez les Hébreux un sacrifice institué pour remercier Dieu de ses grâces, ou pour lui en demander. Dans cette sorte de sacrifice, comme dans celui pour les péchés, une partie de la victime étoit brûlée sur l'autel des holocaustes, une partie étoit brûlée hors du camp ou hors de la ville, & une troisième partie étoit mangée avec respect soit par les seuls prêtres, si le sacrifice étoit offert pour les péchés du peuple; soit par les prêtres & par le peuple, si c'étoit le sacrifice d'une hostie pacifique. Mais si c'étoit un prêtre qui offrit un sacrifice pour son propre péché, nul ne mangeoit de la victime immolée. Tout ce qui n'étoit pas brûlé sur l'autel des holocaustes, étoit brûlé hors du camp ou hors de la ville.

HOSTILIS Campus. Voyez Féciales.

HYACINTHIES, fêtes Grèques en l'honneur d'Hyacinthe, jeune-homme d'une grande beauté, qu'Apollon avoit changé en fleur.

HYBRISTIQUES, fêtes qu'on célébroit à Argos en l'honneur de Téléfille, femme d'un courage héroïque, qui s'étant mise à la tête des troupes de la ville, avoit obligé Cléomène, roi de Lacédémone, d'en lever le siège. Dans cette fête, les hommes s'habilloient en femmes, & les femmes en hommes.

HYDROPHORIES, fêtes Grèques en l'honneur d'Apollon & en mémoire de ceux qui avoient péri dans le déluge de Deucalion.

HYPÆTHRES, sorte de temples. *Voyez* Temples.

HYSTERIES, fêtes Grèques dans lesquelles on immoloit des truyes à Vénus.

I

I Les Anciens mettoient volontiers *u* pour *i*, au milieu des mots. *Optimè* pour *optimè*; *decumus* pour *decimus*, &c. **I.** seul pour **Junius**, **Julius**, **Jupiter**, noms propres; *ibi*, là; *Id est*, c'est-à-dire; *immortalis*, immortel; *Imperator*, Empereur, Général; *In*, dans; *Incomparabilis*, incomparable; *Inferi*, les enfers; *Inter*, entre; *Intra*, au dedans; *Invenit*, il a trouvé; *Inviçtus*, invincible; *Ipse*, lui-même; *Iterum*, une seconde fois; *Judex*, Juge; *Jussit*, il a ordonné; *Interdum*, quelquefois; *Jus*, droit. **IA.** *intra*. **I. AG.** *in agro*, dans le champ. **IAN.** **Janus**, ou **Januarius**, Janvier. **I. AGL.** *in angulo*, dans le coin. **IAD.** *jam dudum*, depuis long-temps. **IA. RI.** *jam respondi*, j'ai déjà répondu. **IC.** *hic*, ici. **I. C.** *Jurisconsultus*, Jurisconsulte; ou *Judex cognitionum*, Juge des informations; ou *Julius Caesar*, nom propre. **I. D.** *inferis diis*, aux dieux infernaux; ou *Jovi dedicatum*, dédié à Jupiter; ou *Isidi dea*, à la déesse Isis; ou *jussu Dei*, par l'ordre de Dieu. **ID.** **Idus**, les Ides. **I. D. M.** *Jovi deo magno*, au grand dieu Jupiter. **I. B.** ou **I. FO.** *in foro*, dans la place. **I. FNT.** *in fronte*, au front. **IF.** *interfuit*, il s'y est trouvé. **IFT.** *interfuerunt*, ils

s'y sont trouvés. IG. *igitur*, donc. I. H. *jacet hic*, il est inhumé ici. I. I. *in jure*, dans le droit, en justice. II. V. *Duumvir*. III. V. *Triumvir*. IIII. V. *Quatuorvir*. IIIII. V. *Sexumvir*, Magistrats Romains. IM. *imago*, image; *immortalis*, immortel; *Imperator*, Empereur. I. M. CT. *in media civitate*, au milieu des citoyens. IMM. *immolavit*, il a immolé; *immortalis*, immortel; *immunis*, exempt. IM. S. *impensâ suâ*, à ses frais. IN. *inimicus*, ennemi; *inscripsit*, il a mis une inscription; *interea*, cependant. IN. A. P. XX. *in agro pedes viginti*, vingt pieds dans le champ. INL. *inlustris*, illustre. IN. V. I. S. *inlustris vir infra scriptus*, l'illustre personnage nommé ci-dessous. I. R. *Joviregi*, à Jupiter roi, ou *Junoni regina*, à Junon reine, ou *jure rogavit*, il a demandé en justice. I. S. ou I. SN. *in Senatu*, dans le Sénat. I. V. *justus vir*, homme juste. IVD. *judicium*, jugement. IVV. *Juvenalis*, Juvenal; ou *juventus*, jeunesse.

I. note numérale dans quelques Auteurs, équivaut à C, & signifie cent; mais dans le nombre ordinaire, il marque seulement un. Etant multiplié il signifie autant d'unités qu'il est marqué de fois. II. deux. III. trois. IIII. quatre. On ne le multiplie pas davantage; car cinq s'exprime par un V. On trouve néanmoins IIIII. six. Ce dernier nombre énoncé par autant d'unités est quelquefois accompagné ou d'une ligne horizontale tirée au-dessous des quatre unités qui sont entre la première & la dernière, ou d'une ligne aussi horizontale tirée au travers des six unités, & qui les partage en deux parties égales. I. placé

avant une autre note numérale plus forte, en soustrait une unité; par exemple, X signifie dix; s'il y a IX, ce ne sera plus que neuf, & IIX, ne sera plus que huit: par la même raison IIXX ou XIIX, ne marque que dix-huit. On trouve encore ce nombre marqué par XIX. I avant C, n'ôte pas une simple unité, mais une dizaine; ainsi C marque cent; mais IC, seulement quatre-vingt-dix. Cette lettre chez les Grecs avec un accent aigu au-dessus, marque dix; mais si l'accent est au bas & au côté gauche, elle signifie dix mille.

JANVIER, premier mois de l'année, ainsi nommé de Janus, ancienne divinité des Romains. Au commencement de ce mois ils le rendoient visite, comme cela s'observe encore parmi nous, & ils s'envoyoient de petits présens, qu'ils appelloient *strena*, d'où le mot d'*étrennes*.

JARDINS suspendus de Babylone. Ces jardins formoient un carré, dont chaque côté avoit quatre cents piés. Ils étoient élevés, & formoient plusieurs larges terrasses posées en forme d'amphithéâtre, dont la plus haute égaloit la hauteur des murs de la ville. On montoit d'une terrasse à l'autre, par un escalier large de dix piés. La masse entière étoit soutenue par de grandes voutes bâties l'une sur l'autre, & fortifiée d'une muraille de vingt-deux piés d'épaisseur qui l'entouroit de toutes parts. Sur le sommet de ces voutes, on avoit posé de grandes pierres plates de seize piés de long, & de quatre de large. On avoit mis par-dessus une couche de roseaux enduits d'une grande quantité de bitume, sur laquelle

il y avoit deux rangs de briques , liés ensemble avec du mortier. Tout cela étoit couvert de plaques de plomb , & sur cette dernière couche étoit posée la terre du jardin. Ces plateformes avoient été ainsi construites , afin que l'humidité de la terre ne percât point en bas , & ne s'écoulât point au travers des voûtes. La terre qu'on y avoit portée , étoit si profonde , que les plus grands arbres pouvoient y prendre racine. Aussi toutes les terrasses en étoient-elles couvertes , aussi-bien que de toutes sortes de plantes & de fleurs propres à embellir un lieu de plaisir. Sur la plus haute terrasse il y avoit une pompe qui ne paroissoit point , par le moyen de laquelle on tiroit en haut l'eau de la rivière , & on en arrosoit de-là tout le jardin. On avoit ménagé dans l'espace qui séparoit les voûtes sur lesquelles étoit appuyé tout l'édifice , de grandes & magnifiques sales , qui étoient fort éclairées , & avoient une vue très-agréable.

JAVÉLOT. Il y avoit deux sortes de javélots ; l'une que les Romains nommoient *hasta* ou *telum* , qu'on peut traduire par *javeline*. C'étoit une espèce de dard , assez semblable à une fleche , dont le bois avoit pour l'ordinaire , trois piés de long , & un doigt de grosseur. La pointe étoit longue de quatre doigts , & si amenuisée , qu'au premier coup elle se faussoit ; de sorte que les ennemis ne pouvoient la renvoyer. Les soldats armés à la légère s'en servoient. Ils avoient à la main droite plusieurs javelines , qu'ils lançoient de loin : mais quand il falloit en venir aux mains , ils les transportoient à la gauche ,

pour être en état de se servir de l'épée. L'autre espèce *pilum*, qui est proprement le javelot, étoit plus grosse & plus forte que la javeline. Voyez *Pilum*.

IDES. Les Romains nommoient ainsi une des trois parties de leur mois. Les Ides prennent leur nom d'un mot étrusque, qui signifie *diviser*, parce qu'elles partageoient le mois à peu près par la moitié. Ce temps du mois étoit consacré à Jupiter. Voyez *Calendrier*.

JEUX. Les jeux & les combats du théâtre & du stade chez les Grecs, & ceux du cirque & de l'amphithéâtre chez les Romains, faisoient presque toujours partie des fêtes consacrées au culte des dieux, & se célébroient avec beaucoup d'appareil & une grande magnificence. Les jeux les plus solennels dans la Grèce, étoient *les Olympiques*, *les Pythiques*, *les Néméens* & *les Isthmiques*. Voyez ces différents articles.

Les Romains avoient un très-grand nombre de jeux, les uns *fixes*, les autres *volifs* & *extraordinaires*. Parmi les premiers les plus célèbres étoient ceux qu'ils appelloient par excellence, *les grands jeux*, ou *jeux Romains*. On les célébroit depuis le quatre de Septembre jusqu'au quatorze, en l'honneur des grands dieux, sçavoir, Jupiter, Junon & Minerve, pour le salut du peuple. La dépense qu'on faisoit pour ces jeux, aussi-bien que pour les autres jeux solennels, passoit les bornes de la modération, & alloit jusqu'à la folie. Les Ediles amassoient de l'argent dans les provinces pour contribuer à cette magnificence, qui pouvoit leur frayer le chemin à des pla-

ces plus éminentes. D'autres jeux plus célèbres encore parmi les *fixes*, étoient les *jeux séculaires*, qui ne se célébroient que tous les cent dix ans pour la conservation de l'empire. C'étoient les Quindecimvirs qui avoient soin de faire célébrer ces jeux. Par leur ordre un héraut invitoit le peuple à assister à des jeux que nulle personne vivante n'avoit vûs ni ne verroit. On les célébroit principalement en l'honneur d'Apollon & de Diane, durant trois jours & trois nuits dans tous les théâtres; & pendant ce temps-là on faisoit des sacrifices dans tous les temples. Le troisième jour vingt-sept jeunes garçons de condition, & autant de jeunes filles, ayant tous leurs peres & leurs meres vivans, chantoient dans le temple d'Apollon une hymne qu'on appelloit *poème séculaire*.

Les jeux *volitifs* étoient ceux qu'on avoit promis de faire célébrer quand on auroit réussi dans quelque entreprise, ou qu'on seroit délivré de quelque calamité.

Les jeux *extraordinaires* étoient ceux que les Empereurs donnoient lorsqu'ils étoient prêts de partir pour la guerre; ceux des Magistrats avant que d'entrer en charge; les jeux funébres, &c. La pompe de tous ces jeux ne consistoit pas moins dans la magnificence des spectacles, que dans le grand nombre de victimes qu'on immoloit. Il falloit sur-tout des combats de gladiateurs: c'étoit la passion favorite du peuple. *Voyez Amphithéâtre, Chasse, Cirque, Course, Gladiateurs, Comédie, Théâtre, &c.*

IMAGES (droits des): Ce droit appartenoit

L

à la noblesse Romaine. Pour avoir ce droit il n'étoit pas nécessaire d'être des plus anciennes maisons ; il suffisoit que la chaise curule, c'est-à-dire, quelque charge qui en donnoit l'honneur, eût été dans la famille. Ces images chez les nobles, étoient les portraits de leurs ancêtres en bustes de cire, qu'ils conservoient dans leurs maisons, & qu'ils pouvoient faire porter à leur pompe funébre. Au bas de ces bustes on voyoit écrites les charges & les belles actions de ceux qu'ils représentoient. On les tenoit enfermés dans des armoires qu'on n'ouvroit que les jours de fêtes.

IMMOLATION. Chez les Romains quand tout étoit prêt pour un sacrifice, avant que d'égorger la victime, on jettoit sur elle une espèce de pâte faite de farine de froment & de sel. Cette cérémonie s'appelloit *immolatio*, d'où vient le terme d'*immolation*, auquel depuis long-temps on ne donne plus que le sens que chacun sçait.

IMMORTELS. Chez les Perses on appelloit *les immortels*, un corps de troupes destinées à la garde du Roi, parce que ce corps subsistoit toujours dans le même nombre qui étoit de dix mille, & que dès qu'il y étoit mort quelque soldat, on en substituoit un autre à sa place.

IMPERATOR. C'étoit chez les Romains un titre d'honneur que le Commandant d'une armée recevoit des soldats, après qu'il avoit fait quelque belle action. Le Sénat confitmoit ce titre, que le Général gardoit jusqu'après son triomphe. La République ayant perdu

sa liberté , ce titre qui n'avoit été que d'honneur , en deviat entre les mains de ses maîtres , ou d'une puissance absolue & presque sans bornes , par l'adresse qu'eurent les premiers Empereurs , & sur-tout Auguste , d'y réunir à perpétuité les droits & les privilèges de la puissance Consulaire. *Voy. Consulat Impérial.*

INDIGETE. L'origine de ce mot est si incertaine & si obscure , que les Sçavans sont tous partagés sur sa véritable étymologie. Ce qu'il y a seulement de certain , c'est qu'on donnoit ce nom aux dieux nouveaux , c'est-à-dire , à ceux qui avoient commencé par être hommes , & qui après leur mort avoient été mis au nombre des dieux.

INDUSIUM. C'étoit chez les Romains une espèce de tunique de laine à l'usage des femmes , à qui elle tenoit lieu de chemise.

INGENUUS. *Voyez Affranchissement.*

INITIATION aux mystères. *Voyez Mystères.*

INSECUTORES. *Voyez Rétiars.*

INTERCALATION. *Voyez Année.*

INTERROI. Après la mort de Romulus , les Romains & les Sabins ne pouvant s'accorder sur le choix d'un roi , ils convinrent de créer un Interroi , qui au bout de cinq jours devoit remettre son autorité à celui qu'il lui plairoit de nommer , & celui-ci à un autre , jusqu'à ce qu'on se fût accordé sur l'élection d'un Roi. Cet interregne dura une année entière. Après l'expulsion des Rois , on créa

quelquefois des Interrois lorsque la République manquoit, soit de Consuls, soit de Dictateur. On en créoit un principalement pour la tenue des comices. Ces Magistrats passagers avoient la même autorité & les mêmes fonctions que les Consuls.

IOLÉES, fêtes Gréques en l'honneur d'Hercule & d'Iolas. On croit qu'elles étoient les mêmes que les Héracléies.

JOUR. Les Egyptiens déterminoient le commencement du jour à minuit; les Chaldéens & les Babyloniens au lever du soleil; les Juifs & les Athéniens à son coucher. Voyez au mot *Année* comment les Grecs comptoient les jours de chaque mois; & pour les Romains celui de *Calendrier*. Pour l'intelligence de la seconde colonne de ce Calendrier, voyez le mot *Fastes*, à quoi il faut ajouter ici l'explication des lettres initiales qui sont dans cette colonne. F. *fastus dies*: jour faste, c'est à dire, jour auquel on pouvoit plaider & traiter les affaires civiles. N. *nefastus dies*: jour nefaste, c'est-à-dire, jour où il n'étoit pas permis de le faire. C. *comitialis dies*: jour de comices ou d'assemblées. F. P. *fastus primâ*, sous-entendez, *parte diei*: faste dans la première partie du jour, c'est-à-dire, qu'on pouvoit plaider & parler d'affaire dans la matinée. N. P. *nefastus primâ S. parte diei*: nefaste dans la première partie du jour, c'est-à-dire, qu'on ne le pouvoit dans la matinée. EN. *endotercisus*: entrecoupé, c'est-à-dire, qu'on le pouvoit dans de certaines heures, & qu'on ne le pouvoit dans d'autres. Q. Rex. C. F. *quando rex*, *sacrificulus comitiis* interfuit,

fastus : quand le roi-sacrificateur a été présent aux comices, *faste*, c'est-à-dire, qu'après l'assemblée où le roi-sacrificateur s'étoit trouvé, on pouvoit plaider, &c. Q. ST. D. F. *quando steruus delatum*, *fastus* : quand les saletés ont été ôtées; *faste*, c'est-à-dire, que quand on nettoyoit le temple de Vesta, on ne pouvoit plaider tant qu'on étoit occupé de ce soin; mais qu'on le pouvoit quand on en avoit transporté toutes les saletés. Voyez Heure, Veilles, Semaine.

ISÉIES, fêtes Grèques en l'honneur d'Isis.

ISTHMIQUES. On nommoit ainsi des jeux qui tous les quatre ans se célébroient en l'honneur de Neptune dans l'Isthme de Corinthe.

ITHOMÉES, fêtes Grèques en l'honneur de Jupiter. Les Musiciens s'y disputoient la gloire du chant.

ITHOS, ou plutôt *Ethos*, mot grec qui signifie *caractère*, en parlant des mœurs. Les modernes se sont quelquefois servi de ce mot pour désigner la partie de l'art oratoire, qui consiste à donner des règles de conduite, & à former les mœurs, ou à tirer parti du caractère dominant des auditeurs pour la fin qu'on se propose, en maniant adroitement les affections du cœur, & les dispositions de l'esprit, *minores affectus*. Les Anciens, pour marquer la même chose, n'employent ce mot qu'au pluriel *éthé*.

JUBEL ou

JUBILÉ. C'est le nom que les Hébreux donnoient à chaque cinquantième année qui étoit

très remarquable , en ce que ceux qui avoient vendu des biens de patrimoine , y rentroient de plein droit , & que ceux des Israélites qui avoient été réduits à l'état d'esclaves , rentroient aussi dans tous les droits d'hommes libres & de citoyens. On y remettoit aussi les dettes , sur-tout aux pauvres.

JUGERUM, que nous traduisons par *arpent*, étoit chez les Romains un espace de terrain de deux cents , & selon quelques-uns , de deux cents quarante pieds de longueur , sur cent ou cent vingt de largeur. On divisoit le *jugerum* en deux parties égales , à chacune desquelles on donnoit le nom d'*actus* ; de sorte que c'étoit la réunion de deux *actus* qui faisoit le *jugerum*.

JUILLET, mois de l'année , ainsi nommé de *Jule César*. Les Romains avant cet Empereur l'appelloient *Quintilis* , parce qu'il se trouvoit le cinquième de l'année , quand elle commençoit par le mois de Mars.

JUIN, mois de l'année , ainsi appelé de *juventus* jeunesse , & selon quelques-uns du nom de Junon.

JUNIANI LATINI. Voyez. Affranchissement.

JURATOIRES. Deux sortes de personnes se nommoient ainsi chez les Romains ; 1^o les témoins , parce qu'ils ne faisoient leur déposition qu'après avoir prêté serment ; 2^o certains Officiers chargés d'interroger ceux qui entroient dans un port , sur leur nom , leur patrie , & les marchandises qu'ils apportoient

JURISDICTION. Chez les Romains le mot *jurisdictio* signifioit uniquement le droit de juger en matière civile, ou l'exercice actuel de ce droit. En parlant de la justice criminelle, on se servoit du mot *questio*, lorsqu'elle étoit rendue par les juges ordinaires; & celui de *cognitio*, lorsqu'elle étoit rendue par les juges extraordinaires.

K

K Lettre Gréque à laquelle répondoit le C des Romains, d'où vient qu'ils les employoient quelquefois indifféremment l'un pour l'autre, parce qu'ils donnoient toujours au C le même son qu'au K, même devant e & i. Ils prononçoient *Kikero* & non *Sisero*, Cicéron; *Kasar*, & non *Sezar*, César, &c.

K seul étoit pour *Cæso*, *Caïus*, *Caïa*, *Cœlius*, *Carolus*, *noms propres*; *Calenda*, les Calendes; *calumnia*, chicanne, calomnie; *candidatus*, candidat; *caput*, la tête; *cardo*, gond; *carissimus*, très-cher; *clarissimus*, très-illustre; *castra*, camp; *Carthago*, Carthage; *cohors*, cohorte. KA. *carissima*, très-cher. KAL. ou KL. ou KLD. ou KLEND. *Calenda*, Calendes. KARC. *carcer*. prison. KK. *carissimi*, très-cher. KM. *carissimus*, très-cher. K. S. *carus suis*, cher aux siens. KR. *chorus*, chœur. KR. AM. N. *carus amicus noster*, notre cher ami. KS. chaos. KRM. *carmen*, poème, vers.

L iv

Trois K à côtés l'un de l'autre , K. K. K. étoient nommés les *trois très-méchans* , & désignaient les Capadociens , les Crétois & les Ciliciens.

Le K se mettoit sur les vêtements qui avoient été frappés du tonnerre , & qui pour cela étoient regardés comme impurs & funestes. Le mot grec qui signifie *la foudre* , commence par un K. On y mettoit aussi le ☉ , qui est aussi la lettre initiale d'un autre mot grec qui signifie *la mort*.

K dans les nombres marque *deux cents cinquante* , & avec une ligne au-dessus *deux cents cinquante mille*. Chez les Grec cette lettre avec un accent aigu en haut , signifie *vingt* , & avec le même accent en bas du côté gauche , *vingt mille*.

KALATEURS. C'étoit une espèce de hérauts qui étoient aux ordres des prêtres Romains.

KALENDES. Les Romains donnoient ce nom au premier jour de chaque mois. Cette expression vient d'un ancien mot latin qui signifie *assembler* , parce que ce jour-là un Pontife annonçoit la nouvelle lune au peuple assemblé. *Voyez* Calendrier.

KASLEU ou Kisleu , un des mois de l'année chez les Hébreux. C'étoit le neuvième de l'année sacrée , & le troisième de la civile , comprenant le temps de la lune de Novembre.

KISLEU. *Voyez* Kasleu.

KOTYLE , mesure des liquides chez les Grecs. C'étoit un peu moins que l'hémine des Romains , & tenoit environ le demi-septier de Paris.

L

L Cette lettre seule dans les anciens monumens est pour Lucius, Lucia, Lælius, Lollius, *noms propres*; pour *Lares*, les dieux Lares; *Latinus*, Latin; *latum*, large ou porté; *legavit*, a légué; *lex*, loi; *legio*, légion; *libens* ou *lubens*, qui fait volontiers; *Liber*, Bacchus; *Libera*, déesse qu'on croit être la même que Vénus; *libertus* ou *liberta*, affranchi ou affranchie; *libra*, le poids d'une livre, *locavit*, a placé; *locus*, lieu; *lector*, lecteur; *longum*, long; *ludus*, jeu, spectacle; *lustrum*, lustre; *sestertius*, petit sesterce.

L. A. *lex alia*, autre loi; ou *libens animo*, volontiers. LA. C. *Latini coloni*, habitans d'une colonie Latine. L. A. D. *locus alteri datus*, lieu donné à un autre. L. ÆL. Lucius Ælius, *nom propre*. L. AG. *lex agraria*, la loi agraire. L. AN. Lucius Annius, *nom propre*; ou *quingenta annis*, cinquante ans. L. AP. *ludi Apollinares*, jeux en l'honneur d'Apollon. LAT. P. VIII. E. S. *latum pedes octo & semis*, large de huit pieds & demi. LONG. P. VII. L. P. III. *longum pedes septem, latum pedes tres*, long de sept pieds & large de trois. L. ADQ. *locus adquisitus*, lieu acheté. L. AIMILI. L. F. *Lucius Æmilius Lucii filius*; Lucius Emile, fils de Lucius. LB. *libertus*, affranchi, ou *liberi*, les enfans. L. D. D. D. ou L. IO. IO. IO. ou L. O. O. O. *locus datus decreto Decurionum*, lieu donné par un decret des Décurions. LECTIST. *lectisternium*, lec-

tisterne. LEG. I. *legio prima*, la première légion. L. E. D. *lege ejus damnatus*, condamné par sa propre loi. LEG. PROV. *Legatus provincia*, Lieutenant de la province. L. EM. *locus emptus*, lieu acheté. LEP. Lepidus, nom propre. LIB. LIBQ. POSTQ. EOR. *libertis*, *libertibusque posterisque eorum*, à ses affranchis, à ses affranchies & à leurs descendans. LIC. Licinius nom propre. LICT. *Lictor*, Licteur. LL. *libentissime*, très-volontiers, ou liberté les affranchis. Si les deux LL sont partagées en deux parties égales par une ligne horizontale, c'est la note du grand sesterce. LVD. SAEC. *ludi seculares*, les jeux séculaires. LVPERC. *lupercalia*, les supercales. LV. P. F. *ludos publicos fecit*, il a donné des jeux publics.

Les anciens Romains ne mettoient jamais deux *l* de suite au milieu d'un mot : ils écrivoient *alium* & non pas *allium*, de l'ail ; *macellum* & non pas *macellum*, marché, &c. Depuis on l'a doublé presque partout, & souvent contre la raison & l'étymologie.

Quand *L* est une note numérale, elle signifie cinquante, & avec une ligne au-dessus, cinquante mille. Un *I* mis avant *L*, soustrait une dizaine de sa valeur : ainsi *IL* ne marque que quarante. Chez les Grecs cette lettre avec un accent aigu au-dessus, & marqué trente ; & si l'accent est au bas du côté gauche, elle signifie trente mille.

LABARUM. C'est le nom que les Romains donnoient à l'étendard impérial. Voyez Enseignes.

LABYRINTHE. Les Anciens parlent avec

admiration de deux fameux labyrinthes, celui d'Egypte, & celui de l'isle de Crète. Celui d'Egypte étoit un magnifique amas de douze palais disposés régulièrement & qui communiquoient ensemble. Quinze cents chambres entremêlées de terrasses s'arrangeoient autour de douze salles, & ne laissoient point de sortie à ceux qui s'engageoient à les visiter. Il y avoit autant de bâtimens sous terre. Ces bâtimens souterrains étoient destinés à la sépulture des rois, & à servir comme de temples aux crocodiles sacrés que le peuple qui en faisoit des dieux, y nourrissoit avec beaucoup de soin. Pour s'engager dans la visite des chambres & des salles du labyrinthe, il étoit nécessaire de prendre la même précaution qu'Ariane fit prendre à Thésée, lorsqu'il fut obligé d'aller combattre le minotaure dans le labyrinthe de Crète, dont Virgile donne une idée par cette comparaison. " Tel autrefois, „ dit ce Poëte, le fameux labyrinthe de Crète, „ par ses sentiers obscurs & par mille routes „ ambigues, égaroit, sans espérance de retour, tous ceux qui s'y engageoient „. Et ailleurs: " On y voyoit les routes trompeuses „ & les détours inextricables du labyrinthe, „ d'où Dédale, touché de l'amour d'Ariane „ pour Thésée, sauva ce prince, par un fil „ qui guida ses pas „.

A quelque distance de l'endroit où étoit Memphis, on trouve un vaste souterrain qu'on appelle le *labyrinthe des oiseaux*. On y descend par une ouverture à peu près semblable à celle des tombeaux ordinaires; mais lorsqu'on est une fois dans la capacité de ce lieu, on y rencontre de longues allées qui

communiquent les unes aux autres, & s'étendent de tous côtés. C'est un labyrinthe taillé dans le roc à la pointe du marteau : on n'y va qu'avec de la ficelle pour ne point s'égarer. Les allées sont garnies de part & d'autre de quantité de petites niches avec des pots de terre où sont toutes sortes d'oiseaux embaumés. Quoiqu'ils se réduisent en poudre aussitôt qu'on y porte la main, leur plumage ne laisse pas de conserver encore toute la variété & la vivacité de ses couleurs. Ce qui surprend dans ce labyrinthe, c'est qu'outre la longueur du temps qu'il a fallu employer pour le creuser dans le roc, on a été obligé de vider toute la matière qu'on en a tirée, par le trou qui lui sert d'entrée : c'est la seule ouverture par où on ait pû la faire sortir.

LAC DE MËRIS. Ce lac fait tout entier de mains d'hommes, tient un rang distingué parmi les ouvrages prodigieux des anciens Egyptiens. Le roi Mœris l'avoit fait creuser pour arroser pendant toute l'année, une province de la haute Egypte où il ne pleut jamais. Quelques-uns, sur une fausse supputation des mesures itinéraires des Anciens, ont donné cent quatre-vingt lieues d'étendue à ce lac ; mais par un calcul plus juste, il paroît n'avoit eu en effet que vingt-cinq lieues de long, sur environ une de large ; ce qui est encore plus que suffisant pour en faire concevoir une idée merveilleuse.

LACERNE. C'étoit chez les Romains un habit grossier, qui commença à être en usage sur la fin de la République, & d'abord dans les camps. Cet habillement étoit plus long

& plus large que la Chlamyde, & à Rome, pour se garantir de la pluye ou du froid, on la mettoit sur la robe. Quelques-uns portoient la lacerne dans l'été; mais d'une étoffe plus légère & d'une belle couleur.

LÆNA. Voyez Chlaine.

LAGENA. Les Romains donnoient ce nom à toutes sortes de vases d'une étroite embouchure. Ce n'étoit pas une mesure.

LAMPES. C'est chez les Hébreux qu'on voit le plus ancien usage des lampes. Avant qu'on eût trouvé le moyen de s'en servir, on n'en avoit point d'autres pour s'éclairer pendant la nuit, que de faire brûler un bois très-sec dans des brasiers posés sur des trépiéds, tels à peu près que les nôtres. Dans les pays orientaux on se servoit ordinairement pour cela de bois odoriférant qui y est très-commun. A ce premier moyen, qui ne pouvoit avoir lieu que dans l'intérieur des maisons, on en joignit un autre, qui consistoit à faire brûler en forme de flambeaux, des branches de bois résineux: on s'en servoit pour se transporter d'un lieu à un autre dans l'obscurité. Ces deux manières de s'éclairer pendant la nuit furent long-temps les seules dont se servirent les Grecs, qui prirent enfin des Orientaux l'usage des lampes proprement dites, & les portèrent bientôt à un grand degré de perfection. On en peut juger par ce qu'a écrit Pausanias d'une lampe d'or qui étoit devant la statue de Minerve dans la citadelle d'Athènes, & dont l'huile qu'on y mettoit une fois, duroit une année entière, quoiqu'elle

brûlât nuit & jour. Avant que l'usage des lampes eût passé de la Grece chez les Romains, ils se servoient, outre les torches de bois résineux, d'une espèce de flambeaux faits d'une corne en suite de saire toute naturelle; car les Anciens ignoroient absolument l'art de la préparer & de la blanchir: mais la mauvaise odeur que rendoient ces flambeaux, leur fit substituer entièrement les lampes. Il faut remarquer que de mot latin *candela*, qui est aussi purement Grec, n'a jamais signifié ni chez les Romains ni dans la Grece, rien qui fut précisément ce que nous appellons une chandelle; & que leurs *candelabres* n'étoient point destinés à porter quelque chose qui ressembloit à nos bougies ou à nos cierges. Ce que les Grecs & les Romains nommoient *candela*, n'étoit autre chose qu'une lampe, comme aussi c'étoient des lampes qu'on mettoit sur les *candelabres*, dont les branches étoient faites & disposées de manière à les porter. La forme des lampes étoit extrêmement variée, selon leurs différentes destinations; les unes ne devant servir que sur des *candelabres* dont quelques-uns avoient la figure humaine, d'autres étant destinées à être portées à la main; d'autres enfin à être mises dans des lanternes. Il y avoit des lampes à plusieurs mèches; mais plus généralement elles n'en avoient qu'une. L'argile étoit la matière ordinaire dont on les faisoit. Les gens aisés, les riches & les grands, en avoient de fer, de cuivre, d'argent & d'or. C'est de l'usage général & constant des lampes pour s'éclairer pendant la nuit, pour y travailler & pour y étudier, que les Grecs avoient fait ce pro-

verbe, en parlant d'un ouvrage de littérature bien travaillé : *cela sent la lampe*. C'est aussi par allusion à cet usage, que pour marquer qu'on n'avoit pas réussi en quelque chose pour laquelle on s'étoit donné beaucoup de soins, on disoit à Rome : *J'ai perdu mon huile & ma paine*.

C'est une opinion constante de quelques Auteurs, que les Anciens avoient trouvé, par le moyen d'une huile qui ne se consumoit point, l'art de faire des lampes dont la lumière ne s'éteignoit jamais, & qu'ils les mettoient dans les sépulcres pour honorer les morts. D'autres Auteurs s'inscrivent en faux contre cette opinion ; mais il est certain que dans les tombeaux des Grands & des Riches, on entretenoit ordinairement une lampe allumée. Il est vraisemblable que cette lampe sépulcrale étoit de celles dont on n'étoit pas obligé de renouveler souvent l'huile ; & peut-être telle à peu près que celle de la Minerve d'Athènes.

LANCE, arme offensive, qui étoit d'usage presque parmi tous les peuples anciens. Elle étoit à peu près de la même forme que celle dont on se sert encore aujourd'hui. Les Macédoniens avoient une sorte de lance ou pique, qu'ils nommoient *sarisse*, & qui avoit ceci de particulier qu'elle étoit d'une longueur prodigieuse. On lui donne seize coudées, qui font plus de quatre toises de long. *Voyez Phalange Macédonienne*.

LANISTES. On nommoit ainsi ceux qui achetoient, formoient & vendoient des Gladiateurs. *Voyez Gladiateurs*.

LAPHRIES, fêtes Gréques en l'honneur de Diane. Elles duroient deux jours. Le premier on faisoit des processions ; le second on mettoit le feu à un bucher immense qu'on avoit dressé avant la fête, & sur lequel on avoit mis avec des fruits de la terre, des oiseaux & des bêtes sauvages en vie, tels que des loups, des ours, des lions, &c. Comme ces animaux devoient être brûlés tout vivans, on les attachoit seulement sur le bucher ; mais il arrivoit quelquefois que le feu consumoit leurs liens avant qu'ils fussent hors d'état de fuir ; & alors ils sautoient hors du bucher, au grand danger des assistans ; mais les Grecs prétendoient qu'il n'en résulroit jamais aucun accident.

LAQUÉAIRES. On nommoit ainsi les gladiateurs, qui dans le combat se servoient d'un cordon avec lequel ils tâchoient d'arrêter leurs adversaires dans un nœud coulant qu'ils leur jettoient avec beaucoup d'adresse.

LARAIRE. C'étoit chez les Romains une petite chapelle dans l'endroit de la maison où chaque famille mettoit les statues de ses dieux Lares.

LARENTINALES. *Voyez* Laurentinales.

LATICLAVE, ornement de pourpre que les Sénateurs Romains portoient attaché ou brodé sur leur tunique, pour marque de leur dignité. *Voyez* Clave.

LATINI JUNIANI. *Voyez* Affranchissement.

LAURENTINALES ou **LARENTINALES**,

fêtes Romaines en l'honneur d'Acca Laurentia, qu'on croit avoir été la nourrice de Remus & de Romulus.

LECTISTERNES. Les Romains nommoient ainsi des cérémonies religieuses, qui consistoient à faire des festins auxquels ils invitoient leurs dieux, dont on mettoit les statues sur des lits autour d'une table.

LECTUS GENIALIS, c'est-à-dire, *-lit consacré au dieu Genius*. Cette divinité Romaine, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'on appelle un *Genie*, étoit révérée comme le dieu de la nature, de l'être, &c. C'est pour cela que les Romains mettoient sous la protection le lit des nouveaux mariés, qu'ils nommoient *lectus Genialis*.

LÉCYTHE. C'étoit un vase fait en forme d'une grosse bouteille.

LEGATUS. Cette expression par laquelle on entend ordinairement un *ambassadeur*, avoit dans le militaire une signification tout-à-fait différente. C'étoit dans ce dernier sens une commission qui ne répond presque à aucune de nos charges militaires, si ce n'est à celle de *Lieutenant-Général*; mais qui donnoit une inspection extraordinaire sur l'armée, & y étoit d'une si grande considération; que le respect qu'elle concilioit à celui qui l'avoit, ne différoit point de celui que l'on rendoit à la souveraine prêtrise.

LÉGION, corps de troupes, ainsi appelé *ab eligendo*, parce qu'on choisissoit les hommes qui devoient la composer. Elle ne fut

d'abord que de trois mille hommes ; mais dans la suite elle fut composée de quatre mille ce qui la fit nommer *quadrata*, c'est-à-dire *quarrée*. Tant que dura la liberté, la légion ne fut pas portée au-delà de quatre mille de cents hommes ; mais elle devint beaucoup plus grande dans la suite. Elle ne passa cependant jamais six mille hommes. A chaque légion on joignoit toujours trois cents chevaux qu'on appelloit *aile*, & cette aile étoit divisée en dix troupes nommées *turma*. Chaque troupe étoit encore subdivisée en trois décuries & dixaines.

LEMURIES, fêtes lugubres & superstitieuses, que les Romains célébroient pour détourner les spectres & les fantômes nocturnes.

LENÉES, fêtes Grèques en l'honneur de Bacchus.

LEONTIS, nom d'une des Tribus d'Athéniens.

LEPTE, pièce de monnoie de la dernière valeur chez les Grecs. Elle ne faisoit que septième partie du *chalcos*. C'est ce que les Auteurs latins rendent par *minutus nummus* ou simplement par *minutum*, & les Grecs par celui d'*assarion*.

LERNÉIES, fêtes Grèques en l'honneur de Bacchus, de Proserpine & de Cérés.

LETHECH, *Létech* ou

LÉTHEREQUE, mesure des choses sèches chez les Hébreux. Elle faisoit la moitié

corus, & revenoit à environ cent cinquante pintes de Paris.

LETTRES. *Voyez* Écriture.

LEVÉE des troupes. *Voyez* Enrôlement.

LEXIARQUES. C'étoit une sorte de Magistrats Grecs, qui étoient chargés de l'examen de la conduite de ceux qu'on admettoit au rang des Prytanes.

LIBATION. Quand les Anciens faisoient des sacrifices à leurs dieux, avant que d'égorger la victime, le prêtre goûtoit le vin qui étoit dans un vase appelé *simpurium*; le faisoit goûter à ceux qui étoient présens, & le versoit ensuite entre les cornes de la victime. Après avoir versé le vin, il arrachoit quelques poils du front de la victime, & les jetoit dans le feu : c'est ce qu'on appelloit *libamina prima*. Les libations ne se faisoient pas avec du vin seulement; on en faisoit encore avec du sang que l'on répandoit sur l'autel, de l'eau, du miel & du lait, sur-tout pour les dieux de la campagne. On en faisoit aussi avec de l'huile; mais c'étoit pour les dieux des enfers, auxquels on offroit aussi du lait & du miel : cependant la libation de vin est celle qui étoit généralement regardée comme la libation proprement dite.

La cérémonie des libations n'étoit pas restreinte aux sacrifices; elle étoit aussi d'un très-fréquent usage dans les repas. Au second service, les Romains avoient coutume de faire une libation en l'honneur des dieux qu'ils croyoient présider à la table, ou même en l'honneur de leurs amis d'un rang distingué.

Elle consistoit à répandre un peu de vin de leur coupe sur la table ou à terre, en y joignant une priere pour leur prospérité.

LIBELLA, numme ou pièce de monnoie Romaine, qui revenoit à un peu moins d'un sol de la nôtre, n'étant que la dixième partie du denier. C'est le nom qui fut donné à l'as, lorsqu'il cessa d'être du poids réel d'une livre. *Voyez As.*

LIBÉRALES (les fêtes). Elles se célébroient en l'honneur de Bacchus, à qui on immoloit un bouc. On lui faisoit aussi des libations de miel.

LIBERTINUS &

LIBERTUS. *Voyez Affranchis.*

LIBITINAIRES. C'étoit à Rome une espèce de marchands qui se trouvoient dans les temples pour y vendre tout ce qui étoit nécessaire pour les funérailles.

LICHAS, mesure d'intervalle chez les Grecs. Elle étoit de dix doigts, ou de deux palmes & demi.

LICTEURS. C'étoit à Rome une espèce de gardes qui accompagnoient les Magistrats, excepté les Censeurs. Ils marchaient devant eux avec des faisceaux de verges & des haches. Leur fonction étoit de faire ranger le peuple sur le passage des Magistrats, de l'avertir de leur rendre l'honneur qui leur étoit dû, de faire exécuter leurs ordres, & d'exécuter eux-mêmes les sentences de mort, en frappant de verges le coupable, & en lui coupant la tête.

LIEUTENANT. *Voyez Legatus.*

LIGULE, *Ligula*. Voyez Cochlear.

LITS sur lesquels les Anciens mangeoient. Voyez Accubitoire.

LITUUS. C'étoit le nom du bâton *augural* dont se servoient les Augures dans leurs fonctions.

LIVRE, *libra*. La livre des Anciens étoit de douze onces. Tel étoit l'*as* ancien.

LIVRE, *liber*. Voyez Ecriture.

LIVRES SIBYLLINS. Ces livres ainsi appelés, parce qu'ils contenoient les prédictions des Sibylles, étoient confiés à Rome à la garde d'un collège de prêtres ou d'officiers, nommés *Quindecimvirs*. Les livres Sibyllins étoient précieux à la superstition comme à la politique, puisqu'ils renfermoient, disoit-on, les destinées de l'empire, & les moyens d'apaiser la colere des dieux, quand elle se manifestoit par des prodiges ou par des calamités. Les *Quindecimvirs* avoient seuls le privilège de consulter au besoin cet auguste dépôt. Ils ne pouvoient y jeter les yeux sans un ordre spécial; mais leur rapport étoit reçu sans examen: on faisoit aveuglement ce qu'ils prescrivoient.

LOCAIRES, *Locarii*. C'étoit une espèce d'Officiers dont la fonction dans les spectacles de l'amphithéâtre, étoit de placer chacun selon son rang & sa qualité. On les nommoit aussi *Désignateurs*.

LOG, mesure des liquides chez les Hébreux. C'étoit la même chose que le Xeste des Grecs, & à peu près que le septier ou *Sextarius* des Romains.

LOGOTHÈTE. *Voyez* Questeur du Palais.

- LOI AGRAIRE. *Voyez* Agraria.

LUCERES (la Tribu des). Ce fut une des trois premières qui composèrent tout le peuple Romain. Elle donna, comme les deux autres, son nom à une des Centuries des Chevaliers Romains.

LUDUS. Ce mot chez les Romains signifioit non-seulement un *exercice* quelconque, soit du corps, soit de l'esprit; mais encore le lieu où on se formoit aux différens exercices. Ainsi les maisons particulières où les Gladiateurs apprennoient leur métier, se nommoient *ludi*; leurs combats dans l'arène, *ludi*; & ces mêmes spectacles, *ludi*: ainsi *ludus* une école dans quelque genre que ce soit; *ludus*, les exercices par lesquels on se formoit à ce qu'on y apprenoit; *ludi magister*, le maître de cette école. Par ce mot *ludus*, les Romains entendoient donc le plus communément, un exercice sérieux, appliqué, & même pénible, & très-rarement dans le sens que nous lui donnons de *jeu*, d'*amusement*, de *frivolité*.

LUPERCAL. Les Romains donnoient ce nom à un lieu consacré au dieu Pan, à qui ils y faisoient des sacrifices. ♣

LUPERCALES (les fêtes). Elles se célébroient au mois de Janvier en l'honneur de Pan.

LUPERCES, prêtres de Pan. Ils étoient partagés en trois compagnies; les *Fabiens*; les *Quintiliens*; les *Juliens*. Ces derniers avoient été établis en l'honneur de Jule-César.

Pendant les Lupercales, ces prêtres, après avoir immolé des chèvres à leur idole, couvroient avec les peaux de ces victimes, seulement ce que la pudeur ne permet pas de montrer, & couroient nus par toute la ville, avec des fouets de peau de chèvres, dont ils frappaient tous ceux qu'ils rencontroient.

LUSTRATION. *Voyez Purification.*

LUSTRE. Les Romains nommoient ainsi non-seulement les sacrifices d'expiation qui se faisoient tous les cinq ans, mais encore l'espace de temps qui s'écouloit d'un de ces sacrifices à un autre. Voici comment se pratiquoit cette cérémonie. Après le cens ou dénombrement du peuple, on prescrivoit un jour auquel tous les citoyens devoient se présenter en armes dans le champ de Mars, chacun dans sa classe & dans sa centurie. Là un des Censeurs faisoit des vœux pour le salut de la République, & après avoir conduit une truie, une brebis & un taureau autour de l'assemblée, il en faisoit un sacrifice, qu'on appelloit *solitaurilia*, ou *suovetaurilia*, prétendant ainsi purifier le peuple. De-là vient que chez les Latins *lustrare* signifie la même chose que *circumire*, aller autour. On appella ce jour *lustrum*, du mot latin *luere*, qui veut dire *payer*, parce que c'étoit alors que les fermiers de la République payoient aux Censeurs les deniers des impôts & des domaines. *Voyez Purification.*

LUTTE. C'étoit un des principaux exercices du corps dont les Athlètes se disputoient le prix dans les jeux solennels chez les Anciens, & sur-tout chez les Grecs. Les Lutteurs

avant que de combattre , se faisoient froter rudement le corps & se faisoient oindre d'huile , ce qui contribuoit à donner de la force & de la souplesse aux membres. Mais comme ces onctions , en rendant le cuir des Lutteurs trop glissant , leur ôtoient la facilité de se colleter & de se prendre au corps avec succès , ils remédioient à cet inconyénient , tantôt en se roulant sur la poussière de la Palestre , tantôt en se couvrant réciproquement d'un sable très-fin , réservé pour cet usage dans les Xistes , c'est-à-dire , dans les portiques des Gymnases.

Les Lutteurs ainsi préparés , en venoient aux mains. On les apparioit deux à deux , & il se faisoit quelquefois plusieurs luttes en même-temps. Le but qu'on se proposoit dans cette sorte de combat , étoit de renverser son adversaire & de le terrasser. Pour cela les Athlètes employoient la force & la ruse : ce qui se réduisoit à s'empoigner réciproquement les bras , à se tirer en avant , à se pousser & à se renverser en arrière , à se donner des contorsions & s'entrelasser les membres , à se prendre au collet & à se serrer la gorge jusqu'à s'ôter la respiration , à s'embrasser étroitement & se secouer , à se plier obliquement & sur les côtés , à se prendre au corps & s'élever en l'air , à se heurter du front comme des béliers , & à se tordre le cou. Parmi les tours de souplesse & les ruses ordinaires aux Lutteurs , c'étoit un avantage considérable de se rendre maître des jambes de son antagoniste , ce que nous appellons *supplanter* , *donner le croc en jambes*. Voyez *Anaclinopale*.

LYCÉE , endroit d'Athènes orné de portiques

ques & de jardins , où Aristote donnoit des leçons à ses disciples , qui furent appellés Péripatéticiens , dénomination prise d'un mot grec , qui signifie *se promener* ; parce que c'étoit en se promenant qu'il les instruisoit.

LYCÉES , fêtes Grèques en l'honneur de Jupiter Olympien On y immoloit un homme.

LYCÉIES , fêtes qu'on célébroit à Argos en l'honneur d'Apollon.

LYRE , instrument de musique dont les cordes sont rendues à vuide. Les Anciens avoient plusieurs instrumens de ce genre , qui différoient entre-eux par leur figure , par leur grandeur , ou par le nombre de leurs cordes ; & auxquels ils donnoient divers noms , quoiqu'ils les ayent souvent mis l'un pour l'autre. Le premier étoit la *cithare* ; le second , la *che-lis* ou *tesudo*, expressions qui signifient *tortue*, parce que la base de cet instrument ressembloit à l'écaïlle d'une tortue; le troisième, le *trigone*; ainsi nommé à cause de sa forme triangulaire: Il y avoit des lyres à trois cordes : à quatre cordes qu'on nommoit *tetracordes* : à cinq , auxquelles on donnoit le nom de *pentacordes* : à six , qu'on appelloit *exacordes* , &c.

M

M Cette lettre seule pour Mârens, Marca, Mutius, Martius, *noms propres*; *maceria*, mazure; *magister*, maître; *magistratus*, magistrat; *magnus*, grand; *manes*, les manes; *mancipium*, esclave; *marmoreus*, de marbre;

M

Marti, à Mars; *mater*, mere; *maximus*, très-grand; *memor*, reconnoissant, qui se souvient; *memoria*, mémoire; *mensis*, mois; *meus*, mon; *miles*, soldat; *militavit*, a fait la guerre; *militia*, guerre; *mille*, mille; *missus*, envoyé; *monumentum*, tombeau; *mortuus*, mort; *mulier*, femme; *municipium*, ville municipale; *municeps*, habitant d'une ville municipale; *merens*, qui mérite; *meritus* ou *merita*, qui a mérité, qui a rendu service. M'. Manius, nom propre. M. ÆM. Marcus Æmilius, nom propre. MAG. EQ. Magister Equitum, Maître de la cavalerie. MAI. Major, plus grand. MAR. ou MARIT. Maritus ou marita, mari ou femme. MAR. VLT. Mars ultor, Mars vengeur. MAT. mater, mere. MAX. POT. maximus Pontifex, souverain Pontife. MD. mandatam, commandement. MED. medicus, medecin, ou medius, milieu. MER. ou MERC. mercator, marchand, ou Mercarius, Mercure. MERK. mercatus, jour de marché, ou Mercurialia, fêtes en l'honneur de Mercure. ME. mecum, avec moi. MES. mensis ou menses, mois, ou molestus, fâcheux. MG. magis, plus, ou magister, maître. M. I. maximo Jovi, au très-grand Jupiter; ou Matri Idea ou Isidi, à la mere Cybelle ou Isis; ou militia jus, droit de la guerre; ou monumentum jussit, il a ordonné qu'on élevât ce tombeau. MIL. COH. miles cohortis, soldat d'une cohorte. MIN. ou MINER. Minerva, Minerve. ML. malum, mal. M. ou MON. ou MNT. ou MONET. moneta, monnoie; ou Junon surnommée Moneta. M. P. mulier pessima, très-méchante femme. MV. ou MN. ou MVN. ou MVNIC.

municipium, ville municipale, ou *municeps*, habitant d'une ville municipale. MNF. *manifestus*, évident, découvert. MNM. *manumissus*, mis en liberté.

M. dans les nombres signifie *mille*, & avec une ligne au-dessus mille fois mille. Chez les Grecs cette lettre signifie une *myriade*, c'est-à-dire, *dix mille*. Cette lettre multipliée, marque autant de *myriades*, jusqu'à quatre. Ainsi MM. deux *myriades* ou *vingt mille*. M. entre deux I, avec une ligne au-dessus, de cette manière, \overline{IM} , signifie *cinq myriades* ou *cinquante mille*. Un ou plusieurs M ajoutés à cette dernière note, marquent autant de *myriades* ajoutées aux cinq premières. \overline{IMI} M. *six myriades*; \overline{IMI} MM. *sept myriades*, &c. Cette lettre avec un accent aigu au-dessus, μ' , ne marque que quarante; mais avec ce même accent au bas du côté gauche, c'est *quarante mille*.

MACTUS pour *magis auctus*, c'est-à-dire, *qui a acquis le plus haut degré de perfection*: Quand les Romains faisoient un sacrifice, si c'étoit un taureau qui devoit en être la victime, avant que de l'assommer & de l'égorger, le Prêtre lui répandoit du vin sur la tête entre les deux cornes, y jettoit de l'encens, & y mettoit une espèce de pâte paîtrie de fleur de pur froment avec du sel. Cette cérémonie étoit regardée comme une sorte de bénédiction qui consacroit la victime, & lui donnoit le degré de perfection nécessaire pour être favorablement reçue de la divinité à laquelle on alloit l'immoler. On disoit alors: *mactus est taurus*, c'est-à-dire, le taureau à tous les degrés de

perfection ; ou simplement , le taureau est prêt & parfait.

MÆMATERION. Voyez *Mémactèrion*.

MAGES. C'étoit chez les Perses un ordre de citoyens qui jouissoient de la plus haute considération. On les consultoit sur tout , & leurs réponses étoient regardées comme des oracles. Non-seulement on leur confioit l'éducation des princes ; mais il falloit même que le roi pour être couronné , eût subi un espèce d'examen pardevant eux. Prêtres , théologiens , philosophes , honorés par les rois , respectés par les grands , révéérés par le peuple , ils étoient pour le moins autant craints que considérés , & souvent ils abusoient de leur crédit & de leur pouvoir au point de se rendre redoutables même à leurs Souverains.

MAI, un des mois de l'année , ainsi appellé de *Maia* mere de Mercure.

MAISONS. L'art de construire des maisons est un des plus anciens. La ville que Cain bâtit & à laquelle il donna le nom de son fils Hénoc , la construction de l'arche de Noé avant le déluge , & celle du merveilleux édifice de la tour de Babel , qui suivit d'assez près ce terrible événement , sont autant de preuves qui écrasent l'opinion absurde qui fait des hommes pendant une longue suite de siècles , autant de sauvages qui auroient été plus stupides & moins intelligens que les bêtes , s'ils eussent emprunté d'elles , leurs tanières pour se loger. Les pays qui furent peuplés par les premières générations des enfans de Noé , sont remplis de restes pré-

cieux de bâtimens faits dans ces temps reculés, & dont les ruines font voir encore le haut point de perfection où l'on avoit dès lors porté l'architecture. Les hommes ont donc toujours sçu se faire des logemens proportionnés à leurs besoins, relativement à leurs mœurs, au temps où ils ont vécu, & au climat qu'ils ont habité : mais il ne faut pas juger des maisons des Anciens, par les nôtres. En général, & sur-tout en Egypte & dans tous les pays Orientaux, les toits des maisons étoient en terrasses, qu'on ornoit ordinairement de verdure. On s'y promenoit, on y couchoit souvent, on y montoit dans les grandes allarmes. De-là la loi de Moïse, qui ordonnoit de faire tout au tour du toit un mur d'appui, de peur que quelqu'un ne se tuât en tombant. C'est aussi ce qui fait entendre cette expression de l'Evangile : *Ce qui vous a été dit à l'oreille, publiez-le sur les toits* ; chaque maison étant comme une grande tribune toute dressée pour quiconque vouloit se faire entendre de loin.

Les fenêtres des maisons n'étoient fermées que par des treillis ou par des rideaux. On croit seulement que vers les derniers temps de la République Romaine, on avoit trouvé moyen de les fermer en forme de vitres par des matières transparentes. Mais ce qui nous paroitra plus étrange, c'est que l'usage des cheminées fût ignoré des Anciens. C'étoit dans la partie de la maison qu'on nommoit *atrium*, lieu presque entièrement découvert, que se faisoit le feu pour cuire les viandes, & pour fournir de la braïse allumée qu'on portoit dans les appartemens quand il faisoit froid. On mettoit seulement sur ces braïers

un bois si sec qu'il ne fit aucune fumée; & chez les riches c'étoit ordinairement un bois odoriférant. Le feu de l'*atrium* étoit commis à la garde de la portiere ou du portier, qui étoit assez communément un esclave enchaîné. Il faut encore observer que les portes des maisons s'ouvroient en dehors, & qu'il étoit ordonné par une loi de police, que ceux qui vouloient sortir, fissent du bruit à la porte avant que de l'ouvrir, pour avertir ceux qui passoient dans la rue de s'éloigner, afin de n'être pas pris entre la porte qui s'ouvroit & le mur. Il est bon aussi de sçavoir que les maisons étoient presque toujours isolées & séparées les unes des autres, même dans les villes, ordinairement avec des jardins, & quelquefois des terres labourables.

La beauté des maisons des Anciens consistoit moins en des ornemens placés à quelques endroits, que dans la forme entiere, dans la taille & la liaison des pierres, dans la solidité & les justes proportions de la charpente. Ils avoient grand soin que tout fût bien uni & bien dressé au plomb, à l'équerre & au niveau. C'est ainsi qu'Homère parle des bâtimens qu'il loue: & on admire encore cette espèce de beauté dans ce qui reste des bâtimens des anciens Egyptiens. Les Israélites employoient les bois odoriférans, comme le cèdre & le cyprès, pour revêtir en dedans les bâtimens les plus riches, en faire des lambris & des colonnes. Les descriptions bien détaillées que Plin le jeune nous a laissées de ses deux maisons, peuvent suffire pour donner une idée de la forme, de l'étendue, & de la magnificence de celles des riches Romains.

MAITRE de la Cavalerie, *magister Equitum*. Voyez Dictateur.

MAITRE du Collège des Augures, ou simplement *Maitre du Collège*. C'étoit le titre d'honneur du premier des Augures.

MAITRE de la Curie. Voyez Curion.

MAITRE du Peuple. *Magister Populi*. Voyez Dictateur.

MALVALES (les fêtes). Elles étoient célébrées par les Dames Romaines en l'honneur de *Matuta*.

MANCIPIA. Voyez Esclaves.

MANIPULE. On nommoit ainsi dans les armées Romaines, une compagnie de soldats composée de deux centuries. Cette dénomination vient de *manipulus*, *petite botte de foin*, parce que dans les commencemens chacune de ces compagnies n'avoit pour enseigne qu'une javelle ou *botte de foin* qu'on portoit au bout d'une perche. Dans la suite, les Romains se servirent d'un morceau de bois mis en travers au haut d'une pique, au-dessus de laquelle on voyoit une main, & au-dessous plusieurs petites planches rondes, où étoient les portraits des dieux, auquel on ajouta depuis celui des empereurs. La République étant devenue opulente, ces enseignes furent d'argent, & les Questeurs avoient soin de les garder dans le trésor public; mais dans tous ces changemens qui se firent dans les enseignes, la compagnie garda toujours le nom de *Manipule*.

MANTELETS, machines de guerre desti-

nées à couvrir les soldats, & dont on faisoit usage dans les sièges. Ces mantelets étoient bâtis de bois léger, hauts de huit ou neuf pieds, larges d'autant, longs de seize, couverts à double étage; l'un de planches, & l'autre de claies, avec les côtés d'osier, & revêtus par dehors de cuirs trempés dans l'eau, de peur du feu. On peut comprendre en général sous le nom de mantelets, ce que les Anciens appelloient *plusei, vinea, crates*, &c.

MANUMISSIO. Voyez Affranchissement.

MARIAGE. Dans les premiers temps, le mariage ne consistoit que dans le consentement mutuel de ceux qui s'y engageoient; mais quoiqu'il se contractât avec très-peu de cérémonies, & encore moins de formalités, l'union n'en étoit pas moins regardée comme sacrée & inviolable. La polygamie & le divorce étoient également inconnus, & l'infidélité étoit mise au rang des plus grands crimes. Rien de si simple que la manière dont les anciens Hébreux se marioient. On demandoit, ou on faisoit demander une fille. Quand le pere & la mere y consentoient, & leur fille après eux, le mariage étoit fait. Les Assyriens & quelques autres nations, avoient une coutume très-ingénieuse & très-politique pour faciliter les mariages. Tous les ans on assembloit dans un même lieu les filles qui étoient en âge d'être mariées. Un Crieur public les mettoit à prix les unes après les autres. Les plus riches citoyens achetoient à l'enchere celles dont la figure leur paroissoit la plus agréable. Cet argent servoit à marier celles

dont la figure étoit moins avantageuse, ou qui étoient en cela tellement disgraciées que personne n'en auroit voulu. Lorsqu'on avoit achevé de vendre les plus belles filles, le Crieur présentoit la plus laide de celles qui restoient, & demandoit si quelqu'un vouloit la prendre moyennant une telle somme qu'il indiquoit. Le marché se faisoit alors au rabais, & on l'adjugeoit à celui qui se contentoit du moindre prix. De cette manière toutes les filles se trouvoient pourvues.

Une cérémonie du mariage qui paroît avoir été en usage dès les premiers temps, & qui l'est encore aujourd'hui, étoit de mettre la main de la fille dans la main de celui qui l'épousoit. Elle étoit regardée comme la plus essentielle chez les Grecs, qui y en joignoient plusieurs autres, dont les plus remarquables étoient de parer la maison des plus beaux ameublemens, d'avoir quantité de joueurs d'instrumens, de faire chanter par des musiciens des épithalames, & d'avoir beaucoup de flambeaux allumés que portoient devant les nouveaux mariés, des personnes qui chantoient avec les musiciens, & répétoient plusieurs fois, *hymenée, hymenée*. Entre les flambeaux, il y en avoit un plus gros que les autres, & qu'on nommoit le *flambeau nuptial*. On observoit, à l'égard de ce flambeau, bien des pratiques superstitieuses.

Les Romains enchèrèrent sur les Grecs par le nombre des cérémonies qu'ils observoient dans le mariage. Outre le préliminaire des fiançailles, on ne faisoit jamais aucun mariage qu'on n'eût pris les auspices, & que l'on n'eût fait des sacrifices; sur-tout à Junon, qui

présidoit aux noces. On ôtoit le fiel des animaux qu'on immoloit dans ces sacrifices ; on séparoit les cheveux de la nouvelle mariée avec la pointe d'une pique ; on la couronnoit avec de la verveine qu'elle avoit arrachée elle-même , & on lui mettoit une ceinture de laine que son mari devoit lui ôter après la cérémonie complete des noces. Outre cela , la nouvelle épouse étoit revêtue d'une grande robe flottante , & on lui couvroit la tête d'un voile. Au moment qu'elle devoit sortir de la maison paternelle pour aller dans celle de son mari , elle se jettoit entre les bras de sa mere ou de sa plus proche parente , d'où on l'arrachoit avec une sorte de violence , pour qu'elle ne parût pas s'être ennuyée de l'état de fille. Lorsqu'elle étoit arrivée à la porte de la maison de son mari , qu'elle trouvoit ornée de tapisseries & de fleurs , on lui demandoit qui elle étoit , & elle répondoit à son mari : *où vous serez Cajus , je serai Cajo , c'est-à-dire , où vous serez maître & pere de famille , je serai maîtresse & mere de famille*. Elles répondoient toutes la même formule , ne leur étant pas permis de dire leurs noms propres. La porte étoit ornée , par les mains de l'époux , de bandes de laine frottées d'huile ou de graisse de porc ou de loup. Ils croyoient par-là détourner les maléfices. La mariée ne marchoit pas sur le seuil de la porte ; mais on l'enlevoit par-dessus. Quand elle étoit dans la maison , on lui en donnoit les clefs , pour lui marquer qu'elle devoit avoir soin du ménage. Tout cela , ainsi que le festin des noces , retentissoit de chansons & de cris de joie , où on faisoit entrer souvent le nom de *Thalassius* ,

parce que ce Romain avoit vécu heureusement & fort long-temps avec sa femme, qui avoit été du nombre des Sabines enlevées. *Voyez* Camille, Cumera, Confarreatio, Divorce, &c.

MARHESVAN. *Voyez* Bul.

MARS, un des mois de l'année, ainsi appelé du nom de Mars, dieu de la guerre. Avant la réformation de l'année par Numa, le mois de Mars en étoit le premier, par honneur pour Romulus, qu'on croyoit fils du Dieu Mars.

MARTIALIS FLAMEN. *Voyez* Flamines.

MASQUE de théâtre. Ce fut Eschyle qui en donna le premier aux acteurs qui représentoient ses tragédies. Ces masques de théâtre ne ressembloient point du tout aux nôtres, qui ne servent qu'à couvrir le visage : c'étoit une espèce de calque qui couvroit toute la tête, & qui, outre les traits du visage, représentoit encore la barbe, les cheveux, les oreilles, & jusqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur coëffure. Les masques varioient selon la différence des pièces tragiques ou comiques, & selon le sexe & l'âge des personnages qu'on avoit à représenter.

MATRONALES (les fêtes). On les célébroit à Rome aux calendes de Mars en l'honneur de Mars, & pour conserver la mémoire des Dames qui avoient fait cesser la guerre entre les Romains & les Sabins. Aussi étoit-ce une des fêtes particulièrement solennisée par les femmes.

MAUSOLÉE, tombeau célèbre, ainsi ap-

M vj

pellé du nom de *Mausole*, roi de Carie, pour qui Artemise sa femme le fit bâtir avec tant de magnificence, qu'il a été compté au nombre des merveilles du monde.

MÉDAILLES. La connoissance des médailles est absolument nécessaire pour sçavoir parfaitement l'histoire. Il faut, pour avoir quelque idée de la science des médailles, sçavoir quelle est leur origine, leur usage; comment on les divise en antiques & en modernes, en Grèques & Romaines; ce que l'on entend par médailles du haut ou du bas empire, du grand ou du petit bronze; ce que c'est qu'une suite dans le langage des Antiquaires. Le livre de la science des médailles du P. Joubert, peut suffire pour en avoir une idée passable; mais si on veut l'approfondir, il faut lire sur-tout les sçavans Mémoires de M. le Beau.

L'art de frapper les médailles né dans la Grèce vers le neuvième ou dixième siècle avant Jesus-Christ, ne s'annonça d'abord que par des essais informes, c'est-à-dire, qu'on se contenta d'imprimer sur un des côtés d'une pièce de métal, un bouclier, une feuille d'arbre, un animal ou d'autres symboles toujours destitués de légende. L'autre côté ne présenteoit que des cavités produites par des pointes ménagées sur un des coins, & destinées à fixer la médaille dans le temps qu'on la frappoit. Les Egyptiens comme les autres peuples, n'ont eu pour monnoie que ces pièces de métal, grossières & sans type. Ils conçurent l'art de les graver pendant qu'il étoit encore dans une espèce d'enfance, & leurs premières monnoies présentèrent sans doute,

comme celles des Grecs , une *aire* ou champ en creux d'un côté , & un type ou relief de l'autre. *Voyez* Monnoie.

MEDIMNE , mesure dont les Grecs se servoient pour les choses sèches. Il y avoit le medimne commun & le medimne rustique. Le commun tenoit un peu plus de quatre *modius* ou boisseaux Romains, environ quarante-deux pintes mesure de Paris : Le rustique tenoit six fois le *modius*, environ soixante pintes de Paris.

MÉDITRINALES , fêtes Romaines en l'honneur de Méditrina , déesse à qui on faisoit des libations de vin.

MEGALESIES. C'étoit une fête de Cybèle que les Romains célébroient au mois d'Avril. On y représentoit beaucoup de pièces dramatiques.

MEMACTERIES. *Voyez* Mémactérion.

MEMACTERION, un des mois de l'année Athénienne, dans lequel tomboient les *Memacteries*, fêtes en l'honneur de Jupiter *Memactès*, à qui on faisoit des sacrifices pour obtenir la salubrité de l'air , & détourner les tempêtes. *Voyez* Année.

MENADES. *Voyez* Orgies.

MERCEDONIUS, mois intercalaire. *Voyez* Année.

MERIDIENS. On donnoit ce nom à une sorte de Gladiateurs.

MESSAGER. *Voyez* Viateur.

METEMPSYCOSE. On nomme ainsi le dogme absurde de la transmigration des ames. Les Pythagoriciens qui le soutenoient, croyoient qu'à la mort des hommes, leurs ames passioient dans d'autres corps humains; que si elles avoient été vicieuses, elles étoient enfermées dans des corps de bêtes immondes ou malheureuses, pour y expier leurs crimes; & qu'après quelques siècles, elles venoient de nouveau animer d'autres corps humains.

MÉTŒCIES, fêtes Grèques en l'honneur de Minerve. On les nommoit aussi *Xynæcies*.

METRAGYRTES, prêtres de Cybèle & d'Isis, qui alloient quêter dans les villes & les campagnes. Ils portoient avec eux des sonnettes, par le moyen desquelles ils assembloient le peuple, dont ils sçavoient par des tours de souplesse, exciter la libéralité. On les nommoit aussi *Menagyrtes*, parce qu'ils faisoient leur ronde tous les mois. Voyez Galles.

MÉTRETE, *metreta* ou *metretes*, mesure ancienne pour les liquides, la même que l'amphore. Voyez Amphore. Le *mètrete* des Hébreux étoit la même mesure que le *bathus*, & tenoit, comme le *mètrete Attique*, environ quarante-deux pintes, mesure de Paris. Le *mètrete Attique* étoit aussi nommé *cadus cervinus*, *cadus amphoreus*, & *stannium*. Pour distinguer le *mètrete Romain* de l'Attique, on nomme le premier *metretes Italicus*.

MIAGOGUES ou *Meiagogues*. Les Grecs donnoient ce nom aux prêtres qui faisoient les sacrifices du troisième jour des fêtes Apaturies.

MILLE, mesure d'intervalle chez les Romains : elle étoit de mille pas géométriques, ce qui faisoit à peu près le tiers d'une de nos lieues communes.

MIME. C'étoit chez les Anciens une espèce de farce, qu'on ne donnoit ordinairement que dans les entr'actes d'une tragédie ou d'une comédie régulière. On nommoit aussi *Mimes* les bouffons qui n'y jouoient ordinairement que d'imagination. Il n'y avoit presque jamais ni conduite ni vraisemblance, ni dénouement dans ce qu'ils représentoient. Pour se tirer d'embarras, lorsque les préparatifs d'une nouvelle décoration étoient faits, quelqu'un d'eux s'enfuyoit, les autres le poursuivoient, la symphonie se faisoit entendre, & le grand spectacle recommençoit.

MINE, pièce de monnoie des Anciens. La *mine Attique* pesoit cent dragmes, & valoit à peu près cinquante livres de notre monnoie. La mine que les Hébreux appelloient *mina*, étoit plus forte, & pesoit vingt dragmes de plus. Leur mine d'argent valoit environ quatre-vingt dix-sept livres sept sols : celle d'or environ six cents quatre-vingt-quinze livres sept sols. Il y avoit des mines de différente valeur, moindre ou plus forte, selon les pays,

MINUTUS NUMMUS. Voyez *Lepte*.

MIRMILLONS, Gladiateurs, qui portoient sur leur casque la figure d'un poisson. On les mettoit souvent aux prises avec d'autres Gladiateurs nommés *Résiaires*. Ceux-ci armés d'une fourche, portoient un petit filet,

qu'ils jettoient avec beaucoup d'adresse sur le Mirmillon, & que celui-ci tâchoit d'éviter. Quand le Rétiaire réussissoit à prendre la tête du Mirmillon dans son filet, il le tiroit à lui & le tuoit avec sa fourche. Il paroît que les Mirmillons étoient ordinairement Gaulois. Lorsque le Retiaire combattoit contre le Mirmillon, on chantoit une espèce de chanson dont voici le sens : *Gaulois, pourquoi me fuis-tu ? ce n'est pas à toi que j'en veux ; je n'en veux qu'au poisson.*

MISSIO. Voyez Gladiateurs.

MITRE. C'est le nom que les femmes Romaines donnoient à leur coëffure, qui consistoit ordinairement à arrêter leurs cheveux avec un rézeau & à les nouer avec des rubans.

MNA. Voyez Mine.

MODIMPERATOR. C'est le nom que les Romains donnoient à celui qui dans un festin en étoit regardé comme le roi ou le maître. Voyez Boisson.

MODIUS, mesure Romaine, qu'on traduit ordinairement par *boisseau* ; mais on ne sçait au juste quelle quantité de choses sèches il contenoit. On donnoit ordinairement aux esclaves quatre de ces mesures de bled par mois. En en faisant l'évaluation par la quantité des liquides que le *modius* pouvoit contenir, on trouve environ dix pintes mesure de Paris.

MOIS. Anciennement les Grecs & les Romains se servoient de mois lunaires, qui sont

d'environ vingt-neuf jours & demi, de sorte qu'ils les faisoient alternativement de 29 & de 30 jours. Les Romains se servoient de trois termes pour marquer les jours de chaque mois; les Calendes, les Nones & Ides. *Voyez Année, Calendrier.* Les Hébreux se servoient aussi de mois lunaires. Les voici tous par ordre :

TISRI, Thisri, ou Ethanion, Septembre.

MARHESVAN, ou Bul, Octobre.

KISLEU, ou Kasleu, Novembre.

TEVET, ou Tebeth, Décembre.

SHEVET, Janvier.

ADAR, Février.

NISAN, Mars.

HAR, ou Zio, Avril.

SIVAN, ou Siban, Mai.

TAMMUZ, Juin.

AB, Juillet.

ELUL, Août.

Les Hébreux considéroient à peu près comme nous, leur année en deux manières. Ils avoient leur année sacrée & leur année civile. L'année sacrée régloit les fêtes & les cérémonies de la Religion. Dieu en fixa le commencement au mois de *Nisan*, qui est vers l'équinoxe du printemps, & qui répond en partie à notre mois de Mars, & en partie à celui d'Avril. Il vouloit consacrer la mémoire de la délivrance miraculeuse de la servitude d'Égypte, en mettant le mois où se passa ce grand événement, à la tête des mois de l'an-

née. L'écriture l'appelle ordinairement le *premier mois*, & les suivants, le *second*, le *troisième*, & ainsi des autres. L'année civile, ainsi appelée parce qu'elle régloit le cours des affaires civiles, commençoit vers l'équinoxe d'automne. Le premier mois de cette année est appelé par les Juifs *Tisri*, & répond à la lune de Septembre. C'est celui que l'écriture appelle le *septième mois*, dans l'ordre des fêtes & des cérémonies de la Religion.

MOMIES. On nomme ainsi les cadavres embaumés qu'on trouve en Egypte, d'où on en apporte en Europe qui sont très-bien conservés. A quelque distance de *Sakara*, petit village où étoit la ville de Memphis, est située la plaine des Momies. Le fond de cette plaine est un rocher très-plat, qui peut avoir trois ou quatre lieues de diamètre. Il est à cinq ou six pieds sous le sable. On y voit des appartemens où l'on dépoisoit autrefois les corps des défunts. Ils étoient placés debout dans des caisses où on les avoit enfermés. Ces caisses étoient de bois de sycamore, qui ne se corrompt jamais. On en a trouvé quelques-unes avec des yeux de verre, par où, sans ouvrir le cercueil, on pouvoit voir le corps de la Momie. Il est rare qu'on ait jamais eu le corps entier d'une caisse qui renfermoit un mort de distinction. Les Arabes qui en font la découverte, ne manquent pas de les mettre en pièces, dans l'espérance d'y trouver quelque petite idole d'or; ce qui leur arrive assez souvent. Ils remettent à la place le corps d'une caisse commune, où se trouvent rarement des idoles de quelque valeur. *Voyez* Embaument, Funérailles.

MONNOIE. L'usage des monnoies est très-ancien. La difficulté de faire le commerce par échanges , comme cela se pratiquoit dans les premiers temps , donna lieu de chercher des moyens pour remédier aux inconvéniens qui en résultoient , & conduisit à l'invention des monnoies ; mais on ne vint que par degrés à lui donner la forme à peu près telle qu'elle a aujourd'hui. L'or , l'argent , le cuivre , le fer même en furent la matière , de sorte néanmoins qu'on comptoit moins qu'on ne pesoit. C'étoit au poids qu'on estimoit chaque portion de chacun de ces métaux , & non sur aucune valeur arbitraire qu'on y eût attachée : mais comme il s'y introduisit des fraudes pour le poids & pour la qualité de la matière , l'autorité publique intervint pour établir la sûreté du commerce , & imprima à ces métaux des marques pour les distinguer & les autoriser. Les Grecs mettoient sur leurs monnoies des figures énigmatiques qui étoient particuliers à chaque province. Ceux de Delphes y représentoient un *tauphin* ; c'étoient comme des armes parlantes : les Athéniens , l'oiseau de leur Minerve , une *chouette* , signe de la vigilance , même pendant la nuit : les Béotiens , un Bacchus avec une *grappe de raisin* & une *grande coupe* , pour marquer l'abondance & les délices de leur terroir : Les Macédoniens , un *bouclier* , pour désigner la force & la bravoure de leur milice : les Rhodiens , le *disque du soleil* , auquel ils avoient dédié leur fameux colosse. Enfin chaque Magistrat exprimoit ordinairement dans sa monnoie la gloire de sa province , ou les avantages de sa ville.

La premiere monnoie de Rome portoit la tête de Janus, avec une proue de galere au revers. Servius Tullius y mit, au lieu d'une proue, une brebis ou un bœuf, d'où vient le nom de *pecunia*, à cause que ces sortes d'animaux étoient du genre de ceux qu'on appelloit *pecus*. On y mit ensuite, à la place de Janus, une femme armée, avec l'inscription *Roma*; & au revers un char tiré à deux ou à quatre chevaux, ce qui fit des pièces de monnoie appellées *bigati*, *quadrigati*. Le contour de quelques-unes étoit dentelé comme une scie; on les nommoit *ferrati*. D'autres portoient certaines marques comme un X, c'est-à-dire, *denarius*; une L, *libra*; une S, *semis*; marques qui indiquoient le poids ou la valeur de la pièce. Voyez Médailles, As.

MONOPODE, c'est-à-dire, *qui n'a qu'un pied*. C'est le nom qu'on donnoit aux tables à manger qui n'étoient soutenues que d'un pied. Ces tables étoient ordinairement de citronnier ou d'érable, & le pied d'ivoire bien travaillé. Il n'y avoit à Rome que les grands & les riches qui pussent en avoir, parce qu'elles étoient d'un prix exorbitant, sur-tout si le bois étoit de différentes couleurs naturelles.

MORATEURS. Voyez Rabules.

MUNÉRAIRE ou MUNÉRATEUR. Les Romains nommoient ainsi celui qui donnoit le spectacle des combats de Gladiateurs, comme ils se servoient du mot *munus* pour marquer ce spectacle.

MUNICIPAL, citoyen Romain d'une ville

municipale. Il y avoit cette différence entre les villes municipales & les colonies Romaines ; que les citoyens de celles-ci étoient astreints aux mêmes loix & aux mêmes reglemens que ceux même de Rome , & que les citoyens des villes municipales en jouissant des mêmes droits & des mêmes privilèges que ceux de Rome , se gouvernoient par leurs propres loix.

MUNIQUIES. *Voyez* Munichion.

MUNUS. *Voyez* Munéraire.

MUNYCHION , un des mois de l'année Athénienne, ainsi appellé des fêtes *Muniquies* qu'on célébroit au temps de la pleine lune en l'honneur de Diane , surnommée *Munichia* , & dans un temple qui lui étoit consacré dans la partie du Pirée , nommée Muniquie. Ces fêtes avoient été instituées pour perpétuer la mémoire de la défaite des Perses par Thémistocle. *Voyez* Année.

MUSCULE , machine de guerre des Anciens. *Voyez* Tortue.

MUSEIES , fêtes Grèques en l'honneur des Muses.

MUSEON. C'est le nom de l'école célèbre que Ptolémée Soter fonda à Alexandrie. C'étoit une espèce d'Académie où une société de Sçavans travailloit à des recherches de philosophie , & à perfectionner toutes les autres sciences. Le lieu où ils s'assembloient , nommé *Museon* , étoit un grand bâtiment , autour duquel regnoit un portique où se promenoient

les philosophes; & les membres de la société y étoient gouvernés par un Président, extrêmement considéré & honoré.

MUSIQUE. L'invention de la musique est très-ancienne. Dieu permit que les hommes l'employassent pour exprimer les transports d'admiration pour ses œuvres, & de reconnaissance pour ses bienfaits, auxquels le langage ordinaire ne pouvoit suffire. Cet art consacré d'abord à célébrer les louanges du Créateur, dégénéra bientôt d'une si noble origine, & fut prostitué au culte des idoles, aux plaisirs profanes, à la débauche & aux passions les plus honteuses. Toutes les nations ont cultivé la musique; mais il n'y en a point qui l'ait fait avec plus de succès que les Grecs. Elle faisoit chez eux une partie essentielle de l'éducation; c'étoit un mérite pour les plus grands hommes de s'y distinguer, & une sorte de honte pour eux d'être obligés d'avouer sur ce point leur ignorance. Aussi la portèrent-ils à un si haut point de perfection, qu'elle produisoit entre leurs mains des effets merveilleux & presque incroyables. Il y avoit à Athènes un magnifique théâtre de musique nommé *Odéon*, où à la fête des Panathénées on distribuoit des prix aux Musiciens qui s'étoient le plus distingués dans leur art. Les Grecs, pour noter leurs chants, avoient inventé des caractères qui marquoient chaque ton. Toutes ces figures étoient composées d'un monogramme, formé de la première lettre du nom particulier qu'ils donnoient à chacun des sons. Ces signes, qui servoient dans la musique vocale & dans l'instrumentale, s'écri-

voient au-dessus des paroles , & ils y étoient rangés sur deux lignes , dont la supérieure étoit pour le chant , & l'inférieure pour l'accompagnement. Ces lignes n'avoient guère plus d'épaisseur que des lignes d'écriture ordinaire.

MYSTÈRES. Les Payens nommoient ainsi certaines cérémonies relatives au culte de leurs principales divinités , telles qu'Isis , Cérès , Bacchus , Mithra , les dieux Cabires , &c. Les plus célèbres de ces prétendus mystères étoient ceux de Cérès , les mêmes que ceux d'Isis. On les divisoit en petits & en-grands mystères. Les petits n'étoient presque qu'une préparation aux grands. Pour mériter d'être initiés aux grands mystères , il falloit avoir passé par de grandes épreuves , & avoir mené une vie austère , innocente & frugale. C'est ce qu'on appelloit proprement *préparations* , auxquelles on joignoit des *processions* , qui consistoient dans le transport des corbeilles sacrées où l'on enfermoit un enfant , un serpent d'or , un van , des graines & des gâteaux. Après cela on étoit admis à l'initiation qu'on nommoit *autopsie* , c'est-à-dire , la vûe de la vérité. Cette dernière cérémonie avoit quelque chose de merveilleux & d'effrayant. Après une nuit affreuse , des éclairs , des coups de tonnerre , & une imitation de ce que la nature a de plus triste , la sérénité qui succédoit enfin , laissoit paroître quatre personnages magnifiquement vêtus , & dont les habits étoient tout mystérieux. Le plus brillant de tous , & qu'on nommoit spécialement l'*Hierophante* ou celui qui révéle les choses saintes , étoit habillé de ma-

nière à représenter le *Demiurge*, l'Être qui conduit l'univers. Le second étoit le *porte-flambeau*, & avoit rapport au soleil. Le troisième, qu'on nommoit l'*Adorateur*, & qui se tenoit proche d'un autel, représentoit la lune. Le quatrième qu'on nommoit le *sacré Messager*, avoit rapport à Mercure. On ne sçait ce que disoient, après la dissipation des ténèbres & des tonnerres simulés, ces quatre personnages dont on peut dire seulement en général que les fonctions consistoient à révéler aux initiés les raisons secrètes des cérémonies particulières au culte de chaque divinité.

MYSTRE, mesure des liquides chez les Grecs. Il y avoit le grand & le petit. Le grand mystre tenoit la seizième partie de la cotyle greque ou de l'hemine romaine; le petit, un peu moins que la quatrième partie du cyathe.

N

N. Les anciens Romains omettoient quelquefois cette lettre : ils écrivoient *in-fas* pour *infans*, enfant. D'autres fois ils l'ajoutoient en certains mots, comme *conjunx* pour *conjug*, époux, épouse; *thesaurus*, pour *thesaurus*, trésor. N seul dans les inscriptions pour Neptunus, Numerius, Numeria, Nonius, *noms propres*; *nam*, car; *non*, non; *natio*, nation; *natus*, né, enfant; *nefastus*, nefaste; *nepos*, petit fils; *neptis*, petite fille; *niger*, noir; *nomen*, nom; *nona*, nones;

nones ; *noſter* , notre ; *numerarius* ou *numera-*
tor , calculateur ou compteur , officier Ro-
 main ; *numerus* , nombre ; *nummus* ou *nu-*
misma , pièce de monnoie , médaille ; *numen* ,
 divinité , dieu. NAV. *navis* , vaiſſeau. N. B.
numeravit vivus pour *vivus* , il a compté de
 ſon vivant. NB. ou NBL. *nobilis* , noble. NC.
 N. C. Nero Cæſar , ou Nero Claudius , *noms*
propres ; ou *non certè* , non certainement.
 NEG. ou NEGOT. *negotiator* , marchand.
 NEP. S. *Neptuno ſacrum* , conſacré à Neptune.
 N. F. N. *nobili familia natus* , né d'une mai-
 ſon illuſtre. N. L. *non liquet* , la choſe n'eſt
 pas claire , l'affaire n'eſt pas aſſez éclaircie ;
 ou *non licet* , cela n'eſt pas permis ; ou *non*
longè , non loin ; ou *nominis Latini* , du nom
 Latin. N. M. Nonius Macrinus , *noms propres* ,
 ou *non malum* , non mauvais ; ou *non minus* ,
 non moins ou non moindre. NN. *noſtri* , les
 nôtres , ou nos. NO. *nobis* , à nous. NR. ou
 NNR. *noſtrorum* , des nôtres ou de nos. NOBR.
 November , Novembre ; NON. AP. *Nonis*
Aprilis , aux Nones d'Avril ; NQ. *namque* ,
 car ; ou *nusquam* , en aucun endroit ; ou *nun-*
quam , jamais. N. V. N. D. N. P. O. *Neque*
vendetur , *neque donabitur* , *neque pignori*
obligabitur , il ne fera ni vendu , ni donné ,
 ni mis en gage. NVP. *nuptia* , noces.

Dans les nombres , N marque *neuf cents* , &c
 avec une ligne au-deſſus , *neuf mille*. Chez les
 Grecs ' avec un accent aigu , ſignifie *cin-*
quante , ſi l'accent eſt au-deſſous , il fait *cin-*
quante mille.

NATRUM. Voyez Embaument.

NAUMACHIE. C'étoit chez les Romains

N

le spectacle d'un combat naval. Ce spectacle se donnoit dans des espèces de grands étangs creusés exprès & maçonnés de tous côtés, pour mieux contenir l'eau qu'on y faisoit venir par des aqueducs. Comme ces étangs avoient la même forme que le grand cirque, ou que l'amphithéâtre, on leur donnoit l'un ou l'autre de ces noms, d'où quelques-uns ont cru que c'étoit dans le cirque même où se donnoient les spectacles de la course, des chars, &c, ou dans l'amphithéâtre où se donnoient ceux des combats de bêtes, de gladiateurs, &c, que se donnoient aussi celui de la Nautarchie; mais il semble qu'ils se sont trompés; car ni le cirque, ni l'amphithéâtre proprement dits, n'étoient pas construits de manière à pouvoir contenir de l'eau, sur-tout à la hauteur qu'il en falloit pour porter des vaisseaux. Ces étangs étoient si spacieux que les anciens Auteurs les nomment *des lacs*. Il y en avoit plusieurs aux environs de Rome. Ce spectacle coutoit des sommes immenses, & n'étoit pas moins cruel que celui des Gladiateurs. Une simple représentation n'eût pas satisfait des spectateurs du caractère Romain. Il falloit qu'ils vissent le sang couler, des hommes noyés, & mêmes des vaisseaux coulés à fond.

NEFASTES. *Voyez Fastes.*

NEGROMANS. *Voyez Druides.*

NEHEL, mesure creuse chez les Hébreux. Elle contenoit environ quatre-vingt dix pintes de Paris.

NÉOCORES, Prêtres Grecs, qui n'ayant été que des ministres inférieurs dans les pre-

miers temps, furent dans la suite élevés au rang le plus distingué, & chargés des principales fonctions des sacrifices.

NÉOMÉNIE, fête qui se célébroit à chaque nouvelle lune. Les premiers hommes touchés du double service que leur rendoit la lune en éclairant la nuit, & en réglant toute la société, consacrerent l'usage qu'ils faisoient de ses phases, par une fête qu'ils célébroient à chacun de ses renouvellemens. La Néoménie servit à régler d'une façon simple & commode l'exercice de leur piété. Aussi les Hébreux, les Grecs & les Romains, & généralement tous les Anciens s'assembloient-ils à la nouvelle lune pour acquitter les devoirs de leur piété & de leur reconnoissance. On leur annonçoit en ce jour ce qui pouvoit les intéresser dans la durée du nouveau mois. Le plein les rassembloit à la moitié de cette durée; les deux quartiers étoient deux autres termes aussi aîlés à montrer. On comptoit la nouvelle lune du jour qu'on pouvoit l'appercevoir. C'étoit pour la découvrir librement qu'on s'assembloit sur des lieux élevés ou déserts, & éloignés des habitations des hommes, afin que rien ne fit obstacle & ne bornât la vue de l'horizon. Quand le croissant avoit été vu, on célébroit la Néoménie ou le sacrifice du nouveau mois, qui étoit suivi d'un repas; où les familles assemblées mangeoient avec joie & simplicité ce qui avoit été offert à Dieu & consacré par la prière. Si un événement distingué donnoit lieu à l'établissement de quelque fête annuelle, souvent on la joignoit à la Néoménie; qui étoit le jour d'usage pour s'assembler. Les nou-

velles lunes qui concouroient avec le renouvellement des saisons & auxquelles répondent encore nos Quatre-temps, étoient les plus solempnelles. Cette coutume de se réunir sur les hauts lieux ou dans les solitudes, celle d'observer la nouvelle phase, celle de célébrer la Néoménie par un sacrifice ou par des prières, la solennité particulière de la nouvelle lune, qui concouroit avec les semailles ou qui suivoit l'entière récolte des biens de la terre, enfin le repas & le chant qui venoient à la suite du sacrifice, sont tous usages qui ont passé de la source commune du genre-humain à toutes les nations de l'univers.

NEPTUALIES, fêtes Romaines en l'honneur de Neptune.

NISAN, premier mois de l'année sacrée des Hébreux, & le septième de leur année civile. C'étoit la lune de Mars. *Voyez* Mois.

NOIX. C'étoit à Rome une des cérémonies du mariage, que le nouveau marié jettait des noix aux petits enfans, marquant ainsi qu'il quittoit les amusemens & le jeu, pour se livrer aux affaires sérieuses.

NOME. C'est le nom qu'on donnoit en Egypte à chaque étendue de pays, qui formoit un gouvernement. Sesostris divisa son royaume en trente-six Nomes.

NOMENCLATEUR. Il y avoit à Rome des gens qui se faisoient un métier de la connoissance de tous les citoyens. Les Candidats en avoient toujours un à leurs gages, & ils ne sortoient jamais sans s'en faire accompagner,

pour apprendre de lui les noms de ceux qu'ils rencontroient, afin que les saluant par leurs noms, & leur faisant caresse & amitié, ils pussent avoir leurs suffrages dans l'élection des charges auxquelles ils aspiraient. C'est ce qu'on appelloit *Nomenclateur*.

NOMS. Les Hébreux, les Egyptiens, les Perses & même les Grecs, n'avoient qu'un seul nom. Si quelquefois ils en avoient un second, c'étoit moins un nom propre que ce que nous appellons un *sobriquet*, soit pour désigner le pays de quelqu'un, soit pour indiquer quelque singularité, quelque vertu ou quelque défaut de l'esprit ou du corps. En général, il n'y avoit qu'un moyen pour distinguer les familles, & ce moyen consistoit à exprimer à la suite de son nom de qui on étoit fils. On disoit, *Saül fils de Cis; David fils d'Isaï*, &c.

Les Romains avoient plusieurs noms, ordinairement trois, & quelquefois quatre: Le premier étoit le prénom, qui servoit à distinguer chaque personne: le second étoit le nom propre qui désignoit la race d'où l'on sortoit: le troisième étoit le surnom qui marquoit la famille dont on étoit; enfin le quatrième en étoit un qui se donnoit ou à cause de l'adoption, ou pour quelque grande action, ou même pour quelque défaut. *Publius Cornelius Scipio Africanus*. *Publius*, prénom; *Cornelius*, nom propre; *Scipio*, nom de la famille; *Africanus*, à cause de la défaite des Carthaginois. Les frères étoient distingués par le prénom; comme *Publius Scipion*, ou *Lucius Scipion*. Les femmes n'avoient ordinairement qu'un nom;

qui étoit celui de leur famille, & qu'elles conser-
 uoient même étant mariées. Si dans la fa-
 mille d'un Cornelius il n'y avoit qu'une fille,
 on l'appelloit simplement *Cornelia* ; s'il y
 avoit deux filles, l'une s'appelloit *Cornelia*
major, c'est à-dire, *Cornelis l'ainée* ; l'autre
Cornelia minor, c'est à-dire, *Cornelis la ca-*
dette. S'il y en avoit un plus grand nombre,
 on les distinguoit selon l'ordre de leur nais-
 sance, en disant : *Cornelis l'ainée* ou *première* ;
Cornelis seconde ; *Cornelis troisième*, &c.

NONES. Les Romains nommoient ainsi
 une des trois parties dont leurs mois étoient
 composés. Dans les mois de Mars, de Mai,
 de Juillet & d'Octobre, les Nones étoient de
 six jours, parce qu'elles commençoient le sept ;
 & dans les autres mois, elles n'étoient que de
 quatre, parce qu'elles commençoient le cinq.
 On les nommoit ainsi, parce que des Ides
 aux Nones, il y avoit neuf jours en retrogra-
 dant. Voyez Calendrier.

NOVEMDIALES. Le neuvième jour après
 les funérailles de quelqu'un, la famille du
 mort célébroit une sorte de fête qu'on nom-
 moit *Novemdialia*, & qui consistoit à faire
 des sacrifices d'expiation.

NOX INTEMPESTA. C'est le nom que
 les Romains donnoient à l'espace de la nuit
 depuis le *conubium* ou l'heure à laquelle on se
 couchoit, jusqu'à minuit.

NUMME ou **NUME**, *nummus*, *numis-*
ma. C'est le nom général que les Romains
 donnoient à leurs différentes pièces de mon-
 noie d'or, d'argent, de cuivre, &c. Le *num-*

me d'or, appelé aussi *solidus*, ou simplement *aureus*, valoit un peu plus d'une pistolle de notre monnoie. C'est ce numme d'or que les Auteurs Latins veulent le plus communément marquer par le mot *nummus*, sans aucune addition qui en détermine l'espèce. Il faut néanmoins observer que par ce même mot seul *nummus*, ils ne désignent souvent que le petit sesterce, une des moindres de leurs monnoies, de sorte que quand ils disent qu'une chose a été adjugée à quelqu'un pour un *numme*, c'est comme s'ils disoient pour un petit sesterce, c'est-à-dire, pour peu de chose, presque pour rien. Le numme d'argent, *nummus argenteus*, ou simplement *argenteus*, étoit la même chose que le denier Romain. Dans l'Ecriture-Sainte, le même mot seul désigne ordinairement le sicle. Voyez *As*, *Denier*, *Médailles*, *Monnoie*.

NUMULAIRE, *Numularius*. C'étoit à peu près ce qu'est chez nous un Banquier. Quelques-uns croyent néanmoins que les Numulaires étoient une sorte d'usuriers, qui, à la vérité, n'exigeoient point d'argent pour l'intérêt de ce qu'ils avoient prêté, mais qui recevoient en présens à peu près l'équivalent de cet intérêt.

NUNDINÆ. On nommoit ainsi un marché public qu'on tenoit à Rome tous les neuf jours, & comme ces jours de marchés en étoient aussi d'assemblées où on régloit ce qui devoit s'observer d'un jour des *Nundines* jusqu'au suivant, il y avoit à Rome dans ces jours-là une grande affluence des citoyens de la campagne, qui y venoient dans la double intention d'y faire leur commerce, & de s'y instruire des régle-

mens tant religieux que civils. Pour ne point manquer les jours *des Nundines*, les Romains imaginèrent de mettre dans leur Calendrier des lettres qu'on peut appeller *Nundinales*, & qui y faisoient précisément ce que font dans le nôtre les lettres *Dominicales*. On peut voir ces lettres *Nundinales* marquées dans la première colonne du Calendrier Romain. La clef en est toute simple. Comme les *Nundines* revenoient tous les neuvièmes jours, les huit premières lettres de l'alphabet mises de suite, & répétées dans le même ordre jusqu'à la fin du Calendrier, donnoient lieu par le retour de la lettre qui marquoit le premier jour des *Nundines* de l'année, de le connoître infailiblement jusqu'à la fin.

O

O. Cette lettre avoit tant d'affinité avec *u* chez les anciens Latins, qu'ils les confondoient souvent & les écrivoient l'une pour l'autre. *Consol*, *equom*, *daderont*, *servos*, *volgos*, &c; pour *Consul*, *equum*, *dederunt*, *servus*, *vulgus*, &c. Quelquefois ils mettoient aussi *o* pour *e*. *Vorsus* & *voster*, pour *versus* & *vester*. On trouve aussi *æ* & *oi*, pour *u*. *Cœrare* pour *curare*; & *oitier*, *oitile* pour *utier*, *utile*.

O. seul pour *officium*, charge; *olla*, pot de terre, marmitte; *omnis*, tout; *optimus*, très-bon; *optio*, option; *ordo*, ordre; *ossa*, les os; *ostendit*, a montré.

OA. *omnia*, tous; OB. *obiit*, est mort;

OB. C. S. *ob cives servatos*, pour avoir conférés des citoyens. OCT. Octavianus, nom propre; O. E. B. Q. C. *ossa ejus bene quiescunt condita*, que les os inhumés reposent en paix. O. H. F. *omnibus honoribus functus*, qui a passé par toutes les charges honorables. OM. *omnes, omnium, omnibus*. ONA. *omnia*. OO. *omnes*, tous; ou *omnino*, entièrement. O. O. *optimus ordo*, ordre excellent. OP. *oppidum*, ville; ou *Opiter*, Jupiter, ou petit-fils; ou *oportet*, il faut; ou *optimus*, très-bon; ou *opus*, ouvrage. ORN. *ornamentum*, ornement. OTIM. *optima*, très-bonnes.

Quand O est une note numérale, elle signifie *ouze*, & avec une ligne au-dessus, *ouze mille*. Chez les Grecs cette lettre avec un accent aigu, fait *soixante & dix*, & *soixante & dix mille*, quand l'accent est au-dessous à gauche.

OBÉLISQUE. C'est une pyramide quadrangulaire, menue, haute, & perpendiculairement élevée en pointe, pour servir d'ornement à quelque place, & qui est souvent chargée d'inscriptions ou d'hieroglyphes. Toute l'Egypte étoit pleine de ces sortes d'obélisques. Sesostris y en avoit fait élever deux d'une pierre très-dure, tirée des carrières de la ville de Syenne, à l'extrémité de l'Egypte. Ils avoient chacun cent vingt coudées de haut, c'est-à-dire, trente toises, ou cent quatre-vingt pieds. L'empereur Auguste, après avoir réduit l'Egypte en province, fit transporter à Rome ces deux obélisques; dont l'un a été brisé depuis. Il n'osa en faire autant à l'égard d'un troisième, qui étoit d'une grandeur énor-

me. Il avoit été construit sous Rameffés; on dit qu'il y avoit eu vingt mille hommes employés à le tailler. Constance plus hardi qu'Auguste, le fit transporter à Rome. On y voit encore deux de ces obélisques, aussi bien qu'un autre de cent coudées ou vingt-cinq toises de haut, & de huit coudées ou deux toises de diamètre.

OBOLE. C'étoit chez les Grecs une petite pièce de monnoie qui valoit à peu près quinze deniers de la nôtre. Le *gerab* ou obole hébraïque, valoit environ un sol huit deniers de notre monnoie.

OBSÉCRATIONS. C'est le nom que les Romains donnoient aux prières & aux sacrifices que le Sénat ordonnoit dans les temps de calamité.

OCTOPHORE, sorte de litière, ainsi nommée parce qu'elle étoit faite pour être portée par huit esclaves.

ODE. Voyez Chœur.

ODEON. Théâtre de Musique à Athènes. Voyez Musique.

GENEIS, une des Tribus des Athéniens.

OFFA. C'étoit une espèce de pâte que les Augures Romains jettoient aux poulets sacrés quand ils vouloient prendre les auspices.

OLYMPIADE. C'étoit chez les Grecs une manière de compter les années, qui avoit pris son origine de la célébration des *jeux Olympiques*, qui se faisoient tous les quatre ans; de sorte qu'une *Olympiade* étoit une ré-

volution de quatre années. La première Olympiade commença l'an 3208 de la création du monde. Ainsi la seconde année de la première Olympiade, revient à l'an 3209 du monde; la première année de la seconde Olympiade, à l'an 3212 du monde, & ainsi des autres. On ne trouve plus dans les anciens Auteurs, de traces de cette manière de compter, après l'an 440 de Jésus-Christ.

OLYMPIQUES (les jeux). C'étoient les plus fameux & les plus célèbres de la Grèce. Ils se célébroient tous les quatre ans dans l'Elide, auprès de la ville d'Olympie. On ne sçait rien de certain sur l'origine de ces jeux. La plus commune opinion est qu'ils furent institués par Hercule en l'honneur de Jupiter. Les Grecs ne concevoient rien de comparable à la victoire qu'on y remportoit : ils la regardoient comme le comble de la gloire, & ne croyoient pas qu'il fût permis à un mortel de porter plus loin ses desirs. Horace ne craint pas de dire qu'elle élevoit les vainqueurs au-dessus de la condition humaine; ce n'étoit plus des hommes, c'étoient des dieux. Voyez Athlètes, Char, Course, Lutte, Pugilat, Stade, &c.

OMBRES. Chez les Romains ceux qui étoient invités à un repas, pouvoient y mener avec eux quelques-uns de leurs amis, & ces nouveaux convives s'appelloient *Ombres*.

OMER, mesure des Hébreux, qu'on croit avoir été la même que la *Léthéque*. Ils en avoient une autre de même nom, qui étoit la même que le *Gomar*. Voyez *Gomar*, *Léthéque*.

OMOPHAGIES, fêtes Grèques en l'honneur de Bacchus. On y mangeoit les entrailles crues & sanglantes des boucs, en mémoire de ce qu'on croyoit que Bacchus ne mangeoit que de la chair crue.

OPALIES, fêtes Romaines en l'honneur d'Ops.

OPPIDUM. On nommoit ainsi la partie du Cirque qui étoit avant les barrières (*Carceres*).

OR. Quoique l'usage de ce métal, le plus précieux de tous, soit très-ancien, il paroît néanmoins qu'il n'a été connu que long-temps après les autres; comme si, dit Pline, la nature eût long-temps douté si elle permettroit la découverte d'une chose qui devoit être si funeste aux hommes. Cet Auteur effrayé du spectacle des mœurs de son temps, & des excès auxquels l'or avoit porté les hommes, en fait amèrement des plaintes, dont il donne pour garants les Ecrivains les plus célèbres & les plus sages. C'est d'après eux, dit-il, qu'il fait les vœux les plus énergiques pour l'entière anéantissement de l'or; qu'il l'appelle la source d'une avidité exécrationnable; qu'il en regarde l'usage comme la cause des malheurs du genre humain, & qu'il regrette l'innocence des siècles où le commerce ne se faisoit que par échange. *Voyez* Anneau, Monnoie, Numme.

ORACLE. On nommoit ainsi la réponse, d'ordinaire ambiguë & obscure, que les démons faisoient au peuple sur les choses à venir, ou par la bouche des idoles, ou par

celles de leurs prêtres. On donnoit aussi le nom d'*Oracle* au lieu où l'on alloit chercher cette réponse, & au faux dieu qu'on vouloit consulter. Un des plus célèbres de l'antiquité, étoit celui de Delphes. C'étoit une femme prêtresse d'Apollon, qui y présidoit. On la nommoit *Pythie*. Elle ne pouvoit prophétiser qu'en de certains jours, & qu'elle n'eût été comme enivrée par la vapeur qui s'exhaloit d'un trou qui étoit dans le sanctuaire d'Apollon, & au-dessus duquel il y avoit un trépied sur lequel se plaçoit la Pythie. Avant que d'y monter, elle s'y dispoit par de longs préparatifs, des sacrifices, des purifications, un jeûne de trois jours, & beaucoup d'autres cérémonies. Dès que la vapeur infernale, comme un feu pénétrant, s'étoit répandu dans les entrailles de la prêtresse, on voyoit ses cheveux se dresser sur sa tête : son regard étoit farouche, sa bouche écumoit, un tremblement subit & violent s'emparoit de tout son corps ; elle ressentoit tous les symptômes d'une personne agitée de fureur. Elle proféroit par intervalles quelques paroles mal articulées, que les Hypophètes recueilloient avec soin & dont ils formoient un sens qu'ils donnoient comme la réponse d'Apollon. On alloit consulter le même dans un temple proche de Milet, dont les prêtres se nommoient *Branchides*, & dans d'autres temples qui lui étoient consacrés à Claros, à Delos, à Patare, à Phafelis, &c. Il y avoit encore d'autres Oracles fameux, tels que ceux de Jupiter Ammon, de Dodone, de Pella, de Trophonius, &c.

ORGIES ou Dionysies, fêtes que les Grecs.

avoient prises des Egyptiens , & qu'ils célébroient en l'honneur de Bacchus , qu'on croit être le même qu'Osiris. Rien de plus simple d'abord que les cérémonies qu'on y pratiquoit , & qui ne consistoient que dans l'oblation d'un vase plein de vin & d'une corbeille remplie de figues , accompagnée du sacrifice d'un bouc : mais bientôt un des points les plus essentiels de cette fête , fut d'y paroître couverts de peaux de boucs , de daims , de tigres ou d'autres animaux , soit domestiques , soit sauvages. On s'y barbouilloit le visage de sang , ou de quelque chose qui l'imitât , comme la lie ou le jus de mûres. Enfin tout dégénéra dans ces fêtes en mascarades , en courses insensées , & en fureur : c'étoit à qui feroit le plus de folies. Au lieu de porter une peau de bouc ou de chèvre , on crut beaucoup mieux faire de s'habiller en chèvre ou en tigre ; de s'affubler la tête des cornes d'un chevreuil , ou d'un jeune cerf : de se couvrir le visage d'écorce d'arbre , de façon à imiter le nécard & les oreilles pointues du chevreau & du bouc , sans négliger les autres ornemens de la figure. On choisissoit un gros garçon bien nourri pour faire le personnage de Bacchus , qu'on plaçoit sur un char ; & pour rendre le tout plus merveilleux , les prétendus tigres traînoient ce char , tandis que les boucs & les chèvres gambadoient à l'entour , en forme de satyres & de faunes. On donnoit à ceux qui suivoient & accompagnoient le char de Bacchus , les noms de Bacchans ou de Bacchantes , c'est-à-dire , de pleureurs & de pleureuses , parce que la fête commençoit par des regrets & par des lamentations. Les femmes qui por-

toient le coffret ou les corbeilles sacrées, ou du moins un thyrsé, ou une torche de bois résineux, se nommoient Ménades, Thyades & Bassarides. On leur donnoit le nom de *Ménades*, d'un mot grec qui signifie fureur, à cause de leurs attitudes égarées & de leurs extravagances; celui de *Thyades*, c'est-à-dire, *wagabondes*, parce qu'elles se dispersoient sur les montagnes comme autant de chasseuses; enfin celui de *Bassarides* ou vendangeuses, parce que ces fêtes se célébroient ordinairement après les vendanges. Un vieillard qui représentoit *Silene*, paroïssoit en dernier lieu monté sur un âne, & excitant tous les spectateurs à la joie. Telles étoient ces fameuses fêtes, qui reparoïssoit plusieurs fois l'année, ou sous différens noms, ou avec quelques différences dans les cérémonies superstitieuses; mais toujours pleines de turpitude & d'infamie.

ORGYE, mesure Gréque, la même que *l'ulna* des Romains. Voyez *Ulna*.

ORQUESTRE. C'étoit une partie du théâtre des Anciens, ainsi appellée d'un mot grec qui signifie *danser*, parce que ce lieu étoit affecté aux danseurs, aux mimes & aux personnages du chœur. A Athènes il n'y avoit point de spectateurs dans l'orquestre; mais chez les Romains on y avoit pratiqué des sièges qui étoient des places honorables, destinées seulement aux Sénateurs.

ORQUESTRIQUE (*la danso*) Voyez *Danse*.

OSCHOPHORIES, fêtes Gréques; insti-

tées par Thésée en mémoire de son heureux retour de l'isle de Crete. On y faisoit des processions, dans lesquelles on portoit en l'honneur de Bacchus & d'Ariane, des branches de vigne chargées de raisins.

OSCILLES. Les Anciens nommoient ainsi de petites figures humaines, dont il n'y avoit guère que la tête qui fût bien formée. Ils les consacroient à Saturne en les faisant toucher ou en les suspendant à sa statue. Après cette espèce de consécration, ils en mettoient partout dans leurs maisons, & même dans les champs, où ils les suspendoient aux arbres, comme un préservatif infaillible contre ce qu'ils redoutoient de la magie & des enchantemens. On donnoit aussi le nom d'*Oscilles* à toutes sortes de masques qu'on faisoit d'écorces d'arbres, sur-tout à ceux qui présentoient des figures hideuses.

OSCINES. Les Augurs nommoient ainsi les oiseaux par le chant desquels ils prenoient les auspices.

ORTHODORON, mesure d'intervalle chez les Grecs. Elle étoit de onze doigts, ou de deux palmes trois quarts.

OSTRACISME, sorte de jugement en usage à Athènes, ainsi appelé d'un mot grec qui signifie *coquille*, parce que les citoyens donnoient leurs suffrages en écrivant le nom de l'accusé sur une coquille.

OVATION, espèce de triomphe, ainsi appelé, à ce qu'on croit, de l'exclamation *O!* que firent les soldats la première fois qu'ils le

virent. Les Chevaliers & la Noblesse inférieure, alloient au-devant de celui à qui les honneurs de l'Ovation étoient décernés. Alors revêtu de la *robe prétexte*, il entroit à pied à Rome, tenant à la main une branche de laurier, & portant sur la tête une couronne de myrthe.

OUBLI (*la loi de l'*). Voyez Amnistie.

OXIBAPHE, mesure des choses sèches chez les Grecs. C'étoit la quatrième partie de la kotyle, un peu plus que le poisson de Paris.

P

P Cette lettre seule dans les anciens monumens est pour Publius, *nom propre*; *passus*, pas; *patria*, patrie; *pecunia*, argent; *pedes*, pieds; *perpetuus*, éternel; *pius*, rendre, reconnoissant; *plebs*, peuple; *Pontifex*, Pontife; *posuit*, a mis, a fait; *potestas*, puissance; *præses*, président, gouverneur, chef; *prator*, préteur; *pridie*, le jour d'avant; *princeps*, prince, chef, premier; *pro*, pour; *provincia*, province, gouvernement; *publicus*, public; *publicè*, publiquement; *puer*, enfant, esclave; *primus*, premier. Cette lettre renversée, comme un d. ou comme un q. est pour *pupilla*, pupille.

PA. *pater*, pere; *patricius*, patricien; *Papia*, une des Tribus Romaines. PAE. ET. ARR. COS. *Pæto & Arrio consulibus*, aux

consuls Poctus & Arrius. P. A. F. A. *postulo an-
fas auctor*, je vous demande si vous êtes de
cet avis. PAR. *parens*, pere ou mere; ou *Pa-
rilia & Palilia*, fêtes de Palès; ou *Parthicus*,
vainqueur des Parthes. PAT. PAT. *pater pa-
tria*, pere de la patrie. PBLC. *publicus*, pu-
blic. PC. *procurator*, qui a soin, intendant;
P. C. *Patres conscripti*, peres conscrits; ou *pa-
tronus colonia*, patron d'une colonie; ou *po-
nendum curavit*, a eu soin qu'on fît; ou *pra-
fectus corporis*, préfet d'un corps; ou *publicè
curavit*, a fait faire aux dépens du public; ou
paetum conventum, convention, accord, &c.
PC. PRT. *praefectus pratorio*, préfet du pré-
toire. P D. ou PED. *pedes*, pieds. PEC. ou
PEQ. *pecunia*, argent. PEG. *peregrinus*,
étranger. P. EX. R. *post exactos reges*, après
l'expulsion des rois. P. II. ∞. L. *pondo dua-
rum semis librarum*, du poids de deux livres
& demie. P. KAL. *pridie calendas*, le jour
d'avant les calendes. POM. Pompeius, *nom
propre*. PROC. proconsul. P. PR. *pro-prator*,
pro-préteur. P. P. P. C. *propria pecunia ponen-
dum curavit*, il l'a fait faire à ses dépens.
P. R. *populus Romanus*, le peuple Romain.
P. R. C. *post Romam conditam*, depuis la fon-
dation de Rome. PR. N. *pronepos*, arrière
petit-fils. PRR. *pratoras*, les préteurs PS.
passus, pas; ou *plebiscitum*, plebiscite. PUD.
puicus & pudica, pudique; ou *pudor*, pudeur,
honneur. PUR. *purpureus*, de pourpre.

Dans les nombres P signifie *cent*, & avec une
ligne au-dessus, *quatre cents mille*. Chez les
Grecs π' avec un accent aigu, marque *quatre-
vingt*, si l'accent est au bas, à gauche, *qua-
tre-vingt mille*.

PAGANALES (les fêtes). Les Romains les célébroient dans les villages en l'honneur de Cérés.

PALARIE. C'étoit un des exercices par lesquels on faisoit passer les nouveaux soldats Romains pour les former. Cet exercice consistoit à porter plusieurs coups à un pieu qui étoit planté à une certaine distance.

PALESTE, mesure Gréque , la même que le palme. *Voyez* Palme.

PALESTRE. C'étoit une espèce d'école publique où on formoit les Athlètes aux différens exercices du corps , propres à leur état. *Voyez* Athlètes.

PALESTRIQUE (la danse) *Voyez* Danse.

PALET. *Voyez* Disque.

PALILIES, fêtes en l'honneur de Palès , que des Romains célébroient avec beaucoup de solennité , parce qu'outre le motif de religion qui en étoit l'objet , ils croyoient que le jour où tomboit cette fête, le 11 des Kalendes de Mai , avoit été celui de la fondation de Rome.

PALLA, longue robe traînante , dont se servoient les Comédiens Romains , lorsqu'ils représentoient des tragédies. On la nommoit aussi *Syrma*. On donnoit encore le nom de *Palla* à une espèce de manteau , si particulièrement affecté aux femmes , que les hommes ne pouvoient s'en servir sans se deshonorer.

PALLIATÆ-FABULÆ. *Voyez* Comédie.

PALME. C'étoit la quatrième partie de l'ancien pied Romain. Le palme étoit de quatre doigts. Les Grecs avoient deux sortes de palmes, le grand palme, qui étoit de douze doigts, & le petit palme qui n'étoit que de quatre doigts, comme celui des Romains. Le palme s'entendoit aussi pour la quatrième partie d'un tout quelconque. *Voyez Tophalch.*

PALMIPES, mesure d'intervalle chez les Romains : elle étoit d'un pied & d'un palme, ou d'un pied un quart.

PALUDAMENTUM. C'étoit un manteau que le Général d'armée chez les Romains portoit par honneur ; il s'en servoit sur-tout à Rome pour faire des vœux & des sacrifices.

PANATHÉNÉES, ou simplement *Athénées*, fête qu'on célébroit à Athènes en l'honneur de Minerve. Les *petites panathénées* se faisoient tous les ans, & les *grandes* seulement de quatre ans en quatre ans. Des courses à pied & à cheval, les combats gymniques, ceux de musique & de poésie, terminés par des processions, faisoient tout le fond de ces fêtes que les Romains adoptèrent, & qu'ils célébroient sous le nom de *Quinquatries*.

PANCRACE. C'étoit un des plus rudes & des plus dangereux combats des Athlètes, qui y réunissoient la lutte & le pugilat.

PANDIONIS, une des Tribus des Athéniens.

PANIONIES, fêtes Grecques en l'honneur de Neptune.

PANTHEON. C'étoit à Rome un temple ainsi nommé parce qu'il étoit dédié à tous les dieux ensemble. Il subsiste encore aujourd'hui, & c'est un des édifices antiques qui se soient mieux conservés.

-PANTOMIME, mot formé de deux mots Grecs, qui signifient *imiter tous*. On donnoit ce nom à des Comédiens qui représentoient des piéces de théâtre sans parler, & qui par le seul moyen des gestes exprimoient & faisoient entendre tout ce qu'ils vouloient. Les Anciens & sur tout les Romains, avoient porté cet art à un très-haut point de perfection.

PAPIER ou

PAPYRUS. Voyez Ecriture.

PARANYMPHES. Les Grecs nommoient Paranymphe une espèce d'officier qui dans les mariages présidoit à la noce pour en régler les réjouissances & le festin. Il étoit spécialement chargé de la garde du lit nuptial. Chez les Romains on nommoit Paranymphe trois jeunes garçons qui conduisoient une nouvelle mariée à la maison de son mari. Pour être admis à cette cérémonie, ils devoient avoir leurs peres & leurs meres encore vivans. Un des trois marchoit devant, ayant à la main une torche de pin, & les deux autres soutenoient la nouvelle mariée, après laquelle on portoit une quenouille garnie de laine à filer, avec un fuseau.

PARASANGE, mesure itinéraire chez les Perses, qui étoit composée de trente stades. Deux parasanges répondoient à peu près à trois de nos lieues.

PARASITES. C'étoit chez les Anciens ce que nous appellons des *écornifleurs*.

PARCHEMIN. *Voyez* Écriture.

PARENTALES (les fêtes). Les Romains les célébroient au mois de Février, pour apaiser les manes des morts.

PARMA. *Voyez* Bouclier.

PAROQUES, *Parochi*. Les Romains nommoient ainsi certains officiers qui avoient soin de faire donner aux magistrats qui voya geoient, tout ce qui leur étoit nécessaire dans les villes municipales où ils passoient.

PARTHENON, temple de Minerve, un des plus magnifiques & des plus superbes de l'antiquité payenne. On en voit encore à Athènes des restes qui se sont assez bien conservés.

PAS, *passus*, mesure d'intervalle chez les Romains : elle avoit cinq pieds de longueur.

PASQUE, la plus grande & la plus solennelle fête des Hébreux. *Voyez* Agneau Paschal.

PATHOS, mot grec, qui signifie *passion*. De-là le mot *Pathétique*. Le *Pathos* est une partie essentielle de l'art-oratoire, parce qu'il consiste à attacher l'auditeur par les sentimens, à le toucher, à l'émouvoir, à l'entraîner, & pour cela il faut sçavoir manier les *passions*.

PATRICE, dignité Romaine, qu'il ne faut pas confondre avec celle des Patriciens. Il n'y en eut point d'autre que cette dernière dans tout le temps de la République, & sous les premiers Empereurs. Ce fut Constantin le Grand qui créa la dignité de *Patrice*, & qu'il

accorda à ceux qui formoient son Conseil, ou qui avoient rendu des services importans à l'Empire, après en avoir exercé les premières charges. Cette dignité fut depuis ce temps-là une des plus éminentes de l'Empire.

PATRICIENS. Outre la division du peuple Romain en Tribus, en Centuries, &c, il y en avoit une plus générale en deux classes, dont l'une comprenoit les *Patriciens*, qui étoient ce que sont parmi nous les gens de qualité, parce qu'ils sortoient des plus anciennes familles. On met aussi dans cette classe les Nobles, qu'il ne faut pas confondre tout-à-fait avec les Patriciens. Pour être du nombre des Nobles, il falloit avoir exercé par soi-même, ou par ses ancêtres, quelque charge curule. Cette noblesse donnoit le droit des images (*jus imaginum*) droit que n'avoient pas tous les Patriciens. Tout le reste du peuple formoit l'autre classe plus nombreuse, sous le nom de *Plébéiens*. Romulus avoit établi une si heureuse harmonie entre les uns & les autres, que tant qu'elle subsista, elle fut la cause du bonheur, de la force, de la puissance & de la gloire des Romains. De peur que la différence des conditions n'altérât l'union si nécessaire aux sociétés, il réunit & attacha ces deux différens ordres, par des liens d'une dépendance réciproque, en mettant les petits sous la protection des grands, avec l'entière liberté du choix de leurs protecteurs. Le devoir du protecteur consistoit à donner conseil à ses cliens, à les défendre de l'oppression, à veiller au bien de leurs affaires domestiques, enfin à leur procurer la douceur & la tranquillité qui

dépendoient de lui. Les Plébéiens de leur part, devoient secourir, dans les occasions, ceux qu'ils avoient choisis pour protecteur, payer la rançon de leurs enfans faits prisonniers de guerre, & subvenir aux dépenses inséparables des emplois & des dignités de ces mêmes patrons. Et afin que cette union fût indissoluble, il étoit défendu de se plaindre de ces mutuelles dépendances, ou de prendre un parti contraire à celui dans lequel on s'étoit engagé. L'avantage que les Plébéiens retirèrent d'une constitution si bien imaginée, leur fit naître l'envie d'être protecteurs à leur tour dans les colonies & dans les villes alliées de la République, se réglant en tout sur ce que leurs protecteurs ou patrons faisoient à leur égard. Ils devenoient, à leur exemple, le conseil de leurs cliens, & régloient leurs différends avec tant d'équité, que souvent le Sénat autorisoit leurs décisions, ou leur renvoyoit le jugement des affaires de ces colonies, quand leurs causes étoient portées à son tribunal.

PATRONS. *Voyez* Clients, Patriciens.

PECHYS. *Voyez* Coudée.

PÉCILE. C'étoit à Athènes le nom d'un célèbre portique, où on avoit rassemblé & où on conservoit avec soin les plus rares chefs-d'œuvres de peinture.

PECTORAL. *Voyez* Rational.

PECULAT. Les Romains appelloient jugement de *peculatus*, celui dans lequel on accusoit quelqu'un d'avoir volé les deniers publics ou sacrés.

PECULE. C'étoit chez les Romains le fonds de

de celui qui étoit en puissance d'autrui, comme un fils de famille ou un esclave : ce qu'il pouvoit acquérir par sa propre industrie, sans avance ni secours de la part de son père, ou de son maître; mais seulement avec sa permission.

PECUNIA, espèces monnoyées. *Voyez* Cuivre, Monnoie.

PEGME. C'étoit chez les Romains une machine qui servoit au théâtre pour le changement des décorations.

PEINTURE. L'ombre d'un homme marquée & circonscrite par des lignes, a, dit-on, donné naissance à la peinture & à la sculpture, arts informes & grossiers dans leur origine, dont on ne peut bien marquer le temps. Les Egyptiens se vantent d'en avoir été les inventeurs, & cela peut bien être : mais c'est dans la Grece que ces arts se sont perfectionnés.

PELOPÉIES, fêtes Grèques en l'honneur de Pelops.

PELORIES, fêtes Theffaliennes, à l'imitation desquelles on croit que les Romains célébroient leurs Saturnales.

PELTE, *pelta*. *Voyez* Bouclier.

PENTACONTARQUE. On donnoit ce nom à celui qui soit dans le militaire, soit dans le civil, étoit le chef de cinquante hommes. On l'appelloit aussi Quinquenaire.

PENTACORDE. *Voyez* Lyre.

PENTATHLE. Les Grecs donnoient ce nom à l'assemblage de cinq sortes d'exercices ago-

nistiques. L'opinion la plus commune sur les exercices qui composoient le *Pentasthle*, y met la lutte, la course, le saut, l'exercice du disque, & celui du javelot. On croit que cette sorte de combat se décidoit en un seul jour, & quelquefois même en une seule matinée; & que pour en mériter le prix, qui étoit unique, il falloit être vainqueur à tous ces divers exercices.

PENTECOSTE, fête que les Israélites nommoient aussi *la fête des semaines*, parce qu'il devoit y avoir sept semaines depuis la solennité de la Pâque, jusqu'à celle-ci. Us la célébroient avec une grande pompe, en mémoire du jour auquel Dieu leur avoit donné sa loi sur la montagne de Sinai, jour qui fut le *cinquantième* après leur sortie de l'Egypte. Ils devoient dans cette fête offrir à Dieu les prémices de la moisson du froment.

PÉNULE. C'étoit chez les Romains un habit de laine dont on se servoit en temps de pluie. Elle étoit fermée par-devant comme la *toge*, mais plus étroite & plus courte. On en faisoit de peau, & alors on la nommoit *scortée*.

PERCHE. Voyez *Decempeda*.

PERE PATRAT, *Pater Patratus*. Voyez *Feciales*.

PERES CONSCRITS. Tarquin le Superbe ayant fait mourir un grand nombre de Sénateurs, les premiers Consuls, pour les remplacer, choisirent les plus distingués de l'ordre des Chevaliers, qu'ils firent *inscrire* dans la liste des Sénateurs. De-là, au sentiment de

plusieurs, le nom de *Peres conscripti*, qu'on donna toujours depuis à tous les membres du Sénat Romain, quoique quelques-uns prétendent que les Sénateurs furent ainsi nommés dès le temps de Romulus. *Voyez Sénat.*

PÉRIPATÉTICIENS. *Voyez Lycée.*

PERONES. C'étoit chez les Romains une chaussure de cuir non apprêtée, qui avoit à peu près la forme d'une demie bottine.

PERTICA. *Voyez Decempeda.*

PÉTALISME, sorte de jugement établi à Syracuse, & qui étoit à peu près la même chose que l'Ostracisme à Athènes. Le Pétalisme étoit ainsi nommé d'un mot grec, qui signifie *feuille*, parce que c'étoit sur une feuille d'arbre qu'on y donnoit son suffrage.

PÉTAURE. Selon quelques-uns, c'étoit une espèce d'échaffaut exhaussé, dans lequel étoit un ressort qui, touché du pied, pouvoit en l'air le Pétauriste, & lui faisoit faire un saut prodigieux : selon d'autres, ce n'étoit qu'une escarpolette. Le P. Paulli dans son *Traité sur la Cybistique*, croit que c'étoit une roue, ou façon de roue, traversée d'un effieu ; que le Pétauriste ou Cybiste, les pieds en haut, & les mains sur la circonférence de cette roue, couchée horizontalement, lui donnoit le mouvement d'un sabot qui pirouette sur la main d'un enfant, & que cette roue étoit placée à une hauteur considérable, pour mettre mieux le sauteur en vue, & le montrer à tous les spectateurs. Ce qui achevoit de rendre ce spectacle intéressant, c'est que pour arriver à cette roue,

ou à l'échaffaut sur lequel elle étoit placée, il n'y avoit d'autre échelle qu'une corde tendue, sur laquelle il falloit couler avec la légéreté de l'oïseau; & voilà l'explication de ces mots de Martial: *Quòd si per graciles vias Potauri in-
visum subeas subire Ladam.*

PETAURISTES, espèce d'Athlètes ou de Sauteurs. *Voyez Pétaure.*

PETORITUM. *Voyez Char.*

PETTÉIE ou

PETTEUTÉRION, sorte de jeu de Dames ou d'Échecs, fort en usage chez les Grecs; mais bien différent de ceux qu'on joue aujourd'hui sous ces noms. On le nommoit aussi le *jeu des douze Ecrivains*. A en juger par les descriptions qu'on en trouve, il avoit une espèce d'analogie avec le Triétrac, puisqu'on y faisoit usage des dez, & que ce n'étoit qu'en conséquence du nombre que chaque joueur amenoit, qu'il pouvoit remuer ses pièces. On y remarque même un terme qui appartient encore aujourd'hui à ce jeu, celui de *case*, la table sur laquelle on jouoit étant marquée de douze lignes, à chacune desquelles on donnoit ce nom (*δωδεκα κασοι*). Si on croit les Anciens, le Petteutérier n'étoit pas un amusement frivole, qui ne servit qu'à faire passer le temps, sans rien donner à l'esprit. Il renfermoit, disent-ils, de grands mystères de Philosophie. La table sur laquelle les lignes étoient tracées, représentoit le monde; les douze lignes, ou cases, marquoient les douze signes du Zodiaque. Dans le cornet, on trouvoit l'idée du ciel; dans les dez, celle des

planetes, &c. Les Egyptiens jouoient aussi le Petteutérian; mais d'une manière qui avoit plus de rapport à notre jeu de Dames, puisqu'ils n'y employoient pas les dez. Il étoit très-simple, & par cela même il n'en devoit être que plus difficile, chacun des joueurs n'ayant que cinq pièces à remuer.

PHAGÉSIES ou

PHAGON, fêtes Grèques en l'honneur de Bacchus. Elles consistoient principalement dans les plaisirs de la table.

PHALANGE. Quoique ce mot en général marque ordinairement un corps de huit mille hommes, on l'emploie aussi pour désigner quelque corps de troupes que ce soit.

PHALANGE Macédonienne. C'étoit un corps d'infanterie composé de seize mille hommes péfamment armés, & que l'on avoit coutume de placer au centre de la bataille. Outre l'épée, ils avoient une pique de vingt & un pieds de longueur. La Phalange se divisoit ordinairement en dix corps, dont chacun étoit composé de seize cents hommes, rangés sur cent de front, & seize de profondeur. Quelquefois on doubloit ou on déboubloit ce dernier nombre, selon l'exigence des cas; de sorte que la Phalange n'avoit que huit hommes de profondeur, & d'autres fois en avoit trente-deux. Mais sa profondeur ordinaire & réglée étoit de seize.

PHARE, tour ainsi appellée du nom de l'Isle de Pharos, dans laquelle elle avoit été bâtie par ordre de Ptolémée Philadelphc. Au haut de cette tour, qui étoit comptée au nom-

bre des sept merveilles du monde, il y avoit un fanal pour éclairer de nuit les vaisseaux qui navigeoient sur les côtes d'Egypte, pleines d'écueils & de bancs de sables. C'est de-là que toutes les autres tours destinées au même usage ont porté le nom de *Phare*.

PHARMACITES ou anneaux enchantés. Voyez Anneau.

PHRYGIONS. Voyez Plumaires.

PHYLACTÈRES. Les Juifs, & sur-tout les Pharisiens, scrupuleux observateurs de la lettre de l'endroit de l'Écriture où Dieu ordonne de lier ses loix à la main, de les porter sur le front, &c, écrivoient le Décalogue sur des bandes de parchemin qu'ils portoient à leurs bras, & qu'ils mettoient sur leur tête en forme de couronnes qui leur tomboient sur le front. C'est à ces bandes de parchemin qu'ils donnoient le nom de *Phylactères*.

PHYLARQUE. C'étoit chez les Athéniens, dans les premiers temps de leur République, un Magistrat que chacune des Tribus éli-soit par sort, & qu'elle chargeoit du soin de ses intérêts particuliers. Chaque Tribu avoit son Phylarque qui en étoit le chef, le trésorier & le protecteur. Quand il survenoit des cas qui intéressoient toute la République, les Phylarques convoquoient une assemblée générale des Tribus pour en délibérer. Dans la suite on donna aussi le nom de Phylarque à l'Officier qui commandoit la cavalerie de sa Tribu, comme le Taxiaque en commandoit l'infanterie.

PIED, mesure d'intervalle chez les Grecs &

chez les Romains , qui le divisoient également en quatre palmes. La palme avoit quatre doigts , qui faisoient un peu moins de trois pouces ; car le pied grec n'avoit que onze pouces cinq lignes de notre pied ; & le pied Romain avoit encore environ cinq lignes moins que le pied grec.

PIERRES. On voyoit autrefois à côté des grands chemins , des tas de pierres , auxquels chacun de ceux qui passoient , se faisoient un devoir de religion d'en ajouter une en l'honneur de Mercure , à qui ces tas de pierres étoient consacrés. On donnoit même à ces tas de pierres le nom de Mercurus.

PIGMENTARIUS. C'étoit chez les Anciens le nom qu'on donnoit à celui qui préparoit & qui vendoit les couleurs dont les femmes se servoient , comme elles le font encore aujourd'hui , pour se peindre le visage. On trouvoit aussi chez le même marchand , les essences , les parfums , & toutes les autres choses de ce genre qui servoient au luxe & à la mollesse.

PILANI. Voyez Triaires.

PILENTUM. Voyez Char.

PILEUS, espèce de bonnet, qu'il n'étoit permis qu'aux hommes libres de porter. Il paroît même que dans les premiers temps, c'étoit une marque de distinction qu'on n'accordoit qu'aux personnes de mérite. De-là encore le bonnet de Docteur dans chaque faculté des universités est appelé *Pileus*.

PILUM. C'étoit l'arme ordinaire des sol-
Oiv

Flats Romains. Cette arme, que nous nommons *javelot*, étoit très-pésante, & ne pouvoit être maniée avec avantage contre l'ennemi, que par un homme fort & vigoureux. Elle étoit longue de cinq coudées & demie, & consistoit en un bois rond ou quarré d'une grosseur à remplir la main, & long de quatre coudées. Ce bois étoit armé d'une lame de fer, longue de trois coudées; mais de manière que la moitié de la lame étoit attachée au bois, & que l'autre moitié excédoit le bois & se terminoit en une pointe très-aigüe, au dessous de laquelle il y avoit deux crochets faits en forme d'hameçons.

PIQUE ou Lance. *Voyez* Lance.

PISCATORIENS (les jeux ou spectacles) Les Romains les célébroient auprès du Tybre pour les Pêcheurs de ce fleuve, qui y péchoient de petits poissons qu'on sacrifioit à Vulcain.

PISSAPHALTE. On croit que c'étoit un mélange de bitume de Judée, avec la liqueur du cèdre, dont on se servoit pour embaumer les morts.

PITHÆGIE. *Voyez* Anthesteries.

PLAGIAIRES. C'est le nom qu'on donnoit à ceux qui enlevoient de force des hommes libres, pour les vendre & en faire des esclaves; comme aussi à ceux qui voloient des esclaves, ou qui recelloient ceux qui étoient fugitifs.

PLANIPEDES. On donnoit ce nom aux Mimes, parce qu'ils avoient les pieds nus.

PLAUSTRUM. *Voyez* Char.

PLÉBÉIENS. On donnoit à Rome ce nom à la partie du peuple, qui pourroit répondre à ce que nous appellons parmi nous le *Tiers-Etat*. Voyez Patriciens.

PLEBISCITE. On nommoit ainsi à Rome les ordonnances que faisoit le peuple, sans la moindre intervention du Sénat. Tous les Plébiscites publiés par les Tribuns du peuple, n'obligeoient au commencement que le peuple seul. Dans la suite, ils obligerent tous les ordres de la République.

PLECTRUM. Ce que les Anciens appelloient *Plectrum*, n'étoit autre chose qu'un bâton dont ils frapportoient les cordes de la lyre, comme on fait maintenant pour le psaltérion.

PLETHRON, mesure d'intervalle chez les Grecs, qu'on évalue à la sixième partie du stade. C'étoit aussi un exercice du corps, pris du nom de cet espace qu'un homme parcouroit en courant, de sorte que commençant par les extrémités il ne revenoit jamais sur ses pas; mais à chaque tour se rapprochoit toujours du centre, jusqu'à ce qu'il y fût arrivé.

PLUMAIRES ou **PHRYGIENS.** *Plumarii*, *Phrygiones*. On nommoit ainsi des ouvriers dont l'art consistoit à représenter sur la toile avec l'aiguille, toutes sortes de figures, & surtout des oiseaux, avec la variété des couleurs de leur plumage. C'étoit en Phrygie que cet art avoit pris naissance.

PLUTEI, machines de guerre qui étoient une espèce de clayes couvertes de terre & de peaux de bœufs nouvellement écorchés. Voyez Mantelets.

PLYNTERIES, fêtes Gréques en l'honneur de Minerve. Une des cérémonies de ces fêtes étoit d'ôter tous les ornemens de la statue de la déesse, & de la cacher.

PODERE, longue tunique qui tomboit jusqu'au talon. C'étoit la même que la tunique appelée *Talaris*. Voyez Tunique.

PODION, *Podium*. Les Romains nommoient ainsi l'avance du mur qui entouroit l'arene de l'amphithéâtre. C'étoit là qu'étoient placés les Magistrats & les personnes les plus distinguées.

POÉSIE. L'origine de la poésie, la même que celle de la danse & de la musique, a suivi ces deux arts dans leurs révolutions & dans leurs abus. Chez tous les peuples & dans tous les pays, on a chanté & dansé; tous ont eu une sorte de poésie plus ou moins informe & grossière, plus ou moins parfaite & sublime. La poésie a toujours fait une partie si essentielle du culte religieux, elle a toujours été si intimement unie aux cérémonies sacrées, qu'elle a été regardée comme quelque chose de surnaturel. De-là l'extrême vénération que l'antiquité avoit pour les Poètes, qui passoient pour des hommes inspirés, & qui se donnoient eux-mêmes comme tels. Le paganisme n'avoit point d'autres Théologiens, & c'étoit en vers que les Sibylles, les Pythies & les Prêtres rendoient les oracles. Si les Poètes furent longtemps les seuls Théologiens, ils furent aussi les premiers Historiens. Il n'y avoit point d'événemens un peu importants à l'occasion desquels ils ne composassent des hymnes ou pour

demander d'être délivrés des maux dont on étoit affligé & qu'on craignoit , ou pour remercier les dieux de quelque heureux succès. On chantoit ces hymnes dans des actes de religion , fondés sur la persuasion qui s'est toujours conservée , même dans les ténèbres de l'idolâtrie , d'une providence souveraine qui dispose de tout ; on les retenoit ; les peres les apprenoient à leurs enfans , de sorte que dans les premiers temps il n'y avoit point d'autres annales des empires. *Voyez Danse, Musique, Chœur.*

POLÉMARQUE. C'étoit chez les Athéniens le nom de celui qui avoit le commandement général de toutes les troupes de la République. *Voyez Archonte.*

POLIANOMES , Magistrats Grecs , dont la fonction paroît avoir été la même que celle des Préfets à Rome.

POLIEIES , fêtes Gréques en l'honneur d'Apollon.

POLLINCTEUR. Les Romains nommoient ainsi celui qui embaumoit les corps morts.

POLYGAMIE. Elle étoit permise en Egypte , excepté aux Prêtres qui ne pouvoient épouser qu'une femme. Elle étoit commune chez les Hébreux comme chez tous les peuples Orientaux , comme elle l'est encore aujourd'hui.

POMÉRION , *Pomærium*. Selon quelques-uns c'étoit à Rome une place plantée d'arbres fruitiers , où avant la tenue des Comices on alloit prendre les auspices.

PONTIFES , Prêtres Romains , qui tiroient

leur nom du grand pouvoir qu'ils avoient dans les sacrifices & dans tout ce qui concernoit la religion & le culte des dieux, *posse facere*, ou d'un pont de bois dont ils avoient soin de faire les réparations, *pontem facere*, parce qu'il ne passoit ordinairement sur ce pont que ce qui étoit nécessaire pour les sacrifices. Ils furent créés au nombre de quatre par Numa, qui les choisit du corps des Patriciens. Dans la suite, les Tribuns du peuple obtinrent par leurs factions qu'à ces premiers Pontifes on en joignit quatre autres tirés du peuple. Sylla en ajouta encore sept. De ces quinze les huit premiers & ceux qui leur succéderent, furent appelés les grands Pontifes, *majores Pontifices*; & les autres, *minores Pontifices*, les petits Pontifes. C'étoit le Collège des Pontifes qui les choisissoit. Ce Collège avoit pour chef le souverain Pontife, *Pontifex maximus*, qui étoit toujours pris d'entre les Pontifes & élu dans les comices par *Tribus*: ce qui s'observa jusqu'au temps des Empereurs, qui pour s'attirer plus de vénération, voulurent tous être revêtus de cette dignité. Le souverain Pontife avoit une puissance souveraine en tout ce qui regardoit la religion qu'il avoit soin d'expliquer. Il répondoit pour le Collège des Pontifes, & avoit grand soin que la religion ne souffrît aucun dommage. C'étoit lui qui recevoit les Vestales, les jugeoit, & présidoit à leurs sacrifices. Il dictoit toujours la formule dans les actes publics. Il présidoit aux assemblées des autres Prêtres, & c'étoit lui qui les initioit. Il devoit aussi être présent aux adoptions qui se faisoient, & il prenoit connoissance de certaines causes qui regardoient le

mariage. Un de ces soins étoit encore de conserver les annales & de régler l'année. Il avoit juridiction sur toutes les personnes consacrées au culte des dieux. Enfin il pouvoit dispenser de certaines cérémonies.

POPES. Les Romains nommoient ainsi, aussi bien que *Victimaires*, ceux qui dans les sacrifices étoient chargés de lier les victimes & de les amener devant l'autel. Ils se couronnoient de laurier & de fleurs, se mettoient à demi-nuds, & en cet état conduisoient les victimes à l'autel ; mais de manière que la corde avec laquelle ils la conduisoient, fût fort lâche, afin que la victime ne parût pas conduite au sacrifice malgré elle, ce qui auroit été d'un très mauvais augure. Quand elle étoit devant l'autel, on la débloit pour la même raison, & c'étoit un signe funeste quand elle s'enfuyoit. Les *Popes* ou *Victimaires* apportoient alors les couteaux, l'eau & les autres choses nécessaires pour le sacrifice. Après en avoir reçu l'ordre du Sacrificateur, l'un d'eux appelé *Cultaire*, frappoit la victime avec une hache ou une massue, & l'égorgeoit aussitôt. Quand elle avoit perdu tout son sang, qu'on recevoit dans des craters & qu'on répandoit sur l'autel, les *Popes* la mettoient sur une table sacrée, nommée *anclabris*, & là ils la dépouilloient & la disséquoient, à moins qu'on ne la brûlât tout entière, auquel cas ils la mettoient sur le bucher, aussitôt qu'elle étoit égorgée. Dans les sacrifices ordinaires on ne brûloit qu'une très-petite partie de la victime, & du reste on faisoit deux portions, l'une pour les dieux, l'autre pour ceux qui fai-

soient les frais du sacrifice. Ceux-ci s'en régaloient avec leurs amis, & la portion des dieux étoit abandonnée aux Popes, qui l'emportoient dans leurs maisons appelées *popina* de leur nom, où alloient en acheter ceux qui en vouloient. Comme les Popes vendoient aussi du vin, les *popines* étoient les cabarets des Romains, & c'est encore de ce mot dont on se sert pour exprimer les nôtres en latin.

PORTÉ. La porte de la ville étoit chez les Anciens, sur-tout chez les Orientaux, & en particulier chez les Israélites, le lieu où se tenoient les assemblées pour toutes sortes d'affaires. Comme les Israélites étoient tous laboureurs, qui sortoient le matin pour aller à leur travail, & ne rentroient que le soir, la porte de la ville étoit le lieu où ils se rencontroient le plus. Par une raison semblable, chez les Grecs & les Romains le rendez-vous pour toutes les affaires étoit le marché ou la place, parce qu'ils étoient tous marchands. Chez nos Ancêtres, les vassaux de chaque Seigneur s'assembloient dans la cour de son château, & de-là sont venues les cours des princes. En Asie, comme les princes sont plus enfermés, les affaires se font à la porte de leur sérail: & cette coutume de faire sa cour à la porte du palais, étoit en usage dès le temps des anciens rois de Perse, comme on le voit en plusieurs endroits du livre d'Esther.

PORTUMNALES, fêtes Romaines en l'honneur de Portumnus, qu'on honoroit comme un dieu qui présidoit aux ports.

POSIDÉON, mois de l'année Athénienne,

ainsi appelé de *Posidon*, nom que les Grecs donnoient à Neptune, à qui le premier jour de ce mois étoit consacré. *Voyez Année.*

POSTE. C'est à Cyrus roi de Perse, qu'est attribuée l'invention des postes, dont l'utilité fut renfermée dans la durée de son empire, avec la chute duquel elle se perdit presque entièrement; car l'espèce de poste qu'on trouve chez les Grecs & chez les Romains étoit bien inférieure à celle de Cyrus, presque entièrement semblable aux nôtres. *Voyez Hémérodrome.*

POSTSCENIUM. C'étoit dans le théâtre ancien la partie la plus retirée, où on supposoit que se faisoit ce qui ne pouvoit convenablement se passer aux yeux des spectateurs.

POSTULATIONS. On donnoit ce nom aux sacrifices qu'on faisoit pour appaiser les dieux irrités, parce qu'ils paroissoient les demander, & ne vouloir qu'à cette condition faire grace aux hommes des malheurs dont ils étoient menacés.

POULETS sacrés. *Voyez Augures.*

PRÆCIA. *Voyez Flamines.*

PRÆCONES. C'étoit chez les Romains à peu près ce que sont chez nous les huissiers. Ils étoient en grand nombre, & leur charge étoit fort lucrative. Leurs fonctions étoient de faire faire silence dans les cérémonies de la religion; de proclamer & de priser ce qui étoit à vendre dans les encans; d'appeller chacun à son tour, ceux qui devoient donner leurs suffrages dans les comices; d'annoncer

les magistrats nouvellement élus; de notifier les nouvelles loix au peuple; de donner des assignations pour comparoître en justice, &c.

PRÆDES. Dans les accusations qui ne s'étendoient qu'à une amende, le Juge exigeoit de l'accusé des cautions pécuniaires. Les sommes déposées pour cela s'appelloient *Prades*.

PRÆFERCULUM. C'étoit une espèce de plat ou de bassin d'airain, dont on se servoit dans les sacrifices.

PRÆROGATIVA CENTURIA. Voyez Centurie.

PRÆTEXTATÆ FABULÆ. Voyez Comédie.

PRÉCIDANÉES. Les Romains nommoient ainsi les premières victimes qu'on offroit en sacrifices dans les grandes solemnités.

PRÉCINCTIONS, *Præcinctiones*, partie de l'amphithéâtre Romain. Voyez Amphithéâtre, Théâtre.

PRÉFET de Rome. Magistrat créé par Auguste, qui dans la suite absorba l'autorité de tous les autres Magistrats. Il avoit le droit de punir arbitrairement & sans délai, non-seulement les esclaves, mais encore les citoyens turbulents, auxquels une justice lente, embarrassée de formalités, n'inspiroit pas assez de terreur.

PRÉFET du Prétoire. Cette charge, créée par Auguste, paroît n'avoir eu d'abord pour objet que de remplacer celle de *Maître de la*

caualerie, abolie par l'extinction de la liberré. Dans les commence mens , ceux qui en étoient revêtus n'avoient d'autres fonctions que celles qui concernoient la guerre ; mais dans la suite elle embrassa aussi les affaires civiles , & elle devint si considérable , que toutes les appellations des tribunaux réfortissoient à celui du Préfet du Prétoire. Il n'y en eut que deux jusqu'à Constantin le Grand , qui en établit quatre. Leur autorité étoit très-grande. Ils publioient des édits ; ils étoient au dessus des Gouverneurs des provinces qui étoient à leurs ordres , ils punissoient les prévarications des Juges ; ils avoient une intendance absolue sur les tributs , les péages , les salines , &c.

PRÉFET des Vivres. Dans le temps de la République Romaine , c'étoit un magistrat qu'on créoit extraordinairement dans les besoins pressants ; mais Auguste rendit ordinaire cette magistrature , dont l'objet principal étoit de veiller sur la distribution des bleds qui se faisoit au peuple.

PRÉFETS des Alliés, Officiers qui étoient dans les troupes alliées des Romains , ce que les Tribuns étoient dans les légions.

PRÉFICIES. Les Romains nommoient ainsi les femmes qu'on louoit dans les funérailles pour pleurer.

PRETEUR, Magistrat Romain qui avoit une très-grande autorité. Dans l'absence des Consuls , il avoit le même pouvoir qu'eux au Sénat & dans les Comices. Sa principale fonction étoit de rendre la justice dans la ville ou à la campagne , quand ces premiers Magistrats

n'y pouvoient vaguer. Le civil & le criminel étoient indifféremment de son ressort. Dans les causes purement civiles, il portoit la robe de pourpre; mais quand elles devenoient capitales, & qu'il y alloit de la vie ou d'une punition corporelle, il devoit avoir une robe noire. Il avoit les marques d'autorité communes avec les Consuls, comme la robe prétexte & la chaise d'ivoire; mais il n'avoit que six Licteurs: la lance & l'épée qu'on posoit auprès de lui dans le lieu où il rendoit la justice, lui étoient particulières. Durant un siècle, il n'y eut qu'un seul Préteur à la fois. On en créa depuis un second en faveur des provinciaux & des étrangers, & comme le premier s'appelloit *Prator urbanus* ou *major*, on nommoit l'autre *Prator peregrinus* ou *minor*. Les grandes conquêtes des Romains donnèrent lieu de multiplier les Préteurs, & du temps d'Auguste il y en avoit jusqu'à seize.

PRETEUR Suprême, *Prator maximus*.
Voyez Dictateur.

PRETEXTE. Voyez Robe.

PRETOIRE. C'étoit proprement le nom de la tente du général Romain dans les camps. Sous les Empereurs on le donna aussi aux lieux où les Préteurs étrangers & même les Gouverneurs de province fixoient leur demeure, & où ils rendoient la justice.

PRETORIOLE ou petit Prétoire. *Prætorium*. Comme les maisons où demeuroient les Préteurs étoient ordinairement des palais d'une grande magnificence, on nommoit *Prætoriales* les belles & jolies maisons des par-

ticuliers, comme nous difons fouvent de pareilles maifons que ce font de petits palais. On appelloit auffi *Pretoriole* la chambre du capitaine ou du commandant fur les vaiffeaux.

PRÊTRES. *Voyez* Druides, Flamines, Galles, Mages, Pontifes, &c.

PRIERES. Quand les Anciens prioient, ils le faisoient debout, & ordinairement la tête voilée, afin de n'être pas troublés par quelque objet fâcheux, & pour que l'esprit fût plus attentif aux prières.

PRIMIPILE. Dans chaque manipule des légions, il y avoit deux centuries, & par conféquent deux Centurions. Celui qui commandoit la première centurie du premier manipule des Triaires, appellés auffi *Pilani*, étoit le plus confidérable de tous les Centurions, & avoit place dans le confeil avec le Consul & les premiers Officiers. On l'appelloit *Primipilus prior*, pour le distinguer de celui qui commandoit la féconde centurie du manipule, lequel étoit appellé *Primipilus posterior*. Il en étoit de même des autres centuries. Le Centurion qui commandoit la féconde centurie du manipule des mêmes Triaires, s'appelloit *secundi pili Centurio* : & ainfi jufqu'au dixième, qui s'appelloit *decimi pili Centurio*. *Voyez* Centurion.

PRINCE de la Jeunefse. C'est le nom que prenoit celui des Chevaliers Romains que le Censeur nommoit le premier dans la revue qu'il faisoit des citoyens dont cet ordre étoit composé. *Voy.* Chevaliers Romains. Du temps

des Empereurs, on appelloit les héritiers de l'empire, *Princes de la jeunesse*.

PRINCE du Sénat. C'étoit à Rome un titre qui sans conférer aucun pouvoir effectif, attiroit une considération supérieure à celle que donnoient les magistratures, parce qu'il supposoit la prééminence du mérite & de la vertu. En général chez les Romains, autant qu'étoit odieux le nom de *maître* ou celui de *roi*, autant le nom de prince étoit agréable. C'étoit un nom républicain, & qui, dans le sens propre, ne vouloit dire que le premier entre des égaux. Ainsi le Prince du sénat étoit le premier des Sénateurs, sans avoir plus d'autorité que les autres; mais tout concouroit à lui attirer la confiance d'un peuple libre. Ce titre fut le premier germe de l'autorité légitime d'Auguste, qui en fit la base de son pouvoir dans Rome, & sur Rome même; & il s'en servit pour masquer sa nouvelle domination. *Je suis, disoit-il souvent, le maître de mes esclaves, le général des soldats, & le prince des autres citoyens.*

PRINCIPES. C'étoit dans les armées Romaines un corps de jeunes soldats, qu'on nommoit ainsi parce qu'ils commençoient le combat.

PRINCIPIA. Les Romains nommoient ainsi la rue qui étoit au milieu du camp qu'elle partageoit en deux parties égales. C'étoit là où les Tribuns rendoient la justice, où étoient les autels, les portraits des Empereurs, & les principales enseignes des légions. C'étoit là aussi qu'on prêtoit serment, & qu'on exécutoit

les coupables. On y conservoit encore comme dans un lieu sacré, l'argent que les soldats y avoient déposé.

PRINCIPIUM. Dans les comices, on donnoit ce nom à la curie qui s'avançoit la première pour donner son suffrage.

PROCESTRION. C'étoit à côté des camps Romains un endroit où étoient placés les goudars, les esclaves, & autres gens de cette espèce.

PROCLAMITOR. Voyez Flamines.

PROCONSULS. Quand les états de la République Romaine se furent beaucoup augmentés, les Magistrats ordinaires ne pouvant plus suffire pour l'expédition de toutes les affaires; on nomma des gouverneurs pour les pays éloignés, où on les envoyoit avec le titre de *Proconsuls*, ou avec celui de *Propréteurs*. Il n'y avoit d'autre différence entr'eux, qu'en ce que les premiers avoient douze Licteurs, & que les autres n'en avoient que six. Ils avoient dans leurs gouvernemens l'intendance de toutes les affaires qui concernoient l'administration de la province où ils rendoient la justice, conjointement avec les plus notables du pays, & conformément aux loix que le général d'armée lui avoit imposées en le réduisant en province Romaine, se conduisant en tout selon la manière de gouverner qui étoit en usage à Rome.

PROCURATEURS de l'Empereur, *Procuratores Caesaris*. Auguste n'ayant pas voulu se charger du gouvernement de toutes les pro-

vinces soumises aux Romains, il en fit un partage avec la nation, à peu près moitié par moitié, gardant celles où l'intérêt de l'état & le sien demandoient qu'on entretint des légions, & laissant le reste à la disposition du Sénat. Ce partage subsista plusieurs siècles presque toujours le même; & l'Empereur envoyoit des Procurateurs dans ses provinces & dans celles du Sénat: mais tous n'avoient pas la même autorité ni les mêmes fonctions. Ceux que l'Empereur envoyoit dans les provinces du Sénat, étoient sur-tout dans l'origine les moins puissans de tous, étant seulement employés à régir les terres que le prince y possédoit comme particulier, ou celles qui par des confiscations avoient été réunies au domaine impérial. Dans les provinces de l'Empereur, le Procurateur étoit préposé non-seulement à la régie des biens que l'Empereur y pouvoit avoir, mais encore à la levée & à l'emploi des deniers publics. Son autorité étoit si grande, qu'elle contrebalançoit celle même du Propréteur, qui n'osoit réprimer les vexations auxquelles se portoit le Procurateur, dont l'avidité défoloit très-souvent les provinces. Il y avoit une troisième classe de Procurateurs ou Intendants. C'étoient ceux que l'Empereur envoyoit en quelques provinces du département impérial, qu'il ne jugeoit pas assez considérables pour y envoyer un Lieutenant ou Propréteur. Ces intendances étoient encore plus lucratives & plus indépendantes que les autres.

PRODICOS. C'est le nom que les Lacédémoniens donnoient aux tuteurs de leurs Rois, lorsqu'ils n'étoient pas en âge de gouverner par eux-mêmes.

PROÉDRES. *Voyez Sénat.*

PROEROSIES, *Prerosses* ou *Proæturies.*
Les Grecs nommoient ainsi des sacrifices qu'ils faisoient à Cerès avant les semailles.

PROFESTI. Les Romains nommoient ainsi les jours dans lesquels il étoit permis de vaquer aux affaires, tant publiques que particulières.

PROFICIÆ. *Voyez Profecta.*

PROLÉTAIRES. C'étoit le nom de ceux qui composoient la dernière classe des citoyens Romains.

PROMULSIS. Les Romains donnoient quelquefois ce nom à la gustation ou premier service de leurs repas, parce qu'on y buvoit du vin miellé.

PRONUBA. C'est le nom que dans les cérémonies du mariage les Romains donnoient à une femme qui avoit un soin particulier de la nouvelle mariée.

PROPITIATOIRE. C'étoit une grande lamme d'or qui couvroit entièrement l'arche de l'alliance, & sur laquelle deux chérubins qui étoient à chacune de ses extrémités, étendoient leurs aîles. C'étoit de dessus le Propitiatoire que Dieu parloit & rendoit ses oracles.

PROPRETEURS. *Voyez Proconsuls.*

PROQUESTEUR. Quand un Questeur mouroit dans l'exercice de sa charge, le gouverneur de la province, en attendant la nomination de Rome, en faisoit exercer l'em-

ploi par quelqu'un de sa suite qu'on appelloit *Proquesteur*.

PROSCENIUM, nom de l'endroit du théâtre Romain où étoient les décorations.

PROSECTA ou *Proficia*. Les Romains nommoient ainsi les deux parts qu'on faisoit des entrailles de la victime, l'une pour les dieux, l'autre pour ceux qui faisoient les frais du sacrifice.

PRYTANÉE. C'étoit un lieu à Athènes où s'assembloient les Prytanes qui en composoient le Sénat. *Voyez Sénat*. Il ne faut pas confondre ce Prytanée avec un autre lieu de même nom où se tenoit un Tribunal qui connoissoit des meurtres arrivés par cas fourtuits, comme par la chute d'une pierre, d'une pièce de bois, &c. & de ceux dont les auteurs avoient pris la fuite, après les avoir commis. On y donnoit des repas publics en réjouissance de quelques heureux événemens. Au centre de cet édifice, qui étoit très-vaste, il y avoit une espèce de temple consacré à Vesta, en l'honneur de laquelle de vieilles veuves entretenoient un feu perpétuel.

PRYTANES ou

PRYTANIE. *Voyez le Sénat d'Athènes au mot Sénat*.

PRYTANITIDES. Dans la Grece on donnoit ce nom à des femmes veuves qui veilloient à la garde du feu sacré de Vesta.

PSICHAGOGUES. *Voyez Evocation des ames*.

PTOLEMAIS,

PTOLEMAIS. *Voyez* Antiochis.

PUBLICAINS. C'étoit chez les Romains le nom des Fermiers généraux.

PUGILAT, combat agonistique des Anciens, qui se faisoit à coups de poing. Deux Athlètes armés de *Cestes* fondoient l'un sur l'autre, & se frapportoient à coups redoublés, jusqu'à ce que l'un des deux, ou s'avouât vaincu, ou y laisât la vie. *Voyez* Ceste, Athlètes.

PUITS DE JOSEPH. Ce puits d'une construction antique, & digne de la magnificence des plus puissans Rois d'Egypte, est au Grand Caire. On lui donne ce nom, soit parce que les Egyptiens se plaisent à attribuer à ce grand homme ce qu'ils ont chez eux de plus remarquable, soit parce qu'en effet cette tradition s'est conservée dans le pays.

PULLA. *Voyez* Robe.

PULLAIRES. Les Romains nommoient ainsi ceux qui étoient chargés de la garde des poulets sacrés.

PULPITUM. C'étoit l'endroit du Théâtre Romain où les Acteurs jouoient leur rôle.

PULVINAIRES. C'étoit dans la cérémonie des Lectisternes, le nom qu'on donnoit aux lits sur lesquels on mettoit les statues des dieux. *Voyez* Lectisternes.

PURIFICATION, pratique de religion très-commune chez les Anciens, qui l'appelloient ou *Ablution*, ou *Expiation*, ou

Lustration. Il y en avoit de deux sortes, les unes générales & les autres particulières, qu'on peut considérer encore chacune comme ordinaires & comme extraordinaires. Les Purifications générales ordinaires avoient lieu quand dans une assemblée, avant quelque acte de religion, & sur-tout avant les sacrifices, un prêtre ou quelque autre, après avoir trempé une branche de laurier, ou des tiges de yerveine dans l'eau lustrale, en faisoit asperision sur le peuple, autour duquel il tournoit trois fois pour cela. Les Purifications générales extraordinaires se faisoient dans des temps de peste, de famine, ou de quelque autre calamité publique, & alors ces Purifications étoient cruelles & barbares, sur-tout chez les Grecs. On choissoit celui des habitans d'une ville qui étoit d'une figure la plus laide & la plus difforme, on le conduisoit avec un appareil triste & lugubre au lieu destiné pour le sacrifice, & là après plusieurs pratiques superstitieuses on l'immoloit, on le brûloit, & on jettoit ses cendres dans la mer.

Les Purifications particulières ordinaires étoient extrêmement communes. Elles ne consistoient qu'à se laver les mains avant quelque acte de religion, avec de l'eau commune, quand cet acte se faisoit en particulier, ou avec de l'eau lustrale à l'entrée des temples. & avant les sacrifices. Il y en avoit qui ne se contentoient pas de se laver les mains; ils croyoient acquerir une plus grande pureté, en se lavant aussi la tête, les pieds, quelquefois tout le corps & leurs habits mêmes. C'est à quoi étoient sur-tout obligés

les Prêtres qui , pour leur purification , avant que de pouvoir faire les fonctions de leur ministère , étoient tenus d'observer plusieurs pratiques austères pendant plusieurs jours , avant la cérémonie religieuse , comme d'éviter soigneusement toute sorte d'impureté , & de se priver même des plaisirs permis & innocens.

Les Purifications particulières extraordinaires avoient lieu pour ceux qui avoient commis quelque grand crime , comme l'homicide , l'inceste , l'adultère , &c. Quand quelqu'un avoit commis un de ces crimes , il ne pouvoit se purifier lui-même ; mais il étoit obligé d'avoir recours à une espèce de Prêtres appellés *Pharmaques* , qui le faisoient passer par plusieurs cérémonies superstitieuses , comme de faire sur lui des aspersions de sang , de le frotter avec une espèce d'oignon , de lui faire porter au col une sorte de collier de figes , &c. Il ne pouvoit entrer dans les temples , ni assister à aucun sacrifice , qu'auparavant un *Pharmaque* ne l'eût déclaré suffisamment purifié.

La matière la plus ordinairement employée pour les purifications étoit l'eau naturelle. Celle de la mer , quand on en pouvoit avoir , étoit préférée à toute autre , & ce n'étoit qu'à son défaut qu'on se servoit de celle des fleuves & des fontaines : mais on avoit soin d'y mettre du sel , & quelquefois on y ajoutoit du soufre. *Voyez Lustre.*

PYANEPHION , un des mois de l'année Athénienne , ainsi nommé des fêtes *Pyanephes* , qui se célébroient le sept de la première

Décade de ce mois, en l'honneur d'Apollon. C'étoit une des cérémonies essentielles de ces fêtes de faire cuire des légumes que les Grecs appelloient *Pyana*, & de les offrir à Apollon. Voyez Année.

PYANEPSIES. Voyez Pyanepsion.

PYGME, mesure d'intervalle chez les Grecs. Elle étoit de dix-huit doigts ou d'un pied & deux doigts.

PYGON. Voyez Coudée.

PYRAMIDES d'Egypte. Elles ont été ainsi nommées d'un mot grec qui signifie feu, parce qu'elles se terminent en pointe comme la flamme. On en compte jusqu'à vingt; les unes ont la forme d'un pain de sucre; les autres sont composées de grands quarrés qui vont toujours en diminuant à mesure qu'ils approchent du sommet. Selon *Plin*e, elles ont été bâties, partie par ostentation, partie par politique; afin que le peuple occupé à ce travail ne songeât point à se révolter. On ignore le temps de leur construction, & le nom des princes qui les ont fait élever. On leur donne de hauteur depuis environ quatre cents pieds jusqu'à huit cents. Ces pyramides n'ont pas été toutes bâties en même temps; car on prétend que plusieurs rois d'Egypte y sont enterrés. Quand on en élevoit une, les ouvriers se relevoient successivement tous les trois mois; & on y envoyoit chaque fois plus de cent mille hommes. L'édifice étoit achevé, on y mettoit une inscription qui marquoit combien il en avoit coûté en raves, en oignons & en ail pour les ouvriers; ce

qui se trouve être monté pour cette partie seulement de la dépense dans la construction d'une de ces pyramides, jusqu'à la somme d'environ neuf cents mille livres de notre monnoie. Une chose digne d'être observée dans la premiere Pyramide, est que les quatre côtés sont tournés vers les quatre parties du monde, & marquent par conséquent le méridien.

PYTHIES, nom des Prêtresses d'Apollon. Voyez Oracle.

PYTHIQUES (les jeux). Ces jeux se célébroient tous les quatre ans à Delphes en l'honneur d'Apollon surnommé Pythien, pour avoir tué le serpent Python.

Q

Q. Les anciens Latins qui ne connoissoient pas cette lettre, la remplissoient par C, en écrivant *anticus* pour *antiquus*; *cotidie* pour *quotidie*, &c.

Q. seul pour Quintus, Quintus, Quintilianus, noms propres; qui, qua, quod, qui, laquelle, que; *quadratum*, quarré; *quisitus*, acquis; *questor*, questeur; *quantum*, autant que; *quartus*, quatrième; *quintus*, cinquième; *quinquennalis*, qui dure cinq ans; *quando*, quand.

QM. *Quomodo*, comment. QAM. *quemadmodum*, de même que. Q. B. F. *qui bixit feliciter*, qui a vécu heureusement. Q. DES.

quaestor designatus, questeur désigné. QE. *qua*, laquelle. Q. È. *qui* ou *qua est*, qui est. QM. *quem*, lequel; *quoniam*, puisque. QQ. *quinquennalis*, de cinq ans. Q. Q. V. *quoquo versum*, de tous côtés. QR. *quare*, c'est pour-quoi. Q. R. *quaestor reipublica*, questeur de la république. Q. S. *quæ supra*, les choses ci-dessus. QS. *quasi*, comme. QUIR. *quirinalia*, fêtes en l'honneur de Romulus. QT. C. *Quintus Cælius*, noms propres. Q. TP. *quo tempore*, dans le temps que.

Dans les nombres Q marque cinq cents, & avec une ligne au-dessus, cinq cents mille.

QUADRAGENA. Voyez Quarantaine.

QUADRANS ou *Teruntius*; petite pièce de monnoie chez les Romains. Elle étoit la quatrième partie de l'*as*, & revenoit à un peu plus de deux deniers, selon notre manière de compter. Le *Quadrans* étoit aussi un vase à boire qui tenoit la quatrième partie du septier. Voyez *Quartarius*.

QUADRANTAL, mesure des liquides; qui étoit la même que l'amphore. Voyez Amphore.

QUADRIGA. Voyez Char.

QUADRIGATI NUMMI. Voyez Monnoie.

QUADRIREMES. Voyez Vaisseaux.

QUARANTAINE: *Quadrigena*. Sous-entendez *percussio*. C'étoit chez les Hébreux un supplice qui consistoit à donner quarante coups de lanières de cuir ou de nerfs de bœuf

à celui qui étoit condamné à la peine du fouet. Comme il étoit défendu par la loi de passer le nombre de quarante, pour éviter d'y contrevenir par mécompte, on n'en donnoit que trente-neuf.

QUARTARIUS, petite mesure des liquides chez les Romains, qui contenoit la quatrième partie du *sextarius* ou septier. On la nommoit aussi *quadrans*.

QUATUORVIRS. NOCTURNES, qu'on nommoit aussi *Viales*, c'est-à-dire, ambulans. Les Romains donnoient ce nom à quatre du collège des *Vigentivirs*, parce que leur principale fonction étoit de faire la ronde pendant la nuit pour prendre garde aux incendies. On les appelloit aussi *Questeurs nocturnes*.

QUENOUILLE, Chez les Romains, dans les cérémonies du mariage, on portoit une quenouille derrière la nouvelle mariée, pour marquer l'ouvrage auquel elle devoit s'appliquer.

QUÉSITEURS, Commissaires que le peuple Romain établissoit pour faire des informations dans les affaires qui intéressoient l'état. Dans les premiers tems de la République, ces informations furent toujours momentanées, & ne duroient qu'autant que la cause particulière pour laquelle on les avoit établies; mais dans la suite l'abondance & la prospérité ayant fait commettre dans Rome toute sorte de crimes, il fut réglé que les deux premiers Préteurs auroient toujours la même juridiction par rapport aux affaires des

particuliers , & que les quatre autres feroient les recherches que le sénat auroit ordonnées suivant les conjonctures pour les crimes capitaux & d'état. Ces recherches ou inquisitions furent appellées *quaestiones perpetua* , soit parce qu'elles avoient une forme prescrite qui étoit certaine & invariable , en sorte qu'elles n'avoient pas besoin d'une nouvelle loi , comme autrefois ; soit parce que les Préteurs faisoient ces recherches *perpetuellement* , & durant toute l'année de leur exercice.

QUESTEURS. On donnoit à Rome ce nom à deux magistrats qui étoient trésoriers des finances & inspecteurs des monnoies. Outre la garde du trésor public , ils avoient encore celle des drapeaux & des enseignes militaires. Ils étoient chargés de la vente du butin , des contributions , de loger les ambassadeurs , & de les conduire hors de la ville , & de tant d'autres choses , qu'il étoit naturel de passer de cette charge aux plus grands emplois dont elle étoit le premier degré , parce que la variété de ses fonctions rendoit capable de tout. Il y eut un temps où leur nombre se multiplia si extraordinairement , comme sous Jules-César , que l'on en compte jusqu'à quarante qui servoient , les uns dans les armées , & les autres dans les provinces. Les deux de la première création s'appelloient *urbani* , & les autres *Provinciales* ou *militares*. Voyez Questeurs des provinces.

QUESTEURS nocturnes. Voyez Quatuorvirs nocturnes.

QUESTEURS des provinces. Ils étoient

obligés de suivre les consuls , quand ils commandoient les armées , les Préteurs dans les provinces , les Proconsuls & autres Gouverneurs dans leur gouvernement. Leur fonction étoit de fournir des vivres & de l'argent aux troupes , de faire payer les impôts & la capitation , d'avoir soin du recouvrement des bleds dûs à la République , de faire vendre les dépouilles des ennemis , d'examiner s'il n'étoit rien dû à l'Etat , &c. Ils exerçoient la juridiction que les Généraux d'armée & les Gouverneurs des Provinces vouloient bien leur donner.

QUESTEURS du Palais. Cette charge fut établie par les Empereurs d'Occident , & peut à-peu-près se rapporter à celle de Chancelier parini nous. C'étoit aussi ce qui revenoit à la charge de *grand Logothete* sous les Empereurs d'Occident.

QUÆSTIONES PERPETUÆ. Voyez. Quêteurs.

QUINAIRE, *Quinarius*. Pièce de monnoie Romaine qui valoit la moitié du denier , c'est-à-dire , un peu plus de quatre sols de la nôtre. C'étoit le même *numme* que le *Victoriatius* , ainsi nommé parce qu'il portoit l'empreinte d'une victoire.

QUINCUNX. C'étoit une des divisions de l'*As* , qui en faisoit cinq douzièmes , c'est-à-dire , un peu plus de quatre deniers de notre monnoie. Comme l'ancien *As* étoit du poids d'une livre , le *Quincunx* pesoit cinq onces. C'étoit aussi une mesure pour les liquides qui tenoit cinq douzièmes du septier.

QUINDECIMVIRS. C'étoit le nom qu'on donnoit à Rome à quinze Prêtres qui étoient chargés de garder les livres des Sibylles. Lorsque la République étoit dans des circonstances fâcheuses, ou qu'on avoit annoncé quelque prodige extraordinaire, le Sénat portoit aussi-tôt un arrêt par lequel les *Quindecimvirs* avoient ordre de consulter ces livres, de lui en faire leur rapport, d'avoir soin de faire exécuter les cérémonies, de faire les sacrifices, &c. Voyez Livres Sibyllins.

QUINQUAGENAIRE. Voyez Pentacontarque.

QUINQUATRIES. Voyez Panathémés.

QUINQUEREMES. Voyez Vaisseaux.

QUINQUERTION. C'étoit chez les Romains ce que les Grecs nommoient Pentathle. Voyez Pentathle.

QUINQUEVIRS. Magistrats subalternes chez les Romains. Il y avoit deux *Quinquévirs*; l'un qui avoit pour département d'avoir soin que chacun payât ses dettes; l'autre de faire faire les réparations des tours & des murailles de la ville.

QUINTILIS. C'est le nom que les Romains donnoient au mois de Juillet, avant qu'il eût celui de *Julius*, qu'on lui donna en l'honneur de Jules-César. On l'appelloit *Quintilis*, parce qu'il étoit le cinquième mois de l'année en commençant à Mars, qui étoit le premier dans l'ancien Calendrier Romain.

QUIRINALES (fêtes). Les Romains les célébroient en l'honneur de Romulus , qui fut surnommé *Quirinus* par la même raison que les Romains furent aussi appelés *Quirites*.

QUIRINALIS FLAMEN. Voyez *Flamines*.

QUIRITES, anciennement *Curites* ; avant que les Romains fissent usage de la lettre Q. La plus commune opinion est qu'ils furent ainsi surnommés , comme Romulus le fut *Quirinus* ou *Curinus* , du nom de la ville de *Curves* , capitale des Sabins , quand ceux-ci furent incorporés aux citoyens Romains.

R

R Cette lettre se trouve quelquefois changée en *s* , comme dans ces mots *majoribus* , *asa* , pour *majoribus* , *ara* ; & en *d* , comme en *medidies* , pour *meridies* ; mais dans ce dernier exemple il semble que c'est plutôt *d* qui y doit être naturellement , & qu'on a changé en *r*.

R. seul dans les anciens monumens pour *Regulus* , nom propre ; *Roma* , Rome ; *Romanus* , Romain ; *Rex* ou *Reges* , Roi ou Rois ; *Rationalis* , Procureur du fisc ; *Ravenna* , Ravenne ; *recta* ou *recto* , droit , devant ; *requietorium* , tombeau ; *retro* , en arrière ; *rostra* , la tribune aux harangues ; *rudera* , décombres.

RC. *Rescriptum* , rescrit. R. C. *Romana*
P vj

civitas, la République Romaine. REF. C. *reficiendum curavit*, a fait rétablir. REG. *regio*, pays. R. P. ou RESP. *Respublica*, République. RET. P. XX. *retro pedes viginti*, vingt pieds en arrière. REQ. *requiescit*, il repose. RMS. *Romanus*, Romain. RS. *responsum*, réponse. ROB. *Robigalia*, fêtes en l'honneur de la déesse Robigo. RT. *refert*, il importe. RTD. *rotundum*, rond. RUF. *Rufus*, nom propre.

Quand R étoit une note numérale, elle marquoit *quatre-vingt*, & avec une ligne au-dessus, *quatre-vingt mille*. Chez les Grecs & avec un accent aigu vaut cent; mais si l'accent est au bas à gauche, il signifie *cent mille*.

RABULES. Les Romains donnoient ce nom aussi bien que celui de *Morateurs*, aux Avocats qui par de mauvaises chicanes & par leurs déclamations, n'étoient bons qu'à retarder la décision des causes.

RAMALES, fêtes Romaines en l'honneur de Bacchus & d'Ariane. On y portoit dans des sortes de processions des seps de vigne, chargés de leurs fruits.

RAMNES. *Voyez* Rhamnes.

RAMNESIENS, les mêmes que les Rhamnes. *Voyez* Rhamnes.

RATIONAL ou PECTORAL. C'étoit un morceau d'étoffe très-précieuse d'une demi-coudée en carré, que le grand-Prêtre de l'ancienne loi mettoit par-dessus l'Ephod sur la poitrine, où il étoit attaché par de pe-

rites chaînes d'or , & avec des rubans de couleur d'hyacinthe. Sur le Rational étoient écrits ces deux mots *Urim Ve-Thummim* , c'est-à-dire , *lumière & perfection* ; ce qui dans la loi est appelé le *jugement des Enfants d'Israël* , & où cet ornement étoit aussi appelé le *Rational* ou *Pectoral du jugement*. Outre ces deux mots , le Rational portoit aussi douze pierres précieuses , sur chacune desquelles étoit gravé le nom d'une des douze Tribus.

RECUPERATEURS. On nommoit ainsi à Rome des Juges nommés par commission pour connoître des causes dans lesquelles il s'agissoit du recouvrement & de la restitution des deniers & des effets des particuliers.

REDEMPTORES , Fermiers de la République Romaine. On donnoit aussi ce nom aux Entrepreneurs avec lesquels on traitoit pour la construction ou la réparation des ouvrages publics.

REGIFUGION. C'est le nom que les Romains donnoient à une fête qu'ils célébroient en mémoire de l'expulsion des Tarquins.

REPAS. Du pain , de l'eau , du vin , du laitage , des fruits & des viandes simplement cuites ou rôties , faisoient tout le fonds des repas des premiers temps. Rien de plus simple & de plus frugal que ceux des Hébreux , des Perses , des Grecs , &c. On est seulement étonné qu'ils mangeassent en aussi grande quantité qu'ils le faisoient ; mais on le seroit moins , si on pensoit qu'outre

qu'ils ne faisoient ordinairement qu'un repas en règle par jour, la constitution vigoureuse de leur corps leur faisoit porter une abondance de nourriture que des exercices laborieux & continuels rendoient encore plus nécessaire. En général les Anciens étoient très-grands mangeurs; & bien loin d'en rougir, nous voyons dans Homere des héros qui s'en font honneur, ou à qui le Poëte en fait un mérite. C'étoit une suite de l'estime qu'on faisoit des travaux & des occupations pénibles du corps; car on supposoit qu'on n'avoit besoin d'en réparer les forces, qu'à proportion qu'elles étoient affoiblies par les fatigues. Il y avoit encore une autre raison qui faisoit applaudir aux grands mangeurs dans l'unique repas du jour, c'est que l'appetit qu'on y apportoit, étoit une marque qu'on s'en tenoit exactement à cet unique repas, & qu'on n'avoit rien mangé dans l'intervalle d'un repas à l'autre, ce qu'on regardoit comme une grande intempérance. Aussi chez les Lacédémoniens, ces hommes si durs & si austères, on n'avoit que du mépris pour ceux qui dans les repas qu'ils prenoient en commun, ne mangeoient pas avec appetit & beaucoup. Ils passoit pour les moins difficiles & les plus sobres des Grecs, qui ne connurent guères le luxe de la table, qu'après qu'ils eurent adopté la mollesse & les autres vices de l'Asie. Ces vices ayant passé à Rome, la délicatesse des mets, la profusion & l'intempérance y furent portées à l'excès. *Voyez* Accubitoires, Couronnes, Boisson.

REPETUNDÆ. Voyez Concussion.

REPOTIA. On nommoit ainsi chez les Romains le festin qui se donnoit le lendemain des nœces chez le nouveau marié.

REPUDIATION. C'est le nom qu'on donnoit chez les Romains à l'acte par lequel quelqu'un rompoit les fiançailles qu'il avoit contractées. Le billet qu'envoyoit celui qui répudioit, étoit conçu en ces termes : *Je rejette la promesse que vous m'avez faite, ou je renonce à la promesse que je vous avois faite ;* & alors l'homme étoit condamné à payer le gage qu'il avoit reçu de la femme, & celle-ci condamnée au double; mais si ni l'un ni l'autre n'avoit donné sujet à la répudiation, il n'y avoit point d'amende.

RETIAIRES, gladiateurs, dont l'art consistoit à envelopper leurs adversaires avec un filet, & à les tuer ensuite avec un trident dont ils étoient armés. Lorsqu'il leur étoit arrivé de jeter leur filet sans succès, ils étoient poursuivis dans l'arene par leurs adversaires, appelés pour cet effet *insecutores*. Ceux-ci étoient ordinairement des *Mirmillons*, autres gladiateurs, qui portoient sur leur casque la figure d'un poisson.

RHAMNES ou **RHAMNENSES.** Romulus ayant divisé le peuple Romain en trois Tribus, donna ce nom à une de ces trois premières Tribus. Voyez Tribus. La centurie des premiers Chevaliers Romains, tirés de cette Tribu, en conserva le nom, qui depuis fut quelquefois donné à tous les Chevaliers indistinctement, de quelque Tribus qu'ils fussent.

RHEDA. Voyez Char.

ROBE. Le principal habillement des Romains, & celui qui leur étoit propre, étoit la robe appelée *Toga*, comme chez les Grecs c'étoit le manteau nommé *Pallium*. Cette robe étoit de laine, ronde, fermée par-devant & sans manches. Elle leur enveloppoit tout le corps, de manière que leur bras droit sortoit par en haut, & que de leur bras gauche ils soulevoient le bord de leur robe; ce qui formoit un pli qu'on appelloit *sinus*. Les personnes opulentes & voluptueuses l'avoient plus ample que ceux qui étoient moins riches & moins délicats. La couleur en étoit ordinairement blanche (*albus color*) différente du blanc qu'ils appelloient *candidus*, formé par de la craie, avec laquelle ils rendoient leur robe lustrée lorsqu'ils se mettoient sur les rangs pour demander quelque magistrature, d'où ils étoient appelés *Candidati*.

Ceux qui étoient en deuil portnoient la robe d'une couleur qu'ils appelloient *pulla*, noire ou gris-de-fer. Il ne faut pas confondre cette robe avec celle qu'ils nommoient *sordida*. Celle-ci étoit une robe sale, usée, tachée & malpropre, dont ceux qui étoient accusés en justice se couvroient, afin d'exciter la compassion. Il y avoit des toges ou robes de différente sorte. 1°. la robe *prætexta*, qui étoit bordée d'une bande de pourpre: les filles la portoient jusqu'à ce qu'elles fussent mariées, & les garçons jusqu'à l'âge d'environ dix-sept ans, où ils prenoient la robe virile, appelée *pura & libera*. Les principaux ministres de la religion & les magistrats portoient la robe

prétexte comme une des marques de leur dignité.

2°. La robe appelée *toga picta*, tissue de pourpre & d'or, d'ouvrage Phrygien, étoit proprement l'habillement de ceux qui avoient l'honneur du triomphe. Il paroît qu'on l'appelloit aussi *palmeta*, quoique quelques-uns distinguent celle-ci de l'autre.

3°. Il y avoit encore un habillement appelé *trabea*, qui étoit une espèce de robe ou de toge, quoique d'autres prétendent que c'étoit une sorte de Chlamyde; on en revêtoit ou les statues des dieux, & alors ces robes étoient seulement de pourpre; ou les augures, & alors elles étoient de pourpre & d'écarlate; ou enfin elles étoient mêlées de pourpre & de blanc: & c'étoit l'habit des rois. Cette robe fut dans la suite prise par les Chevaliers, lorsqu'ils montoient à cheval pour la revue, & elle devint leur habit propre.

ROBIGALIES, fêtes Romaines en l'honneur de la déesse Robigo, qu'on invoquoit pour détourner la rouille des bleds.

ROGATEURS. Dans les comices & dans les autres assemblées des Romains, on nommoit *Rogateurs* ceux qui recevoient dans un panier les tablettes par lesquelles chacun donnoit son suffrage. Voyez Centurie.

ROI-SACRIFICATEUR. Les Romains ayant dans leur religion des sacrifices tellement affectés à la dignité royale, qu'ils ne pouvoient être faits par aucun autre que par un roi, ils voulurent les conserver après avoir aboli la royauté, & pour les faire, ils créèrent

up roi uniquement pour cela. Ils le nommèrent *Rex sacrificulus*; sa femme, qui étoit aussi chargée de quelques sacrifices, avoit aussi pour cela le nom de *Reine*, & sa maison celui de *maison royale* : mais de peur que ce titre de roi ne lui inspirât des desseins contraires à la liberté, & pour empêcher que le peuple eût des inquiétudes à ce sujet, ce *Roisacrificateur* dépendoit du souverain Pontife auquel il étoit soumis; il ne pouvoit exercer aucune magistrature, & encore moins assembler le peuple; & après avoir fait les sacrifices qui étoient de son ministère, il sortoit de l'assemblée avec précipitation, comme un fugitif.

ROMPHÉE, arme offensive, qu'on croit avoir été à peu la même que le *Pilum*. Voyez *Pilum*.

ROSTRES, *Rostra*. Les proues d'une partie des galeres qui avoient été prises sur les Antiates dans la guerre que les Romains avoient eue contre eux, servirent à former à Rome une espèce de décoration dans l'endroit du *forum* où les Magistrats se plaçoient dans les assemblées, & comme cette décoration étoit élevée & faisoit une sorte de tribune, c'étoit de dessus cette élévation qu'on haranguoit le peuple, & qu'on lui annonçoit tous les événemens qui intéressoient la République. *Rostrum* signifie proprement un bec d'oiseau, tel que les Antiens le faisoient sculpter à l'avant de leurs vaisseaux, & c'est ce qu'en terme de marine il faudroit appeller l'éperon. Il y a apparence que les Romains, pour élever cette tribune si fameuse, ne se restreignirent pas précisé-

ment à la conservation des éperons de ces vaisseaux des Antiates ; mais qu'ils en retinrent aussi l'estrade & les deux côtés.

ROYAUTÉ. La royauté est l'image de l'autorité que dans les premiers temps les peres avoient sur leurs enfans & sur toute leur famille , dont ils étoient les chefs & les législateurs. On en voit un exemple dans le supplice de *Thamar* ordonné par *Juda* son beau-pere. Homère & Platon attestent également cet ancien empire paternel. Telle a été l'origine du gouvernement monarchique , le plus ancien dont il soit parlé dans l'histoire , & le plus universellement établi. Les premiers souverains ont dû leur élévation à leur force, à leur prudence , à leur courage ou aux services qu'ils avoient rendus à la société. La couronne a été originairement élective ; bientôt on reconnut l'avantage qu'il y avoit à la rendre héréditaire , & elle le fut chez la plupart des peuples. *Voyez* Chasse.

RUDIAIRES. C'est le nom que portoient les gladiateurs qui avoient reçu le *Rudis* pour récompense. *Voyez* Rudis.

RUDIS. C'étoit proprement une baguette souple & pliante , faite à peu près en forme d'épée , dont les gladiateurs se servoient pour s'exercer avant le combat. Quand on donnoit cette espèce de fleuret pour récompense à un gladiateur , c'étoit la marque d'un congé absolu ; de sorte que celui qui l'avoit obtenu rentrait dans tous les droits des citoyens.



S

S. Cette lettre a été quelquefois mise pour *r*, comme en *dolosi*, *eso*, &c, pour *dolori*, *ero*. Voyez R.

S. Dans les anciens monumens pour *saeculum*, chapelle ou trésor public ; *saecrum*, sacré, consacré ; *scriptus*, écrit, marqué ; *semis*, demi ; *Senatus*, Sénat ; *sepulcrum*, sépulcre ; *sepultus*, enseveli ; *Sanc-tus*, Saint ; *sequitur*, suit ; *Servius*, nom propre ; *servus* ou *serva*, esclave ; *sibi*, à soi ; *si*, li ; *sic*, ainsi ; *silentium*, silence ; *singuli*, plusieurs pris chacun séparément ; *situs*, mis, inhumé, situé ; *solvit*, a payé ; *stipendium*, solde, campagne de guerre ; *sub*, sous ; quelquefois pour *centuria*, centurie.

S. A. sub ascia. Ces deux mots qui signifioient littéralement *sous la hache*, ne présentent aucun sens intelligible par rapport aux tombeaux anciens sur lesquels on les trouve gravés. On a beaucoup écrit sur ce point d'antiquité. Voyez Ascia.

SA. sua, sa ou ses ; ou *sanguis*, sang. **SAC. sacerdos**, prêtre ; ou *sacrificium*, sacrifice, ou *sacrum*, consacré. **SAE. ou SAEC. seculum**, siècle. **SAL. salus**, conservation, la déesse Salus. **SB. sibi**, à soi. **SC. sicut**, comme. **S. C. Senatus consultum**, Sénatus-consulte. **SCI. Scipio**, Scipion. **S. D. sacrum diis**, consacré aux dieux ; ou *supradictus*, susdit, marqué ci-dessus. **S. EQ. Q. OD. ET. P. R.**

Senatus Equeſtierque Ordo & populus Romanus, le Sénat, l'Ordre des Chevaliers & le peuple Romain. SEMP. Semprouius. SEPT. Septimius. SER. Servius, Sivilius, Sergius. SEV. Severus. SVL. ou SYL. ou SL. Sylla; *noms propres*. SG. *sacrilegium*, sacrilège. S. L. *sacer ludus*, spectacle sacré; ou *sine lingua*, muet. S. M. *sacrum Manibus*, consacré aux Manes; ou *sine manibus*, sans mains; ou *sine malo*, sans mal. SN. *Senatus*, Sénat; ou *sententia*, avis, sentence; ou *sine*, sans. SP. Spurius, nom propre. S. P. *sine pecunia*, sans argent; ou *sine patre*, sans pere; ou *sine pedibus*; sans pieds. S. P. D. *salutem plurimam dicit*, souhaite une santé très-parfaite. S. P. Q. R. *Senatus populus que Romanus*, le Sénat & le peuple Romain. SS. *sanctissimus*, très-saint. S. T. A. *sine tutoris auctoritate*, sans l'avis du tuteur: ou *sub.*, &c. avec son agrément. SLT. *scilicet*, sçavoir. S. E. T. L. *sit ei terra levis*, qu'il repose en paix, &c.

Cette lettre S seule, ou doublée, & coupée en deux parties égales par une ligne horizontale, est aussi une note qui désigne des sesterces, ou différentes parties de l'*as*.

S, comme note numérale, signifie *sept*. Chez les Grecs cette lettre avec un accent aigu vaut *deux cents*, & *deux cents mille* quand l'accent est au dessous. Cette même lettre liée avec le τ de cette manière ς marque *six*.

SABBAT. C'étoit chez les Israélites le dernier jour de la semaine à laquelle ils donnoient ce nom. Ainsi comme ils donnoient le nom de Sabbat à la révolution complète des sept jours de la semaine, qu'ils ne distin-

page 100
100

page 100
100

SACRIFICES, *Sacrifices en l'honneur de Dieu que les Romains faisoient à leurs dieux. Les uns étoient humains, d'autres animaux.*

SACRIFICIUM, Quoique les Romains fussent idolâtres de ce mot peut exprimer un petit temple, il en signifioit proprement & plus communément qu'un lieu consacré à quelque dieu, & cependant l'entend d'un autel sans toit.

SACRAMENTUM, *Voiez Serment.* Les Romains donnoient aussi le nom de Sacramentum à une somme d'argent que dans les affaires litigieuses on déposoit pour caution.

SACRIFICIUS, Ce mot vient de latin *facere* faire, c'est à dire, faire une chose sacrée. Ainsi on peut entendre par ce mot ac-
tuellement de religion, par lequel l'homme rend à la divinité le culte qui lui est dû, les

pour faire hommage à son empire souverain, soit pour implorer son secours, soit pour le remercier de ses bienfaits, soit pour expier des crimes. Les sacrifices sont aussi anciens que le monde. Avant la loi de Moïse, il étoit libre à chacun d'offrir à Dieu les choses qu'il jugeoit plus dignes de sa grandeur, & les plus propres à lui témoigner de la reconnaissance. Abel offroit ce qu'il avoit de meilleur dans ses troupeaux. Cain offroit les fruits de la terre. Noé sacrifia au sortir de l'arché des oiseaux & des animaux. Melchisedech offrit en sacrifice du pain & du vin. Dans la loi écrite, Dieu donna aux Israélites par Moïse des règles pour les sacrifices. Il déterminâ celles étoient les victimes & les hosties qu'il vouloit qu'on lui offrit, & quelles devoient être les cérémonies des différens sacrifices qu'il prescrivit, & dont les principaux étoient l'holocauste, le sacrifice de l'hostie pacifique, le sacrifice pour le péché, celui de la vache rousse, celui du bouc émissaire, &c. Voyez *Holocauste*, *Hostie pacifique*, *Vache rousse*, *Hazazel* ou *Bouc émissaire*, & pour les sacrifices des Payens *Hosties*, *Immolation*, *Mactus*, *Popes*, *Taurobole*, &c.

SAGUM, Saie. On croit que c'étoit un petit manteau quarré, qui s'attachoit sur la poitrine ou sur une épaule, & que l'on tournoit du côté de la pluie & du vent. Il étoit ordinairement de peau, & se portoit le poil en dedans. Quelques-uns confondent cet habitement avec la chlamyde.

SALIARE CARMEN &

SALIARES EPULÆ. Voyez *Salicis*.

SALIENS. Les Romains donnoient ce nom tiré de *salire* sauter, à douze Prêtres, institués par *Numa* pour veiller à la garde des boucliers sacrés, appelés *Ancilia*. Aux jours consacrés à la fête des *Anciles*, les Saliens parcouroient la ville en forme de procession qu'ils faisoient en dansant, en sautant & en chantant des hymnes, dont le langage étoit si suranné que du temps d'Horace, ces vers qu'on nommoient *carmen saliare*, ne pouvoient presque plus être entendus du peuple, & que de celui de Quintilien, ils étoient devenus inintelligibles aux prêtres mêmes. Revêtus d'une tunique peinte & bigarrée de diverses couleurs, avec un plastron d'airain sur la poitrine, portant à la main droite une pique, & à la gauche un des boucliers sacrés, & ayant sur la tête une espèce de bonnet, ils suivoient l'un d'eux qui étoit leur chef, nommé pour cela *Magister saliorum* ou *Prasul*, & qui marchant à leur tête, commençoit la danse, dont les autres imitoient les pas & tous les mouvemens. Il y en avoit un d'entre eux qui présidoit au chant des vers, & qu'on appelloit *vates*. La cérémonie finissoit par des festins qui avoient passé en proverbe, pour signifier des repas fins & délicats, *saliaræ epula*, *saliaræ dapes*. Ces Saliens étoient encore connus sous le nom de *Palatini*, parce qu'ils faisoient leurs sacrifices sur le mont Palatin, & pour les distinguer de ceux qu'on appelloit *Collini*, établis par *Tullus Hostilius*. Ces derniers avoient une espèce de temple sur le mont Quirinal, ce qui leur fit donner le nom de *Quirinales*. En général on les nommoit *Agonales*; ainsi que *Salii* & *Salisubuli*,
tous

tous ceux qui chantoient , & dansoient au son de la flûte , comme cela se faisoit dans les sacrifices en l'honneur d'Hercule.

Il y avoit aussi des vierges *Saliennes* ou *Saliennes* qu'on louoit & qu'on joignoit aux *Saliens*. Elles portoient par honneur l'habit de guerre appelé *paludamentum* , avec des bonnets élevés comme les *Saliens* , & faisoient comme eux des sacrifices avec les pontifes sur le mont Palatin.

SALISUBSULES , *Salisubfuli*. Voyez *Saliens*.

SALTATION. C'étoit chez les Romains un art qui avoit pour objet non-seulement de former les attitudes & les mouvemens qui servent ou pour la bonne grace , ou pour certaines danses artificielles accompagnées de sauts : mais encore de régler le geste , tant des acteurs de théâtre , que des orateurs , & même d'enseigner une manière de gesticuler qui se faisoit entendre sans le secours de la parole. Voyez *Danse* , *Geste* , *Pantomime*.

SAMBUQUE , machine de guerre pour le siège des places qu'on attaquoit par mer. Elle consistoit dans une échelle de la largeur de quatre pieds , laquelle dressée étoit aussi haute que les murailles. On la couchoit de son long sur les côtés de deux galères jointes ensemble , de sorte qu'elle passoit de beaucoup les éperons ; & au haut des mâts de ces galères on mettoit des poulies & des cordes. Quand on devoit la mettre en œuvre , on attachoit les cordes à l'extrémité de la machine , & des gens de dessus la poupe l'élevoient par le

Q

moyen des poulies : d'autres sur la proue aidoient aussi à l'élever avec des leviers. Ensuite les galères étant poussées au pied de la muraille, on y appliquoit ces machines par le moyen desquelles les assiégeans passoient sur le mur des assiégés.

SAMBUQUE, étoit aussi le nom d'un instrument de musique, à cordes.

SANDAPILE. C'étoit chez les Romains une espèce de civière sur laquelle on emportoit les cadavres de ceux de la lie du peuple, pour les enterrer.

SANEDRIN ou

SANHEDRIN, ou **SYNEDRIN**, grand-conseil des Juifs dans lequel se décidoient les affaires d'état & de religion. C'étoit le tribunal souverain de la République, & c'étoit à Jérusalem qu'il résidoit. Il y avoit dans l'état plusieurs *Sanhedrins* inférieurs, tous dépendans du grand *Sanhedrin* de Jérusalem. Ces *Sanhedrins* inférieurs étoient composés de vingt-trois personnes. Il y en avoit un dans chaque ville. Il falloit qu'il y eut au moins cent vingt habitans dans un lieu pour avoir droit de *Sanhedrin* : quand il y en avoit moins, on se contentoit d'y établir trois juges. On admettoit dans le grand *Sanhedrin* & dans les *Sanhedrins* inférieurs des Prêtres, des Lévites, & des Israélites de toutes tribus : mais tous devoient bien posséder la loi, être d'un âge mûr, & avoir un bien honnête.

SARABALE ou **SARBALE**. *Voyez* Braces.

SARCOPHAGE, c'est-à-dire, *qui mange* ou *qui consume les chairs*. C'est une pierre qui a cette propriété, & qu'on tiroit autrefois en très - grande quantité des carrières d'Assos, ville de Mysie, d'où elle a été appelée: *Pierre d'Assos*. Comme les Grecs s'en servoient ordinairement pour faire les auges ou cercueils dans lesquels ils ensevelissoient les morts, delà vint qu'on donna aussi le nom de Sarcophages aux autres cercueils, quoiqu'ils fussent d'une autre pierre & de quelque autre matière que ce fût. Cette dénomination passa aussi chez les Latins, & on croit que c'est de leur diminutif *sarcophagulus*, que vient notre mot *cercueil*, qu'on prononçoit autrefois *sarceuil*.

SARISSB. *Voyez Lance.*

SARRACUM. *Voyez Char.*

SATON. *Voyez Satum.*

SATRAPES. On nommoit ainsi chez les Perses les gouverneurs des provinces de l'empire. Ils avoient chacun dans leur département, une autorité presque souveraine, & étoient, à proprement parler, comme des vice-rois. On leur fournissoit un nombre de troupes suffisant pour la défense du pays. Ils en nommoient tous les Officiers. Ils donnoient les gouvernemens des places. Ils étoient chargés de faire payer les tributs, & de les envoyer au prince. Ils avoient pouvoir de faire de nouvelles levées, de traiter avec les Etats voisins, & même avec les généraux des ennemis; en un mot, de faire tout ce qu'ils jugeoient nécessaire pour entretenir le bon ordre & la tran-

quillité dans leur gouvernement. Ils étoient indépendans les uns des autres ; & quoiqu'ils servissent un même maître , & qu'ils dussent concourir à la même fin , néanmoins , plus touchés , chacun en particulier , de l'avantage de leur province , que du bien général de l'empire , ils avoient souvent des disputes ensemble , formoient des desseins tout différens , refusoient de secourir leurs collègues dans le besoin , & quelquefois même leur étoient entièrement opposés. Pour prévenir , autant qu'il étoit possible , tous les abus qu'on auroit pû faire d'une autorité aussi grande qu'étoit celle des Satrapes , la nomination en étoit réservée au roi , à qui les gouverneurs des places , les commandans des troupes & d'autres pareils officiers avoient directement rapport , & recevoient de lui les ordres.

SATUM ou *Saton* , mesure des Hébreux , qui faisoit la dixième partie de l'éphah , & tenoit environ quatorze pintes de Paris.

SATURNALES (fêtes). Les Romains célébroient ces fêtes au mois de Décembre pendant cinq ou sept jours , en l'honneur de Saturne. Tout y respiroit la joie , les plaisirs & la débauche. Tous les travaux cessoient , & il n'étoit permis de traiter d'aucune affaire sérieuse. A Rome les citoyens sembloient fuir la ville , en se retirant en foule sur le mont Aventin , comme pour y prendre l'air de la campagne. Il étoit permis aux esclaves d'agir librement avec leurs maîtres & de leur dire tout ce qu'ils vouloient. Les maîtres les servoient à table , pour retracer une image de l'âge

d'or où tous les hommes étoient égaux. On donnoit, sur-tout durant ces fêtes, le spectacle des combats de gladiateurs, parce qu'on s'imaginoit qu'il falloit répandre du sang humain pour honorer Saturne & se le rendre favorable.

SATYRE. Les Anciens donnoient à une sorte de pièce dramatique, ce nom tiré des *Satyres*, divinités champêtres, qui en faisoient toujours l'ame, & nullement de la *satyre*, sorte de poésie médisante, qui ne semble en rien au drame satyrique auquel elle est fort postérieure. Ce drame n'étoit ni tragédie ni comédie : mais il tenoit le milieu entre l'une & l'autre, & participoit de leurs caractères. C'étoit à peu près chez les Grecs & chez les Romains, ce qu'est aujourd'hui la *Parodia*.

SAUT. C'étoit un des combats agonistiques, qui consistoit à sauter légèrement par dessus un espace plus ou moins large.

SCABELLES, *scabella* ou

SCABILLES, *scabilli*. C'étoit chez les Anciens un instrument de musique dont il n'est guère possible de déterminer la forme ni le véritable genre. Ce qu'on en sçait de certain, c'est qu'il rendoit des sons forts & harmonieux, *scabillorum concrepationes sonora*, dit Arnobe. Aussi c'étoit principalement dans les grands chœurs, & sur-tout dans les théâtres, qu'on en faisoit usage. Comme dans la manière d'en toucher, on le faisoit beaucoup avec les pieds, quelques-uns ont cru qu'on pouvoit s'en former une idée à peu près semblable

à celle d'un jeu d'orgues ; idée qui paroît une conséquence de ce que dit S. Augustin : *Cum symphoniaci scabellâ & cymbala pedibus feriuntur, certis quidem numeris, &c. De musica, l. 3, c. 1.*

SCALARIA. Les Romains nommoient ainsi les espaces qui séparoit les différens coins de l'amphithéâtre, & par lesquels on passoit pour aller prendre place sur les différens gradins, chacun selon son rang. *Voyez Amphithéâtre.*

SCAMMA. On nommoit ainsi l'endroit du stade où combattoient les Athlètes. *Voyez Stade.*

SCENE. On donnoit ce nom à la partie du théâtre des Anciens, qui étoit occupée par tous les acteurs, quels qu'ils fussent, comédiens, danseurs, mimes, &c. L'endroit de la scène étoit très-vaste, & comprenoit le *parascenium* ou scène, proprement dite, le *proscenium*, le *pulpitum* & l'orchestre. Le *parascenium* étoit l'intérieur de la scène où les acteurs s'habilloient, où ils se retiroient, & d'où ils sortoient à mesure que le demandoit leur rôle. Cet endroit qu'on nommoit proprement la scène, étoit toujours caché & devoit toujours l'être aux spectateurs. Le *proscenium* étoit un grand espace destiné tout entier au spectacle, c'est-à-dire, aux décorations & au jeu des acteurs. Au milieu du *proscenium*, étoit un autre espace un peu plus élevé que le reste, & qui s'étendoit jusque dans l'orchestre, ce qu'on appelloit *pulpitum*. C'étoit - là précisément que les acteurs faisoient leurs personnages, & si on lit dans quelques auteurs que les comé-

diens jouoient sur le *proscenium*, cela n'est vrai que parce que le *pulpitum* en faisoit partie. Les acteurs tragiques & comiques, dit Bulinger, jouoient à Rome sur la partie du *proscenium*, qu'on appelloit *pulpitum*. Ainsi le *pulpitum* étoit occupé en partie par les acteurs, & en partie par le chœur & par les joueurs d'instrumens, tout l'orquestre proprement dit, étant rempli de Sénateurs qui étoient placés là par distinction. Voilà pourquoi le *pulpitum* dans le théâtre Romain, étoit plus spacieux que celui du théâtre Grec, & que faisant partie de l'orquestre, aussi-bien que du *proscenium*, il est confondu tantôt avec l'orquestre, & tantôt avec le *proscenium*, d'où il n'est pas étonnant que le *proscenium*, l'orquestre, le *pulpitum* & la *scene*, soient nommés quelquefois indifféremment l'un pour l'autre.

Le *parascenium* étoit couvert, & c'étoit la seule partie du théâtre qui le fût, tout le reste étoit à découvert & en plein air. Nous venons de marquer l'usage du *pulpitum* & de l'orquestre : celui du *proscenium* proprement dit, paroît avoir été uniquement destiné aux décorations & au jeu des machines, qui tantôt faisoient élever & comme sortir de terre les décorations, ce qu'on appelloit *scene versatile*, & qui tantôt faisant disparaître une décoration qui sembloit se retirer d'elle-même de part & d'autre sur les côtés du *proscenium*, en faisoit avancer une autre qu'on avoit préparée derrière, ce qu'on nommoit *scene ductile*. Ce double jeu des décorations faisoit une des plus agréables parties du spectacle. On se servoit ordinairement de l'*aulaum*, qui étoit ce qu'on avoit alors de plus parfait en tapisse-

rie, pour les décorations de la *scène versatile*, & en général pour toutes celles qui servoient aux représentations des tragédies, & du *siparium*, sorte de toile-peinte pour les décorations de la *scène ductile* & pour les comédies. L'*aulaum* & le *siparium* ne servoient qu'aux décorations, & on croit être bien fondé à soutenir que par l'un ni l'autre de ces termes, on ne doit pas entendre une grande toile qui fermât, comme on le croit communément, toute la partie extérieure de la scène hors le temps des représentations & dans les entr'actes. L'idée de l'usage de cette prétendue grande toile, paroît absolument incompatible avec celle du théâtre des Anciens.

SCÉNOPEGIE ou *fêtes des Tabernacles*. Les Israélites la célébroient tous les ans au mois de Tisri. Elle duroit sept jours, pendant lesquels ils habitoient sous des tentes ou sous des berceaux de feuillages, afin qu'ils se souvinssent que leurs peres, avant que d'entrer dans la Terre promise, avoient demeuré long-temps sous des tentes dans le désert. On offroit chaque jour un certain nombre de victimes en holocaustes, & un bouc en sacrifice pour le péché. Pendant les jours de cette fête, ils faisoient des festins de réjouissance avec leurs femmes & leurs enfans, où ils admettoient les Léuites, les étrangers, les veuves, les orphélins. Les sept jours expirés, la fête se terminoit par une nouvelle solemnité, qu'on célébroit le huitième jour, & où tout travail étoit défendu comme le premier.

SCEPTRE. Cette marque distinctive de la dignité royale, n'étoit anciennement qu'un

bâton. Du temps d'Homère, les hommes avoient des sceptres dans presque tous les états, & selon les fonctions qu'ils exerçoient. Ce Poète en donne même à des mendiants. Cependant le sceptre étoit déjà devenu le symbole du commandement.

SCHEME, mesure itinéraire chez les Perfes. Elle étoit de trente grands stades ou de soixante petits. Cette mesure n'étoit pas si particulièrement propre aux Perfes, qu'elle ne se trouve aussi avoir été en usage en Egypte, dans la Grèce, & peut-être ailleurs; & c'est de-là vraisemblablement que vient la différence des étendues qu'on donne à cette mesure; les uns lui assignant celle qui est marquée ci-dessus; d'autres la faisant de trente-deux stades, quelques-uns de quarante, &c. *Voyez Stade.*

SCHENOBATES. Les Grecs & les Romains nommoient ainsi leurs danseurs de corde.

SCIERIES ou SCIERES, fêtes Gréques en l'honneur de Bacchus. C'étoit une espèce de *diamastigose* pour des femmes qui y passaient par le même traitement qu'on faisoit souffrir à de jeunes garçons dans cette fête cruelle.

SCIRROPHORIES, fêtes Gréques. *Voyez Scirrophorion.*

SCIRROPHORION, un des mois de l'année Athénienne, ainsi nommé des fêtes *Scirrophories*, qu'on célébroit le second jour de la seconde décade de ce mois, en l'honneur de Minerve; quelques-uns disent en celui de Cérés & de Proserpine. *Voyez Année.*

SCORPION, machine de guerre des Anciens. C'étoit une espèce d'arbalète dont on se servoit pour lancer des traits & des pierres.

SCORTÉE, *Scortea*. Voyez Pénale.

SCRIBE. Ce mot dont on se sert encore quelquefois pour dire un *Ecrivain*, ne signifioit rien de plus chez les Romains dans son acception primitive & naturelle ; mais il fut affecté particulièrement à un ordre d'officiers dont le ministère embrassoit tout ce qui est chez nous du ressort des Greffiers, des Notaires & des Secrétaires. Cet ordre étoit estimé & honoré à Rome, & regardé comme vile & méprisable dans la Grece, excepté en Macédoine & à Syracuse, où les Scribes étoient fort considérés. Sous les Empereurs, le Préfet des gardes du palais, & le Médecin d'une armée, étoient compris dans le corps des Scribes, dont souvent on leur donnoit le nom, comme un titre d'honneur.

C'est dans l'Écriture-Sainte où il est plus souvent fait mention de *Scribes*, qu'on peut distinguer en trois classes différentes. Il y avoit les *Scribes du Roi*, c'est-à-dire, les Secrétaires : les *Scribes du Peuple*, c'est-à-dire, des Officiers qui rédigeoient les actes publics & particuliers, & qui en tenoient registre : les *Scribes de la loi*, c'est-à-dire, des hommes qui par état faisoient leur étude de la loi & des Prophètes, & qui étoient chargés de lire l'Écriture dans les Synagogues, & de l'expliquer au peuple. Ces derniers, qui étoient proprement les Sçavans de la nation, & comme les *Docteurs* parmi nous, jouissoient d'une &

haute considération, qu'ils étoient plus respectés que les Sacrificateurs.

SCROBE ou

SCROBICULE. C'étoit chez les Romains une espèce de fosse qu'ils creusoient, & dans laquelle ils faisoient des sacrifices & des libations en l'honneur des dieux des enfers.

SCRUTIN. Jusqu'à l'an de Rome 613, les suffrages avoient été donnés de vive voix dans le choix des Magistrats, dont l'élection se fit depuis par scrutin. Cette nouvelle manière d'y procéder consistoit en ce que chaque citoyen jettoit dans une boîte fermée, qui avoit une ouverture au-dessus, un billet qui portoit le nom de celui qu'on choisissoit. Peu après la voie de donner son avis par scrutin, fut aussi introduite dans les jugemens.

SCUTULATA VESTIS. C'étoit une espèce de toge faite d'une étoffe tissue en manière de petits rézeaux joints les uns aux autres, ou sur laquelle on les avoit brodés à l'aiguille.

SCUTUM. Voyez Bouchier.

SCYTALE. C'étoit un moyen dont les Magistrats Lacédémoniens se servoient pour s'expliquer par lettres avec leurs Généraux, qui étoient à la tête des armées, ou avec les Ambassadeurs qu'ils avoient dans les cours étrangères. Voici en quoi il consistoit : Ils prenoient une bande de cuir ou de parchemin, qu'ils entortilloient autour d'un bâton, de manière qu'il n'y avoit aucun vuide. Ils écrivoient sur cette bande, & après avoir écrit,

Qvj

ils la dérouloient & l'envoyoient au Général à qui elle étoit adressée. Ce Général, qui avoit un bâton tout semblable à celui sur lequel cette bande avoit été roulée & écrite, l'appliquoit sur ce bâton, & par ce moyen, il trouvoit la suite & la liaison des caractères, qui sans cela étoient si dérangés, qu'ils ne pouvoient être lus.

SÉAH, mesure creuse chez les Hébreux. D. Calmet croit que c'est le même que l'ephah, & ne lui donne qu'environ dix pintes de Paris.

SECESPITE. C'étoit un grand couteau dont on se servoit dans les sacrifices pour égorger la victime, ou pour en tirer les entrailles & les partager.

SECTEURS. Les Romains nommoient ainsi ceux qui dans les ventes publiques mettoient l'enchère & y achettoient.

SECUTEURS ou **INSECUTEURS**. On nommoit ainsi ceux des gladiateurs qui combattoient contre les Retiaires. *Voy.* Retiaires.

SELLISTERNES. Les Romains donnoient ce nom aux festins qu'ils faisoient en l'honneur des déesses, parce qu'ils plaçoient leurs statues sur de petits sièges appelés *sella*.

SELLÆ. *Voyez* Sellisternes.

SEMAINE. L'usage de diviser le temps & d'en compter les jours de sept en sept, est peut-être le plus ancien de tous. On en voit des traces jusque chez les Grecs & les Romains, quoiqu'ils les comptassent, principalement

que nous nommons *Dimanche*, par corruption pour *dies Dominica*, c'est-à-dire, *le jour du Seigneur*, nous nous servons encore dans la vie civile des mêmes dénominations : car *lundi*, *mardi*, &c ; ou *dilun*, *dimar*, &c ; comme on dit dans nos provinces méridionales, font la même chose que *jour de la Lune*, *jour de Mars*, &c. L'Eglise, par une juste horreur pour ces dénominations profanes, les a entièrement prosrites dans ses usages, & leur a substitué celles de *seconde férie*, pour le lundi ; de *troisième férie*, pour le mardi, &c. Voyez *Sabbat*.

SEMAINES. (la fête des) Voyez *Pentecôte*.

SEMBELLA, pièce de monnoie Romaine, qui valoit la vingtième partie du denier, ou la moitié de l'as, & qui pouvoit revenir à un peu plus de quatre deniers de la nôtre. C'étoit la même chose que le *semiffis*.

SEMENTINES, fêtes que les Laboureurs célébroient quand ils avoient ensencé leurs terres, pour obtenir de Cérés & de Tellus une abondante moisson.

SEMICINCTION, *semicinctium*. C'étoit une espèce de tablier que mettoient les ouvriers, tel à peu près qu'en mettent encore aujourd'hui les nôtres, plus ou moins gros, plus ou moins long, selon la nature des différents ouvrages.

SEMISSIS. C'est la moitié de l'as. Voyez *As*, *Sembella*.

SÉNAT. Le Sénat Romain étoit une com-

pagnie vénérable de Magistrats, établie par Romulus qui la composa d'abord de cent Sénateurs auxquels on donnoit le nom de *Peres*, par respect pour leur mérite & leur âge, & à cause de l'affection qu'on avoit pour eux. Leur nombre fut depuis & à diverses occasions augmenté jusqu'à celui de trois cents & même davantage. Du temps de Jules-César, & durant les troubles de Triumvirat, les Triumvirs, pour augmenter leur pouvoir & fortifier leur tyrannie, laissèrent entrer dans le Sénat un grand nombre de sujets indignes, ce qui augmenta le nombre des Sénateurs jusqu'à mille. Aussi il fallut qu'Auguste dans la suite, devenu le maître absolu de la République, le réduisît à six cents.

Après l'expulsion des Rois qui nommoient les Sénateurs, le choix en appartient aux Consuls, jusqu'au temps de la création des Censeurs au premier desquels la République confia la nomination. Le Sénateur qui étoit nommé le premier par le Censeur, étoit appelé le Prince ou le premier du Sénat : *Princeps Senatûs*. Il n'y avoit que ceux qui s'étoient distingués par une vie irréprochable, qui pussent prétendre à cette dignité de Prince du Sénat, & quoiqu'elle ne donnât aucun pouvoir particulier à ceux qui y étoient élevés, elle étoit cependant si honorable que dans la suite les Empereurs mêmes voulurent en être revêtus.

Tous les cinq ans un des deux Censeurs faisoit la recension du Sénat, & si quelque Sénateur avoit tenu une conduite indigne de son rang, ou s'il avoit dissipé le revenu nécessaire pour pouvoir être revêtu de cette dignité, le

Censeur passoit son nom, & il énonçoit en même-temps le motif de cette omission. Dès là il étoit censé retranché du Sénat, mais sans aucune note d'infamie, à moins qu'il n'eût esfuyé quelque condamnation flétrissante. Dans les premiers temps le Sénat n'étoit ouvert qu'aux seuls Patriciens : ce ne fut que depuis le Décemvirat que les Plebéiens y furent aussi reçus. C'étoit principalement de l'ordre des Chevaliers qu'on tiroit les sujers, qui devoient composer le Sénat, & il falloit que celui qui prétendoit au rang de Sénateurs eût au moins huit cents mille sesterces de biens, ce qui faisoit plus de quatre-vingt mille livres de notre monnoie. Outre cela, on ne pouvoit entrer dans le Sénat qu'après avoir exercé quelque charge dans la République. Les Questeurs, les Tribuns & les Ediles du peuple, dans le temps seulement qu'ils étoient en charge, avoient entrée au Sénat ; mais les Chevaliers qui avoient eu la chaise curule, en qualité de Magistrats, quoiqu'ils ne fussent pas Sénateurs, entroient tout le reste de leur vie dans le Sénat où ils avoient droit de suffrage.

Les marques de dignité pour les Sénateurs étoient 1°. Le *laticlave*. 2°. Une chaussure noire qui leur couvroit le pied & la moitié de la jambe. 3°. Un croissant ou un C d'argent attaché sur cette chaussure, pour marquer que les premiers Sénateurs n'étoient qu'au nombre de *cent*. 4°. Ils avoient une place distinguée dans les spectacles, & ce lieu s'appelloit l'orquestre, d'où vient que ce mot se prend quelquefois pour le Sénat.

C'étoit ordinairement aux Calendes, aux Nones ou aux Ides du mois, que les premiers

Magistrats ou quelques-uns d'eux convoquoient le Sénat, & il ne pouvoit s'assembler que dans un temple consacré par les Augures. Les temples où il s'assembloit le plus souvent, étoient ceux de l'Honneur, d'Apollon, de la Concorde, &c.

Le Magistrat qui avoit assemblé le Sénat, immoloit ordinairement une victime devant le lieu de l'assemblée, & après avoir pris les auspices, il entroit. Alors ce même Magistrat ou quelque autre qui en avoit le droit, faisoit son rapport au Sénat, & proposoit les affaires sur lesquelles on devoit délibérer. Quelquefois, lorsqu'il s'agissoit d'une chose importante, les Sénateurs prêtoient serment avant que d'opiner. Celui qui avoit opiné le premier passoit d'un côté, & tous ceux qui étoient de son avis s'y rangeoient avec lui. Les affaires dont on faisoit le rapport au Sénat, étoient toutes celles qui concernoient la Religion & l'administration de la République, de sorte que cette auguste assemblée étoit l'appui, le défenseur, le conservateur & le conseil perpétuel de la République. *Voyez* Peres Conscrits.

Le Sénat d'Athènes, tribunal différent de celui de l'Aréopage, étoit le conseil souverain de la nation où on traitoit de toutes les affaires du gouvernement. Il fut d'abord composé de quatre cents Sénateurs, dont chaque Centurie étoit tirée de chacune des quatre Tribus Athéniennes. Le peuple ayant depuis été divisé en dix Tribus, on n'en tira plus que cinquante de chaque Tribu, ce qui néanmoins augmenta de cent le nombre des Sénateurs dont le nombre se trouva ainsi de cinq cents.

Afin que ce nombre ne fût jamais imparfait, il y avoit toujours plusieurs citoyens de chaque Tribu désignés Sénateurs, pour remplacer sur le champ ceux que la mort enlevoit ou que leur mauvaise conduite faisoit exclure du Sénat. C'étoit le sort qui décidoit du rang des Sénateurs qui présidoient presque tous chacun à son tour. Voici comme cela se pratiquoit : d'abord on régloit par le sort l'ordre dans lequel les cinquante Sénateurs de chaque Tribu devoient présider, ou plutôt l'ordre dans lequel chaque Tribu devoit présider par les Sénateurs qui en étoient tirés. Dans le temps que les cinquante Sénateurs d'une Tribu étoient en tour de présider, on les nommoit *Prytanes*, & l'espace de temps qui étoit de cinq semaines *Prytanie*. Au commencement de chaque *Prytanie* les cinquante Sénateurs se partageoient encore en cinq *Decuries*, ce qui faisoit une *Decurie* pour chaque semaine, & alors les dix *Prytanes* qui composoient la *Decurie* en tour de présider, étoient nommé *Proédres*. Enfin ils régloient entre eux toujours par le sort en quel ordre ils présideroient chacun leur jour ; de sorte qu'il y en avoit toujours trois de chaque *Decurie* qui ne présidoient point, à cause du nombre des jours de la semaine. On donnoit au *Proédre* qui présidoit le nom d'*Epistate*. Son pouvoir étoit si grand que les Athéniens craignant que quelqu'un n'en abusât, défendirent par une loi qu'aucun Citoyen pût être élevé deux fois à cette Magistrature. Le lieu où s'assembloient les *Prytanes* se nommoit *Prytanée*.

SÉNATEURS. *Voyez Sénat.*

SENATUS AUCTORITAS. *Voyez* Senatus-Consulte.

SENATUS-CONSULTE ou Décret du Sénat. On n'en pouvoit faire aucun après le coucher du soleil. Quand l'affaire étoit proposée, on disoit son avis debout. Si quelqu'un s'opposoit, le décret n'étoit point appelé *Senatus-Consulte*, mais délibération du Sénat, *Senatus auctoritas*. Il en étoit de même, lorsque le Sénat n'étoit point assemblé dans le lieu & dans le temps convenable, ou lorsque ni la convocation n'étoit légitime, ni le nombre compétent.

SEPTEMVIRS EPULONS. *Voyez* Epulons.

SEPTIER, *Sextarius*; mesure des liquides chez les Romains. Elle contenoit un peu plus que la chopine, mesure de Paris.

SEPTUNX ou sept onces. C'est une des divisions de l'*as* de la valeur d'un peu plus de cinq deniers de la nôtre. Elle faisoit sept douzièmes de l'*as*.

SEPULTURE. *Voyez* Funérailles.

SEQUESTRES. C'étoient à Rome des Emisfaires qui dans les élections des charges étoient chargés de gagner les suffrages du peuple, & chez qui on mettoit en dépôt les sommes d'argent promises.

SERMENT, en latin *Sacramentum de sacer*, sacré; parce que le serment est en soi une chose sacrée. Les soldats Romains, après que la levée étoit achevée, prêtoient serment entre-mains des Consuls ou des Tribuns. Par

serment qu'ils faisoient les uns après les autres, ils promettoient de s'assembler à l'ordre du Consul, & de ne point quitter le service sans son ordre : d'obéir aux ordres des Officiers, & de faire leur possible pour les exécuter : de ne point se retirer par crainte ou pour prendre la fuite, & de ne point quitter leur rang. Ce serment n'étoit point une simple formalité, ni une cérémonie purement extérieure qui n'influât en rien sur la conduite. C'étoit un acte de religion très-sérieux accompagné quelquefois des plus terribles imprécations, qui faisoit une forte impression sur les esprits, qui étoit jugé d'une nécessité absolument indispensable, & sans lequel les soldats ne pouvoient point combattre contre l'ennemi. Les Grecs faisoient prêter à leurs troupes un pareil serment.

Ceux qui prêtoient serment, touchoient un autel en le faisant ; d'où vient qu'on a donné le nom d'*ara* au serment.

Dans les affaires civiles quand des Plaideurs comparoissoient devant le Juge, celui-ci juroit d'abord qu'il jugeroit suivant la loi, & ensuite les deux parties prêtoient par son ordre le serment de calomnie, c'est-à-dire, que chacun affirmoit que ce n'étoit point dans la vue de frustrer ou de vexer son adversaire qu'il plaidoit, mais seulement pour faire valoir ses prétentions au cas qu'elles fussent conformes aux loix. *Calumnia*, signifie souvent contestation, dispute.

SERRATI nummi. Voyez Monnoie.

SESTERCE, monnoie Romaine qui faisoit la quatrième partie du denier, & qui valoit

deux *as* & demi ; ce qui revenoit à un peu plus de deux sols de la nôtre. On trouve dans les anciens Auteurs trois marques différentes du sesterce : c'étoit ou LLS. ou IIS. ou H. S. Il ne faut pas confondre les deux termes dont ils se servoient pour le désigner. Quand ils employoient celui de *sestertius*, c'étoit simplement le sesterce proprement dit, qui ne valoit que deux *as* & demi, & c'est ce qu'on appelle quelquefois le *petit sesterce*, pour en distinguer le sens d'avec celui de *sestertium* qui est l'autre terme, par lequel ils entendoient mille sesterces. Ainsi le *sestertium* appelé *grand sesterce*, par opposition à l'autre, valoit mille fois le *sestertius*. Par exemple, quand on trouve dans les Auteurs Latins, *centum sestertia*, c'est comme si l'y avoit *centum millia nummorum sestertiorum*, c'est-à-dire, cent mille sesterces ; ce qui fait de notre monnoie dix mille cent quatre-vingt cinq livres dix sols onze deniers quatre seizièmes. Souvent *sestertium* seul marque cent mille sesterces, & alors le nombre des mille est déterminé par les adverbes *semel*, *bis*, *ter*, *quater*, *quingies*, &c. Ainsi *semel sestertium*, équivaut à *centum millia sestertiorum* : *bis sestertium*, à *ducenta millia sestertiorum*, &c. Ainsi *decies sestertium*, marque dix fois cent mille sesterces, c'est-à-dire, un million de sesterces ; de notre monnoie cent un mille huit cents cinquante-cinq livres neuf sols quatre deniers huit seizièmes. Il faut observer que les Latins sous-entendoient souvent le mot *sestertium*, comme nous sous-entendons aussi quelquefois celui de *livre*, & que comme nous disons de quelqu'un qu'il doit un million, ce qu'on entend d'un million

de livres, ils disoient aussi, *debet dacios*, c'est-à-dire, *il doit dix fois*, sous-entendant cent mille sesterces.

SEXTANS. C'étoit chez les Romains une pièce de monnoie de cuivre, qui ne revenoit à guère plus d'un denier de la nôtre. Cette pièce faisoit la sixième partie de l'*as*. Le *Sextans* étoit aussi le nom d'un vase à boire, qui tenoit deux cyathes.

SEXTILE, *Sextilis*. C'est le nom que les anciens Romains donnoient au sixième mois de leur année, qui commençoit au mois de Mars. Ils lui donnèrent depuis celui de l'Empereur Auguste, en latin *Augustus*; & comme ils donnoient à la lettre *n* le son d'*ou*, il est aisé de voir comment nous en avons fait Août.

SEXTULE, *Sextula*. C'étoit une très-petite pièce d'or de la valeur d'environ dix sols de notre monnoie. La sextule comme poids étoit la sixième partie de l'once, & la soixante-douzième de la livre Romaine, ainsi que d'une totalité quelconque. C'étoit aussi une mesure d'intervalle de quatre cents pieds.

SHEVET, nom de l'onzième mois de l'année sacrée des Hébreux, & le cinquième de leur année civile. C'étoit la lune de Janvier.

SIBAN. Voyez Sivan.

SIBYLLINS (Livres). Voy. Livres Sibyllins.

SICLE, pièce de monnoie d'argent chez les Hébreux. Elle valoit de notre monnoie trente deux sols sept deniers. Le sicle d'or valoit environ onze livres douze sols.

SIÈGES. Lorsque les villes qu'on assiégeoit, étoient extrêmement fortes & peuplées, on les environnoit par un fossé & un retranchement contre les assiégés, & par un autre fossé en dehors du côté de la campagne, contre les troupes qui auroient pu venir au secours de la ville : & c'est ce qu'on appelle lignes de contrevallation & de circonvallation. Les assiégeans établissoient leur camp entre ces deux lignes. Celles de contrevallation étoient contre la ville assiégée, les autres contre les entreprises du dehors. Quand on prévoyoit que le siège devoit traîner en longueur, souvent on le changeoit en blocus ; & pour lors les deux lignes étoient des murs solides d'une forte maçonnerie, & flanqués de tours d'espace en espace. L'usage des tranchées étoit fort connu chez les Anciens. Il y en avoit de différentes sortes. C'étoient ou des fossés parallèles au front de l'attaque, ou des communications creusées dans terre & couvertes par-dessus, ou ouvertes & tirées obliquement pour s'empêcher d'être enfilés. Ces tranchées sont souvent exprimées dans les Auteurs par le mot latin *Aggeres*, qui ne signifie pas toujours des Cavaliers. Voyez Cavaliers, Catapulte, Belier, Sambuque, &c.

Lorsque les Anciens étoient sur le point de donner un assaut général à une ville qu'ils assiégeoient, ils avoient coutume d'évoquer les divinités tutélaires de cette ville, par une formule consacrée à cet usage, qu'ils pratiquoient, dans la persuasion où ils étoient que la présence de ces divinités étoit une sauvegarde pour les villes qu'elles protégeoient. Le nom de ces divinités tutélaires étoit presque

toujours inconnu aux peuples. Les prêtres, pour éviter l'effet des évocations, en faisoient un grand mystère, & ne les proféroient qu'en secret dans les prières solennelles : aussi pour lors ne pouvoit-on les évoquer qu'en termes généraux, & avec l'alternative de l'un ou de l'autre sexe, de peur de les offenser par un titre peu convenable. Macrobe (*Saturn. l. 3, c. 9.*) nous a conservé cette formule des évocations. Il la donne comme l'ayant tirée du livre des *Anecdotes* de Samnonicus-Serenus, qui prétendoit lui-même l'avoir prise d'un très-ancien Auteur, nommé Furius. Voici cette formule telle qu'elle avoit été prononcée au siège de Carthage : “ Dieu ou déesse
 „ tutélaire de la ville & de la république de
 „ Carthage, & toi sur-tout, ô divinité, qui
 „ protéges cette ville & ses citoyens, je vous
 „ prie, je vous supplie, je vous conjure
 „ d'abandonner ce peuple & toute la République des Carthaginois; de fuir leurs sacrifices; de vous retirer entièrement de leurs lieux saints, de leurs temples, de leur ville; de répandre sur ce peuple & sur cette république, l'épouvante, la terreur & l'imprudence; de passer à Rome; de venir vers moi & dans mon camp; de préférer & d'agréer nos lieux saints, nos temples, nos sacrifices, notre ville; de prendre un empire souverain sur moi, sur le peuple Romain, sur mes soldats, & de nous inspirer à tous des conseils prudens & salutaires : Si vous vous rendez à mes prières, je fais vœu de vous consacrer des temples, & de vous décerner des jeux solennels „. Après l'évocation des dieux, qu'on

qu'on croyoit certaine par la vertu de cette formule accompagnée de sacrifices, on se croyoit tout permis dans la ville, si on s'en emparoit. On n'y épargnoit rien; on y tuoit, on y saccageoit tout; on y pilloit tout, même les temples & tous les lieux consacrés par des cérémonies religieuses. Loin d'en être détourné par des sentimens d'humanité & de compassion, on se faisoit un devoir de les étouffer, sur-tout si à l'évocation des dieux, on ajoutoit des imprécations & un dévouement de la ville & de tout ce qu'elle contenoit aux dieux infernaux. La formule de ce dévouement nous a été pareillement conservée par Macrobe au même endroit. Elle étoit particulièrement adressée à Pluton, auquel, en cas de succès, on immoloit trois brebis noires; mais elle ne pouvoit être prononcée que par le Dictateur ou par le Général, lorsqu'il étoit décoré du titre d'*Imperator*.

SIGMATES, *sigmata*, sorte de lits sur lesquels les Anciens prenoient leurs repas. Voyez Accubitoire.

SILICERNE. C'étoit le nom que les Romains donnoient à un festin ou à une distribution de viande crue qu'on faisoit au peuple après la cérémonie des funérailles d'un grand ou d'un homme riche.

SIMPUVION, *sympuvium*, vase sacré avec lequel on faisoit des libations dans les sacrifices. Avant que de frapper la victime, le prêtre goûtoit le vin qui étoit dans ce vase, le faisoit goûter à ceux qui étoient présens, & le versoit ensuite entre les cornes de la victime.

SINDON. C'étoit une pièce de toile de lin assez grande pour envelopper le corps. Les Anciens la mettoient autour d'eux quand ils se couchoient. On s'en servoit aussi pour ensevelir les morts.

SINUS. Voyez Robes.

SIPARIUM, espèce de toile peinte qui servoit aux décorations du théâtre Romain pour les représentations comiques. Voyez Scène.

SISTRE, instrument des Anciens, qui consistoit en un petit cerceau de métal traversé par des verges de fer. Il servoit dans les fêtes à marquer, par une certaine cadence, la justesse de la danse & du chant.

SITARCIE, *sitarcia*. C'étoit une espèce de havresac dans lequel les voyageurs portoient avec eux des vivres.

SITICEN. C'étoit dans les pompes funèbres des Romains le nom qu'on donnoit à un joueur de flûte qui y accompagnoit avec des airs lugubres, les louanges qu'on chantoit en l'honneur du mort.

SIVAN ou **SIBAN**, troisième mois de l'année sacrée des Hébreux, & le neuvième de l'année civile. C'étoit la lune de Mai.

SOCQUES, *socci*. C'étoit une espèce de chaussure plus basse que le *cothurne*, & que les comédiens mettoient lorsqu'ils jouoient des comédies. De-là vient que le *Socque* se prenoit quelquefois pour la comédie, comme le *cothurne* pour la tragédie.

SODALES TITHI. Voyez Titicns.

SOLITAVRILIA ou **SUOVETAVRILIA**. On donnoit ce nom à un sacrifice d'une truie, d'une brebis & d'un taureau. Voyez *Lustré*.

SOLIDUS. Les Romains donnoient ce nom à toutes leurs différentes pièces de monnoie, depuis le nume d'or jusqu'au sextans, quand ils confidéroient chacune de ces pièces dans la totalité de sa valeur. En général ils se servoient plus communément de ce mot pour le nume d'or, qu'ils désignoient même souvent par *solidus* tout seul, en sous-entendant *nummus aureus*. Quand ils disoient donc qu'une chose valoit un *solidus*; c'est comme nous dirions qu'elle valoit un *louis*, sans en rien diminuer: & quand ils vouloient marquer qu'ils ne vendroient pas telle ou telle chose à moins d'un *denier solide*, c'étoit comme s'ils eussent dit qu'ils la vouloient vendre un *denier* au dernier mot.

SONNETTES. L'usage des sonnettes est très-ancien. Celles qui entroient dans les ornemens pontificaux que Moïse fit faire à Aaron, en sont une preuve incontestable. Plin le naturaliste, en décrivant le tombeau de Porfena, ancien roi des Etrusques, dit qu'il y avoit quatre pyramides, au sommet desquelles étoit attachée une chaîne de fer qui alloit de l'une à l'autre, & à laquelle étoient suspendues des sonnettes dont le son se faisoit entendre de loin, lorsqu'elles étoient agitées par le vent. A Rome les riches citoyens se servoient de sonnettes pour éveiller & rassembler leurs nombreux esclaves. Il y avoit des horloges d'eau, faites si artistement, que non-

seulement elles marquoient les heures , mais qu'elles les annonçoient aussi par le son d'une sonnette. On mettoit tout communément des sonnettes au col des mulets & des bœufs , & quelquefois à celui des criminels qu'on menoit au supplice. Il est bon d'observer qu'il y avoit chez les Anciens des sonnettes si grosses qu'on peut les comparer à nos cloches ; telles étoient celles qu'il y avoit dans les thermes ou bains publics ; celles qu'il y avoit dans certaines villes où on les sonnoit pour avertir de l'heure du marché ou de quelque danger ; celles qu'on sonnoit lorsque quelqu'un étoit mort , &c.

SORCIERS. *Voyez* Druides.

SPECTACLES. *Voyez* Amphithéâtre , Cirque , Stade , Théâtre , Comédie , Tragédie , Naumachie , Chasse , &c.

SPHERISTIQUE. C'étoit chez les Grecs un exercice du corps , qu'on croit n'avoir été autre chose que la paume.

SPICULATEURS. On nommoit ainsi ceux qui composoient la garde des Princes. Cette dénomination étoit prise de celle d'une sorte d'armes qu'ils portoient , & dont on ne peut guère déterminer précisément la forme. Il semble néanmoins que cette arme ressembloit beaucoup au *pilum*.

SPINA. Les Romains donnoient ce nom à un mur qui séparoit le cirque en deux parties égales dans sa longueur. *Voyez* Cirque.

SPITHAME, mesure d'intervalle chez les Grecs. Elle étoit de trois palmes , ou des trois quarts du pied,

SPONSALIA, ou *promesses de mariage*. C'étoit chez les Romains ce que font chez nous les *accords*. Quelquefois ces promesses se faisoient simplement par un consentement réciproque; mais ordinairement on les mettoit par écrit, & elles étoient confirmées & scellées du sceau ou cachet des parties intéressées. Alors le futur époux donnoit à sa future épouse un anneau pour gage de sa foi.

STADE, ancienne mesure itinéraire. Le stade des Hébreux étoit de quatre cents coudées, c'est-à-dire, d'environ cent quatorze toises mesure de Paris: celui des Grecs comprenoit cent vingt-cinq pas géométriques; ou seulement, selon quelques-uns, cent treize. Huit stades répondent à peu près au mille d'Italie, & il en faudroit plus de vingt pour faire une lieue de France. Au reste, il paroît nécessaire pour résoudre bien des difficultés dans les anciens Auteurs, de distinguer deux sortes de stades, les petits, qui étoient de six cents pieds communs, & les grands de six cents grands pieds, qui faisoient mille pieds communs. En jugeant des stades selon cette évaluation, il ne falloit au mille Romain que sept grands stades & demi, au lieu que ce mille contenoit douze petits stades & demi. Voyez de sçavantes remarques sur cette matière, dans le dixième Tome des *Jugemens sur quelques Ouvrages nouveaux*.

Stade étoit aussi chez les Grecs le nom qu'on donnoit à l'endroit où les Athlètes s'exerçoient entr'eux à la course, & à celui où ils combattoient sérieusement pour les prix. Comme la lice ou la carrière destinée aux

jeux Athlétiques n'avoit d'abord qu'un stade de longueur, elle prit le nom de sa propre mesure, & s'appella le *stade*, soit qu'elle eût précisément cette étendue, soit qu'elle fût beaucoup plus longue; & l'on comprit sous cette dénomination, non-seulement l'espace parcouru par les Athlètes, mais encore celui qu'occupoient les spectateurs des jeux gymniques. Le lieu où combattoient les Athlètes s'appelloit *scamma*, parce qu'il étoit plus bas & plus enfoncé que le reste. Des deux côtés du stade, & sur l'extrémité regnoit une levée ou une espèce de terrasse remplie de sièges & de gradins, où étoient assis les spectateurs. Les trois parties remarquables du stades étoient l'entrée, le milieu, l'extrémité.

L'entrée de la carrière d'où partoient les Athlètes, étoit marquée d'abord par une simple ligne tracée suivant la largeur du stade. On y substitua ensuite une espèce de barrière qui n'étoit qu'une simple corde tendue au-devant des chars & des chevaux ou des hommes qui devoient courir. Quelquefois elle étoit de bois.

Le milieu du stade n'étoit remarquable que par cette circonstance, qu'on y plaçoit ordinairement les prix destinés aux vainqueurs.

A l'extrémité du stade étoit un but qui terminoit la course des coureurs à pied. Dans la course des chars & dans la course à cheval, il falloit tourner plusieurs fois autour du but sans s'y arrêter, pour regagner ensuite l'autre extrémité de la lice d'où l'on étoit parti.

STAMNIUM, mesure ancienne pour les liquides, la même que le *métrète* Attique. Voyez *Métrète*.

STATER, ancienne monnoie d'argent du poids de quatre dragmes. Elle revenoit à environ trente-deux sols sept deniers de la nôtre.

STATIVA. *Voyez* Camps.

STOLE, *stola* habillement ordinaire des femmes Romaines de condition. C'étoit une espèce de tunique à manches, qui descendoit jusqu'aux pieds. Elle étoit ordinairement de pourpre, ornée de galons ou de bandes d'étoffe d'or, & doublée par en-bas tout au-tour.

STROPHE. *Voyez* Chœur.

STRUCTEUR. C'étoit le nom que les Romains donnoient à celui de leurs esclaves qui étoit chargé dans les repas d'ordonner les services & de mettre les plats sur la table.

STYLE ou

STYLET. *Voyez* Ecriture.

SUBCENSORES. *Voyez* Censeurs.

SUBDIALES, sorte de Temples. *Voyez* Temples.

SUBSIDES, *subsidiis*. C'étoit dans les armées Romaines le nom qu'on y donnoit au corps de réserve. Les soldats qui composoient ce corps étoient ainsi appelés, selon Nieupoort, parce qu'ils se tenoient assis par terre derrière les troupes qui combattoient, tout prêts à se lever & à rétablir le combat si elles venoient à plier.

SUFFECTI CONSULES, ou Consuls subrogés. *Voyez* Consuls.

SUFFETES, Magistrats de la République de Carthage, qui étoient ce que les Consuls étoient à Rome. Leur pouvoir ne duroit qu'un an. Les Auteurs leur donnent quelquefois les noms de rois, de dictateurs & de consuls. L'histoire ne nous apprend pas par qui ils étoient choisis. Ils avoient droit & étoient chargés du soin d'assembler le Sénat : ils en étoient les présidens & les chefs : ils y proposoient les affaires & recueilloient les suffrages. Ils présidoient aussi aux jugemens qui se rendoient sur les affaires importantes. Leur autorité n'étoit pas renfermée dans la ville, ni bornée aux affaires civiles : on leur confioit quelquefois le commandement des armées. Il paroît qu'au sortir de la dignité de Suffètes, on les nommoit Préteurs, qui étoit une charge considérable, puisqu'outre le droit de présidence dans certains jugemens, elle leur donnoit celui de proposer & de porter de nouvelles loix, & de faire rendre compte à ceux qui étoient chargés du recouvrement des deniers publics.

SUFFRAGES. *Voyez* Tablettes.

SUGGESTE, *suggestus*. C'étoit le nom de la place ou loge de l'Empereur aux spectacles des l'amphithéâtre.

SUOVETAURILIA, *Voyez* Solitaurilia.

SUPERHUMERAL. C'étoit la même chose que l'Ephod. *Voyez* Ephod.

SUPPLIANT. *Voyez* Hospitalité.

SUPPLICATIONS. Les Romains nom-

moient ainsi les prières publiques que le Sénat ordonnoit pour rendre grace aux dieux des victoires remportées sur les ennemis de la République , de la cessation des calamités ou de quelque heureux événement.

SUPPOSITITII. Les Romains nommoient ainsi , c'est-à-dire , *suppléans* , les Gladiateurs que dans le combat on mettoit à la place de ceux qui avoient été vaincus.

SUPREMA TEMPESTAS. Voyez *Temptas suprema*.

SYMPOSIARQUE , c'est-à-dire , *roi ou maître du festin*. Voyez *Boisson*.

SYNÉDRIN. Voyez *Sanhédin*.

SYNORIS. Voyez *Char*.

SYNTHESE. C'étoit chez les Anciens une espèce de Chlamyde qu'ils mettoient dans les festins , pour ne point salir leurs vêtemens ordinaires.

T. Les anciens Latins ont quelquefois employé cette lettre au lieu de *d* , comme en ces mots , *set* , *aput* , *quot* , pour *sed* , *apud* , *quod*. On trouve encore *t* pour *s* , comme *pultare* pour *pulsare*.

Dans les anciens monumens **T.** pour *Titus* , *Titius* , *Tullius* , *noms propres* ; *tantum* , *autant* ; *terra* , terre ; *tibi* , à vous ; *ter* , trois ; *testamentum* , testament ; *titulus* , *in-*

cription; *terminus*, borne; *triarius*, triaire, soldat; *Tribunus*, Tribun; *turma*, troupe de soldat; *tutor*, tuteur; *tutela*, tutelle, protection. T. avant le nom d'un soldat, signifioit *superstes*, c'est-à-dire, qu'il étoit échappé du combat; & TH. ou Θ. *mortuus*, qu'il étoit mort. TAB. ou TABVL. *Tabula*, banque; ou *Tabularius*, banquier. TAR. *Tarquinus*, Tarquin. TB. D. F. *Tibi dulcissimo filio*, à vous mon très-cher fils. TB. PL. *Tribunus plebis*, Tribun du peuple. TB ou TI. ou TIB. *Isberis*, Tibere. T. F. Titus Flavius, ou *Titi Filius*, fils de Titus. THR. *Thrax*, Thrace. T. L. *Titus Livius*, Tite-Live; ou *Titi Libertus*, Affranchi de Titus. TIT. *Titulus*, inscription. TM. *Terminus*, borne; ou *Therma*, bains chauds. TR. PO. *Tribunitia potestas*, puissance Tribunicienne. TRAI. *Trajanus*, Trajan. TVL. Tullus, ou Tullius, *nom propre*. TR. V. Triumvir. TT. QTS. Titus-Quintus, *nom propre*.

Quand T. est une note numérale, elle vaut cent soixante, & avec une ligne au-dessus, cent soixante mille. Chez les Grecs T' vaut trois cents; & si l'accent est au-dessous à gauche, trois cents mille.

TABERNACLE du Témoignage. C'étoit un temple portatif en forme d'une grande tente que Moïse fit faire par l'ordre de Dieu & selon le modèle qu'il lui en avoit lui même tracé dans le désert après la sortie de l'Egypte. Quand les Hebreux décampoient d'un lieu pour aller camper dans un autre, les Lévités emportoient ce grand pavillon, & ils le tenoient au milieu du nouveau camp. On le

regardoit comme la demeure du Seigneur, parce qu'il donnoit des marques sensibles de sa présence, & qu'il sembloit veiller de là à la garde de son peuple, & être toujours prêt à écouter ses prières & à recevoir ses vœux & ses offrandes. Cette tente étoit d'une grande magnificence, étant faite d'étoffes précieuses enrichies de broderie. Elle étoit couverte d'une autre étoffe faite de poils de chèvres, sur laquelle on étendoit des peaux, afin que le Tabernacle fût à couvert des injures de l'air. Un voile ou rideau, d'une riche étoffe, relevée en broderie, fermoit l'entrée du Tabernacle, & un autre, travaillé de même, partageoit le dedans en deux. La partie dans laquelle on entroit d'abord, s'appelloit le *Saint* ou le *lieu Saint*; & le fond du Tabernacle, qui étoit caché par le rideau, s'appelloit le *Sanctuaire* ou le *Saint des Saints*; c'est-à-dire, le lieu très-saint. Là étoit l'*Arche de l'Alliance*.

TABERNACLES (la fête des). Voyez *Scenopégie*.

TABERNACULUM CAPERE. Voyez *Angures*.

TABERNARIÆ FABULÆ. Voyez *Comédie*.

TABLETTES, *Tabella*. C'étoient de petites planches de bois enduites d'une couche légère de cire, sur lesquelles les Anciens écrivoient. Comme on se servoit ordinairement dans les comices Romains de petites tablettes de cette sorte pour écrire & donner son suffrage, les Auteurs latins se servent quelquefois de ce

mot au lieu de celui de suffrage. S'il s'agissoit d'établir une nouvelle loi, ceux qui approuvoient la loi donnoient une tablette sur laquelle étoient ces deux lettres V R. qui sont les initiales de ces deux mots *uti rogas*, c'est-à-dire, que la loi passe *comme* vous la proposez. Ceux qui ne vouloient point de la loi, donnoient une tablette sur laquelle il y avoit un A, lettre initiale du mot *Antiquo*, qui signifie *je m'y oppose*. Lorsqu'il s'agissoit d'un jugement concernant la personne d'un citoyen, il y avoit sur une tablette la lettre A, signifiant *absolvo*, c'est-à-dire, j'absous; sur une autre la lettre C. signifiant *condemno*, c'est-à-dire, *je condamne*; & sur une troisième ces deux lettres N. L. initiales de ces deux mots, *non liquet*, c'est-à-dire, *l'affaire n'est pas claire*. Voyez Ecriture, Comices.

TABULÆ CENSORIÆ. C'étoient des registres sur lesquels les Censeurs régloient & marquoient la manière de lever les impôts dans les provinces.

TALARIS TUNICA. Voyez Tunique.

TALENT, fameux poids & monnoie célèbre des Anciens, qui étoit de différente valeur, selon le pays. Il est assez difficile de réduire la valeur d'un talent à la monnoie de France; sur-tout parce que le talent étoit en usage parmi presque tous les peuples d'Orient, & que non-seulement la valeur en étoit différente chez tous ces peuples; mais encore la manière de compter & d'évaluer l'argent.

Chez les Hébreux, le talent d'argent valoit environ quatre mille huit cents soixante & sept livres de notre monnoie. Le talent d'or

valoit environ soixante & neuf mille cinq cents trente & une livres cinq sols. On croit que le talent d'Athènes ou Attique étoit la moitié de celui des Hébreux. L'Ancien talent de Sicile valoit vingt-quatre mines.

Le talent antique d'argent est le plus commun chez les Historiens : il y en a de deux sortes ; le grand & le petit. Le petit pésoit soixante livres de douze onces chacune , & revenoit à environ deux mille six cents livres monnoie de France. Le grand talent pésoit quatre-vingt livres , & valoit environ trois mille deux cents cinquante livres de notre monnoie. Le talent d'or valoit environ treize-six mille livres monnoie de France.

TALION, punition des coupables en usage dès la plus haute antiquité. Elle consistoit à faire subir à quelqu'un les mêmes torts & les mêmes peines qu'il avoit faites à un autre. S'il avoit volé , ou lui faisoit rendre la même chose ou l'équivalent de ce qu'il avoit pris ; s'il avoit cassé la jambe à quelqu'un , il étoit condamné à avoir une jambe cassée ; s'il avoit tué , il étoit puni de mort par un genre de supplice précisément semblable à la manière & à l'espèce de son crime.

TALISMAN. *Voyez* Anneau.

TAMMUZ, nom du quatrième mois de l'année sacrée des Hébreux , & le dixième de leur année civile. C'étoit la lune de Juin.

TARTARE. *Voyez* Funérailles.

TAXIARQUE, Officier Athénien , qui commandoit l'infanterie de sa Tribu. C'étoit

aux Taxiarkues qu'il appartenoit de marquer les camps, de diriger les marches, de pourvoir aux vivres, &c.

TATIENS. C'est ainsi qu'on surnommoit ceux qui composoient une des Tribus du peuple Romain ; surnom qui fut aussi donné à l'une des Centuries des Chevaliers Romains.

TAUROBOLE. C'étoit proprement une consécration d'un Pontife Romain. On faisoit descendre le Pontife élu ou désigné & revêtu des habits pontificaux, dans une fosse qu'on couvroit d'une planche percée de plusieurs trous : alors le Victimaire, & les autres Ministres servant aux sacrifices, amenoient sur la planche un taureau orné de guirlandes ; & après l'avoir égorgé, ils en laissoient couler le sang par les trous sur le Pontife, qui s'en frottoit les yeux, le nez, les oreilles & la langue ; parce qu'il croyoit que cette cérémonie le purifioit de toutes souillures. Ensuite on le retiroit de la fosse tout dégoutant de sang, & on le saluoit par cette formule, *Salve Pontifex Maxime*. Il changeoit d'habit, & on le reconduisoit en pompe à sa maison, où la solemnité se terminoit par un grand repas.

TEBETH ou **TEVET**, dixième mois de l'année sacrée des Hébreux, & le quatrième de l'année civile. C'étoit la lune de Décembre.

TÉLEARQUE. C'étoit chez les Thebains le nom d'un Officier de ville, dont la charge ne consistoit qu'à faire nettoyer les rues, emporter les fumiers, & prendre soin des égouts pour faire écouler les eaux. Cet Office fut élevé dans la suite à une grande dignité.

TELUM. C'étoit une espèce de Javeline. *Voyez Javelot.*

TEMPESTAS SUPREMA. Les Romains nommoient ainsi la partie de la journée qui précédoit le coucher du soleil.

TEMPLES. L'usage des temples est de la plus haute antiquité. L'idolâtrie avoit les siens avant que Salomon eût élevé en l'honneur du vrai Dieu, celui de Jérusalem, édifice d'une si grande magnificence, qu'il a toujours été compté au nombre des merveilles du monde. Quelques-uns ont cru que les tombeaux qu'on faisoit pour les morts dès les premiers âges du monde, ont donné l'idée des temples. Cela peut être : mais comme les premiers lieux auxquels on a donné le nom de temples, n'étoient que de certains espaces de terre en pleine campagne, marqués seulement par des bornes, ou simplement environnés d'un fossé, d'une haie, ou tout au plus, d'une muraille sans toit; il est plus vraisemblable que pour s'acquitter plus décemment & plus commodément des devoirs de la religion, on en aura fait des édifices réguliers, où on pût être à couvert des mauvais temps. Ces temples d'ailleurs n'étoient pas tellement consacrés aux cérémonies religieuses, qu'ils ne servissent aussi à tenir des assemblées pour les affaires civiles, ce qui étoit encore très-commun chez les Romains, de sorte qu'il étoit naturel qu'on pensât aux moyens de s'y mettre à l'abri des injures de l'air, pour pouvoir, en quelque-temps que ce fut, s'y assembler, selon l'exigence des cas, sans courir risque d'être obligé d'interrompre les délibérations. Cette

raison de commodité fit donc donner une autre forme aux temples ; mais de manière que n'ayant été d'abord que des enceintes sans couvertures , ils ne furent communément que des endroits couverts , sans autre enceinte que des pièces de bois ou des colonnes qui soutenoient un toit ou une voute. Lors même qu'il fut passé en usage d'avoir des temples couverts & fermés de toutes parts , on conserva encore celui d'en avoir qui étoient entièrement découverts & en plein air ; mais dont l'enceinte étoit ordinairement environnée de portiques : les Grecs appelloient *hypathres* , ces sortes de temples , & les Romains leur donnoient le nom de *subdiales*.

Les Egyptiens passent pour les premiers qui eurent des temples réguliers. Les Perses , les Scythes , & quelques-autres peuples Orientaux n'en eurent jamais , & ils en condamnoient absolument l'usage. C'étoit , disoient-ils , avilir la majesté des dieux , que de vouloir la renfermer dans les bornes étroites d'un édifice particulier , l'univers entier étant le seul temple digne de la divinité. Les Grecs & les Romains furent de tous les peuples ceux qui se distinguèrent le plus par le nombre & la magnificence de leurs temples. Celui de Diane à Ephèse a été mis au nombre des merveilles du monde. Il y en avoit une prodigieuse quantité à Athènes & à Rome. Dans cette dernière ville , on en comptoit jusqu'à quatre cents vingt.

Les temples réguliers , & qui avoient toutes les parties dont ils devoient être composés , étoient d'une très-grande étendue & occupoient beaucoup de terrain. D'abord au-

devant des temples complets il y avoit une grande place , appelée *area*, (aire) environnée de boutiques où se vendoient les choses nécessaires aux sacrifices, aux offrandes & aux libations. De l'*area* on passoit dans l'*atrium*, qui étoit une espèce de grande cour environnée de portiques. C'étoit ordinairement dans cet endroit qu'on immoloit les victimes & qu'on faisoit les purifications. Ensuite étoit le vestibule, d'où on entroit dans le corps du bâtiment qu'on nommoit *cella*, & qui se divisoit en plusieurs parties : La *basilique* qui répondoit à ce que nous appellons la nef : l'*adytum*, qui étoit comme le sanctuaire du temple : la tribune où on voyoit la statue du dieu auquel le temple étoit consacré : le *sacrarium* paroît avoir été le lieu où on gardoit tout ce qui servoit aux sacrifices, aux expiations & aux autres cérémonies : le *penetrale*, lieu destiné aux mystères les plus secrets, étoit ordinairement dans l'endroit le plus retiré de l'enceinte du temple. Voyez Augures.

TERMINALES, fêtes Romaines en l'honneur du dieu Terme.

TERUNTIUS. Voyez Quadrans.

TESSERA. C'est le nom que dans les armées Romaines on donnoit à ce que nous appellons le mot du guet. Sur dix compagnies on choisissoit tour à tour un soldat appelé pour cet effet *Tesserarius*, qui vers le coucher du soleil se rendoit chez le Tribun qui étoit de garde, & recevoit de lui une petite tablette, où par l'ordre du Général étoient écrits un ou

plusieurs mots. Par exemple , à la bataille de Philippes , César & Antoine donnèrent le nom d'*Apollon* pour mot du guet. On écrivoit encore sur chaque tablette quelques ordres pour l'armée. Celui qui avoit reçu le mot du guet , après avoir rejoint sa compagnie , le donnoit , en présence de témoins , au Centurion qui la commandoit. Celui-ci la donnoit au Centurion de la compagnie suivante , ce Centurion à un autre , & toujours de même ; ensorte qu'avant le coucher du soleil toutes ces tablettes étoient rapportées au Tribun , qui aussi-tôt , par une inscription particulière qui marquoit chaque corps de l'armée , comme celui des *Hastaires* , celui des *Principes* , celui des *Triaires* , &c. pouvoit connoître celui qui n'avoit point rapporté sa tablette. Cela ne pouvoit être nié , parce qu'on entendoit sur cela des témoins comme dans une affaire capitale.

TESSERA HOSPITALIS. Voyez Hospitalité.

TESSERARIUS. Voyez Tessera.

TESTUDO , espèce de lyre. Voyez Lyre.

TETRACHORDE , espèce de lyre. Voyez Lyre.

TETRADRAGME , monnoie Gréque , qui revenoit à environ trente-deux sols sept deniers de la nôtre.

TETRARQUES. On nommoit ainsi quatre magistrats ou princes , entre lesquels étoit partagé le gouvernement d'une province ou d'un royaume.

TETRARTE, mesure des liquides chez les Grecs. C'étoit la quatrième partie de la kotype.

TETROBOLE, pièce de monnoie gréque, qui valoit quatre oboles, & de la nôtre environ cinq sols cinq deniers.

TEVET. *Voyez* Tebeth.

THALAMITES. *Voyez* Vaisseaux.

THALUSIES, fêtes Gréques que les Laboureurs célébroient pour rendre graces aux dieux de la récolte.

THARGELIES. *Voyez* Thargelion.

THARGELION, un des mois de l'année Athénienne, ainsi nommé des fêtes *Thargelies* qui se célébroient le six & le sept de ce mois en l'honneur du soleil & des heures; & selon d'autres, en celui d'Apollon Delius & de la lune, à qui on offroit les premices des fruits de la terre, qu'on avoit fait cuire dans un vase que les Grecs appelloient *thargèlos*, d'où le nom de la fête. *Voyez* Année.

THÉÂTRE. L'enceinte des anciens théâtres étoit d'un côté circulaire, formée par un grand demi-cercle, & carrée de l'autre. L'espace compris dans le demi-cercle étoit la partie destinée aux spectateurs, où étoient les sièges qui alloient tous en montant par différens étages, jusqu'au haut de l'enceinte. Le carré long qui étoit vis-à-vis, étoit réservé pour les acteurs, & comprenoit la scène & l'orchestre. Les grands théâtres avoient trois étages de degrés, & à chaque étage il y avoit sept

rangs de sièges, qui avoient entre quinze ou dix-huit pouces de haut, & le double à peu près de largeur. Tous les étages de degrés étoient divisés en deux manières : dans leur hauteur, par des paliers qui séparoient ces étages, & que les Latins nommoient *præincitiones*; & dans leur circonférence, par des escaliers particuliers à chaque étage qui les coupoient en ligne droite, & qui tendant tous au centre du demi-cercle, donnoient aux amas de degrés qui étoient entr'eux, la forme de coins, d'où ils étoient appelés *cunei*. Les spectateurs entroient au théâtre par de grandes ouvertures quarrées, pratiquées dans l'épaisseur de la maçonnerie des degrés. Ces ouvertures s'appelloient *vomitoria*, parce que ces espèces de portes sembloient vomir la multitude de peuple qui entroit en foule. Il y avoit des théâtres si immenses qu'ils contenoient plus de trente mille spectateurs. Ces grands édifices étoient construits de manière que tout y étoit à découvert & en plein air, même la partie de la scène où les acteurs faisoient leurs personnages, n'y ayant que le *parascenium* où ils s'habilloient & se retiroient qui fût couvert; de sorte que, pour défendre les acteurs & les spectateurs de l'ardeur du soleil, on étoit obligé de rendre sur-tout le théâtre des voiles soutenus par des mâts & par des cordages. *Voyez* Orquestre, Scène.

THENSA. *Voyez* Char.

THEOXENIES, fêtes Grèques en l'honneur de tous les dieux.

THERISTRE. C'étoit un grand voile dont

les femmes se servoient dans l'Orient , & qui leur tomboit de la tête jusqu'au jambes. On dit que les femmes Arabes en ont conservé l'usage.

THESEIES, fêtes Gréques en l'honneur de Thésée.

THESMOPHORIES, fêtes célèbres de la Grece en l'honneur de Cérés. Elles étoient sur tout solemnisées par les femmes , qui devoient s'y préparer par la continence pendant les cinq , ou au moins pendant les trois jours qui précédoient ces fêtes , qui en duroient quatre. Tout s'y faisoit avec une grande modestie , & on n'y souffroit rien qui pût blesser la pudeur : ce qui étoit peut-être unique dans les fêtes payennes , si néanmoins cela étoit bien observé.

THESMOTHETES. *Voyez* Archontes.

THÉTES, c'est-à-dire , *mercénaires*, ou plutôt ouvriers qui travailloient de leurs mains. On donnoit ce nom aux citoyens d'Athènes qui en composoient la dernière classe. Solon ne leur permit point d'avoir aucune charge , & leur accorda seulement le droit d'opiner dans les assemblées & dans les jugemens du peuple : ce qui dans les commencemens ne parut rien , mais se trouva à la fin un très-grand avantage.

THISRI. *Voyez* Tifri.

THRANITES. *Voyez* Vaissaux.

THRECES. On nommoit ainsi les gladiateurs qui combattoient armés d'un petit bouclier rond & d'un poignard recourbé.

THYADES. Voyez Orgias.

THYIES, fêtes Grecques en l'honneur de Bacchus.

THYRSE. C'étoit une pique environnée de lierre ou de pampre de vigne.

TIARE, espèce de bonnet en usage chez les Peres. La tiare royale étoit un turban dont l'aigrette étoit droite. Les sept Conseillers avoient aussi une aigrette, mais elle étoit couchée & en avant. Tous les autres la portoiént courbée, & en arrière.

TISRI, *Tisris* ou *Ethiosis*. C'étoit le nom du septième mois de l'année sacrée des Hébreux, & le premier de leur année civile. La lune de Septembre.

TITIENS ou TITIENSES, *Sodales Titii*, Prêtres Romains, institués par Titus Tatius, pour conserver les sacrifices des Sabins, ou par Romulus en l'honneur de Tatius.

TOGATA FABULÆ. Voyez Comédie.

TOGE. Voyez Robe.

TOPHACH, mesure d'intervalle chez les Hébreux. C'étoit à peu près la même chose que le *palme*, & contenoit environ trois pouces cinq lignes, mesure de Paris.

TORTUE. C'étoit une machine de guerre composée d'une grosse charpente très-solide & pes-foite. Sa hauteur, jusqu'aux sablières d'en haut, sur lesquelles étoit appuyé le comble, étoit de douze pieds. La base en étoit carrée, & chaque face de vingt-cinq pieds. Elle étoit couverte d'une espèce de macelas piqué & com-

posé de peaux crues, préparées avec différentes drogues pour la mettre en sûreté contre les feux qu'on pouvoit lancer dessus. Cette lourde machine étoit soutenue sur quatre roues, ou peut-être sur huit. On l'appelloit tortue, parce qu'elle servoit de couverture & de défense très-forte & très-puissante contre les corps énormes qu'on jettoit dessus; & ceux qui étoient dessous s'y trouvoient en sûreté, de même que la tortue l'est dans son écaille. Elle servoit également pour le comblement du fossé & pour la sappe. Pour le comblement du fossé, il falloit qu'on en joignit plusieurs ensemble, & fort près les unes des autres & sur la même ligne.

On croit que la machine appelée *Musculus* par César, étoit aussi une tortue, mais fort basse & d'une très-grande longueur: on l'appelleroit aujourd'hui une gallerie de charpen. Souvent néanmoins César distingue la tortue du *muscule*.

Outre la machine de bois appelée tortue, il y en avoit une autre composée de soldats. Plusieurs hommes vigoureux, ramassés ensemble, mettoient leurs grands boucliers les uns contre les autres par-dessus leurs têtes. Bien dressés à cet exercice, ils formoient un toit si bien composé & si ferme, que quelque efforts que les assiégés pussent faire, ils ne pouvoient ni le rompre ni l'ébranler. On faisoit monter sur la première tortue des soldats qui en faisoient une seconde; & par ce moyen, ils égaloient quelquefois la hauteur de la ville qu'ils assiégeoient.

TOURS mobiles, machines de guerre dont

les Anciens faisoient beaucoup d'usage dans les sièges. Elles étoient faites d'un assemblage de poutre & de forts madriers , assez conforme à une maison. Pour les garantir contre le danger des feux lancés par les assiégés, on les couvroit de peaux crues , ou de pièces d'étoffe faite de poils. Leur hauteur étoit proportionnée à celle de leur base. Elles avoient quelquefois trente pieds en quarré , & quelquefois quarante ou cinquante. Elles étoient si hautes qu'elles surpassoient les murailles & mêmes les tours des villes. Elles étoient appuyées sur plusieurs roues selon les règles de la mécanique , par le moyen desquelles on faisoit mouvoir facilement la machine, quelque grande qu'elle pût être. Il y avoit en bas un belier pour battre en breche , & sur l'étage du milieu, un pont-levis composé de deux poutres, avec ses gardefeux garnis d'un tissu d'osier , qui s'abattoit promptement sur le mur de la ville lorsqu'on étoit à portée. Les assiégeans passoient sur ce pont, & se rendoient maîtres du mur. Sur les étages plus hauts il y avoit des soldats armés de pertuisannes , & des gens de traits qui de-là tiroient continuellement sur les assiégés.

TRABEA: *Voyez Robe.*

TRABEATÆ FABULÆ. *Voyez Comédie.*

TRAGÉDIE. Eschyle passe pour le pere & l'inventeur de la tragédie, dont Thespis avant lui n'avoit laissé qu'une ébauche grossière. Ce qu'Eschyle y ajouta de plus important & de plus essentiel, c'est la vivacité de l'action par le dialogue des acteurs qu'il introduisit sur le théâtre ; c'est le jeu des grandes passions, & sur-tout

sur tout de la pitié & de la terreur, qui en troublant & agitant l'ame par un spectacle touchant ou terrible, lui cause un doux plaisir par ce trouble même & par cette agitation : c'est le choix d'un sujet grand, noble, intéressant, renfermé dans de justes bornes par l'unité d'action, de lieu & de temps; enfin c'est la conduite & l'ordonnance de la pièce entière, qui par l'ordre & par un heureux enchaînement d'intrigues, tient l'esprit du spectateur en suspens jusqu'au dénouement, qui lui rend sa tranquillité & le renvoie content. On compte encore entre les principaux changemens qu'Eschyle apporta à la tragédie, d'avoir donné à ses acteurs des masques dont on conserva toujours l'usage dans toutes les pièces de théâtre, tant comiques que tragiques. Voyez Chœur, Masque de théâtre.

TRÉSOR PUBLIC, *ararium*. On nommoit ainsi l'argent qu'on amassoit & qu'on conservoit pour servir aux besoins de l'état. A Rome il étoit mis en dépôt dans le temple de Saturne, dont la garde fut d'abord confiée aux Tribuns du Peuple, & ensuite aux Questeurs. Il y avoit dans ce temple deux sortes de trésors publics, l'un qu'on appelloit *vulgaire* ou *commun*, & où on puisoit pour les besoins journaliers de la République : On donnoit le nom de *sacré* à l'autre, auquel on ne touchoit que dans les extrêmes nécessités. Sous les premiers Empereurs le trésor public demeura séparé du fisc, c'est à-dire, de l'argent destiné aux usages de l'Empereur; mais dans la suite les mots *ararium* & *fiscus* devinrent synonymes.

TRIAIRES, *Triarii* ou *Pilani*. C'est le nom que les Romains donnoient aux soldats qui composoient dans leurs armées un corps distingué. Ils se servoient sur-tout du *pilum* dans les combats. Ceux qui marchaient à la tête de ce corps de troupes étoient appelés *Antepilani*. C'étoient toujours les plus âgés & les plus expérimentés. Le corps de réserve en étoit ordinairement formé.

TRIBUN des Célères. Voyez Célères.

TRIBUNS du peuple, Magistrats Plébéiens, que le peuple Romain força le Sénat de lui accorder, pour être les protecteurs de sa liberté. Il n'y en eut d'abord que deux; peu après on en créa cinq; enfin on en élut dix, nombre auquel ils demeurèrent fixés. Comme les premiers Tribuns furent créés le quatrième des Ides de Décembre, dans la suite le même jour fut destiné pour l'élection de ces Magistrats qui se faisoit tous les ans dans les comices ou assemblées par Tribus. Ces Magistrats étoient toujours choisis d'entre le peuple, de sorte qu'aucun Patricien ne pouvoit être revêtu de cette charge, à moins que l'adoption ne l'eût fait passer dans l'ordre Plébéien. Un Plébéien qui étoit Sénateur, ne pouvoit pas même être Tribun.

Les Tribuns du peuple pouvoient assembler le Sénat quand il leur plaisoit; mais ils n'y pouvoient entrer eux-mêmes: ils demeuroient seulement assis sur des bancs vis-à-vis la porte du lieu où il étoit assemblé, d'où ils entendoient tout ce qui s'y disoit. Leur principal pouvoir consistoit à s'opposer aux arrêts du Sénat & à tous les actes des autres Magistrats,

par cette formule si célèbre : *Veto, intercedo*, c'est-à-dire, *je m'oppose, je ne veux pas*. La force de cette opposition étoit si grande, que quiconque n'y obéissoit pas, soit qu'il fût particulier, soit qu'il fût magistrat, on le faisoit aussi-tôt conduire en prison par une espèce d'huissier nommé *Viator*, dont les Tribuns étoient toujours précédés ; ou bien on le citoit devant le peuple comme rebelle à la puissance sacrée ; car les Tribuns du peuple étoient regardés comme sacrés, *sacro sancti*. Une parole injurieuse contre eux, étoit au moins punie par la confiscation des biens de celui à qui elle étoit échappée. Lorsque les Tribuns ne s'opposoient pas aux decrets du Sénat, on mettoit au bas de l'acte la lettre T, pour marquer leur approbation. Un seul Tribun pouvoit s'opposer à ce que faisoient les autres, & il l'annulloit par cette opposition. Le Sénat se servoit de ce moyen, & tâchoit toujours de mettre de son côté quelqu'un des Tribuns, pour rompre les mesures des autres.

Au commencement l'unique fonction des Tribuns fut de protéger le peuple contre les Patriciens & contre les Magistrats. Ils avoient le droit de délivrer un prisonnier & de le soustraire à un jugement prêt à être rendu contre lui. Pour faire connoître qu'ils faisoient profession de secourir tout le monde, leurs maisons devoient être ouvertes nuit & jour ; & il ne leur étoit pas permis de s'absenter de la ville, hors de laquelle ils n'avoient plus aucune autorité, si ce n'est dans les fêtes latines, & lorsqu'ils sortoient pour les affaires de la République. La création de ces Tribuns diminua beaucoup la puissance consulaire, &

fut très-funeste à la République, qui tout d'un coup changea de face, & devint une démocratie, ou du moins un gouvernement mixte. Leur autorité, qui d'abord fut si bornée, qu'ils ne passèrent pas même pour magistrats, s'accrut par degrés, jusqu'à devenir les tyrans du Sénat, des Consuls, & même de la République entière, dont ils causèrent la ruine par les troubles & les séditions qu'ils y excitèrent.

TRIBUNS militaires. On donna ce nom à des Magistrats qu'on substitua pendant quel-que temps aux Consuls, dont ils ne différoient que par la dénomination & par le nombre, qui fut d'abord de trois, ensuite de quatre, & enfin de six. Cette magistrature ne fut pas de longue durée. On l'abolit tout-à-fait, pour en revenir au Consulat.

TRIBUS. On donnoit ce nom aux différentes classes de citoyens dont étoit composé le peuple Romain. Sous Romulus il n'y en avoit que trois. 1° La tribu des Ramnes; *tribus Ramnensium*. 2° Celle des Tatiens; *Tatiensium*. 3° Celle des Luceres; *Lucerum*. Chacune de ces Tribus étoit partagée en plusieurs Curies. Voyez Curies. Le peuple Romain s'étant multiplié, il fallut à proportion augmenter le nombre des Tribus. Il y en eut jusqu'à trente-trois, dont quatre étoient nommées d'un nom général, Tribus de la ville, *Tribus urbana*; & chacune d'elles d'un nom particulier, sçavoir, la Suburrane, l'Esquiline, la Colline, & la Palatine. Toutes les autres, qu'on appelloit Tribus de la campagne, *Tribus rustica*, tiroient chacune leur nom particulier, ou du lieu qu'elles habitoient, comme *la Romilie*,

la *Crustumine*, &c, ou des noms de certaines grandes maisons, comme la *Fabienn*e, l'*Horatienn*e, &c. Chaque Tribu étoit subdivisée en dix Curies. *Voyez* Curies.

La même division du peuple en Tribus avoit aussi lieu à Athènes, où elle paroît avoir été apportée de l'Asie. *Voyez* Prytanes. Les Israélites étoient divisés en douze Tribus : il y avoit aussi douze Tribus d'Ismaélites, & douze Tribus de Perses. Les Tribus d'Athènes & de Rome étoient composées de familles ramassées, pour garder de l'ordre dans les assemblées & dans les suffrages; au lieu que celles des Israélites étoient distinguées naturellement, & n'étoient que douze grandes familles descendues de douze freres. Ils conservoient leurs généalogies avec grand soin, & sçavoient toute la suite de leurs ancêtres, jusqu'au Patriarche de leur Tribu; d'où il est facile de remonter à leur premier homme.

TRIBUTA COMITIA. *Voyez* Comices.

TRICLINION, ou

TRICLINIUM, nom que les Romains donnoient à une salle à manger, où il y avoit trois lits. Ils l'appelloient Biclinion, *Biclinium*, lorsqu'il n'y en avoit que deux. *Voyez* Accubitoire.

• TRIENS. C'étoit chez les Romains une pièce de monnoie de cuivre, qui faisoit la troisième partie de l'*as*. Elle revenoit à un peu plus de trois deniers de la nôtre. Le *Triens* étoit aussi un vase à boire, qui tenoit quatre *cyathes*.

TRIERARQUES, Magistrats Athéniens,

qui étoient chargés du soin de la marine ; de tenir la main à ce que les Tribus ou les riches Citoyens fournissent les vaisseaux de guerre dont la République leur avoit imposé les fraix ; de tenir les forces navales en état , &c. Quand un Citoyen étoit assez riche pour fournir & équiper seul un vaisseau de guerre, on l'exigeoit de lui, & par honneur, on le nommoit aussi *Triarque*.

TRIÉTERIQUES, fêtes en l'honneur de Bacchus, qui se célébroient tous les trois ans. La nuit étoit le temps qu'on donnoit à ces affreuses solennités, dans lesquelles on se livroit à toutes sortes d'excès, de frénésie & de débauches.

TRIGONE. Voyez Harpe.

TRIOBOLE, pièce de monnoie Gréque ; qui faisoit trois oboles, & qui revenoit à environ deux sols cinq deniers de la nôtre.

TRIOMPHE, honneur le plus grand auquel un Général Romain pût prétendre. C'étoit le Sénat qui l'ordonnoit, après avoir examiné si toutes les conditions requises pour l'obtenir se trouvoient dans la conduite de celui qui devoit triompher. Le peuple néanmoins l'accordoit quelquefois, malgré le Sénat. Voici ce qui s'observoit dans cette cérémonie.

Lorsque le jour destiné pour le triomphe étoit arrivé, le Général, revêtu d'une robe triomphale, ayant une couronne de laurier sur la tête, monté sur un char magnifique, attelé de quatre chevaux blancs, étoit conduit en pompe au Capitole à travers la ville ;

étant précédé du Sénat & d'une foule de Citoyens tous habillés de blanc. On portoit devant lui les dépouilles des ennemis, & les tableaux des villes qu'il avoit prises, & des provinces qu'il avoit subjuguées. Devant son char marchaient, chargés de chaînes d'or & d'argent, les rois & les chefs ennemis qu'il avoit vaincus & faits prisonniers. A la suite de ces prisonniers étoient les victimes qu'on devoit immoler. Ceux qui suivoient le Triomphateur de plus près, étoient ses parens & ses alliés. Ensuite marchoit l'armée, avec toutes les marques d'honneur que chaque militaire avoit obtenues du Général. Les soldats couronnés de laurier, erioient *io triumpho*, qui étoit un cri de joie, & ils chantoient des vers enjoués & souvent satyriques, contre le Général même. La politique le permettoit, de peur que le Triomphateur ne s'en fit trop accroire. Il y en a même qui croient, que pour cette même raison, on faisoit monter un esclave sur le même char, derrière lequel on laissoit pendre un fouet & une sonnette. Le Général après avoir ainsi parcouru la ville jonchée de fleurs & remplie de parfums, arrivoit au Capitole, où il sacrifioit deux bœufs blancs, & il ordonnoit qu'on mît en prison, quelquefois même qu'on fit mourir les prisonniers qui avoient servi d'ornemens à son triomphe. Ensuite il mettoit une couronne de laurier sur la tête de la statue de Jupiter, après quoi on faisoit un festin auquel on invitoit les Consuls; mais seulement pour la forme; car ils n'y venoient pas, de peur que le jour même que le Général avoit triomphé, il n'eût à table quelqu'un au-dessus de lui.

TRIPUDIUM SOLISTIMUM. *Voyez Augures.*

TRIREMES. *Voyez Vaiffeaux.*

TRIUMVIRAT. Ce fut chez les Romains une forme de gouvernement absolu, partagé entre trois Magistrats souverains. Il y eut deux fameux Triumvirats. Le premier fut formé par César, Pompée & Crassus. Après l'assassinat de César, qui étoit resté seul maître de la République, Octave, surnommé depuis Auguste, Marc-Antoine & Lepide, formerent le second. Ce dernier Triumvirat anéantit la liberté Romaine. Avant & depuis ces grands Triumvirats, il y eut des magistratures subalternes, & des offices publics qu'on nommoit aussi *Triumvirats*, & ceux qui les composoient *Triumvirs*, parce qu'ils étoient au nombre de trois. On en nommoit quelquefois pour des cas particuliers, & dont la magistrature expiroit après l'exécution de la chose pour laquelle on les avoit créés; comme, par exemple, pour la conduite & l'établissement d'une colonie. Il y en avoit d'autres dont la magistrature étoit permanente, & pour la gestion de laquelle on en créoit tous les ans de nouveaux, comme les *Triumvirs* qui avoient soin des édifices sacrés, & les suivans.

TRIUMVIRS CAPITALAUX, *Triumviri Capitales.* C'étoient à Rome trois Officiers chargés de veiller à la garde des prisonniers, & de présider aux exécutions. Ils avoient aussi une juridiction particulière, qui ne s'étendoit que sur les esclaves fugitifs & sur les gens sans aveu.

TRIUMVIRS MONÉTAIRES, Magistrats Romains, qui présidoient à la fabrique des monnoies d'or, d'argent & de cuivre. Ils étoient subordonnés aux Triumvirs Nummulaires. Dans les anciens monumens, ils sont désignés par les lettres initiales A. A. A. F. F. *auro, argento, aere flando feriundo*; c'est-à-dire, leur charge étoit de faire *fondre & frapper* les monnoies d'or, d'argent, & de cuivre.

TRIUMVIRS NUMMULAIRES, *Triumviri Nummularii*. C'étoient ceux à qui on présentoit les *nummes* ou pièces de monnoie, pour les examiner & en faire l'épreuve. On les appelloit pour cela Inspecteurs de la monnoie, *pecunia Speculatores*.

TROPHÉE. Eriger un *Trophée* chez les Anciens, c'étoit mettre sur un tronc d'arbre, les armes dont le vainqueur avoit dépouillé son ennemi, après l'avoir tué.

TRUELLE ou

TRULLA. C'étoit proprement une grande cuiller de cuisine avec un long manche; mais on donnoit assez généralement ce nom à tous les vases qui avoient une poignée ou une anse, aux tasses à boire, & même aux truilles des maçons.

TUBILUSTRION. C'est le nom qu'on donnoit à Rome à des cérémonies religieuses par lesquelles les Prêtres prétendoient purifier les trompettes.

TUNIQUE. C'étoit un vêtement de dessous, tant pour les hommes que pour les femmes. Les tuniques des hommes étoient fort

courtes ; on pourroit les comparer à nos vestes ; quelquefois elles avoient des manches , qui ne descendoient cependant jamais jusqu'au coude. Les esclaves & les gens de la campagne portoient des tuniques sans manches. Les hommes avoient des espèces de caleçons d'un cuir mince , qui descendoient plus de trois doigts au-dessous du genoux , & couvroient fort juste les parties qu'elles embrassoient. On ne faisoit point entrer la tunique dans les caleçons.

Il y avoit quelques autres sortes de tuniques qu'il faut connoître : celle qui étoit appelée *palmata* , étoit de pourpre , ayant une bande d'étoffe d'or de la largeur de la main. C'étoit l'habillement de ceux qui étoient honorés du triomphe , & de ceux qui présidoient aux spectacles du Cirque. La tunique appelée *vocta* , c'est-à-dire , *droite* , paroît avoir été ainsi nommée , parce que l'on ne mettoit point de ceinture dessus , & qu'on la laissoit flotter. Cette sorte de tunique se donnoit aux affranchis avec la toge. La tunique appelée *chiridota* ou *manuleata* , c'est-à-dire , *ayant des manches qui tombent jusqu'aux mains* , étoit longue & descendoit jusqu'aux pieds , d'où vient qu'on la nommoit aussi *salaris*. Les anciens Romains regardoient comme une chose indécente & indigne d'un homme de s'en servir.

TURMES, Turma. La Turme étoit dans les armées Romaines un corps de troupes qui faisoit partie de la légion. Voyez Légion.

TYRAN. Ce titre chez les Anciens n'avoit

communément rien d'odieux , & ne marquoit pas plus l'usurpation & l'abus , que la possession légitime & l'usage raisonnable de l'autorité souveraine. Néanmoins on ne l'y entendoit quelquefois qu'en mauvaise part.

TYRONS. Les Romains nommoient ainsi les soldats des nouvelles milices, & en général ceux qui portant les armes pour la première fois, en faisoient proprement l'apprentissage.

U

U. Les anciens Latins ne distinguoient pas comme nous deux sortes d'U, l'un consonne & l'autre voyelle. Chez eux V étoit toujours voyelle , & ils le prononçoient comme ou. Comme néanmoins cela formoit en certains mots une prononciation très-dure , par exemple en *servus* , qu'ils énonçoient comme s'il y avoit *seronus* , ils l'adoucirent en substituant au premier v , un nouveau caractère de la figure d'un F renversé ꝛ , auquel ils donnerent à peu près le même son que celui que nous donnons à notre v consonne.

On trouve quelquefois V pour B. *velli* pour *belli*. Voyez L. *Dannuvius* , pour *Dannubius*. Il y a aussi des exemples d'u pour o. *Turmentum* pour *tormentum* ; & pour y , *Turannus* , pour *Tyrannus* , &c.

V. dans les anciens monumens pour Vitellius , Volera , Volero , Volusus , Vopiscus , noms propres ; vale , adieu , portez-vous bien ; valeo , je me porte bien ; *vestalis* , vestale ;

vestis, habit; *vester*, votre; *veteranus*, veteran; *vir*, homme; *virgo*, vierge; *vivens* ou *vivus*, vivant; *vixit*, a vécu; *voctum*, vœu; *vovit*, a voué; *urbs*, ville; *usus*, qui s'est servi, ou usage; *uxor*, femme; *virtus*, vertu, courage; *victor*, vainqueur.

V. A. *veterano assignatum*, adjudgé à un vétéran. V. A. V. *vixit annos quinque*, il a vécu cinq ans. VAL. Valeria, Valerius, Valerianus, noms propres. V. B. A. *Viri boni arbitrati*, au jugement d'un homme de bien. V. C. *Vale conjux*, adieu cher époux ou chère épouse; ou *vivens curavit*, a fait faire de son vivant; ou *vir clarissimus*, homme très-illustre; ou *vir consularis*, personnage consulaire; ou *quintum Consul*, Consul pour la cinquième fois. VDL. *Videlicet*, sçavoir. V. E. *vir egregius*, homme illustre, ou *visum est*, il a semblé à propos; ou *verum etiam*, mais aussi. VESP. *Vespasianus*, Vespasien. VI. V. Sextumvir. VII. V. Septemvir. VIII. VIR. Octumvir, *Magistrats Romains*. VLPS. Ulpus, Ulpianus, noms propres. V. M. *Vir magnificus*, personnage illustre; ou *vivens mandavit*, il a ordonné de son vivant; *volens merito*, de plein gré & avec justice. V. N. *Quinto Nonas*, le cinq des Nones. V. MVN. *Vias munivit*, a fait ou rétabli les grands chemins. VOL. *Volcania*, fêtes en l'honneur de Vulcain; ou Voltinia, *Tribu Romaine*; ou Volusus, nom propre. VONE. Bona, bonnes. VOP. Vopiscus, nom propre. V. OP. *Vir optimus*, homme très-vertueux. V. R. *Urbs Roma*, la ville de Rome, ou *voctum reddidit*, a accompli son vœu. V. V. C. C. *Viri clarissimi*, hommes très-illustres. VX. *Uxor*, femme, &c.

V. dans les nombres vaut *cing* ; avec un I. avant , il ne vaut plus que quatre ; & avec une ligne au-dessus , il signifie *cing mille*.

VACHE rousse. Le sacrifice de la vache rousse étoit un des plus solennels chez les Hébreux. Quand il falloit faire ce sacrifice , le peuple amenoit au Grand-Prêtre une vache rousse , d'un âge parfait , qui fût sans tache , & qui n'eût point porté le joug. Le Grand-Prêtre ayant reçu la victime des mains du peuple , la menoit hors du camp ou hors de la ville , il l'immoloit en présence de tout le peuple , & trempant son doigt dans le sang de la victime immolée , il jettoit sept fois quelques gouttes de ce sang vers la porte du tabernacle. Il faisoit brûler ensuite , à la vue de tout le peuple , la victime toute entière , sans en ôter la peau. Il jettoit dans le feu du sacrifice du bois de cèdre , de l'hyssope & de l'écarlate teinte deux fois ; & après avoir offert ce sacrifice , il étoit obligé de laver ses vêtements & son corps , & de demeurer impur jusqu'au soir. Celui qui , par l'ordre du Grand-Prêtre , avoit mis la victime sur le bucher où elle devoit être consumée , étoit aussi impur jusqu'au soir. On gardoit toute l'année des cendres de cette victime , & on les mêloit avec l'eau qui servoit aux expiations ; & rien ne pouvoit être purifié selon la loi , que par l'eau mêlée avec cette cendre.

VADES. A Rome dans les accusations qui alloient à peine de mort , le Magistrat demandoit à l'accusé une caution qui étoit personnellement obligée de le représenter. C'est ce qu'on appelloit *Vades*.

VAISSEAUX ou **NAVIRES**. L'art de construire des vaisseaux est très-ancien , & rien n'est plus inconnu que son origine. Les uns veulent que cet art ait commencé avant le déluge , d'autres après. Ce qu'on sçait de plus certain , c'est que les premiers navigateurs se servirent de radeaux. Aux radeaux succédèrent de petites barques faites de joncs & de roseaux , & qu'on garnissoit de peaux de bêtes. Un marin ayant remarqué que ces esquifs ressembloient assez à un tronc d'arbre creux , s'avisa de réaliser cette idée. En creusant des arbres , il trouva effectivement le moyen d'avoir des barques beaucoup plus solides & plus propres à la navigation que tout ce qu'on avoit eu jusqu'alors. Cependant ces vaisseaux pouvoient bien flotter sur les eaux , mais ils n'étoient guères propres à siller. A force de méditer , il se trouva quelque observateur qui remarqua que les oiseaux , & sur-tout les poissons , offroient tout naturellement un modèle sur lequel on pourroit construire de nouveaux bâtimens qui auroient la propriété de siller sur les eaux. Conformément à cette idée , on construisit un gros poisson de bois dont le ventre étoit assez large pour qu'il pût contenir un plus grand nombre de personnes. La tête de ce poisson formoit la proue ; son ventre la poupe ; sa queue mouvante autour d'une cheville , le gouvernail , & les rames représentoient les nageoires. Ce navire parut si supérieur aux autres , que tous les peuples qui fréquentoient la mer l'adoptèrent. Persuadés qu'il n'étoit pas possible de rien imaginer de plus parfait en ce genre , ils ne pensèrent plus qu'à caractériser leurs vaisseaux par quelque

symbole particulier , afin de distinguer ceux de chaque nation. Les uns représentoient à la proue de leurs navires quelque divinité ; d'autres choisissoient la figure d'un monstre ou d'un animal remarquable , & tous donnoient à leurs navires le nom du dieu ou de l'animal qui les caractérisoit. Ainsi le vaisseau sur lequel S. Paul s'embarqua à l'isle de Méliete, s'appelloit *Castor & Pollux* , parce que ces divinités étoient représentées à la proue. On appelloit un vaisseau *Isis* , s'il portoit l'image de cette déesse. On le nommoit le *Tygre* , s'il étoit orné de la figure de cet animal. Le *Taureau* qui enleva Europe , & l'*Aigle* qui ravit Ganimède, n'étoient autre chose que deux vaisseaux dont l'un portoit la figure d'un *Taureau* , & l'autre celle d'un *Aigle*. Dès la plus haute antiquité , quand un vaisseau étoit construit , on le consacroit avec des cérémonies religieuses. Chez les Egyptiens , les Grecs & les Romains , cette consécration se faisoit avec un grand appareil & une pompe extraordinaire.

On peut diviser les vaisseaux des Anciens en deux espèces : les vaisseaux de charge , *onerariæ naves* , qui servoient pour le négoce & pour le transport , & les vaisseaux de guerre , appelés souvent de longs vaisseaux , *longæ naves*.

Les premiers étoient de petits bâtimens qu'on appelloit ordinairement *ouverts* , parce qu'ils n'avoient pas de pont , c'est-à-dire , qu'il n'y avoit point de tillac ou de plancher qui en séparât les étages. Ces petites barques n'avoient pas non plus à la proue ces éperons qu'on appelloit *rostra* , dont on se servoit dans les combats pour frapper les vaisseaux ennemis & les couler à fond.

Les navires longs qui servoient pour la guerre, étoient de deux sortes, les uns n'avoient qu'un rang de rames de chaque côté, les autres en avoient plusieurs. De ceux qui n'avoient qu'un rang de rames, quelques-uns avoient vingt rames, d'autres trente, d'autres cinquante ou même cent. Entre les vaisseaux à plusieurs rangs de rames, les uns en avoient deux seulement, & c'est ce qu'on appelloit *birèmes* : d'autres trois, *trirèmes* : d'autres quatre, *quadrirèmes* : d'autres cinq, *quinquerèmes* : d'autres enfin un plus grand nombre ; mais on ne faisoit point usage de ceux-ci, ils n'étoient que pour la parade.

Sur les vaisseaux à plusieurs rangs de rames, les rameurs étoient distingués par degrés. Ceux du plus bas, s'appelloient *thalamites* ; ceux du milieu *zugites* ; ceux d'en haut *thranites*.

Il n'est point parlé dans Homère de vaisseaux à plusieurs rangs de rames : ce n'est que depuis la guerre de Troie que l'usage en a été établi : la date en est inconnue.

La Grèce en général, ne se distingua pas de bonne heure dans la marine, & Rome, pendant près de cinq siècles entiers, ignora absolument ce que c'étoit que vaisseau, que galere, que flotte : mais quand une fois les Grecs & les Romains eurent connu les avantages de cet art, il le portèrent bientôt à un très-haut point de perfection. Les uns & les autres lui durent leur salut, les premiers contre les Perses, & les seconds contre les Carthaginois. Voyez Flotte.

VALLUM. C'étoit une palissade très-forte ; dont les armées Romaines environnoient leur

camp à la distance d'environ deux cents pas des tentes. Elle étoit ainsi nommée du mot *val-lus*, qui signifie un *pieu*, parce que cette palissade en étoit principalement composée. Comme on ne campoit jamais, ne fût-ce que pour une nuit, sans faire cette palissade, que nous appellons *retranchement*, chaque soldat étoit obligé, outre ses armes, de porter plusieurs de ces pieux, qui avoient au moins cinq pieds de long. Il en portoit trois ou quatre, & quelquefois davantage. *Voyez* Camp.

VATES. C'est le nom que dans les fêtes de Mars on donnoit à un musicien qui chantoit avec les Saliens, le poëme appelé *Carmen saliare*.

VE-ADAR. *Voyez* Adar.

VEILLES, *Vigilia*, *excubia*. Comme les Anciens partageoient le jour en douze heures, ils divisoient la nuit en quatre parties, qu'ils appelloient *veilles*. Les deux premières étoient comprises en deux divisions égales dans l'espace de temps qui s'écouloit depuis le coucher du soleil jusqu'à minuit, & les deux autres aussi en divisions égales, depuis minuit jusqu'au lever du soleil.

VELITES. Les Romains donnoient ce nom aux soldats qui composoient le corps d'infanterie, formé des plus pauvres & des plus jeunes citoyens. Ce corps n'étoit pas fort considéré, & on comptoit peu sur lui.

VÉRÉDAIRE. *Veredarius*. On nommoit ainsi les Couriers, du mot latin *Veredus*, qui

signifie un *cheval léger*, parce que les Courriers se servoient de cette sorte de chevaux.

VERNA ou

• VERNACULUS. Voyez Esclaves.

VESPES, *Vespa*, ou

VESPILLONS, *Vespillones*. C'est le nom que les Romains donnoient à ceux qui avoient soin de transporter le soir les cadavres des pauvres. Ils servoient aussi dans les sacrifices qu'on faisoit aux manes.

VESTALES. On regarde Numa comme l'auteur de l'établissement des Vestales, parce qu'il en régla le ministère & les fonctions d'une manière plus marquée; car avant lui il y en avoit eu, comme on le voit par l'exemple de Rhéa Sylvia. Il n'en créa que quatre. Tarquin l'Ancien, ou Servius Tullius, y en ajouta deux autres: & ce nombre depuis ne changea plus. Numa leur confia la garde du feu immortel & du palladium, avec le soin de quelques sacrifices & de quelques cérémonies secrètes qui regardoient le culte de la déesse Vesta. Elles faisoient vœu de garder la chasteté pendant les trente ans qu'elles étoient attachées au service de la déesse. Elles n'y étoient point admises au-dessous de six ans, ni au-dessus de dix. Il ne falloit pas qu'elles eussent aucun défaut corporel. Les dix premières années étoient pour elles une espèce de noviciat, où elles apprennoient les sacrés mystères: les dix suivantes elles en faisoient les fonctions: & les dix dernières elles en instruisoient les novices. Ce nombre d'années

expiré , elles avoient la liberté de renoncer au sacerdoce , d'en dépouiller toutes les marques , & même de se marier.

Les Vestales jouissoient de distinctions d'honneur & de privilèges très-considérables. Elles avoient droit de tester du vivant de leur pere , & de disposer de tout ce qui les regardoit , sans l'entremise d'un curateur ; car chez les Romains les femmes étoient toujours en tutelle. Il étoit défendu de leur faire prêter serment : on les croyoit en justice sur leur simple parole. Quand elles sortoient en public , un Licteur portoit devant elles des faisceaux. Si , en passant dans les rues , une Vestale rencontroit par hazard quelque criminel qu'on menât au supplice , elle lui sauvoit la vie , pourvu qu'elle assurât que c'étoit une rencontre purement fortuite , & qu'elle n'étoit pas venue là à dessein. Elles avoient un rang distingué & une place d'honneur dans le cirque & dans les autres spectacles. Elles étoient nourries & entretenues au dépens du public.

Une des Vestales passoit la nuit entière auprès du feu sacré , pour empêcher qu'il ne s'éteignît ; & si cela arrivoit par sa négligence , ce qu'on regardoit comme un grand malheur , elle étoit punie du supplice des esclaves , c'est-à-dire , du fouet. Le grand crime des Vestales étoit le violement du vœu de chasteté : celles qui étoient convaincues de ce crime , subissoient un supplice affreux. On les enterroit toutes vives.

VESTALIES , fêtes en l'honneur de Vesta , à laquelle les Vestales faisoient en ces jours des sacrifices dans l'intérieur de son temple. Pen-

dant les Vestalies on menoit, avec une espèce de pompe dans les rues & tous les quartiers de Rome, des ânes ornés de fleurs & de guirlandes, avec des pains en forme de colliers à leurs còus, en mémoire des services qu'un de ces animaux avoit rendus à Vesta.

VÉTÉRANS ou **BÉNÉFICIAIRES**. On nommoit ainsi les soldats Romains, qui, après avoir servi le temps marqué par les loix, obtenoient leur congé. Quand après ~~ce~~ temps, qui étoit de vingt ans, ils vouloient bien encore porter les armes, on en formoit les troupes d'élite.

VIATEUR, ou *Messager*, nom d'Officier de justice chez les Romains. *Viator*. Ce nom ne signifia d'abord que des valets publics, qui alloient avertir les Sénateurs & les Magistrats quand il y avoit des assemblées où leur présence étoit nécessaire; & parce que, dans les premiers temps, les Magistrats Romains demouroient à la campagne, ces officiers étoient obligés de se mettre en chemin, & d'être souvent, comme on dit, par voie & par chemin, pour aller porter l'avis de la convocation. De-là ils furent nommés *viateurs*, c'est-à-dire, voyageurs, du mot *via*, voie, chemin. On a, mal-à-propos, confondu les *Viateurs* avec les *Listeurs*; & une raison, qui paroît décisive, de la distinction qu'il faut mettre entre les uns & les autres, c'est que les Tribuns du peuple qui avoient droit de se faire accompagner de *Viateurs*, n'avoient pas celui de se faire précéder par des *Listeurs*. La fonction des *Viateurs* dans la ville, consistoit sur-tout à conduire en prison les particu-

liers que les Magistrats qu'ils accompagnoient, leur ordonnoient d'arrêter.

VICTIMAIRES. *Voyez* Popes.

VICTIMES. *Voyez* Hosties.

VICTORIATUS NUMMUS. *Voyez* Quinaire.

VIGENTIVIRAT. Sous ce nom on comprenoit à Rome les emplois de vingt Officiers appellés *Vigentivirs*, & chargés respectivement de la monnoie, du soin des prisons & de l'exécution des criminels, des rues, & du jugement de quelques affaires.

VIGENTIVIRS. *Voyez* Vigentivirat.

VIGILIÆ. *Voyez* Veilles.

VINALIES, fêtes que les Romains célébroient deux fois l'année, l'une au mois d'Avril en l'honneur de Vénus, & l'autre au mois d'Août en celui de Jupiter. Ces secondes *Vinalies* étoient nommées *Rustiques*.

VINEÆ, machines de guerre. *Voyez* Mantelers.

VIRGO MAXIMA, c'est-à-dire, *la Vierge suprême*. C'est le nom qu'on donnoit à la plus ancienne des Vestales, qui étoient toutes obligées de lui obéir.

ULNA, mesure d'intervalle chez les Grecs & les Romains, qui avoit l'étendue dont un homme d'une taille ordinaire touchoit les extrémités avec le bout de ses doigts en étendant les deux bras, y comprise la largeur de la poitrine. L'*ulna* étoit plus longue que notre aune.

UNCLĀ, once, douzième partie de l'as Romain. Voyez AS. C'est aussi chez les Grecs & chez les Latins une mesure d'intervalle, faisant la douzième partie du pied.

VOLUTATIONS, *volutationes*, ou

VOLUTATORIA LUCTA. Voyez Amphitheatrale.

VOLTURNALES, fêtes que les Romains célébroient en l'honneur d'un de leurs dieux, qu'ils nommoient Voltumnus, & dont on ne sçait rien.

VOMITOIRES, *Vomitoria*. Voyez Amphitheatre, Théâtre.

VOMITORION, *Vomitorium*. C'étoit chez les Romains un endroit de la maison où alloient vomir ceux qui étant à table avoient déjà trop mangé pour goûter à de nouveaux mets. Après avoir vomi, ils venoient reprendre leurs places & se remplissoient de nouveau l'estomach.

URNE, mesure des liquides chez les Romains. Elle tenoit environ quatorze pintes mesure de Paris.

USTRINE, *Ustrina*. C'est le nom que les Romains donnoient à l'endroit où dans les funérailles ils brûloient le mort sur un bucher.

VULCANALES, fêtes Romaines en l'honneur de Vulcain.



X

X Cette lettre seule est pour Decimus, nom propre; *decima*, la dixme; *denarius*, denier.

X. est plus ordinairement une note numérale, qui vaut *dix*; quand elle est couchée de cette manière ꝯ. elle signifie *mille*, & *dix mille*, lorsqu'au-dessus de sa figure ordinaire il y a une ligne. I avant X en soustrait une unité, de sorte que IX vaut *neuf*. X. avant une note numérale plus forte, en ôte une dizaine, de sorte que si avant L, qui vaut cinquante, il y a X en cette manière XL. ce ne sera plus que *quarante*.

X. K. OCT. *Decimo Calendas Octobris*, le dix avant les Calendes d'Octobre. X. MILL. *Decem millia*, dix mille. X. P. *Decem pondo*, le poids de dix livres, ou *decem pedes*, dix pieds. X. V. Decemvir. XV. VIR. Quindécimvir, Magistrat Romain. XXIIIX. *Duo de trigena*, vingt-huit. XP. *Christus*.

XANTHICES, fêtes que les Macédoniens célébroient dans leur mois Xanthus, & dont la fin principale étoit de purifier les armées. Cette purification consistoit à couper une chienne en deux, & à mettre une de ces divisions à la droite, & l'autre à la gauche d'un chemin par lequel on faisoit défilér les troupes.

XANTHICUS. Dans l'Asie mineure on donnoit ce nom au mois qui répond à la lune de Mars. Les Macédoniens le nommoient *Xanthus*. C'étoit le Nisan des Hébreux.

XANTHUS. Voyez Xanthicus.

XESTE, mesure des liquides chez les Grecs;

Elle étoit la même que le *sextarius* ou septier des Romains, & tenoit un peu plus que la chopine de Paris. C'étoit aussi une mesure pour les choses sèches, & faisoit la soixante-douzième partie du Medimne.

XISTES. On nommoit ainsi les portiques des Gymnases, & les allées des jardins.

XISTOPHORES. *Voyez* Canéphores.

XYNŒCIES. *Voyez* Métœcies.

Z

ZERETH, mesure d'intervalle chez les Hébreux. Elle étoit de trois palmes ou douze doigts; c'étoit environ dix poucestrois lignes mesure de Paris.

ZEUGITES: On nommoit ainsi ceux qui composoient la troisième classe des citoyens d'Athènes. On croit qu'ils furent ainsi appelés parce qu'ils tenoient le milieu entre les *Chevaliers* & les *Thètes*; comme dans les vaisseaux les rameurs du milieu étoient appelés les *Zugites*; ils étoient entre les *Thalamites* & les *Thranites*. *Voyez* Vaisseaux.

ZIO. *Voyez* Har.

ZUGITES. *Voyez* Zeugites.

F I N.

De l'Imprimerie de P. Alex. LE PRIEUR,
Imprimeur du Roi.

APPROBATION.

J'Ai lû , par l'ordre de Monseigneur le Chancelier , un manuscrit qui a pour titre : *Dictionnaire abrégé d'Antiquités , pour servir à l'intelligence de l'Histoire Ancienne, tant sacrée que profane , & à celle des Auteurs Grecs & Latins.* Cet Ouvrage m'a paru utile & pouvoir contribuer à la bonne éducation de la jeunesse. Donné à Paris le premier de Février 1759.

PHILIPPE DE PRÉTOT.

•

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS , par la grace de Dieu , Roi de France & de Navarre : A nos amés & feaux Conseillers , les Gens tenant nos Cours de Parlement , Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel , Grand Conseil , Prévôt de Paris , Ballifs , Sénéchaux , leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien - amé le Sieur MONCHABLON, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au public

un Ouvrage qui a pour titre : *Dictionnaire abrégé d'Antiquités* ; s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage, autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes ; faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse, & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel - Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon pa-

pieux & beaux caractères , conformément à la
feuille imprimée & attachée pour modèle sous
le contre-scel desdites Présentes ; que l'Impé-
trant se conformera en tout aux Reglemens
de la Librairie , & notamment à celui du 10
Avril 1725 ; qu'avant de l'exposer en vente ,
le Manuscrit qui aura servi de copie à l'im-
pression dudit Ouvrage , sera remis dans le
même état où l'approbation y aura été don-
née , es mains de notre très-cher & féal Che-
valier, Chancelier de France, le Sieur DE LA-
MOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux
Exemplaires dans notre Bibliothèque publi-
que , un dans celle de notre Château du Lou-
vre, & un dans celle de notre très-cher &
féal Chevalier Chancelier de France le Sieur
DE LAMOIGNON : Le tout à peine de nullité
des Présentes ; du contenu desquelles vous
mandons & enjoignons de faire jouir ledit
Exposant ou ses ayans causes , pleinement &
paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait
aucun trouble ou empêchement. Voulons que
la Copie des Présentes, qui sera imprimée
tout au long au commencement ou à la fin
dudit Ouvrage , soit tenue pour dûement
signifiée ; & qu'aux Copies collationnées par
l'un de nos amés & féaux Conseillers - Secrè-
taires , soit ajoutée comme à l'Original :
Commandons au premier notre Huissier ou
Sergent , sur ce requis , de faire pour l'exé-
cution d'icelles , tous Actes requis & néces-
saires , sans demander autre Permission ; &
nonobstant Clameur de Haro , Charte-Nor-

